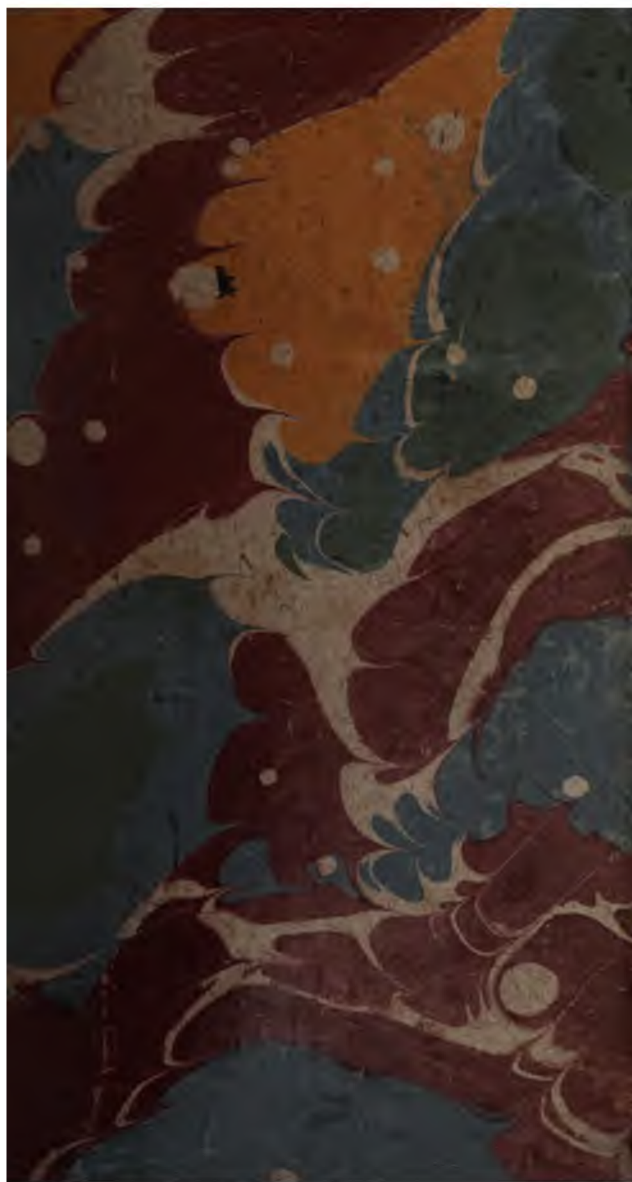



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE
DE LA
MERE ET DU FILS;
C'est-à-dire,

De MARIE de MEDICIS, Femme du GRAND HENRY, & Mere de LOUIS XIII. ROY DE FRANCE, ET DE NAVARRE.

Contenant l'Etat des affaires Politiques & Ecclésiastiques arrivées en France depuis & compris l'an 1616. jusques à la fin de 1619.

PAR FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY, *Historiografe de France.*

TOME II.



A AMSTERDAM,
Chez MICHEL CHARLES LE CENE.
M. DCC. XXX.

HISTOIRE DE LA MERE & du FILS,

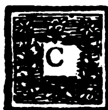
C'est-à-dire,

De MARIE de MEDICIS, Femme du GRAND HENRY, & Mere de LOUIS XIII.

Depuis & compris l'an 1616. *jusqu'à la fin de* 1619.

Par FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY, *Historiografe de France.*

ANNE'E 1616.



CETTE année bissextile, qui a été remarquable par les mutations extraordinaires de l'air, l'a été davantage par les effets prodigieux que nous verrons en ce Royaume durant son cours, pendant lequel les cœurs seront acharnez à la rebellion, que,

nonobſtant une paix en laquelle on ſe relâchera juſqu'au de là de leurs deſirs, ils conſerveront encore leur malignité, oſant ſe porter à des entrepriſes ſi pernicieuſes, que l'on ſera contraint avec très-grands regrets de les mettre non ſans péril en état auquel ils ne les puiſſent exécuter.

Quelques-uns conſeilloient au Roi de pourſuivre à outrance les Princes, lui repreſentant de la facilité à les ruïner, leurs troupes n'étant ni égales en nombre ni ſi bien armées que celles de Sa Majeſté; outre qu'elle avoit déja pluſieurs fois éprouvé que leur malice étoit telle, qu'elle s'irritoit par la douceur des remédes, & que ſa bonté Royale ne ſervoit qu'à les rendre plus audacieux.

Mais les plus foibles conſeils étant quelquefois les plus agréables, pour éviter la peine qu'il y auroit d'exécuter les plus forts, ceux qui lui conſeillerent de ne pourſuivre pas les Princes juſqu'à l'extrêmité, & qu'il valoit mieux au Roi en ce tems avoir la paix que faire la guerre contre ſes Sujets, prévalurent ſous couleur qu'il étoit plus glorieux de vaincre par équité que par le ſang répandu, & par juſtice & bon droit que par armes.

Du côté des Princes auſſi il y avoit divers ſentimens. M. le Prince, les Ducs

de Mayenne & de Boüillon vouloient la paix ; le premier espérant de s'établir dans les Conseils, de sorte qu'il en demeureroit le Chef, & que toutes choses passant par son avis, il auroit moyen de faire ses affaires.

Le Duc de Mayenne craignoit que le parti des Huguenots, qui étoit fort en son Gouvernement, prît trop d'avantage, & profitât le plus de cette division.

Le troisiéme se voyoit vieil, voulant conserver Sedan à son Fils, craignoit de le mettre en hazard, & avoit aussi quelque espérance qu'aidant à la paix cela obligeroit le Roi à lui donner part dans les affaires. En quoi il montroit la foiblesse de l'esprit de l'homme, qui, quelque grand & expérimenté qu'il soit, ne se peut empêcher d'espérer ce qu'il desire, car il avoit eû assez de sujet depuis la Régence de se détromper de cette prétention.

Le Duc de Longueville étoit d'opinion contraire, par la seule crainte qu'il avoit que le Maréchal d'Ancre en la paix lui fit perdre le crédit qu'il avoit en son Gouvernement.

Mais les Ducs de Sully, de Rohan & de Vendôme, & tout le parti Huguenot ne vouloient oüir parler de paix en aucune façon, si ce n'étoit avec des conditions si

indignes, que nul de ceux du Conſeil n'eût oſé propoſer à Sa Majeſté de les accepter.

Il n'y eût artifice dont ils ne ſe ſerviſſent, ni raiſon qu'ils ne repreſentaſſent à M. le Prince, pour le tirer à leur avis : ils lui repreſentoient qu'il partageoit avec le Roi l'autorité en ce Royaume, tandis qu'il avoit les armes à la main, & qu'il pouvoit facilement conſerver la puiſſance demeurant dans ſon Gouvernement, où il étoit environné de tout le Corps des Huguenots. Ils n'oublierent pas de lui faire connoître qu'il n'y avoit pas beaucoup de ſûreté pour lui à retourner dans la Cour, qu'à un homme comme lui il ne faloit ou jamais prendre les armes, ou jamais les poſer contre ſon Maître ; & qu'après les avoir deux fois priſes, il n'y avoit pas d'aſſuré fondement ſur quelques promeſſes que lui puſſent faire leurs Majeſtez ; qu'en choſe de ſi grande importance on ne faiſoit jamais qu'une faute, & qu'il ſeroit blâmé ſi ſur quelque petite eſpérance de profiter dans les Finances, il ſe déſuniſſoit d'avec tous ceux qui lui étoient aſſociez, & ſe mettoit en danger de ſe perdre & eux avec lui.

Mais ſi leurs remontrances étoient fortes en elles-mêmes, ſa propre paſſion l'étoit davantage envers lui : joint que ſes

Serviteurs qui n'esperoient pas pouvoir ailleurs si bien faire leurs affaires qu'à la Cour, le fortifioient en son inclination. En quoi le Maréchal de Boüillon, qui considéroit ne pouvoir être tout à la fois en Guyenne auprés dudit Sieur Prince, & à Sedan où son propre intérêt l'apelloit, l'apuyoit par toutes les raisons que la fertilité de son esprit lui suggéroit.

Ainsi, M. le Prince, charmé par les trompeuses aparences de la Cour, & attiré par sa passion & par les conseils que ses Serviteurs & ses Amis lui donnerent pour leur propre utilité, se résolut à la paix, à laquelle aussi Sa Majesté, nonobstant les conseils qu'on lui avoit donnez au contraire, avoit eû agréable d'entendre.

Dès le premier jour de cette année, le Duc de Nevers & Edmond Ambassadeur d'Angleterre revinrent d'auprès M. le Prince, où ils étoient allez avec permission de Sa Majesté pour le convier de revenir à son devoir. Ils amenerent le Baron de Thianges, qui aporta au Roi une Lettre de lui, par laquelle, faisant bouclier des remontrances des Etats & du Parlement, il témoignoit ne desirer sinon que Sa Majesté y eût égard pour le bien propre de sa sacrée personne & de son Etat. Il suplioit Sa Majesté de donner la paix à ses

Sujets, puis ensuite qu'il se tint une conférence en laquelle elle envoyât ses Députez pour traiter avec lui, & ceux de l'assemblée de Nîmes, laquelle pour plus de facilité suplioit le Roi de trouver bon qu'elle s'avançât en quelque lieu plus proche de la Cour, qu'il daignât lui faire sçavoir le nom de ceux qu'elle y vouloit envoyer, & que l'Ambassadeur d'Angleterre y pût intervenir comme témoin.

Sa Majesté accorda que l'assemblée de Nîmes fût transférée à la Rochelle, & envoya dès le lendemain 2. de Janvier M. de Nevers pour convenir de toutes les circonstances de la conférence.

Le même jour, Sa Majesté partit de la Rochefoucault, & arriva le 7. à Poitiers, ayant failli une entreprise que l'on avoit faite d'enlever tous les Princes à S. Maixant, où ils se devoient assembler, & s'ils n'en eussent été avertis, comme on croit qu'ils le furent par le Duc de Guise même, ils fussent tous tombez en la puissance du Roi.

Le 8. Sa Majesté envoya vers M. le Prince le Baron de Thianges qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Maréchal de Brissac, & Mr. de Villeroy, qui convinrent avec lui de la ville de Loudun pour le lieu de la conférence, qu'elle com-

menceroit le 10. de Février, & cependant qu'il y auroit ſuſpenſion de part & d'autre juſqu'au premier jour de Mars. L'ordonnance de Sa Majeſté pour cette ſuſpenſion fut publiée le 23. de Janvier.

Leurs Majeſtez arrivérent à Tours le 25. où il ſurvint un accident bien étrange & d'un mauvais préſage : car le 29. du mois le plancher de la chambre où la Reine étoit logée à l'hôtel de la Bourdaiſiére fondit, & la plûpart des Grands & des Officiers qui y étoient tombérent, la Reine ſeule & ceux qui étoient auprès d'elle ne furent point envelopez en cette ruïne. Et à Paris, la nuit de ce jour même, la glace de la riviere de Seine qui étoit priſe venant à ſe rompre, fit périr pluſieurs bâteaux qui étoient chargez de proviſions néceſſaires pour la vie, & emporta une partie du Pont S. Michel, l'autre qui ne fut pas emportée fut tellement ébranlée, qu'elle tomba auſſi à quelque-tems de là.

Le Duc de Vendôme, qui avoit eû commandement & reçû de l'argent du Roi pour faire des troupes, & les avoit levées, étant juſqu'alors toûjours demeuré ſans ſe venir joindre en l'armée du Roi, ni auſſi ſe déclarer contre ſon ſervice, faiſoit, nonobſtant la ſuſpenſion d'armes, tant d'ac-

tes d'hoſtilité, qu'on fut contraint de lui commander de deſarmer, à quoi, au lieu d'obéïr, il ſe retira vers la Bretagne, où le Parlement de Rennes ordonna par Arrêt du 26. de Janvier, aux Habitans des Villes & Bourgades, de courir ſûs à ſes troupes à ſon de tocſin, & le Roi lui envoya un Herault commander de poſer les armes ſous peine d'être déclaré criminel de Léze-Majeſté.

Lors il leva le maſque, & déclara le 18. de Février être du parti de M. le Prince, qu'il vint trouver à Loudun ; ce qui retint Sa Majeſté de le pourſuivre plus avant.

Les propoſitions des Princes furent à leur ordinaire colorées du ſpécieux prétexte du ſervice du Roi & du bien de l'Etat. Ils demandent qu'il ſoit fait une exacte recherche de ceux qui ont participé à la mort du feu Roi, & que Sa Majeſté en veüille faire expédier une commiſſion au Parlement : que les libertez & autoritez de l'Egliſe Gallicane ſoient maintenuës : que le Concile de Trente ne ſoit point reçû : que l'autorité & dignité des Cours Souveraines ne ſoient point affoiblies : que les Edits de pacification ſoient entierement obſervez : qu'il ſoit pourvû dans quelque-tems aux remontran-

ces du Parlement & aux cahiers des Etats : que les anciennes alliances ſoient conſervées : retrancher l'excès des dons & penſions, & principalement aux perſonnes de nul mérite. Tout cela ne reçût point de dificulté à être admis & accordé par le Roi. Ils demandérent que le premier article du cahier du Tiers-Etat fût accordé. A quoi Sa Majeſté ne pût conſentir, mais promit ſeulement qu'elle y pourvoiroit avec l'avis des principaux de ſon Conſeil, lorſqu'il ſeroit répondu aux cahiers des Etats.

Ils inſiſterent que l'Arrêt du Conſeil ſur le ſujet des remontrances du Parlement fût révoqué. Sa Majeſté fut par leur importunité obligée de conſentir qu'il demeurât ſans effet.

Ce qui aporta plus de préjudice à ſon autorité Roïale, fut que Sa Majeſté accorda que tous Edits, Lettres Patentes, Déclarations, Arrêts, Sentences, Jugemens & Decrets donnez contre les Princes & tous ceux qui les ont ſuivis, ſeroient révoquez & tirez des Regiſtres, & qu'ainſi en ſeroit-il fait de la déclaration faite à Poitiers en Septembre dernier, ſans qu'elle pût être tirée en exemple pour l'avenir, en ce qui regarde la dignité des Princes du Sang. Car par-là, Sa Majeſté ſembloit avoüer

que ladite déclaration donnée à Poitiers avoit été contre la juſtice & les formes ordinaires. Elle promet auſſi de faire réparer l'offenſe que M. le Prince prétendoit lui avoir été faite par l'Evêque & Habitans de Poitiers, & que tous ceux qui pour avoir eû intelligence avec lui s'étoient retirez & abſentez de la Ville, y ſeroient rétablis, & toutes les informations & procédures faites contre eux déclarées de nul effet & valeur. Et que d'autre côté, à l'inſtance dudit Sieur Prince, Sa Majeſté promit qu'elle ſeule pourvoiroit aux Charges du Régiment des Gardes : ce qui encore qu'il fût juſte ne devoit être accordé à la requête dudit Sieur Prince, qui ſembloit le propoſer en haine du ſervice que le Duc d'Epernon en cette occaſion avoit rendu au Roi ; ce qui donnoit ſujet à leurs Partiſans de publier que ceux qui ſervoient le Roi en recevoient du mal, & ceux qui le deſſervoient en ſervant les Princes en tiroient récompenſe.

La Reine eût de la peine à accorder une choſe que M. le Prince demandoit inſtamment, qui étoit qu'il ſeroit Chef du Conſeil de Sa Majeſté, & ſigneroit tous les Arrêts qui s'expédieroient. Mais elle ne voyoit pas tant de jour à la refuſer, que la demande qu'avec plus de chaleur les

Princes firent au Roi, & à laquelle ils s'affermissoient avec plus d'opiniâtreté, qui fut celle de la Citadelle d'Amiens : cet article long-tems debatu obligea à prolonger la tréve jusqu'au 5. de Mai.

Leurs Majestez sachant qu'ils n'en vouloient qu'à la personne du Maréchal d'Ancre, aimerent mieux lui ôter cette place que permettre qu'elle fut rasée étant de l'importance qu'elle est à l'Etat ; à la charge toutefois que M. de Longueville demeureroit en sa maison de Trie, en attendant que Sa Majesté eût pourvû au Gouvernement de ladite Place.

M. de Villeroy ayant eû le vent que la Reine étoit mécontente de lui pour ces deux derniers articles, comme s'il n'eût pas fait tout ce qui étoit en lui pour empêcher les Princes de les lui proposer, ou en affoiblir leurs poursuites, la vint trouver à Tours. Et pour se justifier, lui representa qu'il étoit avantageux pour le service du Roi de donner à M. le Prince toute la satisfaction qui se pouvoit pour l'attirer à la Cour ; qu'il lui étoit préjudiciable de permettre qu'il demeurât éloigné dans son Gouvernement, où de nouveaux boutefeux seroient tous les jours à l'entour de lui pour l'exciter à rallumer la guerre ; qu'au reste l'autorité qu'on lui

donneroit de signer les Arrêts ne diminuëroit en rien celle de la Reine, vû que s'il y servoit bien, les choses que Sa Majesté y feroit ordonner en seroient d'autant plus autorisées, & s'il faisoit mal on y pouvoit facilement remédier, sa personne étant en la puissance de Leurs Majestez. Quant à ce qui regardoit le Maréchal d'Ancre, il lui avoit semblé être obligé pour le service qu'il devoit à la Reine, & pour la considération dudit Maréchal même, de ne pas attirer sur lui, & ensuite sur elle, cette envie que l'on crût & publiât par tout le Royaume que son intérêt particulier, qui seroit réputé à une vanité très-dommageable, empêchât la pacification de ces troubles, le repos des Peuples, & le bien public; & qu'à l'extrêmité, si la Reine lui vouloit conserver cette place, elle la lui pouroit remettre par après en ses mains, quand les Princes seroient séparez & leur armée licenciée, & ce, d'autant plus facilement que l'échange seroit aisé à faire avec M. de Longueville, de la Picardie avec la Normandie, & ce Duc hors d'intérêt ne penseroit plus à la Citadelle d'Amiens.

La Reine fut contente, ou feignit de l'être de ces raisons. Cependant le Roi s'avança à Blois, où peu de jours après la Reine se rendit, & en même-tems, M. le

Prince tomba malade d'une fiévre continuë, ce qui fut cause que la paix ne put être signée qu'au commencement de Mai.

Le 4. de Mai, Sa Majesté fit publier deux Ordonnances, l'une pour la retraite des Gens de guerre qui avoient suivi Mr. le Prince, l'autre pour la pacification des troubles presens ; attendant que l'Edit qu'elle en avoit fait fût publié au Parlement, ce qui fut le 8. de Juin ensuivant.

Voila ce qui fut publié de l'Edit de Loudun ; mais les articles secrets qui étoient les principaux, & ceux ausquels les Princes avoient buté, furent que chacun d'eux reçût en son particulier de grands dons & récompenses du Roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée. Aussi ne livrérent-ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si chérement, ou s'ils la lui livrérent, ce ne fut pas pour long-tems.

On donna à M. le Prince la Ville & Château de Chinon, & pour son Gouvernement de Guyenne qu'en aparence il offrit, pour montrer qu'il vouloit se déporter de toute occasion de remuëment, mais duquel en effet, il se défaisoit à la suscitation de son Favori qui avoit son bien éloigné de la Guyenne, & préféroit son intérêt à ceux de son Maître ; on lui

donna celui de la Province de Berry, de la Touraine, & ville de Bourges, & plusieurs autres places en icelles, la plus grande part du domaine, & 1500000. liv. d'argent comptant, pour les frais qu'il prétendoit avoir faits en cette guerre, outre les levées qu'il avoit faites en ce Royaume & les deniers du Roi qu'il avoit pris.

Tous les autres Princes & Seigneurs qui l'avoient ſuivi reçûrent auſſi chacun des gratifications, le Roi achetant cette paix plus de ſix millions de livres.

Le Roi donnant la paix à ſon Peuple, la donna encore à la Cour, à tous ceux qui étoient mécontens du Chancelier; il lui fit rendre les Sceaux & les donna au Sr. du Vair Premier Préſident de Provence, la réputation duquel fit eſtimer d'un chacun le choix que Sa Majeſté en avoit fait.

Il y avoit long-tems que Mr. de Villeroy diſoit à la Reine & à la Maréchale que, ſi Sa Majeſté ne chaſſoit le Chancelier de la Cour, tout étoit perdu, & leur avoit ſouvent répété ce diſcours durant le voyage en toutes les ocaſions qui ſe preſentoient de ſatisfaire à la mauvaiſe volonté qu'il avoit contre lui, & lui donner à dos. Il diſoit auſſi à la Reine que le Parlement & le Peuple recevroient

grande ſatisfaction de ſon éloignement, étant certain que ce Perſonnage ayant beaucoup de bonnes qualitez avoit ce malheur de n'être pas bien dans la réputation publique. Et ſur la dificulté que faiſoit la Reine d'éloigner un vieil Miniſtre, auquel naturellement elle avoit quelque inclination, diſant que c'étoit un bon homme qui n'avoit pas de mauvais deſſeins, il lui avoit mis le Préſident du Vair en avant comme un homme, la créance de la vertu duquel feroit perdre le regret que quelques-uns pouroient avoir de ſon éloignement.

Mais le Chancelier s'étant aperçû que Villeroy & le Préſident Jeannin commençoient à prévaloir contre lui en l'eſprit de la Reine, il n'y eût ſorte d'adreſſe dont il ne ſe ſervît, ni de ſoûmiſſion qu'il ne leur fit pour ſe réconcilier avec eux; ce qui fit que le Sr. de Villeroy, qui avoit particuliere connoiſſance de Mr. du Vair, & ſçavoit qu'outre que c'étoit un eſprit rude & moins poli que la vie de la Cour & le grand rang qu'il y tiendroit ne pouvoient ſouffrir, il étoit ſi préſomptueux que, ſans déférer à l'avis de perſonne, il voudroit uſurper toute l'autorité du Gouvernement, eſſaya de ramener l'eſprit de la Reine, & faire que

continuant à se servir du Chancelier elle se contentât d'éloigner de la Cour le Commandeur de Sillery, & le Sr. de Bullion qui avoit époufé fa Niéce.

La Reine les chassa tous deux, & continua toûjours sa volonté de faire de même du Chancelier ; à quoi la Maréchale la confortoit, mécontente de voir que le Sr. de Villeroy & le Sr. Jeannin eussent si-tôt changé d'avis.

Le Sr. de Villeroy reconnoissant cela, tâcha d'arrêter ce dessein par un autre moyen, & écrivit au Président du Vair, avec lequel il avoit une ancienne amitié, qu'il ne lui conseilloit pas en ce tems orageux, auquel les affaires avoient peu de fermeté, d'accepter les Sceaux, si on les lui offroit ; qu'il penseroit manquer à l'affection qu'il lui portoit, s'il ne lui donnoit ce conseil ; qu'il y avoit peu de sureté dans cet emploi, grande dificulté à y bien faire, & plus encore à y contenter tout le monde, grand nombre d'ennemis à y acquerir, & peu ou point de protection à y attendre de ceux qui avoient le principal crédit dans le Gouvernement.

Le Président du Vair intimidé refusa l'offre qu'on lui en fit. La Maréchale, étonnée de ce refus, & soupçonnant qu'il y avoit de la tromperie, envoya querir

Ribier ſon neveu, qui lui dit que ce que ſon Oncle en avoit fait, étoit ſur les lettres qu'il en avoit reçûës de Mr. de Villeroy qui l'en diſſuadoit, & offrit ſi elle l'avoit agréable de l'aller querir lui-même, ce qu'il fit incontinent.

Le partement de Mr. du Vair fut ſi public, par le grand nombre de perſonnes de toutes qualitez qui voulurent aller prendre congé de lui & l'accompagner, que le Chancelier en eut promptement avis. Il ſe réſolut, pour n'être prévenu avec honte à la face de toute la Cour, de partir de Tours, où il étoit encore, & venir à Blois trouver la Reine pour lui demander congé de ſe retirer. Le Préſident du Vair avoit la même volonté que lui, & ne deſiroit pas à ſon arrivée le trouver encore à la Cour, ſoit pour reſpect de la bien-veillance qui étoit entr'eux de long-tems, ſoit qu'il ne s'eſtimât point aſſuré qu'il ne le vid actuellement dépoſſédé, & avoit ſuplié la Maréchale, par ſon neveu Ribier, de lui vouloir procurer cette ſatisfaction.

Le Chancelier étant en chemin communique ſon deſſein au Préſident Jeannin, & comme l'eſpérance meurt toûjours la derniere en nos eſprits & principalement à la Cour, il pria Jeannin (parce que Mr.

de Villeroy étoit alors à la conférence de Loudun) d'aller devant trouver la Reine, & sçavoir d'elle si le bruit que l'on faisoit courir de la venuë du Sr. du Vair étoit véritable, & lui rendre en cette occasion les derniers bons offices, que son péril present, qui leur pouvoit être commun bien-tôt après lui, devoit faire esperer de lui.

Le Président Jeannin va trouver la Reine, elle lui dit ce qui en étoit. Il lui parla de differer ce changement, ce qui étonna la Reine : il lui dit que Mr. de Villeroy & lui autrefois lui en avoient parlé & donné le conseil; mais qu'ils ne le jugeoient plus nécessaire depuis les protestations qu'il leur avoit faites de vouloir suivre leur avis, & leur être tellement soûmis qu'il ne feroit plus rien que ce qu'ils voudroient; dont ils avoient sujet d'être assurez, puisqu'il n'avoit plus auprès de lui le Commandeur de Sillery & Bullion. A quoi la Reine pour toute réponse lui demanda si c'étoit ainsi qu'il gouvernoit les affaires du Roi par ses intérêts particuliers, & dès le lendemain fit faire commandement au Chancelier de raporter les Sceaux au Roi, ce qu'il fit, & se retira de la Cour.

L'éloignement du Président Jeannin &

de Mr. de Villeroy étoit aussi déja résolu, mais ce dessein n'éclatoit pas encore : Barbin, à qui la Reine avoit donné la Charge du premier, ayant crû devoir differer à la recevoir jusqu'à ce que Leurs Majestez fussent de retour à Paris, & la paix bien assurée.

Leurs Majestez qui arrivérent le 16. de Mai, donnérent les Sceaux à Mr. du Vair ; le Président le Jay fut remis en liberté, & rentra en l'exercice de sa Charge au Parlement. Mais une liberté plus chere & moins esperée fut renduë & plus volontiers au Comte d'Auvergne, que Leurs Majestez ne sçachant plus à qui des Princes avoir une confiance entiere, délivrérent comme une créature anéantie, à laquelle ils auroient donné l'être de nouveau. Il avoit été mis deux fois à la Bastille par le feu Roi, pour crimes de rebellion & entreprise contre Sa Majesté, au service de laquelle il ne s'étoit jamais bien comporté de la sorte qu'il étoit obligé par sa condition. Son premier arrêt ne l'ayant rendu sage, il n'y avoit point d'espérance que celui-ci dût prendre fin ; mais ce que son propre mérite lui dénioit, la malice des autres le lui fit obtenir, sous esperance que la grandeur de cette obligàtion derniere sur-

monteroit ſes mauvaiſes inclinations. Et afin que la grace fût toute entiere , Sa Majeſté lui fit rendre, par le Duc de Nevers l'état de Colonel de la Cavalerie legere , dont il étoit honoré avant ſa priſon.

Leurs Majeſtez récompenſérent auſſi ceux qui avoient des places fortes & le domaine du Roi en Berry , afin de ſatisfaire à la promeſſe qui avoit été faite à Mr. le Prince.

Le Maréchal d'Ancre remit la Citadelle d'Amiens entre les mains du Duc de Montbaſon , à qui en outre le Roi donna la Lieutenance en Picardie, au lieu de celle de Normandie qu'il avoit. Et afin que le Maréchal d'Ancre ne perdît point en cet échange , ains au contraire trouva ſon élévement en l'abaiſſement qu'on lui avoit voulu procurer , on lui donna la Lieutenance de Roi en Normandie , le Gouvernement de la Ville & Château de Caën dont on retira Bellefont, celui du Pont-de-l'Arche , & peu après Quillebœuf.

Les Princes , nonobſtant que Leurs Majeſtez témoignaſſent par ces commencemens vouloir exécuter ponctuellement ce qui avoit été promis , ne ſe hâtoient point de venir à Paris, chacun d'eux deſi-

rant laiſſer couler davántage de tems pour voir plus aſſurément quel train prendroient les affaires.

Ils s'étoient néanmoins ſéparez avec aſſez mauvaiſe intelligence les uns d'avec les autres ; ce qui arrive ordinairement entre perſonnes deſquelles chacun eſtimant plus mériter qu'il ne vaut, nul n'eſt content de la part qui lui eſt donnée en la récompenſe commune. Ils ſe plaignent tous que Mr. le Prince avoit pris tout l'avantage pour lui. Les Ducs de Rohan & de Sully, qui prétendoient être ſeuls qui avoient joint à ſes armes le parti des Huguenots, eſtimoient qu'il avoit eû trop peu d'égard à leurs intérêts. Mr. de Longueville n'étoit pas plus ſatisfait que les autres, ſe voyant retiré en ſa maiſon, & n'oſant retourner en Picardie, nonobſtant que le Maréchal d'Ancre ſe fût démis de la Citadelle d'Amiens, pour ce qu'il jugeoit bien qu'il n'y auroit pas plus de crédit étant entre les mains de Mr. le Duc de Montbaſon, qu'il y en avoit eû étant entre les mains du Maréchal d'Ancre. Et entre Mr. de Boüillon & Mr. le Prince il y avoit ſi peu de confiance, que le dernier, qui étoit deſiré à la Cour avec impatience de la part de la Reine, lui faiſoit paroître qu'il

auroit bien ſouhaité quand il y arriveroit en trouver le premier éloigné. Tant cette union ſi étroite de ces Princes contre le Roi, & qui ne ſe maintenoit que par les avantages que chacun d'eux en eſperoit par la guerre, fut promptement diſſipée par ce traité de paix.

Les ſeuls Ducs de Mayenne & de Boüillon ſe maintinrent en intelligence l'un avec l'autre. Le dernier ayant volonté de s'en aller en Limoſin & à Negrepeliſſe, que depuis peu il avoit acquis, changea de deſſein à la ſemonce de la Reine, qui lui fit l'honneur de lui écrire de ſa main propre, pour le convier de ſe rendre au plûtôt auprès de Sa Majeſté, ce qu'il fit, & amena le Duc de Mayenne avec lui. Mais, encore que la Reine le reçût très-bien, ils ne furent pas ſi-tôt arrivez qu'ils ſe repentirent de s'être hâtez plus que les autres, dautant qu'ils virent un changement univerſel que la Reine fit bien-tôt après de tous les Miniſtres.

Mr. de Villeroy & le Préſident Jeannin étoient déja à leur arrivée ſans crédit : & ne ſe paſſa guére de tems que le premier ſe retira en ſa maiſon de Conflans ; la Charge du ſecond fut donnée à Barbin, & celle de Secretaire d'Etat

que Mr. de Puisieux exerçoit au Sieur Mangot. La raison dictoit assez qu'ayant ôté les Sceaux à M. le Chancelier, il n'étoit pas à propos de laisser son Fils premier Secretaire d'Etat en un tems si orageux que celui auquel on étoit alors: mais la bonté de la Reine, qui n'avoit éloigné le Pere qu'y étant contrainte par son mauvais gouvernement, faisoit qu'elle avoit difficulté d'éloigner le Fils, qui n'avoit point commis de faute particuliere qui semblât le mériter. Le Sr. du Vair, qui ne croyoit être assuré tandis qu'il verroit une personne à la Cour si proche à celui dont il tenoit la place, oubliant toute l'obligation qu'il avoit à M. de Villeroy, qui seul l'avoit proposé au feu Roi pour être Premier President de Provence, lui avoit fait valoir ses services, & l'avoit maintenu envers & contre tous, fit tant d'instance à la Reine de le congédier, qu'il lui en fit enfin prendre résolution. Non toutefois tant à son contentement qu'il esperoit; car au lieu qu'il se promettoit de faire entrer en cette Charge Ribier son neveu, qui s'en étoit déja vanté, la Reine la donna au Sr. Mangot, à qui elle avoit peu auparavant accordé la Charge de Premier President de Bordeaux. C'est ainsi

que les honneurs changent les mœurs en un moment : le Sr. du Vair, qui peu de jours avant faisoit profession d'être un Philosophe Stoïque, & en écrivoit des livres, n'est pas si-tôt à la Cour que changeant d'esprit en faisant paroître les qualitez qui y étoient cachées, non-seulement il devient ambitieux, mais noye dans son ambition tous les devoirs de bienséance & d'amitié, commettant une ingratitude qu'un homme qui n'eût jamais été courtisan eût eû honte qu'on lui eût pû reprocher.

En ce tems, la Reine ayant été avertie par ses Serviteurs de l'adresse & des artifices dont le Sr. de Luines usoit auprès du Roi pour lui rendre sa conduite odieuse, lui representant les manquemens plus grands qu'ils n'étoient, & amoindrissant ce qui étoit à loüer, se résolut de lui offrir de se démettre de l'autorité qu'il lui avoit donnée, & la consigner en ses mains, jugeant bien qu'il ne la recevroit pas, & cette offre néanmoins feroit en son esprit l'effet qu'elle desiroit, qui étoit de lui ôter la créance qu'elle eût un desir démesuré de continuer son gouvernement, auquel elle étoit portée par ambition, non pour le bien de son service, ni que la nécessité publique le requît.

Elle

Elle le supplia donc d'avoir agréable de prendre jour pour aller au Parlement, où après lui avoir justifié combien elle étoit éloignée de ces sentimens, elle desiroit se décharger du soin de ses affaires, qu'il trouveroit que par le passé on n'avoit pû conduire les choses plus heureusement, & qu'ayant fait tout ce qu'elle avoit dû pour lui assurer la Couronne, il étoit bien raisonnable qu'il prît cette peine pour lui procurer son repos : qu'il lui fâchoit, après tant de glorieuses preuves qu'elle avoit données de sa passion au bien de cet Etat, de se voir en peine de défendre ses sentimens contre des calomnies secrettes.

Comme elle n'avoit rien à craindre de son naturel, aussi voyoit-elle qu'elle avoit juste sujet de se défier de son âge, qu'elle prévoyoit que, s'il avoit eû l'audace de l'attaquer en un lieu si saint, il pouroit avec le tems être emporté par force, & se laisser vaincre à la violence de leurs poursuites.

Qu'elle jugeoit bien que, quand l'on est parvenu par beaucoup de peines & de périls au comble d'une grande réputation, la prudence veut qu'on pense à une favorable retraite, de peur qu'on ne perde par la révolution des choses hu-

maines ce qu'on a si chérement acquis.

Qu'elle savoit que les offices les plus mal reconnus sont ceux qu'on rend au public, & qu'un mauvais événement pouvoit ternir la gloire de ses actions passées.

Mais, quelque instance qu'elle pût faire, le Roi ne lui voulut jamais accorder de quitter le gouvernement de ses affaires. En quoi elle ne fut pas trompée, car elle ne desiroit, ni ne craignoit que le Roi la prît au mot; mais les raisons qu'elle lui avoit aportées lui sembloient être si recherchées, qu'il crut qu'elles lui avoient été plûtôt insinuées, qu'elle ne les avoit pas conçûes en son esprit: & pour ce ne s'ouvrit pas avec elle des mécontentemens qu'il commençoit à recevoir du prodigieux élévement du Maréchal d'Ancre, ne jugeant pas qu'elle eût volonté d'y remédier, mais l'assura qu'il étoit très-satisfait de son administration, que personne ne lui parloit d'elle qu'en des termes convenables à sa dignité.

Le Sr. de Luines ne lui en dit pas moins, & accompagna ses paroles de gestes & de sermens, & de toutes autres circonstances qui peuvent servir à cacher un cœur double, & qui a une intention toute

contraire à ce qu'il promet. Il ne pût néanmoins si bien feindre, que la Reine, qui n'étoit pas inexperte en ces artifices, n'en aperçût quelque chose; elle ne s'en douta pas tant, qu'elle en prît dessein de le chasser d'auprès la personne du Roi, ni si peu aussi qu'elle ne commençât à penser à quelque retraite honorable, si le Roi prenoit de lui-même quelque jour la résolution qu'il avoit refusée de prendre à sa requête. Et pour ce qu'elle avoit commencé à gouverner ce Royaume avec autorité souveraine en la minorité du Roi, ne desirant pas retourner à vivre sous la puissance d'autrui, elle fit traiter de la Principauté de la Mirandole, & envoya exprès André Lumagne en Italie pour convenir du prix. Mais le Roi d'Espagne traversa l'exécution de ce traité, & ne voulut plus que les François remissent le pied, en quelque maniere que ce fût, en un lieu d'où il les avoit chassez avec tant de peines, de périls & d'années.

M. de Boüillon, qui savoit bien se servir de tout à son avantage, essaya de profiter de l'absence de M. le Prince, & convertit en artifices de prudence la disgrace en laquelle par fortune se rencontroit alors M. de Villeroy : car jugeant

que Villeroy pour, par aprehension, se rendre nécessaire, favoriseroit toutes les demandes qu'il pouroit faire, pour peu raisonnables qu'elles fussent, & representeroit que le refus qu'on lui en feroit seroit une infraction au traité de Loudun, ne fit point de difficulté de desirer de la Reine plusieurs choses frivoles & impertinentes, & qui en vérité étoient au-delà des choses qui avoient été accordées par ledit traité, mais que néanmoins il disoit être nécessaires, tant pour la sûreté de M. le Prince, que de ceux qui avoient été joints avec lui.

Entr'autres choses, ils faisoient grande instance sur le Réglement du Conseil, lequel ils vouloient être réduit à un certain nombre de Personnes choisies, le choix desquelles étoit très-difficile à faire, tant pour n'encourir l'envie de ceux qu'on rebutoit, que pour ce qu'ils eussent formé difficulté sur beaucoup de ceux qu'on eût retenus, s'ils n'eussent été de leur intelligence.

Cela mettoit la Reine bien en peine, car le Garde des Sceaux du Vair étoit si nouveau dans les affaires, qu'elle n'en étoit aucunement assistée, étant étonné en toutes rencontres, ne sachant se démêler d'aucune, & M. de Boüillon

ayant tel ascendant sur son esprit, qu'il en faisoit ce qu'il vouloit, desorte qu'il se laissa aller jusques-là, que de dire à la Reine, en presence du Sieur de Boüillon, qu'elle n'étoit pas bien conseillée de prendre si peu de confiance qu'elle faisoit à lui & à M. de Mayenne : ce que la Reine, qui sur le champ ne lui voulut rien répondre, lui reprocha par après, lui remontrant les sujets qu'elle avoit de se méfier d'eux, & que, quand bien cela ne seroit pas ainsi, il ne devoit pas lui en parler en leur presence.

Toutes ces choses faisoient desirer à la Reine plus ardemment la venuë de M. le Prince, qui étoit allé en Berry prendre possession du Gouvernement, & avoit de sa part bonne volonté de se rendre à la Cour, espérant d'y disposer de toutes choses dans le Conseil. Mais les Ducs de Boüillon & de Mayenne faisoient tous les offices qu'ils pouvoient auprès de lui pour retarder son partement ; ce qui fit que la Reine lui dépêcha plusieurs Personnes l'une après l'autre, & lui aussi lui en dépêcha de même, chacun desquels se vantoit avoir le plus de créance auprès de lui. Et de fait, toutes les lettres qu'il écrivoit par eux, étoient en une créance fort particuliere,

& la plûpart contraires les unes aux autres : ce qui fit que, pour démêler ces fusées, la Reine me dépêcha vers lui, croyant que j'aurois assez de fidélité & d'adresse pour dissiper les nuages de la défiance que les mauvais esprits lui donnoient d'elle contre la vérité. Ce qui me réüssit assez heureusement, l'ayant en peu de tems rendu capable de l'avantage que la Reine recevroit de sa presence, de l'affermissement qu'elle donneroit à la paix, de l'autorité qu'elle avoit aux résolutions du Conseil, de l'espérance qu'elle ôteroit aux Broüillons de voir leurs mauvaises volontez apuyées, & du repos qu'elle donneroit à l'esprit de Sa Majesté, qui ne pouvoit plus davantage suporter les soins & les craintes perpetuelles, où ces divisions passées l'avoient tenu si long-tems. Pour toutes lesquelles raisons il ne pouvoit raisonnablement douter qu'elle n'eût sa presence très-agréable, & lui donnât toutes les satisfactions qu'elle pourroit, pour le retenir auprès du Roi en la dignité & au crédit que sa qualité & son affection au service de Sa Majesté lui faisoient mériter. Outre que je lui donnai assurance de la part de la Maréchale, qu'elle employeroit ce que son Mari & elle auroient de pouvoir auprès d'elle, pour le

maintenir en l'honneur de ses bonnes graces, & que, si jusqu'ici ils l'avoient fait, comme il en pouvoit lui-même être bon témoin, ils n'y manqueroient pas à l'avenir, après s'y être obligez par une solemnelle promesse.

On lui avoit donné jalousie du Baron de la Châtre qui étoit à Bourges, lequel on lui mandoit y avoir été envoyé pour épier ses actions, & de ce qu'on ne lui faisoit point encore de raison de ce qui s'étoit passé à Poitiers : ces deux choses témoignant assez le peu de sincerité avec laquelle on desiroit son retour, quoiqu'on fit semblant du contraire.

J'en donnai avis à la Reine, qui fit venir incontinent le Baron de la Châtre à Paris, auquel elle donna 60000 liv. & le brevet de Maréchal de France, pour sa démission du Gouvernement de Berry, qui par ce moyen demeureroit sans dispute à M. le Prince, & dépêcha à Poitiers le Maréchal de Brissac pour y faire exécuter ce qui avoit été promis par le traité de Loudun. Il aprouva aussi le changement des Ministres, & l'élection de Mangot & de Barbin, insistant seulement que l'on contentât M. de Villeroy s'il avoit intérêt en la Charge du Sieur de Puisieux. Il promit de sa part

que, la Reine lui faiſant l'honneur d'avoir confiance en lui, il ne communiqueroit rien des conſeils ſecrets qu'à qui elle voudroit en être communiqué, & trouva bon auſſi que ſi on vouloit, on ſe ſervit de ſon nom pour avancer ou retarder le Réglement du Conſeil qui étoit pourſuivi par les Princes.

Ce voyage que la Reine me fit faire au déſu de Meſſieurs de Mayenne & de Boüillon, fut cauſe qu'ils dépêcherent incontinent vers Mr. le Prince, pour ſavoir ce que j'avois traité avec lui, & le détourner de venir en Cour. Mais ce fut en vain, le Maréchal de Boüillon m'ayant ſoudain enquis, après mon retour, ſi je n'avois pas trouvé Mr. le Prince tout diſpoſé au ſervice de Leurs Majeſtez, je lui répondis que non-ſeulement il proteſtoit de leur demeurer inviolablement obéïſſant, mais en outre, qu'il leur donneroit la même aſſurance pour Mr. de Mayenne & pour lui, afin de lui donner ſujet de deſirer auſſi ſon retour, le croyant en bonne intelligence avec eux. Mais il y avoit un ſujet particulier & bien important, qui, outre les raiſons générales, les empêchoit de pouvoir avoir agréable qu'il revint ſi-tôt.

C'étoit un deſſein qu'ils avoient formé

de se défaire du Maréchal d'Ancre, dont ils craignoient que la langue ou la timidité de Mr. le Prince, s'il étoit present, les pût empêcher.

Peu après leur arrivée à Paris, le Maréchal d'Ancre, sur l'ancienne mésintelligence de ces deux Ducs avec les Ducs d'Epernon & de Bellegarde qui faisoient un parti contraire à eux, leur proposa de les ruïner tout-à-fait. Mais eux qui n'avoient pas tant d'aversion des deux, qu'ils en avoient de lui, étranger, homme de peu, élevé sans mérite en cette grande fortune à laquelle ils portoient envie, & auquel ils attribuoient tous les mauvais contentemens qu'ils avoient ci-devant reçûs à la Cour, & pour lesquels ils avoient pris les armes, prirent de ce dessein occasion de faire une entreprise toute nouvelle, & au lieu d'entendre à la ruïne de ces deux-là, entreprendre la sienne, & délivrer le Royaume de sa personne.

Ils en firent part à Mr. de Guise qui entra dans ce dessein, y étant induit par le Sr. du Perron frere du Cardinal, qui étoit de long-tems affectionné aux Ducs d'Epernon & de Bellegarde, & parce que de soi-même il n'aimoit pas le Maréchal, qui lui avoit semblé ne tenir pas

de lui le compte qu'il devoit. Lors, ils commencerent à rallier tous les Ennemis du Maréchal d'Ancre, non dans la Cour seulement, mais dans le Parlement & dans le Peuple même qui l'avoient en horreur.

Il les aidoit par ses imprudences à se fortifier, ne se retenant en aucune de ses passions, quoiqu'il lui en pût arriver.

Durant la conférence de Loudun; ayant été fait à Paris une expresse défense à ceux qui gardoient les portes de laisser passer aucun sans passeport, un Cordonnier, Picard, Sergent du quartier de la ruë de la Harpe, l'arrêta le samedi de Pâques, à la porte de Bussi, dans son carosse; refusant de le laisser sortir s'il ne montroit son passeport, à faute de quoi il le contraindroit de rebrousser chemin. En ce contraste il se passa plusieurs choses, & se dit plusieurs paroles, qu'un Seigneur François né en un climat plus benin eût oubliées; mais qui tenoient à cœur au Maréchal, qui s'en voulant venger, remit à le faire quand le Roi seroit de retour à Paris, auquel tems il y auroit plus de sureté pour lui. Pour cet effet, il commanda à un de ses Ecuyers d'épier l'occasion de rencontrer ce Cordonnier hors des murailles de la Ville,

pour le châtier de l'affront qu'il estimoit avoir reçû de lui : il le rencontre le 19. de Juin, au Fauxbourg Saint Germain, & le fit battre si outrageusement par deux Valets qu'il avoit avec lui, qu'il le laissa pour mort.

Cette action renouvella la mémoire de celle de Riberpré qu'il avoit voulu faire assassiner l'année de devant, & celle du Sergent-Major Prouville qu'il avoit fait tuër à Amiens ; desorte qu'elle fut poursuivie avec tant de chaleur, qu'il n'osa l'avoüer, & ses Valets par Arrèt de la Cour furent pendus le 2. de Juillet, devant la maison du Picard, & son Ecuyer se garantit par sa fuite. Mais ces punitions au lieu d'apaiser la haine du Peuple, ne faisoient que l'animer davantage contre lui, qu'il eût voulu être pendu avec les siens.

En même-tems Mr. de Longueville, qui étoit mécontent en sa maison de Trie, s'imaginant que tandis qu'il demeureroit chez lui on n'avanceroit rien en ses affaires, se résolut d'aller en Picardie & y faire quelque remuëment. Il en donne avis à Messieurs de Mayenne & de Boüillon, qui agréent son voyage comme faisant à leur dessein contre ledit Maréchal, & lui offrent leur assistance & celle de Mr. de

Guiſe. Il part, il va à Abbeville, Il y eſt reçû avec grande démonſtration d'amitié par les Habitans.

Mr. le Prince cependant s'achemine à la Cour. Paſſant à Vilbon chez Mr. de Sully, il aprend quelque choſe de la conſpiration qui ſe tramoit contre le Maréchal d'Ancre, & ne voulant pas offenſer la Reine, & rentrer en nouvelle broüillerie, ni abandonner les Princes, il fut ſur le point de prendre quelque prétexte pour s'en retourner & remettre ſon arrivée à quelque tems de-là. Mais la crainte qu'il eut de donner ſoupçon à la Reine, fit qu'enfin il paſſa outre, & arriva à Paris le 20. de Juillet, allant droit deſcendre au Louvre, où il reçût de Leurs Majeſtez toute la bonne chere qu'il eût ſû deſirer : mais les Pariſiens témoignerent de ſa venuë plus de contentement qu'on n'eût voulu, & qu'il n'eût été à propos pour lui-même.

Le lendemain de ſa venuë, Barbin parlant au Marquis de Cœuvres, combien il ſeroit à deſirer que Mr. le Prince & Mr. de Boüillon fuſſent en bonne intelligence avec la Reine, & en un ferme deſir de ſervir l'Etat, oubliant tous les mécontentemens & prétextes paſſez, Il lui dit que de Mr. le Prince on ne pou-

voit douter qu'il n'eût une intention véritable de complaire, puisqu'il étoit venu, & que c'étoit une chose certaine qu'il n'y avoit qualité, puissance, ni crédit qui pût garantir un homme qui entroit dans le Louvre de faire ce qu'il plairoit à Leurs Majestez, & d'être absolument soûmis à tout ce qu'elles commanderoient.

Quant à Mr. de Boüillon, il lui étoit aisé de recevoir satisfaction, & tout tel traitement qu'il lui plairoit, pourvû qu'il cessât de vouloir, par un Conseil nouveau dont il poursuivoit l'établissement, contrequarer l'autorité du Roi, & qu'il lui feroit plaisir de lui representer ce qu'il lui en disoit.

Le Marquis de Cœuvres, qui étoit tout à ce parti là, ne manqua pas de le lui dire, & non-seulement ce qui le regardoit en son particulier, mais encore ce qui touchoit à Mr. le Prince. Il fit peu de réflexions sur ce qui le regardoit, pour ce qu'il étoit dans le dessein de se défaire du Maréchal d'Ancre, ce qui eût changé la face des affaires : mais il fut étonné de la hardiesse de la parole qu'il avoit avancée sur le sujet de Mr. le Prince, & cela lui fit croire plus facilement qu'elle avoit été dite plûtôt par inconsidération que par aucune intention qu'on eût de lui faire mal.

M. le Prince aussi n'en conçut aucune crainte, pour ce qu'il se tenoit assuré du Maréchal & de sa Femme, qui, dès incontinent après la paix de Loudun, lui avoient témoigné se vouloir lier avec lui d'une étroite intelligence, qu'ils avoient toûjours recherchée auparavant, ainsi que l'on peut voir par le cours de cette histoire, s'étant portez autant qu'ils avoient pû à toutes les choses qui étoient de son consentement.

Le Maréchal & sa Femme l'avoient vû si puissant en ces mouvemens passez, qu'ils croyoient que l'ayant pour ami il ne leur pouvoit mésavenir; & Mr. le Prince, qui sçavoit que leur entremise auprès de la Reine lui étoit avantageuse, feignit de les recevoir entre ses bras, & agréer leur bonne volonté : ce dont ils étoient si transportez d'aise, que non-seulement ils tenoient peu de compte de Mrs. de Guise & d'Epernon, avec lesquels durant cette derniere guerre ils avoient contracté amitié, mais il les abandonnerent entiérement, & tous ceux qui avec eux avoient servi le Roi en cette derniere occasion. En quoi ils agissoient en favoris aveugles, que la fortune plûtôt que le mérite avoit élevez, lesquels, se voyant en un degré si inespéré & disproportionné à ce qu'ils valent, sont si

éperdus & hors d'eux-mêmes, qu'ils ne voyent pas les choses les plus visibles & palpables qui sont à l'entour d'eux.

Car premiérement, ils ruïnoient le service de Leurs Majestez, qui étoit néanmoins le fondement de toute leur subsistance ; dautant qu'un chacun voyant qu'on n'avoit aucun gré, honneur, ni récompense d'avoir servi le Roi, mais au contraire, ceux qui avoient desservi étoient caressez & gratifiez, l'offense du mauvais traitement que l'on recevoit, augmentée par l'exemple du bon traitement des autres, faisoit perdre la fidélité de ceux que l'intérêt ni l'esperance des biens n'avoient pû jusqu'alors faire éloigner de leur devoir. Joint que les plus prudens ne vouloient plus encourir pour néant la mauvaise grace de ces Princes, lesquels étoient pleins de ressentimens contre ceux qui n'avoient pas été de leur parti ; & du côté du Roi, on n'avoit point de soin de ceux qui avoient servi.

En second lieu, ils n'étoient pas bien avisez de croire que M. le Prince les pût aimer, sinon en tant que ses affaires & les occasions, qui en la Cour changent tous les jours, le pourroient requerir, & de ne pas considerer que cette liaison si étroite, seroit qu'ils l'auroient continuellement sur

leurs épaules en toutes les choses qu'il auroit pour lui & pour les siens à demander à la Reine, quelque impertinentes qu'elles fussent, & qu'outre que ces demandes lui pouroient quelquefois causer quelque refroidissement de la Reine qui s'en sentiroit importunée, comme ils avoient déja avec grand péril expérimenté, quand ils lui auroient aujourd'hui obtenu une chose, demain une autre, il leur en demanderoit une autre, & quelque service qu'ils lui eussent rendu auparavant, s'ils manquoient une seule fois à faire ce qu'il desireroit, tout seroit oublié, & ils l'auroient pour ennemi, comme ils l'avoient déja éprouvé ès affaires du Château Trompette & de Perronne, où n'ayant pû surmonter l'oposition des Ministres en l'esprit de la Reine, Mr. le Prince s'étoit déclaré leur ennemi nonobstant tous les bons offices qu'il avoit reçûs d'eux. Outre que la posture en laquelle ils étoient, d'étrangers & favoris de la Reine, noms qui sont d'ordinaire l'objet de la haine des Peuples, les rendoit à Mr. le Prince le plus spécieux & presque l'unique prétexte de prendre les armes contre l'autorité du Roi, sous couleur de la vouloir maintenir.

Mais, soit qu'ils eussent peu de jugement, qu'ils fussent prévenus, ou que

leur mauvaiſe fortune les entraînât dans la ruïne, ils ne s'aperçurent point de leur faute; &, au lieu de demeurer entre Mr. le Prince & l'autre parti, l'obligeant en choſes juſtes ſans deſſervir les autres, & demeurant par leur faveur comme le lien de tous les deux, ſans prendre parti & ſe joindre ni à l'un ni à l'autre, ils ſe donnérent à Mr. le Prince, qui ne ſe donna pas à eux, & perdirent les autres, qui pour leur foibleſſe ayant beſoin d'eux s'y deſiroient plus fidellement tenir unis. Ils allérent même juſques à cet excès vers Mr. le Prince, qu'ils crûrent tellement qu'il leur ſufiſoit de l'avoir pour ami, qu'ils mépriſoient même ceux qui étoient de ſon parti, & dédaignoient de les entretenir, dont le Duc de Boüillon ne ſe pût tenir de ſe plaindre à Barbin, qui étant homme de bon jugement leur en dit ſon avis, mais en vain.

Cependant Mr. le Prince avoit tout à ſouhait, il partageoit l'autorité que la Reine ſous le bon plaiſir du Roi ſon fils avoit aux affaires, & quaſi l'en dépoüilloit pour s'en revêtir : le Louvre étoit une ſolitude, ſa maiſon étoit un Louvre ancien, on ne pouvoit aprocher de la porte pour la multitude du monde qui y abordoit, tous ceux qui avoient des affaires

s'adressoient à lui, il n'entroit jamais au Conseil que les mains pleines de requêtes & mémoires qu'on lui presentoit, & qu'il faisoit expédier à sa volonté, tant il avoit ou peu tenu compte, ou peu conservé de mémoire de l'avertissement que je lui avois donné d'user de modération en la part que la Reine par sa facilité lui avoit donnée au Gouvernement.

Aussi étoit-il très-content de sa condition, & quelque ambition qu'il eût il avoit sujet de l'être. Mais Mrs. de Mayenne & de Boüillon ne l'étoient pas, d'autant qu'ils vouloient avoir part aux avantages qu'il recüeilloit seul, & étoient fâchez de voir que tout le profit des mouvemens derniers fût arrêté en sa seule personne. Cela faisoit que, mécontens de l'état present, ils lui faisoient tous les jours des propositions nouvelles de choses qu'ils le pressoient de demander à la Reine comme étant nécessaires pour l'observation du dernier Traité : mais, quand ils virent qu'on ne leur refusoit rien de ce qui pouvoit avoir quelque aparence de leur avoir été promis, ils s'arrêtérent à une demande qu'ils crûrent la plus dificile, c'étoit la réformation du Conseil.

Cette affaire tenoit la Reine en perplexité, le choix qui devoit être du Con-

seil étoit dificile, & n'étoit pas plus aisé de le faire de Personnes qui fussent agréables à tous, que de Personnes en qui le Roi dût avoir une entiere confiance; outre qu'il en falloit rejetter un grand nombre, qu'il étoit fâcheux d'offenser par ce rebut. Barbin ouvrit un expédient, qui ne fut pas trouvé mal à propos, & dont la Reine se trouva bien, qui fut de remettre à ces Mrs. d'en faire le choix eux-mêmes, & que la Reine agréroit ceux qu'ils éliroient: car par ce moyen ils se chargeroient de l'envie, chacun jugeant bien que Leurs Majestez auroient été violentées en cette occasion.

Mr. le Prince & Mr. de Mayenne étant assemblez chez M. de Boüillon pour attendre la résolution de la Reine sur ce sujet, Barbin même la leur porta, dont ils furent si étonnez, qu'ils commencérent à se regarder l'un l'autre. Mr. le Prince selon sa promptitude ordinaire de son naturel se leva de sa chaise, & se prenant à rire, & se frotant les mains, s'adressa à M. de Boüillon, & lui dit, il n'y a plus rien à dire à cela, nous avons sujet d'être contens; par où il paroissoit bien que ç'avoit été à son instigation qu'on avoit fait cette poursuite. M. de Boüillon se gratant la tête ne répondit un seul mot, mais Barbin

étant forti, il dit à ces Mrs. qui étoient aſſemblez, qu'il voyoit bien que cet homme là leur donneroit trente en trois cartes & prendroit trente & un pour lui, c'eſt à-dire qu'il feroit par ſon artifice qu'ils auroient toutes les aparences de contentemens, & qu'il en garderoit la réalité pour lui-même. Cela leur faiſoit d'autant plus preſſer l'exécution de leur deſſein contre le Maréchal d'Ancre, auquel M. le Prince, quelque promeſſe d'amitié qu'il eût faite au Maréchal, ſe joignit, bien que froidement & quaſi contre ſa volonté; mais la crainte de perdre ces Mrs. pour amis prévalut à toute autre conſidération.

Pour arrêter les moyens qu'il falloit tenir pour cela, ils réſolûrent de s'aſſembler, & choiſirent la nuit pour le pouvoir faire plus ſecrettement, bien que ces aſſemblées nocturnes ne laiſſérent pas d'être remarquées & ſoupçonnées: mais l'arrivée à la Cour du Milord Hays, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, leur vint tout à propos, car ſous l'ombre de lui faire des feſtins, ils s'aſſembloient & traitoient de cette affaire.

Mr. le Prince, les Ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Boüillon, étoient ceux qui en avoient le principal ſoin. Le Duc de Nevers en avoit une grande connoiſſan-

ce, car ils n'oférent pas la lui ôter tout à fait, mais ils ne lui faisoient pas néanmoins part des conseils secrets, d'autant qu'ils avoient peur qu'il les découvrît sous esperance d'être assisté plus fortement de l'autorité de la Reine, pour faire réüssir son affaire de l'institution des Chevaliers du S. Sepulchre; par laquelle il se promettoit de se faire Empereur de tout le Levant.

Il vouloit démembrer l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, celui du S. Sepulchre, s'en faire Grand-Maître, & espéroit, en se faisant aider de quelques intelligences qu'il avoit en Grece & de l'affection que tous les Crecs lui portoient, pour ce qu'il disoit être descendu d'une Fille des Paléologues, mettre un nombre assez sufisant de vaisseaux sur mer pour s'emparer de quelques places fortes dans le Péloponése, & les défendre assez long-tems pour attendre le secours des Chrétiens, & pousser avec leur faveur ses progrès plus avant.

Bien que cette entreprise fût mal fondée & sans aparence à ceux qui étoient tant soit peu versez en la connoissance des affaires du Levant, néanmoins comme les choses les moins raisonnables réüssissent quelquefois, par le peu d'attention

Maréchal y vouloit mettre garnison, ce qui émût ce peuple de telle sorte, qu'ils résolurent d'envoyer au Roi pour suplier Sa Majesté de leur vouloir entretenir ce que le feu Roi son pere leur avoit accordé, lorsque du tems de la Ligue ils se remirent en son obéïssance, qu'ils n'auroient point de Gouverneur étranger. Tandis qu'ils envoyérent à Sa Majesté pour cela, Mr. de Longueville paroissant aux portes, elles lui furent ouvertes, & peu de tems après ceux qui étoient dans le Château de la part du Maréchal d'Ancre, le remirent en la puissance du Duc.

Cette nouvelle affligea la Reine tout ce qui se pouvoit, pour ce qu'elle vit bien que les Princes ne donnoient point de bornes à leur mauvaise volonté, que la douceur dont elle avoit usé jusqu'alors étoit inutile, qu'ils en abusoient, qu'ils tiroient avantage d'avoir profité de leurs broüilleries passées, que l'espérance qu'elle avoit eüe que sa patience les raméneroit à la raison & que le bon traitement qu'ils reçoivent les gagneroit, étoit vaine, & qu'enfin elle seroit contrainte de repousser leurs mauvais desseins par la force des armes, dont la pensée seule lui faisoit horreur.

Mr. le Prince ayant eû avis de cette affaire avant la Reine, d'autant qu'elle ne s'étoit

n'étoit pas faite sans son consentement, s'en alla à l'heure même en une Terre qu'il avoit achetée auprès de Melun, soit enfin que son absence retardât le conseil que l'on avoit à prendre en cet accident, & en fit le reméde plus difficile, soit afin de laisser évaporer le premier feu de la colere que la Reine en avoit, & ne laisser lui-même échaper aucune parole qui pût donner soupçon qu'il eût part en cette action. Mais la Reine ayant dépêché vers lui en diligence pour le convier de venir, il ne s'en pût excuser; toutefois il ne laissa pas en venant de faire une nouvelle faute, car quelqu'un des siens l'étant venu avertir que Mr. de Boüillon l'attendoit chez Mr. de Mayenne, il passa par-là avant que d'aller au Louvre, quoique les plus sages lui conseillassent d'aller vers la Reine auparavant.

Les siens parloient si insolemment de cette affaire, qu'ils témoignoient assez y avoir part. La Reine crût que, selon la maxime commune, ceux qui ont fait les fautes étant les plus propres à les réparer, il étoit bon d'envoyer à Mr. de Longueville Mr. de Boüillon qui étoit l'oracle du parti, pour lui faire reconnoître l'offense qu'il avoit commise, & l'obliger à satisfaire à Sa Majesté en remettant la chose en

ſon entier. Il ſembla partir ſi peu volontiers & avec ſi peu d'eſpérance de ſon voyage, que, quoique Leurs Majeſtez lui diſſent, quand il prit congé d'elles, des paroles qui pouvoient gagner un autre cœur que le ſien, ceux qui le connoiſſoient ne crurent pas en devoir attendre aucun fruit, & ne furent pas trompez en leur opinion. Car le Duc de Mayenne y ayant par ſon avis envoyé tambour battant & enſeignes déployées des Gens de guerre des garniſons de Soiſſons, Noyon, & Chauni, il y mena auſſi des Capitaines & des Ingénieurs pour défendre la Place, qui étoit une action bien éloignée de la charge qu'il avoit priſe de la remettre en l'obéïſſance du Roi. Ce qui contraignit enfin la Reine d'y envoyer le Comte d'Auvergne, avec une partie du Régiment des Gardes & quelques Compagnies de Cavalerie pour inveſtir cette Place.

On ſavoit bien que ce n'étoit pas des forces ſufiſantes pour la prendre, mais on le faiſoit à deſſein, premierement de reconnoître ſi les Princes avoient réſolu de faire la guerre, puis de leur faire paroître que le Roi étoit délibéré de s'y opoſer avec plus de vigueur que par le paſſé, comme auſſi de leur ôter le ſujet d'être à Paris en allarme du Roi, lequel par ce moyen

étoit destitué d'une bonne partie des forces dont il avoit accoûtumé d'être accompagné, & de leur donner lieu de faire éclore plûtôt leurs mauvais desseins, s'ils en avoient, contre lesquels Sa Majesté s'étoit sous main préparée sans qu'ils s'en donnassent de garde, dautant qu'ils l'avoient en mépris par la foiblesse qu'ils avoient éprouvée en ses Conseils jusqu'alors.

La Reine ayant reconnu ès mouvemens passez qu'en matiere de soulevement de peuples, les bruits les plus faux sont bien souvent plus vraisemblables que les véritables, & particulierement ce qui se dit en faveur des séditieux est plus facilement cru que la vérité qui est raportée en faveur du Prince, voulut patienter jusques à l'extrêmité pour ne leur donner aucun jour à publier avec la moindre aparence du monde, qu'ils eussent été obligez pour leur défense à prendre les armes contre le Roi.

Si cela portoit d'un côté quelque préjudice à l'opinion qu'on devoit avoir de la puissance Royale qui en étoit moins estimée, de sorte que plusieurs parloient mal des affaires du Roi & en desesperoient, cela lui aportoit d'autre part un avantage bien plus considérable, qui étoit que les

Princes prenoient une telle aſſurance en leurs forces, qu'ils ne penſoient plus à ſortir de la Cour, & croyoient pouvoir exécuter tout ce qu'ils voudroient entreprendre contre Sa Majeſté, ne ſachant pas ni que ſous main elle eût mis ordre à la ſûreté de ſes affaires, ni que ceux-là mêmes d'entr'eux à qui ils ſe fioient le plus, joüoient à la fauſſe Compagnie, & l'avertiſſoient d'heure à autre de tout ce qu'ils faiſoient.

La Reine voyant cette grande cabale de Princes qui étonnoit tout le monde, voulut prendre cette occaſion de reparler au Roi comme elle avoit fait auparavant, & dit à Barbin qu'elle voyoit les affaires ſi deſeſpérées, qu'elle croyoit qu'il ſeroit de ſon honneur d'en remettre entierement la conduite entre les mains du Roi. Mais ledit Barbin lui fit toucher au doigt qu'elle ne devoit pas ſeulement penſer à ſortir volontairement des affaires, mais employer tout ſon ſoin à empêcher que le Roi en fût chaſſé avec force & infamie ; qu'elle étoit plus obligée à maintenir la ſucceſſion de ſes Enfans, qu'à chercher ſon repos ; que toute l'Europe l'accuſeroit d'avoir manqué de naturel & de courage, quitant le Gouvernement en un tems où on prévoyoit une ſi grande tempête.

Ces considérations la persuadérent, mais à condition qu'elle en parleroit encore une fois au Roi, ce qu'elle fit, en presence des Srs. Barbin, Mangot, & de Luines, où elle le conjura de reprendre en main la conduite de ses affaires, qu'il étoit déja grand, pourvû des qualitez nécessaires pour régner heureusement, qu'il avoit un Conseil composé de Personnes portées avec passion à l'affermissement de son autorité, ou en cas qu'il desirât y aporter quelque changement, un Etat abondant en hommes; que ce lui seroit une gloire immortelle si à la sortie de son enfance il s'occupoit à commander à des hommes, si en l'âge où les autres suivent les plaisis défendus, il s'abstenoit même de ceux qui sont honnêtes & permis pour sa puissance, que Dieu lui avoit commise.

Luines, en qui le Roi avoit déja une entiere confiance, la suplia de laisser une pensée si contraire au bien public & à la sureté de son Maître, qu'elle avoit trop d'intérêt en la conservation de ces deux choses pour en abandonner le soin, en une saison où rien n'empêchoit de faire mal, que le respect de son nom & la générosité de ses conseils.

Peut-être que les maux qui sembloient se préparer dans l'Etat, lui faisoient croire

la subsistance de la Reine nécessaire, principalement dans le peu d'expérience qu'il avoit des affaires : peut-être aussi qu'il ne desiroit pas qu'elle s'éloignât de la sorte, parce qu'en demeurant près du Roi, elle auroit toûjours plus d'autorité, que son ambition & ses desseins ne pouvoient pas souffrir qu'elle eût.

A quelque fin qu'on lui parlât, elle se soûmit à ce que le Roi desira d'elle par sa bouche, & lui dit qu'elle pouvoit dissimuler, que bien qu'il y eût beaucoup de peine au maniement des affaires, beaucoup d'ennemis à acquerir pour son service, rien ne l'auroit dégoutée de cet emploi, que la jalousie qu'on lui avoit donnée de son gouvernement, & les inventions dont on usoit pour lui rendre ses actions moins agréables : mais que, s'il vouloit qu'elle fit avec contentement ce qu'elle n'entreprenoit qu'avec obéïssance, elle desiroit à l'avenir partager avec lui les fonctions de la Charge, en prendre la peine, & lui laisser la gloire, se charger des refus, & lui donner l'honneur des graces : qu'elle le prioit à cette fin de disposer de son mouvement des Charges qui viendroient à vâquer & d'en gratifier les personnes dont la fidélité & l'affection lui étoient assez connuës : que si entr'autres il vouloit ré-

compenfer les foins que Mr. de Luines aportoit auprès de lui, par de nouveaux bienfaits, il n'avoit qu'à commander, & ce, avec d'autant plus de liberté que la franchife dont il uferoit lui feroit une preuve qu'il avoit fatisfaction de fa conduite : que quelque opinion qu'on lui veüille donner de fes déportemens, elle ne manquera jamais à ce que doit une Reine à fes Sujets, une Sujette à fon Roi, & une Mere au bien de fes Enfans.

Luines, faifant femblant de croire ces paroles au Roi, pleines de fincerité, vint en particulier lui en faire des remercimens avec des proteftations de vouloir dépendre abfolument de fes volontez; ou s'il les crût, les faveurs qu'il venoit de recevoir ne le rendirent pas meilleur, mais bien celle qui les avoit faites moins prévoyantes. Au lieu de veiller fur fes actions, elle fe fia fur fes promeffes, elle crût l'avoir gagné par bonté, au lieu de l'éloigner par prudence : en un mot, elle penfa l'avoir attaché par l'intérêt à fon devoir, l'avoit rendu homme de bien par la maxime des méchans, mais elle n'eut pas le loifir de vieillir en cette croyance, comme nous verrons ci-après.

Pour revenir aux Princes, ils n'étoient pas d'accord en leurs opinions dans les af-

femblées qu'ils faifoient de nuit contre Sa Majefté : car felon que les uns & les autres étoient plus ou moins violens en leurs paffions, & avoient plus ou moins perdu la crainte de Dieu & le refpect dû à Sa Majefté Royale, les propofitions qu'ils faifoient étoient diférentes.

Les uns qui étoient le plus modérez, étoient d'avis que l'on fe faifit de la perfonne du Maréchal d'Ancre, pour le livrer au Parlement, auquel on prefenteroit requête pour lui faire faire fon procès.

Les autres paffoient plus avant, & fe défians que, quelque averfion que le Parlement eût de lui, le Roi y feroit le plus fort & le retireroit de leurs mains, vouloient qu'étant pris on l'enlevât de Paris, & qu'on le mit en garde en quelqu'une de leurs maifons fortes, ou des places dont il étoient les Gouverneurs. Mais il y en eut qui allérent jufques-là, d'opiner qu'il n'en falloit point faire à deux fois, qu'un homme mort ne pouvoit plus leur nuire, & qu'il étoit plus fûr de s'en défaire tout d'un coup.

Cela fe traitoit entr'eux, nonobftant l'affurance que Mr. le Prince lui donnoit de le défendre contre tous des entreprifes que l'on pouroit avoir contre fa perfonne : en quoi fe voit le peu de foi qu'on

doit avoir à ceux qui ne ſont pas maîtres d'eux-mêmes, mais eſclaves de leur ambition. Il avoit néanmoins raiſon de lui avoir promis, car il s'en garantit par foibleſſe, & par crainte d'exécuter ce qu'il vouloit & avoit réſolu.

Un jour qu'il fit un feſtin ſolemnel à l'Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre, le Maréchal d'Ancre ne ſe doutant de rien le vint viſiter ; tous ces Princes y étoient, & en ſi grande compagnie, qu'ils ſe pouvoient rendre maîtres de ſa perſonne pour en faire ce que bon leur ſembleroit, ils en preſſerent Mr. le Prince, lui repreſentant que l'occaſion ne s'offriroit pas toûjours ſi belle, mais ils ne l'y purent jamais faire réſoudre, & il remit la partie à une autre fois.

Barbin, qui avoit lors crédit dans l'eſprit de la Reine, voyant cette grande liaiſon de tous les Princes, qui étoit ſi publique qu'on ne s'en cachoit plus, conſeilla à la Reine d'eſſayer à retirer Mr. de Guiſe d'avec eux, & le conſerver au ſervice du Roi, duquel il croyoit avoir ſujet de mécontentement, par l'abandon que le Maréchal avoit fait de ſon amitié pour rechercher celle de Mr. le Prince.

Il l'alla trouver de ſa part, lui dit que Sa Majeſté ſe reſſouvenoit des ſervices qu'il

lui avoit rendus en l'occasion derniere, que si elle oublioit les déservices de ceux qui s'étoient dévoyez du droit chemin pour le bien de la paix, qu'elle vouloit conserver à quelque prix que ce fût, elle se souviendroit à jamais qu'il étoit quasi le seul des Princes qui étoit demeuré dans le devoir, qu'elle savoit qu'il avoit des différends pour divers sujets avec aucuns d'eux, qu'elle le prioit de passer les choses le plus doucement qu'il pouroit, mais que s'il étoit question d'en venir à rupture, il fût assuré qu'elle ne l'abandonneroit point.

Le Duc de Guise reçût cet office avec un grand témoignage de ressentiment, après avoir fait quelque plainte de ce que les autres Princes ayant pris les armes contre le Roi, on s'étoit servi de lui, & la paix faite on ne l'avoit plus regardé, & eux au contraire avoient toute autorité, & ayant diférend avec lui pour les rangs, lui feroient un de ces jours une querelle d'Allemand, & lui joüeroient un mauvais tour. Le lendemain, il alla trouver la Reine, & lui fit mille protestations de sa fidélité envers & contre tous.

Cela ne le retira pas de la mauvaise volonté qu'il avoit contre le Maréchal d'Ancre, ni peut-être de tout le mécontente-

ment qu'il avoit de la Reine ; à laquelle il ne pouvoit attribuer les actions du Maréchal & de sa Femme ; mais au moins lui fit-il perdre une partie de l'aigreur qu'il avoit.

Etant assemblé à quelques jours de là avec les Conjurez, Mr. le Prince proposa qu'il se falloit hâter de faire ce qu'ils avoient entrepris, & se chargea de l'exécuter lui-même : mais il ajoûta que, comme c'étoit une action qui auroit beaucoup de suite, il falloit penser plus avant, & prévoir à ce qu'ils feroient pour se défendre de la Reine, laquelle demeureroit si mortellement offensée, qu'infailliblement elle se vengeroit d'eux, & le pouroit faire sans dificulté, ayant toute l'autorité Royale en sa puissance, & ne manquant pas de Serviteurs qui le lui conseilleroient & l'enhardiroient s'il en étoit besoin ; que quant à lui, il n'y voyoit qu'un remède, qui étoit de l'éloigner d'auprès du Roi quand ils auroient fait le coup. Tel eût bien été de son avis, qui n'osa pas lâcher la parole comme lui. D'autres trouverent la proposition étrange, & tous ne répondirent que du silence & du chapeau. Le Duc de Guise seul prit la parole, & dit qu'il y avoit grande différence de se prendre au Maréchal d'Ancre, homme de

néant, l'oprobre & la haine de la France, & la ruïne des affaires du Roi, ou perdre le respect qu'on devoit à la Reine-mere du Roi, & faire entreprise contre sa personne : quant à lui, qu'il haïssoit le Maréchal, mais qu'il étoit très-humble serviteur de Sa Majesté.

Cette réponse faisoit assez paroître que Mr. de Guise étoit serviteur de la Reine, mais la haine qu'il témoigna avoir du Maréchal, fit que les autres ne se cacherent pas de lui ; Mr. le Prince seulement s'en refroidit un peu, craignant que, quand ils se seroient défait du Maréchal, le Duc de Guise en recueillit seul tout l'avantage & le profit, & entrât seul dans la confiance de la Reine, dans l'aversion & haine de laquelle ils demeureroient tous. Il ne laissa pas de poursuivre néanmoins, & l'audace de lui & des siens croissoit de jour en jour, de sorte que la Reine recevoit souvent des paroles trop hardies de ceux de son parti, jusqu'à lui oser dire de sa part, une fois qu'elle avoit fait bon visage à quelques Seigneurs de la Cour, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle lui débauchât ses amis, & une autrefois il lui manda sur le sujet de Mr. de Guise, qu'il vouloit bien qu'elle sût que lui & ses Freres étoient si étroitement liez à lui,

qu'il n'étoit pas en sa puissance de les en séparer.

Mais si les Serviteurs de M. le Prince lui parloient si insolemment, il y en avoit assez d'autres de ceux ausquels il se fioit le plus, qui lui venoient donner avis de tout ce qui se passoit, & entre les autres Mrs. l'Archevêque de Bourges & de Guise l'en faisoient avertir très-soigneusement, & ce à heures particulieres & de nuit, afin de n'être point reconnus. Enfin, ils commencérent à dire à la Reine qu'ils jugeoient les affaires en tel point & en tel péril pour le Roi, qu'ils ne croyoient plus qu'il fût possible d'y donner reméde.

Mr. de Sully demanda audience à la Reine pour lui parler seul d'affaires, qu'il disoit importer à la vie de Leurs Majestez. Elle avoit pris médecine, mais sur un sujet si important, elle ne jugea pas devoir differer à le voir: le Roi s'y trouva par hazard, les Sieurs Mangot & Barbin y furent aussi. Lors il fit un long discours des mauvais desseins que ces Princes avoient, & du mal inévitable qu'il en prévoyoit pour le Roi. Les Srs. Mangot & Barbin lui dirent que ce n'étoit pas assez, mais qu'il étoit besoin qu'il dît les remédes plus propres à y aporter: à quoi il ne fit autre réponse, sinon que le hazard

toit grand, & qu'infailliblement on en verroit bien-tôt de funeſtes effets. S'étant retiré du cabinet, il y remit une jambe avec la moitié de ſon corps diſant ces mêmes paroles, Sire, & vous Madame, je ſuplie Vos Majeſtez de penſer à ce que je vous viens de dire, j'en décharge ma conſcience, plût à Dieu que vous fuſſiez au milieu de 1200. chevaux, je n'y vois autre reméde; puis s'en alla.

La Reine, qui ne vouloit venir qu'à l'extrêmité aux derniers remédes, après avoir jetté pluſieurs larmes de s'y voir quaſi contrainte, voulut encore auparavant eſſayer un reméde de douceur par lequel elle fît voir à tous les Peuples le deſir qu'elle avoit que les affaires puſſent ſouffrir une conduite benigne, & à tous les Princes qu'ils n'en étoient pas encore où ils penſoient, & que la plûpart de ceux qui leur promettoient étoient en leurs cœurs ſerviteurs du Roi, & les abandonneroient quand ce viendroit au point d'exécuter l'entrepriſe qu'ils avoient faite.

Elle parla à tous les Seigneurs de la Cour l'un après l'autre, & leur fit voir le procédé qu'elle avoit tenu dans ſon gouvernement juſques alors, combien elle avoit relâché de l'autorité du Roi

pour maintenir les choses en paix, le mésusage que de mauvais esprits en avoient fait. Il n'y en eut quasi un seul de tous ceux à qui elle parla qui ne revînt de bon cœur à vouloir servir le Roi, & ne l'assurât de sa fidélité envers & contre tous.

Ces choses qui étoient publiques ne pouvoient pas être celées à Mr. le Prince & aux siens, mais elles étoient venuës si avant, & ils croyoient leur parti si fort, qu'ils ne desistérent point pour cela, & la résolution & le courage que la Reine montra ne leur fit point de peur.

Comme néanmoins la difficulté des entreprises paroît plus grande, quand on est sur le point de les exécuter, qu'elle ne paroît à la premiere pensée que l'on a eûë, & que d'abondant l'esprit de Mr. le Prince est irrésolu & a peu de fermeté; il se trouva en telle perplexité, quand le tems arriva de faire ce qu'il avoit promis aux siens, que s'étant retiré à S. Martin seul, il envoya querir Barbin, & lui dit qu'il étoit en la plus grande peine où il s'étoit jamais trouvé, & qu'il y avoit trois heures qu'il ne cessoit d'épandre des larmes, dautant que ces Princes le pressoient de conclure, ou le menaçoient de l'abandonner, ce que s'ils

faisoient il sçavoit bien que la Reine le mépriseroit incontinent : qu'à la vérité il étoit en tel état, qu'il ne restoit plus qu'à ôter le Roi de son trône, & se mettre en sa place, que c'étoit trop, mais aussi que d'être abaissé jusques au mépris, il ne le pouvoit souffrir, joint qu'il voyoit les affaires à un tel point & en une si grande conjuration de tous les Princes contre le Roi, qu'il ne croyoit pas, quand même il se mettroit du parti de Sa Majesté, qu'il fût le plus fort.

Barbin lui répondit que sa qualité & sa naissance le garantissoient d'être méprisé, que la Reine lui avoit témoigné l'estime qu'elle faisoit de lui, qu'elle auroit toûjours volonté de lui augmenter plûtôt que de diminuer sa puissance.

Quant au parti du Roi, qu'il n'étoit point si foible qu'il s'imaginoit, que tous ceux qu'il pensoit être liez avec les Princes ne l'étoient pas, que le seul nom du Roi étoit extrêmement puissant, que tout ce qu'on entreprendroit contre son autorité seroit un feu de paille qui ne dureroit point.

Lors Mr. le Prince revenant un peu à soi, lui dit que la Reine chassât le Duc de Boüillon hors de la Cour, qu'il le broüilloit & tourmentoit son esprit,

qu'il lui falloit avoüer qu'il avoit un grand aſcendant ſur lui, que lui dehors il tourneroit les autres comme bon lui ſembleroit. Barbin, qui ne ſçavoit s'il lui parloit à deſſein pour découvrir ſon ſentiment, lui répondit que la Reine les affectionnoit tous, qu'elle deſiroit les contenter & maintenir la paix en ce Royaume: quant à Mr. de Boüillon, s'il y avoit quelque commiſſion honorable & digne de lui hors de la Cour, elle la lui donneroit volontiers, & qu'il falloit qu'en cela Mr. le Prince lui aidât.

Cet entretien fini, ils ſe ſéparérent, Mr. le Prince retournant en ſon logis y trouva Mr. de Boüillon qui l'attendoit, & qui ſçut ſi bien l'enſorceler par ſes diſcours, qu'il lui fit prendre des penſées & des réſolutions toutes nouvelles; à quoi ſon eſprit en l'état où il ſe trouvoit n'étoit pas mal diſpoſé, car l'ordinaire de ceux qui ſont éperdus de crainte, c'eſt de croire que les nouveaux conſeils ſont les meilleurs, qu'il y a plus d'aſſurance autre part que là où ils ſe trouvent, & que tout ce qu'on leur propoſe eſt plus aſſuré que ce qu'ils avoient penſé. Il le fit réſoudre de pouſſer les choſes juſqu'à l'extrêmité, & rompant avec le Maréchal d'Ancre, lui

envoye dire comme une parole de défi, qu'il ne vouloit plus être son ami. Une des principales raisons par lesquelles le Duc de Boüillon l'y anima, fut qu'il lui dit que le Maréchal s'étoit mocqué de lui sur le sujet du démariage d'avec Mad. la Princesse, qu'il lui avoit fait esperer d'obtenir de Rome, & ne le faisoit pas néanmoins.

Mr. le Prince donna cette commission à Mr. l'Archevêque de Bourges, qui trop hâté valet, s'en alla de ce pas chez le Maréchal d'Ancre, où il trouva Barbin que led. Maréchal avoit envoyé querir, & l'Abbé d'Aumale. Il dit à l'un & à l'autre qu'ils pouvoient être presens à ce qu'il diroit : dès qu'ils furent assis, il adressa sa parole au Maréchal, & lui dit qu'il lui venoit dire de la part de Mr. le Prince qu'il n'étoit plus son ami, parce qu'il lui avoit manqué à ce qu'il lui avoit promis. Il en dit autant à Barbin, qui ne répondit sinon, qu'ai-je donc fait depuis deux heures qu'il m'a tant assuré du contraire? Quant au Maréchal, il lui dit que ce lui étoit un grand malheur d'avoir perdu ses bonnes graces, mais que sa consolation étoit qu'il ne lui avoit point donné de sujet.

L'Abbé d'Aumale prenant la parole, dit

aussi à l'Archevêque, je vois bien que vous voulez dire que j'ai porté la parole à Mr. le Prince de la part de Mr. le Maréchal qu'il l'assisteroit en son démariage, mais tant s'en faut que cela soit, que je lui ai dit que cela ne se pouvoit faire, & y ai toûjours insisté contre vos conseils, que je lui ai soûtenu n'être pas bons.

L'Archevêque demeura tout confus, & se tournant vers Barbin le convia de venir trouver Mr. le Prince, ce qu'il refusa de faire, mais il lui promit d'attendre ledit Sr. Archevêque le lendemain chez lui, auparavant que d'aller au Conseil.

Lors, le Maréchal mena Barbin chez sa Femme qui étoit malade, & dit à Barbin qu'ils étoient desesperez, & vouloient l'un & l'autre se retirer à Caën, & de là par mer s'en aller en Italie; qu'ils voyoient bien que tout étoit perdu, & pour le Roi & pour eux, que plût à Dieu qu'ils fussent dans une barque au milieu de la mer pour retourner à Florence. Il leur dit que le tems étoit bien orageux, mais que les choses n'étoient pas si desesperées qu'ils croyoient, qu'il espéroit que l'autorité de Leurs Majestez seroit bien-tôt plus grande qu'el-

le n'avoit été durant la Régence, mais que cependant ils ne prenoient pas un mauvais conseil de s'absenter pour quelque tems, afin que les Princes ni les Peuples ne pûssent prendre leur prétexte accoûtumé sur eux.

Ils firent lors mille protestations que, quand bien ils reviendroient à la Cour, ils ne se mêleroient jamais d'aucunes affaires, & se contenteroient d'avoir assez de pouvoir pour établir la fureté de leur fortune, sans chercher les aparences d'une autorité si grande, qui ne faisoit que leur engendrer la haine de tout le monde.

Ils pensoient partir tous deux le lendemain matin, mais le mauvais génie qui les persécutoit retint la Maréchale à son malheur, car pensant entrer en sa litiere, elle se trouva si foible qu'elle s'évanoüit deux fois entre les bras des siens. Ne pouvant partir, elle voulut retenir son Mari à toute force, il envoye querir Barbin à la pointe du jour, il les trouve tous deux si effrayez qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient : le Mari lui dit qu'il étoit perdu s'il ne persuadoit sa Femme de le laisser aller, ce qu'il fit, lui remontrant qu'il n'y avoit point de péril pour elle, son Mari étant absent, & principalement se faisant porter au

Louvre, où elle feroit plus aſſurée que ſi elle étoit en Italie.

Le Maréchal étant parti, Barbin retourne en ſon logis, où peu après l'Archevêque de Bourges arrive ſelon qu'ils étoient convenus le jour précédent, & lui dit de la part de Mr. le Prince, que ce qu'il avoit mandé au Maréchal & à lui, avoit été pour ſe dépêtrer de Mr. de Boüillon qui l'y contraignoit, & qu'il ne croyoit pas qu'il dût ſi-tôt exécuter ce commandement, qu'il avoit deſſein de contremander auſſi-tôt qu'il eût été hors de la preſence dudit Duc.

Barbin lui répondit que le Maréchal étoit parti, & que ce n'étoit point pour ce que Mr. le Prince lui avoit mandé, dautant qu'il en avoit deſſein auparavant.

Dès qu'il fut retiré, Viré premier Secretaire de Mr. le Prince entra, qui lui dit la même choſe & beaucoup de mauvaiſes paroles contre l'Archevêque, qui avoit eû ſi peu de jugement que d'exécuter ſi inconſidérément une choſe qui lui avoit été commandée par Mr. le Prince en preſence d'un homme qu'il ſçavoit bien qu'il violentoit ſon eſprit. Quand il lui eût dit auſſi que le Maréchal étoit parti, il fit de grandes exclamations,

ſoit parce que le Maréchal leur fût échapé, ſoit pour ce que ſon Maître fût en effet marri de l'avoir offenſé juſques à ce point : mais il en devoit être marri pour autre cauſe qui étoit plus eſſentielle & lui importoit davantage que celle là, qui étoit que s'il fût demeuré à Paris on n'eût rien exécuté contre Mr. le Prince, pour ce que la crainte du péril auquel il eût cru enſuite être expoſé, & la fureur du peuple qui étoit forcené contre lui, l'eût empêché d'y conſentir, comme il avoüa depuis à Barbin.

Les choſes étant donc venuës en cet état, l'union de ces Princes ſe maintenant & pullulant de plus en plus, la Reine ayant eu avis certain qu'ils faiſoient des pratiques par la Ville pour débaucher le peuple & pour gagner les Colonels & Capitaines des quartiers qui y ont la charge des armes, qu'ils cabalent tous les Corps & tâchent de s'aquérir toutes les Compagnies de Paris, qu'on ſollicite les Curez & les Prédicateurs contre le Roi & elle, que déja tout haut leurs Partiſans ſe vantoient que rien que Dieu ne les pouvoit empêcher de changer le Gouvernement; Mr. le Prince même lui ayant avoüé qu'il s'étoit trouvé en un de ſes Conſeils-là, où l'on parloit de ſe cantonner, & que Leurs Majeſtez lui

étoient plus obligées qu'aux Peres qui leur avoient donné la vie, nonobstant laquelle déclaration qu'il n'a faite que des lévres, il ne laissa pas d'adhérer à ces mauvais esprits, & pousser en avant ses mauvais desseins, jusques-là que de proposer d'aller au Parlement poursuivant l'Arrêt par lequel en l'année précédente, la Cour avoit ordonné que les Princes, Pairs, & Oficiers de la Couronne, seroient convoquez pour déliberer du Gouvernement & y pourvoir, parler de mettre la conduite de l'Etat en autres mains que de celles de Sa Majesté.

Ces choses étoient si publiques, que les Ambassadeurs des Princes étrangers qui étoient à la Cour en donnoient des avis signez de leurs mains, & que dans les festins publics qui se faisoient, ils disoient tout haut pour terme d'allegresse, *Barre à bas*.

Etant tout manifeste que d'autre part on faisoit des levées de Gens de guerre en toutes les Provinces, & qu'enfin ils avoient fait tirer de Paris des armes pour armer 3000. hommes, ce qu'ils ne pûrent pas faire si secrettement que Leurs Majestez n'en eussent avis certain.

La Reine jugeant que si elle attend davantage, il ne sera plus tems d'y apor-

ter le reméde qui eſt encore de ſaiſon, étant avertie ſi aſſurément qu'elle n'en pût douter par Mr. de Guiſe, Madame de Longueville, les Ducs de Sully & de Rohan de ce qui ſe machine : l'Archevêque de Bourges même, qui étoit le principal inſtrument de Mr. le Prince, lui avoit déclaré tout ce qu'il en ſavoit, & tous ces avis qu'elle recevoit de toutes parts aboutiſſans à ce point, que le deſſein des Conjurez eſt de la mettre en un Monaſtére, pour, ayant ôté au Roi ſa protection & ſa défenſe, s'emparer de ſon eſprit & de ſa perſonne pour la faire agir à leur mode, & ſe cantonner par toutes les Próvinces du Royaume. Nonobſtant toutes leurs belles intentions, qui ne ſonnant autre choſe que le ſervice de Sa Majeſté & le bien de l'Etat, prétextes accoûtumez en toutes les guerres civiles, n'ont pour fin que la ruïne de l'un & de l'autre, elle crut qu'elle manqueroit au Roi & à ſoi-même, & ſeroit plus coupable que les coupables de ſa perte, ſi elle n'y aportoit promptement l'unique reméde qui lui reſtoit pour diſſiper ce grand corps de rebellion, qui étoit d'arrêter Mr. le Prince qui en étoit le chef, & avec lui ceux qu'elle pouroit des Principaux d'entr'eux. Elle

com-

communiqua son dessein au Maréchal de Thémines, sur lequel elle jetta les yeux à cause de sa fidélité & de son courage, pour l'assister en l'exécution d'icelui.

Il n'eut pas plûtôt connoissance de son dessein, qu'il ne s'y portât fort franchement. Sa Majesté le choisit, parce que plusieurs fois le feu Roi son Seigneur, qui prenoit plaisir à l'instruire des diverses humeurs des Seigneurs de son Royaume, lui avoit dit qu'il étoit homme à ne reconnoître jamais que le caractère de la Royauté : ce qu'il témoigna bien en cette occasion, qui devoit sembler fort périlleuse, non-seulement à cause de la qualité de Mr. le Prince, mais principalement à raison du grand nombre de Princes & de Seigneurs qui étoient de son parti. Mais s'il servit bien, aussi crut-il bien l'avoir fait, car depuis il ne pût être contenu quelques récompenses qu'il eût reçûës de la Reine : elle le fit Maréchal de France, lui donna comptant cent tant de mille écus, & fit son fils aîné Capitaine de ses Gardes, donna à Lauziéres son second fils, la Charge de Premier Ecuyer de Monsieur, & avec tout cela, il crioit & se plaignoit encore : tant les hommes vendent cher le peu de bien qu'ils ont en eux, &

ſont peu d'eſtime des bienfaits qu'ils re-çoivent de leurs Maîtres.

Barbin, qui avoit le plus animé la Reine à ce conſeil, & étoit le principal conducteur de cette affaire, lui demanda de la part de la Reine combien de Gens il avoit dont il ſe pût aſſurer en un effet ſi important. Il leur dit qu'il avoit ſes deux Fils & ſept ou huit Gentilshommes des ſiens, du courage & de la fidélité deſquels il répondoit. Et pour ce que cela lui ſembloit peu en cette affaire, qui devoit être exécutée avec un tel ordre & prévoyance qu'il n'y eût rien à douter, il penſa en ſon eſprit s'il y avoit encore quelqu'un en qui la Reine ſe pût entierement confier: il ſe ſouvint d'Elbéne Italien, & partant plus aſſuré à la Reine qu'aucun autre, & du courage duquel le feu Roi faiſoit cas. Il l'envoya querir, & lui demanda de la part de la Reine s'il étoit homme à faire ce qui lui feroit commandé contre qui que ce fût: s'en étant aſſuré, & lui ayant donné charge d'être de là en avant pour quelques jours à toutes heures auprès de lui avec ſept ou huit de ſes Compagnons pour recevoir le commandement qu'on lui voudroit donner, il ne reſta plus que d'avoir des armes,

mais la difficulté étoit de les faire entrer dans le Louvre secretement. Mr. de Thémines se chargea de l'achat de pertuisanes, & les envoya dans une caisse en guise d'étoffes de soye d'Italie, chez Barbin, qui les fut le lendemain conduire au Louvre par un des siens, ayant fait tenir à la porte un des Valets de chambre de la Reine, pour assurer les Archers que c'étoit des étoffes de soye d'Italie pour Sa Majesté, pour ce qu'autrement ils eussent voulu savoir ce qui étoit dedans.

Le jour de l'exécution ayant été pris au lendemain, qui étoit un Mardi, dernier jour d'Août, & toutes choses étant bien disposées pour cela, la Reine se trouva si étonnée, que le soir elle commanda qu'on laissât encore écouler cette journée, ce qui pensa faire perdre l'entreprise. Car comme ces grandes affaires ne se peuvent pas traiter si secretement qu'on ne fasse plusieurs choses qui donnent à penser & à soupçonner, bien qu'on ne découvre pas précisément à beaucoup de personnes ce qu'on a à faire, néanmoins on ne peut que l'on ne soit contraint de leur faire des commandemens, & dire des choses dont ils inferent la fin à laquelle on tend. D'Elbéne, qui outre son

ordinaire étoit vû depuis quelques jours assidument au Louvre avec quelques-uns de ses Compagnons, la Compagnie des Gendarmes de la Reine qui étoit retournée au Louvre de l'armée de Péronne où elle étoit, un nouveau serment de fidélité que la Reine avoit fait prendre des Sieurs de Créqui, de Bassompierre, de Saint Geran, de la Curée, & des autres principaux qu'on apelloit les dix-sept Seigneurs, & plusieurs autres conjectures donnerent une telle lumiere aux plus clairvoyans, que l'après-dînée de ce jour que la Reine avoit fait différer, d'Elbéne vint dire à Barbin qu'il ne savoit pas ce qu'il vouloit faire, mais que Lignier son beau-fils, Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de Mr. de Mayenne, lui étoit venu dire de sa part qu'il le tenoit pour homme de bien, & qu'il le prioit de ne rien faire mal à propos.

Le Duc de Mayenne étant allé voir Mr. de Boüillon, qui quelques jours auparavant avoit gardé le logis, soit qu'il s'y trouvât mal, ou qu'il s'y estimât plus assuré, ils résolurent ensemble que ledit Duc de Mayenne prieroit Mr. le Prince de ne point aller au Conseil le lendemain. Mais sa priere fut en vain,

pour ce qu'il lui sembloit qu'on n'eût osé entreprendre contre lui une telle chose, & croyant assurément que s'il y avoit quelque entreprise, c'étoit plûtôt contre Mr. de Boüillon que contre lui. La nuit venuë, les Sieurs de Thémines, Mangot & Barbin étant avec la Reine pour résoudre cette affaire, le dernier, pour l'empêcher de la différer encore une fois, lui remontroit le péril où ce premier délai l'avoit mise d'être découverte, & que l'on avoit perdu une belle occasion, pour ce que tous les Princes, hormis Mr. de Boüillon, étoient le matin venus au Louvre.

Il lui representa aussi que, pour ne se trouver étonnée, quoiqu'il arrivât de cette entreprise, elle se devoit résoudre au pis, qu'il ne croyoit pas que la ville de Paris se voulut révolter pour Mr. le Prince, que Mr. Miron Prevôt des Marchands & le Chevalier du Guet lui avoient aporté l'état des Capitaines de la Ville, que le nombre de ceux dont l'on devoit avoir crainte étoit petit. Néanmoins que, comme toutes choses sont possibles, il étoit à propos que la Reine pensât en elle-même lequel elle aimoit mieux, ou abandonner son entreprise & laisser les affaires dans le péril dans le-

quel elles étoient pour le Roi, ou arr
ter Mr. le Prince qui ne lui pouvo
manquer, & l'emmener avec elle ho
de la ville de Paris, qui se seroit révo
tée. Elle prit le dernier parti, &
jour de l'exécution en fut arrêté au le
demain.

Mr. le Prince arriva de bonne heu
au Louvre, & vint à un Conseil q
se tenoit trois heures avant le Conseil de
affaires, & ayant sçû que Barbin éto
au Louvre il y avoit long-tems, il apell
Feydeau, & lui dit qu'il falloit qu'il
eût quelque chose, puisqu'il y étoit d
si bon matin, & lui donna charge d'alle
savoir où il étoit. Barbin lui dit qu'il l
laissât en repos, qu'il étoit en une gran
de peine, pour ce que la Maréchale ren
doit l'esprit: cela ôta pour lors le soup
çon à Mr. le Prince.

Leurs Majestez envoyerent querir Mr
de Crequi, Mestre de Camp du Reg
ment des Gardes, & Mr. de Bassom
pierre, Colonel Général des Suisses, &
Mestre de Camp du Régiment des Gar
des Suisses de Sa Majesté. La Reine le
ayant avertis du dessein que le Roi &
elle avoient pris, afin qu'ils se tinssent
la porte du Louvre avec leurs Régimen
en bataille, pour empêcher tout desordre

& arrêter Mr. le Prince, si par hazard il vouloit sortir; après avoir fait ce qu'ils pûrent pour empêcher la Reine de son dessein, en exagerant les inconveniens qui en pouroient arriver, ils demandérent des Lettres Patentes scellées du grand scel, pour exécuter le commandement qui leur étoit fait.

Sur quoi la Reine leur demandant s'il leur falloit d'autre commandement que celui de la propre bouche du Roi en une occasion si pressée que celle-là, en laquelle il ne leur pouvoit donner l'assurance qu'ils vouloient, ils la supliérent d'envoyer au moins avec eux quelque Exemt des Gardes du Corps du Roi, & que moyennant qu'il y fût, ils feroient ce qu'il leur commanderoit de la part de Sa Majesté. Le Roi, après avoir longtems pensé qui il y pouroit nommer, dit à la Reine qu'il falloit prendre Launay, qui étoit celui qui avoit pris le Président le Jai, & étoit brave homme. On l'envoya querir aussi-tôt: dès qu'il fut venu, Sa Majesté lui commanda d'aller avec lesdits Srs. de Créqui & de Bassompierre en leurs Corps de Gardes, & que lorsque les Princes & Seigneurs qu'il lui nomma voudroient sortir du Louvre, il fit commandement ausdits Srs. de Créqui

& de Bassompierre de les en empêcher. Lors ils partirent ensemble, & s'y en allerent.

Mr. de Créqui en partant, demanda à la Reine si on empêcheroit aussi Mr. de Guise de sortir. Elle lui répondit que non, & qu'elle étoit assurée de ses Freres & de lui.

Les Gardes étoient en bataille devant le Louvre, & afin que ce fût sans soupçon le carosse du Roi étoit aux pieds du degré, comme s'il vouloit sortir.

Tout cela n'empêcha pas néanmoins que les Partisans des Princes, que leurs consciences accusoient, n'entrassent en quelque peur. Thianges, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Mayenne, dit à la Ferté qui étoit au Duc. de Rohan, qu'il y avoit quelque chose, qu'il avoit vû les Sieurs de Créqui & de Bassompierre passer en leurs Corps de Gardes avec un Exemt des Gardes du Corps, fort pâles, que les Gardes étoient en bataille, qu'il voyoit bien le carosse du Roi, mais qu'il craignoit qu'il y eût quelque mistere caché qu'on n'entendoit point, & apella incontinent un Gentilhomme qui étoit à lui, & l'envoya avertir Mr. de Mayenne, qui étoit ce matin-là allé visiter Mr. le Nonce. Un autre en-

tra au Conſeil, qui parla à Mr. le Prince, qui changea un peu de couleur, & rompit tout auſſi-tôt le Conſeil.

Cependant le Roi & Monſieur étoient avec la Reine dans ſon cabinet : Sa Majeſté étoit peu auparavant entrée dans ſa chambre, & avoit parlé aux Gentilshommes qui aſſiſtoient Mrs. de Thémines & d'Elbéne, les aſſurant qu'il ſe ſouviendroit du ſervice qu'ils lui rendoient cette journée-là. Saint Geran vint à demander à parler à Leurs Majeſtez, & leur dit qu'il venoit de rencontrer ſur le Pont Nôtre-Dame Mr. de Boüillon, qui ſe retiroit en grande diligence dans un caroſſe à ſix chevaux, avec nombre de Cavalerie qui avoient tous le piſtolet, & que Mr. de la Trimoüille galopoit après lui. Il ne l'avoit pas vû, mais on lui avoit raporté qu'on l'avoit vû paſſer : car le Duc de Boüillon ne voulant pas aller au Louvre, & faire la faute qu'il voyoit bien que Mr. le Prince commettoit, avoit pris occaſion d'aller dès le matin à Charenton avec bon nombre de ſes Amis, & quelques Soldats de ſes Gardes.

On vint auſſi dire à Leurs Majeſtez que Mr. de Mayenne s'étoit retiré, ce qui n'étoit toutefois pas, car il ne par-

tit de plus d'une heure après : néanmoins cela fut cause qu'on n'attendit pas davantage, croyant qu'ils ne viendroient pas.

Au sortir du Conseil, Thianges se jetta à l'oreille de Mr. le Prince, & lui dit ce qu'il avoit charge de Mr. de Mayenne, & qu'il n'avoit pû lui dire plûtôt, parce qu'il n'étoit arrivé que lorsque le Conseil étoit déja commencé. Mr. le Prince pâlit entierement à cette nouvelle, & lui dit que si on avoit quelque dessein contre lui, il n'y avoit plus moyen de s'en garantir, & continua son chemin par la salle basse des Suisses, pour gagner le petit degré & monter en la chambre de la Reine, pour entrer au Conseil des affaires qui se tenoit d'ordinaire à onze heures. Il trouva à la porte deux Gardes du Corps, dont il s'étonna, & crut alors assurément, mais trop tard, ce qu'il ne s'étoit pas jusques-là voulu persuader. Dès qu'il fut entré, il demanda plusieurs fois le Roi & la Reine, qui étoient là auprès, en un lieu qui pour lors servoit de cabinet à la Reine. Leurs Majestez sachant qu'il étoit venu, & croyant que tous les autres étoient évadez, estimerent qu'il ne falloit plus différer, & commanderent au

Sr. de Thémines de l'arrêter, ce qu'il fit, ſans aucune réſiſtance de la part de Mr. le Prince qui étoit tout ſeul, ſeulement fit-il quelque peu de refus de donner ſon épée, & apella Mr. de Rohan qu'il vid là, & demeura muet ſans lui répondre.

Comme on le menoit en la chambre qu'on lui avoit préparée, il aperçut d'Elbéne, & le voyant avec quelques-uns de ſes Compagnons, tous la pertuiſane à la main, il dit qu'il étoit mort : mais l'autre lui répondit qu'ils n'avoient nul commandement de lui rien faire, & qu'ils étoient Gentilshommes.

Il ne fut pas plûtôt arrêté, qu'il fut ſçû par toute la Ville, car on fit incontinent ſortir tout le monde du Louvre. Les premieres nouvelles en furent portées aux Princes de ſon parti, par ceux qui y étoient intéreſſez, dont les uns ſe retirérent chez Mr. de Guiſe, les autres chez le Duc de Mayenne, qui ne faiſoit que de retourner chez le Nonce qu'il étoit allé viſiter. Le Marquis de Cœuvres fut le premier qui y arriva, peu après Argencour le vint trouver de la part de Mr. de Guiſe, qui n'ayant point eû avis de ce deſſein du Roi, craignoit d'y être envelopé avec les autres, auſ-

quels le péril commun le sembloit obliger de se tenir uni, & lui envoya demander s'il vouloit qu'il l'allât trouver, ou s'il lui feroit l'honneur de passer par l'hôtel de Guise, pour prendre ensemble une même résolution. Le Duc de Mayenne, qui avoit avec lui 100. ou 200. Gentilhommes, lui manda qu'il l'attendit, & qu'ils passeroient tous incontinent chez lui.

Dès que le Marquis de Cœuvres lui eut porté la nouvelle, trois ou quatre Gentilshommes partirent pour en aller avertir le Duc de Boüillon qui étoit allé à Charenton, & sans perdre tems, reprit droit le premier chemin de la porte S. Antoine, & envoya Chambret à Mr. de Mayenne le prier de lui vouloir venir dire un mot à 200. pas de ladite porte où il l'attendoit. Mr. de Mayenne y alla tout à l'heure, & lui dit qu'il avoit prié Mr. de Guise de l'attendre chez lui : ils se résolurent de l'aller trouver tous deux à dessein d'amasser avec lui tout ce qu'ils pouroient de Noblesse de leurs amis, & se faire voir par les ruës de Paris, essayans d'émouvoir le peuple & y faire des secondes barricades. Mais comme ils furent sur le point d'entrer dans la Ville, ils considérerent qu'ils

ne ſe pouroient pas facilement rendre maîtres de la porte Saint Antoine, pour, ſi leur deſſein manquoit, avoir la retraite libre, & que la porte du Temple étoit plus aiſée & à s'en ſaiſir & à la garder. S'y étant acheminez, Argencour les y vint trouver de la part de Monſieur de Guiſe pour les en empêcher, & leur dit que Monſieur de Prâlin l'étoit venu trouver de la part de Leurs Majeſtez, pour lui commander de les venir trouver, dont néanmoins il s'excuſeroit & s'èchaperoit s'il pouvoit dès le ſoir même pour les aller trouver à Soiſſons, qu'il jugeoit devoir être le lieu de leur retraite.

Cette nouvelle refroidit toute la Compagnie, qui crut pis de Mr. de Guiſe qu'il n'y en avoit, & ſe voyant diviſez n'oſérent entrer dans la Ville, mais prirent le chemin de Bondy, envoyérent à Paris pour ſçavoir ce qui ſe paſſoit, & particuliérement de Mr. de Vendôme; manderent au Cordonnier Picard qu'ils étoient prêts d'entrer dans la Ville avec 500. chevaux, & que de ſon côté il eſſayât de les aſſiſter, émouvant le plus de peuple qu'il pouroit.

Incontinent après que Mr. le Prince fut arrêté, une grande foule de No-

blesse vint au Louvre pour se montrer & donner assurance de sa fidélité : tel le faisoit sincérement, tel avoit intention & desir tout contraire ; mais il n'y en avoit pas un qui n'aprouvât ce que Sa Majesté avoit fait, beaucoup même témoignérent envier la fortune du Sieur de Thémines, qui avoit eu le bonheur d'être employé en cette entreprise. Mais en effet, la Cour étoit si corrompuë pour lors, qu'à peine s'en fut-il trouvé un autre capable de sauver l'Etat par sa fidélité & son courage.

Le Duc de Guise ni le Cardinal son frere n'y osérent venir, mais y envoyérent le Prince de Joinville pour faire bonne mine & découvrir s'ils étoient ou non de ceux qu'on devoit arrêter. Il ne manqua pas de donner de grandes assurances à Leurs Majestez de ses Freres & de lui, la Reine assez grave de son naturel & peu caressante, & alors encore lassée de la presse qui étoit au Louvre & de la chaleur qu'elle causoit, lui répondit peu de chose, & lui fit assez froide mine ; ce qui lui ayant été remontré, & que cela peut-être leur donneroit l'allarme, elle fit apeller Mr. de Prâlin, qu'elle sçavoit être des amis particuliers de Mr. de Guise, & lui com-

manda de l'aller trouver & l'assurer lui & ses Freres, que le Roi avoit confiance en eux & les estimoit ses fidelles serviteurs. Cet envoi tint le Duc de Guise en son irrésolution ordinaire, & l'empêcha de prendre parti avec les autres Princes & les laisser venir chez lui, où il eut fallu lier la partie avec eux qu'il eut bien voulu laisser agir sans y paroître; mais ce qu'il leur manda les empêcha de pousser plus avant le dessein qu'ils avoient d'entrer dans Paris, où s'ils fussent venus il y a beaucoup d'aparence qu'ils eussent pu chaudement émouvoir le peuple, qui ne manquoit que de chef & de quelqu'un qui osât commencer le premier.

Madame la Princesse de Condé la mere, eut bien le cœur de sortir de sa maison & de s'en aller jusques sur le Pont Nôtre-Dame criant par tout aux armes, & que le Maréchal d'Ancre avoit fait tuer le Prince de Condé son fils. Chacun l'écoutoit avec étonnement & pitié, mais comme elle étoit seule, elle ne les encourageoit pas à ce qu'ils eussent bien desiré s'ils eussent été assistez. Le Cordonnier Picard, excité par ce que lui avoient mandé les Princes, fit seul quelque effet, & commença une émotion en

ſon quartier : mais pour ce qu'il n'y avoit aucun homme de qualité pour conduire cette multitude, l'orage qu'il émut ne tomba que ſur la maiſon du Maréchal d'Ancre, & celle de ſon Sécretaire Corbinelli, qui avec une extraordinaire furie furent pillées ſans qu'il y reſtât que les pierres & le bois, le pillage continuant encore le lendemain tout le jour. Outre que le bon ordre, qui fut mis dans Paris, modera le feu en la plûpart des eſprits ſéditieux ; car premiérement la Reine fit donner avis au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, envoya quelques Seigneurs de la part du Roi par les ruës de la Ville pour empêcher le deſordre, & fit deſabuſer le peuple par le Lieutenant Civil, leur mandant que Mr. le Prince étoit en ſureté, qu'on ne lui avoit point fait de mal, & qu'on s'étoit ſeulement aſſuré de ſa perſonne pour quelques raiſons néceſſaires qu'ils ſauroient par après.

Mais nonobſtant que Mr. de Guiſe n'eût pas voulu que Mrs. de Mayenne & de Boüillon le fuſſent venus trouver en ſa maiſon pour ſuivre leur deſſein, il ne s'aſſura néanmoins pas tant dans Paris, qu'il n'en ſortît dès le jour même, & ne s'en allât à Soiſſons avec telle diligence qu'il y arriva le premier d'eux tous.

On crut à la Cour, que le Sr. de Prâlin avoit fait un office tout au contraire de celui qu'on lui avoit commandé, & l'avoit conseillé de se retirer, au lieu de lui donner des assurances de la part de Leurs Majestez, étant indigné de ce qu'on s'étoit plûtôt fié en Mr. de Thémines pour prendre Mr. le Prince qu'à lui. Ce qui donna plus de fondement à cette créance, fut, outre la malice ordinaire des Courtisans où il y a peu de fidélité, que Mrs. de Guise partirent incontinent après qu'il leur eut parlé, & que Mesdames de Guise mere & femme, & la Princesse de Conti assuroient qu'ils ne s'étoient retirez que sur la crainte qu'on leur avoit donnée qu'il y avoit dessein contr'eux, & quelqu'une d'elles dit à Barbin qu'elle lui nommeroit un jour celui qui leur avoit donné le conseil de s'éloigner, & qu'il l'eût cru de tout autre plûtôt que de celui-là.

Mr. de Vendôme s'étoit dépaïsé dès auparavant. On dit à la Reine dès que Mr. le Prince fut arrêté, qu'il étoit chez lui, où il faisoit quelques assemblées. S. Géran étoit un de ceux qui le lui dirent, & quelques autres encore qui étoient de ses plus confidens, lesquels s'offrirent eux-mêmes à s'aller saisir de sa personne; on leur en donna la commission, mais il les

prévint, ſortit par une porte de derriere, s'en alla en diligence, on le pourſuivit quelque peu, mais l'envie qu'il avoit de ſe ſauver étant plus grande que n'étoit pas à le prendre celle de ceux qu'on y avoit envoyez, ils ne le pûrent atraper, il gagna Verneüil au Perche, place qui étoit entre ſes mains, & de là paſſa à la Fere. Quelques-uns ſoupçonnoient que pendant que S. Geran, qui fut envoyé pour le prendre, inveſtiſſoit le devant de ſa maiſon, il le fit avertir de ſortir par un autre côté.

Il fut le ſeul après qui la Reine envoya, ayant cru que Mrs. du Maine & de Boüillon s'étoient ſauvez trop tôt pour pouvoir être atteints. Et quant à Mr. de Guiſe, comme elle n'avoit eu aucun deſſein de le faire arrêter, elle ne l'eût auſſi de le faire pourſuivre, tant parce qu'il avoit été de ceux qui avoient découvert le péril où étoient Leurs Majeſtez, que parce qu'elle ne ſe vouloit pas attaquer à tant de Gens, & qu'elle & le Conſeil connoiſſoient bien que ſi la legéreté de ce Prince l'avoit rendu capable de prêter l'oreille aux mauvais deſſeins des autres, cette même raiſon empêcheroit qu'il ne pût demeurer dans leur union ; joint que ſes intérêts, dont la plûpart des Grands ſont fort cu-

rieux, se trouvoient à servir le Roi.

Madame la Comtesse fit aussi sortir son Fils, & ainsi la Cour se trouva vuide de beaucoup de Grands, & le Roi presque sans aucun Prince auprès de lui.

Rochefort, favori de Mr. le Prince, s'en alla à Chinon, & y mena le Menillet pour s'y enfermer avec ceux qu'il pourroit amasser des Serviteurs de Mr. le Prince, & défendre cette place contre le Roi. Les Huguenots de Sancerre prirent cette occasion de se saisir de leur Château, dans lequel depuis quelques années le Comte de Sancerre étoit rentré par le moyen du Curé & des Catholiques, & le garderent depuis avec permission du Roi, qui ne leur voulut pas donner prétexte de se soulever contre son service pour cela. Ceux de la Rochelle se saisirent de Rochefort sur Charente, mais le Duc d'Epernon amassa aussi-tôt des troupes, & mit garnison dans Surgeres & Tonnay-Charente, pour arrêter leurs mauvais desseins.

Mais pour retourner à Mr. le Prince, que nous avons laissé entre les mains de Mr. de Thémines, qui le mena en la chambre qui lui avoit été préparée pour le garder, il fit difficulté de manger quand l'heure de dîner fut venuë, & demanda que les Siens lui aprêtassent ses viandes, ce

qui lui fut accordé. Le Sr. de Luines lui fut envoyé de la part du Roi, pour le consoler & l'assurer qu'il recevroit tout bon traitement : la Reine-Mere lui envoya aussi un autre de sa part. Il fit telle instance de voir Barbin, que la Reine lui commanda d'y aller : dès qu'il le vid il lui parla de plusieurs choses tout à la fois, tant il étoit hors de lui & transporté de passions différentes, qui aboutissoient néanmoins au desir de sa liberté. Il lui demanda si Mr. de Boüillon étoit pris, & sachant qu'il ne l'étoit pas, il dit plusieurs fois qu'on avoit tort de ne l'avoir pas arrêté, & qu'en 24. heures il lui eût fait trancher la tête ; soit qu'ayant été cause de le mettre en cet état, le regret du mal qu'il en avoit reçû le portât à en parler ainsi ; soit que la malice de la nature de l'homme se fît voir en ses paroles, laquelle fait que nous voudrions que tout le monde pérît avec nous, & que nous portons envie à ceux qui ne sont pas participans à nôtre mal.

Il le pria en même tems de suplier la Reine de le mettre en liberté, & la Maréchale de se jetter à ses pieds pour l'obtenir : tant les Grands croyent que tout leur est dû, quelque mauvais traitement qu'ils fassent aux hommes, & que leurs offenses ne desobligent point.

Il lui dit que, si on lui pensoit faire son procès, il ne répondroit point : & une autrefois encore qu'il desira à parler à lui, il lui répéta la même chose ; mais que, si la Reine lui vouloit faire donner parole de sa délivrance par le Maréchal d'Ancre & le Sr. de Thémines, il découvriroit toutes les cabales que lui & ceux de son parti avoient faites contre le Roi : ce qui ne temoignoit pas tant de générosité & de courage, qu'une personne de sa condition devoit avoir.

La Reine fit une réponse sage & digne d'elle, qu'elle n'en vouloit pas aprendre davantage qu'elle en sçavoit, & qu'elle aimoit mieux oublier le passé que de s'en rafraîchir la mémoire.

Il dit une autrefois au Maréchal de Thémines, qui le raporta à la Reine, qu'elle ne l'avoit prévenu que de trois jours, & que, si elle eût attendu davantage, le Roi n'auroit plus de Couronne sur la tête. Ce qui, dit en l'état auquel il se trouvoit, témoignoit assez l'audace qu'il avoit conçûë en celui auquel il étoit auparavant, & les pernicieux desseins qu'avoient ceux de son parti : & toutes ces choses ensemble montroient les diverses passions qui agitent l'esprit des Grands, quand ils se voyent réduits en

une extrêmité, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, & le peu de générosité qu'ont en leurs adversitez ceux qui n'ont pas eu la force de se contenir, quand ils ont été en meilleure fortune.

Le même jour qu'il fut pris, les Srs. du Vair Garde des Sceaux, Villeroy, & le Président Jeannin vinrent trouver la Reine, où se trouva Mr. de Sully, & lui dirent que les choses étoient en telle extrêmité, que l'Etat s'en alloit perdu, si elle ne faisoit relâcher Mr. le Prince: soit qu'ils en parlassent ainsi par inexpérience comme le Sr. du Vair; ou par timidité naturelle de leurs esprits comme le Sr. de Villeroy, qui avoit toûjours gouverné de sorte que cédant aux orages il s'étoit laissé plûtôt conduire aux affaires qu'il ne les avoit conduites; ou pour ce qu'ils affectionnoient les Princes comme le Président Jeannin qui esperoit toûjours bien d'un chacun, & croyoit qu'il pouvoit être ramené à son devoir. Mr. de Sully violent & peu consideré, le feu de l'esprit duquel ne s'apliquoit qu'au present sans rapeller le passé ni considerer de bien loin l'avenir, ajoûta à ce que les autres avoient dit, que quiconque avoit donné ce mauvais conseil à la Reine, avoit perdu l'Etat. La Reine, animée de

ſe voir repriſe d'une choſe qu'elle avoit réſoluë & exécutée après une ſi mure délibération, lui répondit qu'elle s'étonnoit qu'il lui oſât parler ainſi, & qu'il falloit bien qu'il eût perdu l'eſprit, puiſqu'il ne ſe ſouvenoit plus de ce qu'il avoit dit au Roi & à elle, il n'y avoit que trois jours: dont il reſta ſi confus qu'il ſe retira incontinent au grand étonnement de tous les Seigneurs qui étoient là preſens. Sa Femme puis après eſſaya de l'excuſer, diſant que le tranſport de crainte dans lequel il étoit lui avoit fait parler ainſi, dautant qu'on lui venoit de dire preſentement que les Princes & Seigneurs du parti de Mr. le Prince étoient réſolus de le faire tuer, le croyant être auteur de l'Arrêt dudit Sr. Prince, par les avis qu'il avoit donnez de leurs deſſeins.

La Reine, aſſurée par autres de ſes Serviteurs eſquels elle avoit confiance, & par la grande foule de Nobleſſe qu'elle voyoit venir au Louvre faire proteſtation de leur fidelle ſervice au Roi, ne penſa pas à changer de deſſein, mais ſeulement aux moyens convenables pour affermir celui qu'elle avoit pris, & remédier à tous les inconvéniens qui en pouroient ſurvenir.

Elle fit changer Mr. le Prince de

chambre, & le fit mettre dans une plus aſſurée & grillée dans le Louvre le 3. de Septembre. Le 6. le Roi alla au Parlement pour y faire vérifier une Déclaration qu'il avoit faite ſur la détention de Mr. le Prince, par laquelle il repreſentoit que pour acheter la paix, il avoit, par le Traité de Loudun, accordé audit Sieur Prince le Domaine & le Gouvernement de la Province & des places de Berry, grande ſomme d'argent à l'un des Grands qui ſuivoient ſon parti, le Taillon à l'autre, & de grands & injuſtes avantages à tous les Particuliers, ſans leſquels on n'eût pu convenir d'aucun accord avec eux, ce qui étoit bien un évident témoignage qu'ils n'avoient les armes qu'à cette fin.

Que nonobſtant toutes ces choſes ils avoient enfraint ledit Traité, & non contens d'avoir en toutes façons foulé ſon autorité aux pieds, avoient encore attenté ſur la liberté de ſa Royale perſonne. Que tous ces actes de rebellion l'avoient obligé, non-ſeulement pour ſa conſervation & pour celle de ſon Etat, d'arrêter Mr. le Prince, pour par ce moyen le retirer de la puiſſance de ceux qui l'eûſſent achevé de perdre s'il y fût davantage demeuré, ne retranchant pas tant ſa liberté, qu'ôtant aux mauvais eſprits qui l'environnoient la com-

commodité d'abuser de sa facilité & de son nom.

Sa Majesté déclaroit néanmoins qu'elle pardonnoit à tous ceux qui avoient eû part & adhéré à ses mauvais desseins, conseils & actions, pourvû qu'ils revinssent dans quinzaine en demander pardon à Sa Majesté. Comme aussi, elle vouloit que persévérant outre ce tems en leur mauvaise volonté, il fût procédé contre eux selon la rigueur de ses Ordonnances, comme contre des Criminels de Léze-Majesté.

Peu de jours après, elle fit publier à son de trompe que tous les Domestiques & Suivans desdits Princes eussent à sortir dans 24. heures de Paris, s'ils ne venoient selon sa déclaration susdi faire protestation de vivre & mourir en son obéissance. Et, pour ne rien oublier de ce qui se pouvoit pour pacifier toutes choses, elle dépêcha, au même-tems qu'ils étoient assemblez à Soissons, les Sieurs de Chanvalon, de Boissise, & le Marquis de Villars beau-frere de Mr. de Mayenne, pour traiter avec eux, & leur offrir tout ce que l'autorité Royale pouvoit souffrir leur être concédé pour les ramener à leur devoir.

Ces Princes étoient arrivez à Soissons dès le 2 de Septembre. Mrs. de Guise &

de Chevreuse y étant arrivez les premiers, le Sr. de Frène Gouverneur de la Ville, sous Mr. de Mayenne, leur refusa les portes jusqu'à l'arrivée dudit Sieur de Mayenne; & quoique Mr. de Guise s'en voulut offenser, il en fut néanmoins loüé de tout le monde.

Dès le jour même, ils s'assemblerent & avisérent d'envoyer vers le Duc de Vendôme qui étoit à la Fére, & celui de Longueville qui étoit à Péronne, pour les prier de se trouver à trois heures de là à Coucy, où ils se rendroient tous pour prendre conseil en leurs affaires. Le Cardinal de Guise qui arriva à Soissons le 3, se trouva à Coucy à ladite conférence avec les autres. Mr. de Guise y étoit fort triste & décontenancé, soit que l'exemple de feu son Pere lui fit peur, & que sans y penser, il se trouvât plus engagé avec eux qu'il n'avoit eû desir de l'être; soit que ce fût la premiere fois qu'ouvertement il avoit été du parti contraire à Sa Majesté, & qu'il perdoit la gloire de laquelle il se vantoit d'être toûjours demeuré attaché à ses commandemens; soit qu'il ne jugeât pas leur ligue, Mr. le Prince étant pris, pouvoir subsister; soit qu'il regretât de voir qu'il perdoit l'honneur de commander les armées de Sa Majesté, & se vid

réduit dans un moindre parti à l'égalité avec beaucoup d'autres Princes qui lui contestoient le rang.

Cela mettoit ces Princes en peine, & les faisoit méfier de lui. Pour essayer de le gagner tout-à-fait à eux, ils lui rendoient tout l'honneur qu'ils pouvoient, & lui déféroient davantage qu'ils n'eussent fait sans cela, lui donnant lieu d'espérer qu'ils le reconnoîtroient tous pour leur Chef, fors Mr. de Longueville qui y montra de la répugnance. Cela n'empêcha pas qu'ils ne prissent tous ensemble une résolution commune, de faire chacun de son côté le plus de levées qu'ils pourroient, pour dans 12. jours après se trouver aux environs de Noyon, où ils avoient assigné leur rendez-vous général, en dessein d'aller avec ces forces, qu'ils n'espéroient pas moindres de 8 à 9000 hommes de pied, & 1500. ou 2000 chevaux, droit aux portes de Paris, pour combattre les troupes du Roi si elles s'oposoient à leur chemin, & voir quel mouvement leur venuë pourroit causer dans les esprits mécontens à Paris.

Ce conseil si bien pris, n'eut pas le succès qu'ils espéroient : car, bien qu'ils se fussent tous séparez pour faire leurs levées, Mr. de Guise étant allé à Guise, Mr. de

Mayenne à Soiſſons, Mr. de Boüillon à Sedan, Mr. de Longueville à Péronne, & le Marquis de Cœuvres à Laon, Mr. de Vendôme à la Fére, pluſieurs d'entr'eux joüerent à la fauſſe compagnie comme on fait en toutes ligues, où chacun penſant à ſon intérêt particulier, qui ne dépend pas de celui des autres, ſe détache du lien commun qui leur ſert de prétexte plûtôt que de véritable ſujet de ce qu'ils font.

Mr. de Guiſe fut le premier qui manqua à ce qu'il avoit promis. Dès qu'il fut arrivé à Guiſe, il dépêcha un Courier à Mr. de Lorraine, pour le prier d'être de la partie, & un autre vers Mrs. d'Epernon & de Bellegarde. Car quant au Maréchal de Leſdiguieres, il étoit aſſez empêché en Italie ſans ſe mêler des affaires de deça. Mais ayant dans trois jours après avis de ſa Femme par l'Abbé de Foix qu'elle lui envoya, que le Roi avoit réſolu de leur envoyer les Commiſſaires, que nous avons dit ci-deſſus, pour traiter avec eux, & qu'elle eſperoit faire ſon accommodement à ſon avantage & avec ſûreté, il laiſſa-là toutes ces levées, & s'en alla à Lieſſe, où il manda au Marquis de Cœuvres, qu'il le prioit de faire ſavoir à Mr. de Mayenne qu'il ſeroit le lendemain à Soiſſons.

Mr. de Mayenne trouva fort mauvais qu'il eût intermis ses levées : néanmoins sur l'avis des Commissaires, ils envoyérent avertir tous les Liguez de se trouver à Soissons, ce qu'ils firent, hormis Mr. de Longueville, qui, par l'entremise du Sr... qui avoit été autrefois de son Conseil, traita à part avec le Roi, nonobstant qu'il eût été & le premier de tous & le plus animé & intéressé contre le Maréchal d'Ancre, & se détacha d'avec les autres, qui néanmoins s'étoient presque pour son seul sujet engagez dès le commencement en ces broüilleries, & remit à peu de tems de-là Péronne entre les mains du Roi, qui en donna le Gouvernement au Sr. de Blerancour, & à lui celui de Ham. Tandis qu'ils étoient-là, Mr. de Thermes vint de la part de Mr. de Bellegarde trouver Mr. de Guise, sur le sujet de ce qu'il lui avoit mandé par le Gentilhomme qu'il lui avoit envoyé.

Il avoit eû à Liesse réponse de Mr. de Lorraine par le Comte de Boulay qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Gentilhomme qu'il avoit envoyé à Mr. d'Epernon revint aussi, & ne raporta que de belles paroles, étant échapé audit Sr. d'Epernon de dire en sa presence que si Mr. de Guise étoit parti promptement

de la Cour, il y retourneroit encore plus vîte.

Mr. de Guise, soit qu'il ne voulut pas faire semblant de l'être, fit diverses propositions, tantôt de s'en aller à Joinville, comme étant un lieu qui est plus proche de Lorraine, pour y faire de plus grandes levées, & essayer de retirer sa Femme de la Cour, qui l'assisteroit de bagues & d'argent, tantôt il proposoit d'aller en Provence pour y faire une plus puissante diversion. Mais les Princes, connoissant son humeur peu arrêtée en ses paroles & en ses pensées, ne faisoient ni mise ni recette de tout ce qu'il disoit.

Le Cardinal de Guise blâmant la conduite de son Frere, ils lui promirent tous de lui obéïr, ayant une qualité qui les ôtoit de jalousie pour les rangs.

Mr. de Nevers n'étoit pas à Paris quand Mr. le Prince fut arrêté, ni n'avoit aucun sujet de se lier avec eux en leurs menées, ni eux ne l'espéroient aussi; quand ils sont étonnez qu'un Gentilhomme de sa part arrive pour leur faire entendre qu'il veut être de la partie, tant il étoit leger & peu considéré.

Il avoit témoigné à la Reine, après le Traité de Loudun, être dégoûté des broüilleries qu'il voyoit entre les Grands, &

avoir desir de s'employer hors du Royaume en un dessein qu'il avoit dès long-tems contre le Turc, pour lequel il suplia la Reine d'écrire au Pape & au Roi d'Espagne. Et, pour ce qu'il espéroit aussi de disposer les Princes d'Allemagne à y contribuer, il desira d'aller en Ambassade Extraordinaire vers l'Empereur, sous couleur de se réjouir de la part de Sa Majesté, de sa nouvelle assomption à l'Empire; & avant partir, il porta à la Reine un livre, où il espéroit de faire signer tous ceux qui voudroient contribuer en cette affaire, & la suplia d'y vouloir signer en tête pour 400 écus. Après avoir reçû d'elle toutes les satisfactions qu'il avoit desirées, il partit au commencement d'Août pour son voyage.

Etant sur les frontieres de Champagne, il reçût la nouvelle de la prise de Mr. le Prince, & non-seulement s'arrêta, mais eut bien l'audace d'écrire au Roi sur ce sujet des lettres qui étoient bien au-delà du respect que lui & les autres plus relevez devoient à Sa Majesté. La Reine dissimula pour lors le mécontentement qu'elle en devoit recevoir, mais néanmoins voyant sa mauvaise volonté, donna ordre qu'on ne le reçût en aucune des villes fortes de son Gouvernement : ensui-

te de quoi voulant entrer dans Châlons avec dessein de s'en saisir, on lui en ferma les portes, dont il fut tellement outré de déplaisir, que sans plus de retenuë il se déclara tout ouvertement, & manda aux Princes assemblez à Soissons qu'il vouloit être des leurs.

Cependant, les Députez du Roi arriverent à Villers-Cotterets, & n'ayant pas charge d'aller jusqu'à Soissons, convinrent avec les Princes d'une ferme nommée Cravausson, distante d'une lieuë de Soissons, où ils se trouverent ensemble la premiere fois.

Ils commencerent par essayer de détacher tout-à-fait Mr. de Guise d'avec eux, croïant qu'ils auroient meilleur marché des autres. Le Sr. de Chanvalon, comme ayant charge des affaires, & Résident pour le service de Mr. de Lorraine auprès de Sa Majesté, avoit beaucoup de crédit en son esprit: mais le Secretaire du Duc de Montéleon Ambassadeur d'Espagne y en eut davantage pour le persuader, lui faisant entendre de la part de son Maître qu'il se rendoit caution de la parole qu'on lui donneroit, sachant bien qu'il lui étoit difficile de prendre assurance sur celle du Maréchal d'Ancre, lequel il étoit bien averti de ce qu'avec les autres il avoit tramé contre lui.

Toutes ces choſes aidoient bien l'armée du Roi, qui étoit forte & avancée auprès de Villers-Cotterets, & prête à les mettre en état de ne pouvoir plus long-tems conteſter ni prétendre de recevoir de grands avantages. Ils propoſérent néanmoins beaucoup d'articles, plus pour la forme & faire bonne mine, que pour eſpérance de les obtenir : mais ce qu'ils rechercherent le plus, fut de n'être point obligez de tout l'hiver d'aller à la Cour, & d'avoir du Roi de quoi entretenir leurs garniſons.

Ils demandoient que le Traité de Loudun fût entretenu : que les Siéges mis devant le Château de Chinon & la Tour de Bourges fuſſent levez, & ceux qui commandoient en ces Places maintenus en leurs Charges : que les garniſons du Duc de Mayenne fuſſent augmentées de 200. hommes de pied : que le payement de ſes penſions, garniſons, Compagnies de Cavalerie, & autres gratifications qu'il plaiſoit à Sa Majeſté de lui accorder, fût aſſigné ſur la Recette Générale des Finances : qu'on envoyât au Duc de Vendôme la commiſſion pour tenir les Etats en Bretagne: que ſa Compagnie de Chevaux-Legers ſervit où il ſeroit par lui ordonné : qu'il lui fût entretenu cent hommes de pied pour tenir garniſon à la Fére : que Sa Ma-

jeſté fit raſer les fortifications de Blavet, & ôter les garniſons des places où elle en avoit envoyées, depuis la détention de M. le Prince, & conſidérât s'il étoit expédient qu'elle tint ſur pied ſon armée.

Mr. de Guiſe ne deſirant plus que de retourner trouver Leurs Majeſtez, prit ſujet de leur demander qu'ils aprouvaſſent qu'il y fit un voyage, ſur l'eſpérance qu'il faciliteroit la conceſſion des demandes qu'ils faiſoient. Il arriva à la Cour le 24. avec ſes Freres, fut très-bien reçû, fit encore un voyage vers eux, pour leur faire ſavoir la volonté du Roi, & étant de retour le 29. Sa Majeſté accorda les 200 hommes du ſurcroit de garniſon qu'ils demandoient pour Mr. de Mayenne à Soiſſons, & les 100 hommes pour Mr. de Vendôme à la Fére, mais ne voulant affecter aucune recette au payement d'icelle.

Quant au Traité de Loudun, elle déclara le vouloir obſerver de bonne foi & n'y contrevenir point. Pour le reſte, il ne leur fut rien accordé, mais Sa Majeſté voulut qu'il demeurât en ſa puiſſance de faire ce qu'il lui plairoit.

Le Sr. de Boiſſiſe ſeul leur porta cette réponſe à leurs articles, à laquelle ils ne voulurent conſentir, mais ſeulement ſigner

rent le 6. d'Octobre qu'ils l'avoient reçûë par exprès commandement de Sa Majesté, & pour obéir à ses volontez.

Ensuite, Sa Majesté fit une Déclaration le 16. d'Octobre, par laquelle elle fit savoir qu'en celle qu'elle avoit faite sur la détention de M. le Prince, elle n'entendoit comprendre sous le nom des Coupables des cas mentionnez en icelle, les Princes, Seigneurs & autres Oficiers de Sa Majesté, qui étoient partis de Paris le 1. de Septembre, mais qu'elle les tenoit tous pour ses bons serviteurs, & vouloit qu'ils joüissent de ses graces & faveurs, & exerçassent leurs Charges, ainsi qu'ils avoient fait auparavant. Elle en fit une autre particuliere sur le sujet de Mr. de Longueville, qu'elle dit être fort assurée n'avoir eû aucune mauvaise intention contre son service, & de n'avoir non plus entendu comprendre en la susdite premiere Déclaration.

Toutes choses, par ce moyen, sembloient être pacifiées au moins pour quelque-tems. Les places que tenoit Mr. le Prince en Berry, étoient toutes renduës à Mr. de Montigny, qui avoit été fait Maréchal de France avec Mr. de Thémines peu après la détention de Mr. le Prince; Chinon, où Rochefort étoit allé pour s'enfermer, étoit aussi remis en l'obéïssance du Roi;

ledit Rochefort en étant sorti, non tant sur les Lettres de Mr. le Prince, que sur l'apréhension de l'événement du Siége que le Maréchal de Souvray avoit mis devant cette Place, le Gouvernement de laquelle fut donné à d'Elbéne. Toutes choses étoient aussi établies en leur premier état à l'entour de la Rochelle, ceux de la Ville ayant remis entre les mains d'un Exemt du Roi le Château de Rochefort dont ils s'étoient saisis, & le Duc d'Epernon retiré ses garnisons de Surgéres & Tonnay-Charente. Les Princes & Seigneurs unis étoient retenus dans leur devoir, au moins en aparence, par ce dernier Traité. Mr. de Nevers seul aporta de nouveaux troubles, fit des levées de Gens de guerre, s'assuroit de ses amis, & alla plusieurs fois consulter à Sedan le donjon des rebellions, & mit des Gens de guerre dans Méziéres, Rethel, la Cassine, Château-Porcien, Richecour, & autres Places de son Gouvernement sans permission du Roi, dont les plus sages qui ne considéroient pas son esprit étoient étonnez, attendu les forces que le Roi avoit prêtes, ausquelles il ne pouvoit faire aucune résistance, s'il les eût voulu employer contre lui.

La Reine employa tous les moyens qu'elle put, pour lui faire connoître sa fau-

te : elle dépêcha vers lui Mr. Marescot Maître des Requêtes, lequel n'ayant rien avancé, elle me fit l'honneur de me choisir pour y faire un voyage, de la part de Sa Majesté, croyant que j'avois quelque dextérité, par laquelle je pourois ménager son esprit & le ramener à la raison. Mais tout cela fut en vain, car il n'en étoit pas capable. Il continuoit en ses mauvais desseins, on en avoit avis par les Gouverneurs des Places de la Province, qui demandoient qu'on renforçât les garnisons, & protestoient qu'ils ne seroient pas responsables de la perte desd. places s'il en mésavenoit. La Reine, pour ne donner occasion à leur prétexte ordinaire qu'ils étoient oprimez, & n'armoient que pour se défendre, étoit résoluë de le laisser commencer ; &, s'étant contentée d'envoyer des Commissaires en Champagne pour informer de ce qui s'y passoit, elle ne voulut pas même envoyer renfort de garnison dans les places, mais se contenta de mander aux Gouverneurs & aux Villes qu'ils se tinssent sur leurs gardes, afin que sous ombre de ce renfort de garnisons, on ne pût dire qu'on eût dessein contre lui.

Il n'en faisoit pas de même, mais eut dessein de se saisir de la ville de Rheims. Le Roi y envoya le Marquis de la Vieu-

ville, qui étoit son Lieutenant Général en ce quartier de Champagne, mais lui commanda de ne s'accompagner que de ceux de sa maison. Madame de Nevers à peu de jours de là, qui fut le 14. de Novembre, se presenta aux portes de la Ville pour y entrer : le Marquis, qui avoit reconnu l'état de la Ville & les grandes intelligences qu'elle y avoit, joint que son Mari étoit proche de là, lui refusa l'entrée avec toutes les soûmissions qu'il lui fut possible, & la contraignit de se loger pour cette nuit là au Fauxbourg. Le Duc de Nevers irrité de ce refus, envoya quantité de Gens de guerre se saisir du Château de Sij apartenant au Marquis de la Vieuville, situé en Rethelois, & peu aprés manda à son Procureur Fiscal au Duché de Rethelois, qu'il requît une saisie féodale de ladite Terre à faute d'hommes, droits, & devoirs non faits & non payez par ledit Marquis depuis le décès de son Pere.

Le Marquis de la Vieuville s'en étant plaint au Roi, Sa Majesté lui envoya Barenton Exemt de ses Gardes du Corps, qui le 21. dudit mois, lui fit commandement de sa part de faire sortir dud. Château dud. Marquis, les Gens de guerre qu'il y avoit envoyez, & que ce qu'il avoit fait à Rheims

étoit par son commandement. Mr. de Nevers lui répondit fort insolemment, & entr'autres choses, que ceux qui étoient à la Cour étoient sous la baguette, mais qu'il n'y étoit plus, & que dans trois mois tous auroient la même franchise, & qu'il iroit avec 20000 hommes au devant du Sieur de Prâlin qui commandoit les armées de Sa Majesté. Et néanmoins il n'avoit pas effectivement des Troupes, pour garder la moindre place de son Gouvernement. Barenton en dressa son Procès verbal qu'il aporta à Sa Majesté, laquelle commanda au Garde des Sceaux que, sur icelui & sur les raports des Srs. de Caumartin & d'Ormesson Conseillers d'Etat, qui leur avoient été aussi envoyez pour informer des levées des Gens de guerre & entreprises dudit Duc, & sur les avis des Gouverneurs des Villes de cette Province & protestations qu'ils faisoient, il s'avisât en son Conseil, à ce qui étoit à faire pour le bien de son service & le repos de son Etat.

La chose étant mise en déliberation, le Garde des Sceaux fut d'avis qu'il falloit renvoyer l'affaire au Parlement. Mr. de Villeroy, quoiqu'il fût soupçonné de favoriser les Princes, dit que ce n'étoit point une affaire du Parlement: &

le Président Jeannin donnant un conseil, moyen de diviser l'affaire, & renvoyer au Parlement la saisie féodale, il lui répondit courageusement que ce seroit mettre un Gentilhomme en procès avec un Prince pour avoir servi le Roi. Le Sr. Mangot Sécretaire d'Etat prenant la parole & l'affirmative pour la défense du Marquis de la Vieuville, le Sr. Barbin lui dit qu'il oublioit une chose, laquelle mettoit tout à fait Monsieur de Nevers en son tort, qui étoit que la saisie féodale n'avoit été faite que plusieurs jours après la prise de sa maison.

Le Garde des Sceaux que l'on voyoit bien qui ne faisoit qu'à regret délibérer de cette affaire, & qui montroit dans son visage la peine de son esprit, éclata alors, & dit à Barbin qu'il se trompoit s'il pensoit le rendre Ministre de ses conseils violens. L'autre lui répondit assez modestement qu'il étoit homme de bien, qu'il disoit son avis, qu'ils étoient tous assemblez pour cela, & qu'il falloit prendre les opinions. A quoi le Garde des Sceaux dit qu'il n'en feroit rien, jusques à ce qu'il fût avec des Gens qui entendissent les affaires. Barbin se leva & lui dit, je suis seul qui peut-être ne les entens pas, tous ces Mrs. qui restent ici

les entendoient très-bien, lorsque vous n'en aviez jamais oüi parler : & cela dit il s'en alla au Louvre, où il raconta ce qui s'étoit passé à Leurs Majestez.

Cependant l'heure du Conseil des affaires arrivant, le Garde des Sceaux vint au Louvre. La Reine lui demande si on avoit le procès-verbal de l'Exemt, & s'il étoit à propos de le lire devant tous les Princes & Seigneurs qui étoient là. Le Garde des Sceaux n'en étant pas d'opinion, Barbin fit instance qu'on le lût, afin que chacun connût l'insolent procédé du Duc de Nevers. Etant lu, il n'y eut personne qui ne le blâmât, & qui n'avoüât que Leurs Majestez en devoient avoir du ressentiment. La Reine demanda au Garde des Sceaux ce qui lui en sembloit; il recula un pas en arriere sans rien dire : elle étonnée lui redemanda jusqu'à trois fois sans qu'il répondit rien. Ce que le Roi trouva si mauvais, outre qu'il étoit déja mécontent de la rudesse de son esprit, de son peu d'expérience dans les affaires, de voir que la plus saine partie du Clergé se plaignoit de lui, & qu'il étoit en réputation d'être peu affectionné à la Religion, que Sa Majesté de son propre mouvement, se porta à dire à la Reine

qu'il le falloit éloigner, & lui envoyá dès le soir redemander les Sceaux, & les donna au Sr. Mangot, & m'honora de la Charge de Secretaire d'Etat, que led. Sr. Mangot exerçoit lors. Peu de jours auparavant j'avois été nommé pour aller en Espagne Ambassadeur Extraordinaire, pour terminer plusieurs affaires, ausquelles le Comte de la Rochefoucault fut désigné en ma place. Je desirois plûtôt la continuation de cet emploi qui n'étoit que pour un tems, que celui-ci, la fonction duquel étoit ordinaire: mais outre qu'il ne m'étoit pas honnêtement permis de déliberer en cette occasion, où la volonté d'une Puissance supérieure me paroissoit absoluë, j'avouë qu'il y a peu de jeunes Gens qui puissent refuser l'éclat d'une Charge qui promet faveur, & emploi tout ensemble. J'acceptai donc ce qui me fut proposé en ce sujet par le Maréchal d'Ancre de la part de la Reine, & ce d'autant plus volontiers que le Sr. Barbin, qui étoit mon ami particulier, me sollicitoit, & m'y poussoit extraordinairement.

Incontinent que je fus en cette Charge, le Maréchal me pressa fort de me défaire de mon Evêché, qu'il vouloit donner au Sr. du Vair. Mais considérant

les changemens qui pouvoient arriver, tant par l'humeur changeante de ce Personnage que par les accidens qui pouvoient arriver à sa fortune, jamais je ne voulus condescendre, ce dont il eut du mécontentement, quoique sans raison. Je lui representois qu'il étoit bien raisonnable que, quoi qu'il arrivât, je me trouvasse en l'état que j'étois entré en cette Charge, où ne voulant rien profiter, il étoit plus que juste que je ne me misse en hazard de perdre tout.

Je lui representois encore que si je me défaisois de mon Evêché, il sembleroit que j'eusse acheté & me fusse acquis l'emploi de la Charge où il me mettoit au prix d'un Bénéfice, ce qui ne se pouvoit en conscience, & ne seroit pas honorable ni pour lui ni pour moi. Mais toutes ces raisons ne le contentérent point, & le Sieur Barbin, qui étoit plus pratique de son humeur que moi, me dit que, quoi que je pusse faire, il ne seroit pas satisfait s'il ne venoit à ses fins, parce que son intention étoit en me dépoüillant de ce que j'avois, de me rendre plus nécessairement dépendant de ses volontez. En quoi il témoigna être véritablement mon ami, en me fortifiant sous main dans la résolution que

j'avois prise de ne me défaire pas de mon Evêché.

Quant au Sieur du Vair, jamais homme ne vint en cette Charge avec plus de réputation, & ne s'en acquita avec moins d'estime ; si bien que le choix qu'on fit de sa personne, ne servit qu'à faire connoître la différence qu'il y a entre le Palais & la Cour, entre rendre la justice aux Particuliers & la conduite des affaires publiques. Il étoit rude en sa conversation, irrésolu ez moindres difficultez, & sans sentiment des obligations reçûës.

Messieurs de Boüillon & de Mayenne avoient un tel pouvoir sur son esprit, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en embrasser ouvertement les intérêts. Un jour il reprocha à la Reine en leur presence, comme nous avons dit ci-devant, le peu de confiance qu'elle avoit en eux, & que si elle continuoit ses soupçons, elle leur donneroit occasion de chercher ailleurs leur apui : sans considérer les sujets qu'elle avoit de se défier d'eux, qu'ils n'avoient rien oublié à faire durant la minorité, pour changer le gouvernement des affaires, & décrier sa conduite ; qu'ayant redoublé leurs apointemens dès le commencement de sa Régence, & les ayant

gratifiez de pensions excessives pensant les retenir par leur intérêt en leur devoir, ils s'étoient servis du bien qu'elle leur avoit fait pour lui faire mal ; avoient gagné les uns par argent, les autres par esperance, fait cabales dans la Cour, pris les armes à la Campagne, perdu le respect qu'ils devoient à leur Souverain, troublé la tranquilité publique ; que tous les Gens de bien desiroient voir leur insolence châtiée, & cependant entre leurs vœux ils avoient profité de la rebellion qui les devoit ruïner, & la Reine avoit porté le Roi à récompenser leurs fautes ; que sa bonté ne les avoit pas rendus meilleurs, & la paix n'avoit pas été plûtôt conçûë, qu'ils ne méditassent une nouvelle guerre. On parla du mariage du Roi, ils menacérent de s'y oposer ; le Roi l'entreprit, ils arment aussi-tôt pour en troubler l'exécution. Leur crime ayant donné au Roi sujet de les punir, & leur foiblesse le moyen, la Reine s'étoit contentée de le pouvoir faire, on avoit traité avec eux, le Roi les avoit reçûs en pere, au lieu de les châtier en maître : & qu'après tout cela ils n'avoient pas plûtôt été de retour dans la Cour, qu'ils s'étoient proposé de s'en éloigner. Toutes lesquelles choses étant, ç'eût été

à la Reine une aussi grande imprudence de s'y fier, que c'étoit à lui une grande indiscretion de lui conseiller.

Cependant le trouble & l'étonnement de l'arrêt de Mr. le Prince ne fut pas plûtôt cessé, que le Maréchal d'Ancre revint à la Cour. S'il en étoit parti avec un grand desespoir, il n'y vint pas avec une moindre présomption & esperance de recommencer à gouverner pis que jamais. Sa Femme étoit si abattuë de l'effroi où elle s'étoit trouvée, duquel nous avons parlé ci-devant, & de son humeur mélancolique que cette crainte avoit irritée, qu'elle en étoit en quelque maniere sortie hors de son bons sens, ne partant plus de sa chambre, & ne voulant voir personne, croyant que tous ceux qui la regardoient l'ensorceloient, & elle avoit étendu ce soupçon jusques à la personne de Barbin, qu'elle avoit pour ce sujet prié de ne la plus aller voir.

Le Maréchal à son arrivée, demanda audit Barbin s'il y auroit plus de danger qu'il se mêlât des affaires. L'autre, qui sçavoit qu'il étoit déja résolu de faire ce qu'il lui demandoit, & qu'il ne s'en abstiendroit pas, quoi qu'il lui conseillât, mais prendroit sujet de croire que l'ami

bition le porteroit à lui donner ce conseil, lui dit qu'à son avis il le pouvoit faire, & qu'il ne voyoit point de raison qui l'en dût empêcher. Mais cela néanmoins fut l'entrée de sa ruïne, ce qui le confirma en la haine de tout le monde, & donna un des principaux moyens à Luines de médire de lui à la Reine & au Roi, & préparer l'orage que nous verrons tomber sur sa personne l'année suivante. Luines commença à representer au Roi que l'autorité Royale étoit en la personne dudit Maréchal, qu'elle ne résidoit en Sa Majesté que de nom, & que, pour se fortifier en ses mauvais desseins, il éloignoit la Reine sa mere de la bienveillance qu'elle lui devoit.

Le Roi étant tombé malade à la Toussaints d'une espece d'évanoüissement, la Reine qui étoit aux Feüillans accourt incontinent au Louvre tout effrayée : le Roi qui se portoit mieux, n'en fut néanmoins entiérement guéri que 3. ou 4. jours après. La Reine parlant souvent de cette maladie, du Vair qui étoit encore lors Garde des Sceaux, & soupçonnoit que ce fût un autre mal que ce n'étoit, dit qu'il étoit à craindre qu'il ne recommençât au Printems. Cela fit que la Reine parlant plusieurs fois au Sieur He-

roüard premier Médecin du Roi, lui difoit qu'elle avoit peur que Sa Majefté ne retombât malade au printems. Luines prit occafion de dire au Roi que l'on tramoit quelque chofe contre lui, qui devoit s'exécuter au printems, & que l'on difoit qu'il lui pouroit bien mèsavenir en ce tems-là. Il donnoit quant & quant à entendre au Roi que tous ces Princes n'étoient perfécutez que pour l'amour du Maréchal d'Ancre, qu'ils étoient paffionnez pour Sa Majefté, & qu'ils avoient témoigné un déplaifir indicible de fa maladie.

Ces chofes firent effet en l'efprit du Roi, & tel que Monfieur de Gêvres dépêcha exprès à Soiffons à Monfieur de Mayenne, pour lui faire fçavoir, non de la part du Roi, mais comme de lui-même, la bonne volonté que Sa Majefté lui portoit, & qu'elle avoit eu quelque penfée de fe retirer d'avec la Reine fa mere, & s'en aller à Compiégne, où il fçavoit bien que tous les autres Princes & lui n'auroient pas manqué de le venir trouver.

Cet avis encouragea fort les Princes, qui donnérent ordre au Cardinal de Guife, de ménager auprès de Mr. de Luines tout ce qu'ils pouroient en cette occa-

fion

ſion. L'affaire fut ſi bien ſuivie, que la Chenaie Ordinaire du Roi, qui avoit grande part auprès dudit Sr. de Luines, leur envoya Genié, par lequel il leur fit ſavoir la mauvaiſe volonté que le Roi portoit au Maréchal d'Ancre, & le mécontentement qu'il avoit de ſes comportemens, les conviant tous de ſe maintenir bien unis enſemble, & quoi qu'on leur pût dire n'entendre aucune réconciliation avec lui.

Nonobſtant toutes ces choſes, le changement des Miniſtres les étonnoit, car ils crurent que n'ayant plus perſonne de leur intelligence dans le Miniſtére, leurs actions ſeroient reconnuës pour ce qu'elles étoient, & pluſieurs détrompez de ce qu'on en avoit fait acroire à leur avantage contre la vérité. Ils ne ſe raprochérent pas néanmoins de leur devoir, mais au contraire, s'affermiſſoient dans leur rebellion, le Duc de Nevers tout ouvertement, Mr. de Boüillon couvertement, & ſous main décriant le Gouvernement aux Païs étrangers, & envoyant exprès en Hollande, à Liége, & en divers lieux d'Allemagne pour en parler mal. Entre leſquels le Sieur du Péché étant à Liége, & ſe laiſſant aller, ſelon qu'il lui étoit commandé à parler autrement du Roi

qu'il ne devoit, un Gentilhomme Liégeois abhorrant cette infidélité le blâma de sa trahison, & des paroles étant venus aux mains, le tua sur le champ. Il faisoit plusieurs autres pratiques, au préjudice de l'autorité Royale, faisant enlever quantité d'armes, & passer à petites troupes nombre de Gens de guerre par Sedan en Champagne, où le Duc de Nevers les recüeilloit, & les faisoit couler dans les places qui ne lui pouvoient faire de résistance. Le Roi en étant averti, fut contraint de faire avancer des Gens de guerre en cette Province, sous le commandement du Maréchal de Prâlin, tant pour tenir la main à l'exécution des jugemens des Commissaires de Sa Majesté qu'elle avoit envoyez sur les lieux, pour informer des contraventions à ses Ordonnances, en faire le procès à ceux qui se trouvoient coupables, que pour être prêts à toute occasion qui se pouroit presenter pour son service.

Il ne se passa guére de tems qu'il n'eût sujet de les employer, car Mr. de Nevers, de nuit & par surprise, entra le premier jour de Décembre dans la ville de Sainte Menehould, s'en saisit, & mit dans le Château 500 hommes de garnison. Cette Ville étoit importante, couvroit

Sedan & Méziéres, & fermoit le passage pour aller à Verdun. Le Maréchal de Prâlin y alla avec les troupes du Roi, avec lesquelles & la promesse qu'il fit de 10000 écus à Bouconville Gouverneur du Château, il se rendit maître de la place, & en chassa la garnison du Duc de Nevers le 26. Décembre, & la fit conduire à Rethel.

Nonobstant tout ce mauvais procédé des Ducs de Nevers & de Boüillon, le dernier, qui s'étoit tenu un peu plus couvert, eut bien la hardiesse d'écrire au Roi, en se plaignant de ce que les troupes que Sa Majesté avoit en Champagne lui donnoient jalousie, & que l'Ambassadeur du Roi à Bruxelles empèchoit la liberté du commerce avec Sedan, duquel il sembloit que Sa Majesté ne voulut plus embrasser la protection; ce qui l'obligeroit à s'aider des remédes que la nature permet à un chacun pour sa propre défense.

Sa Majesté lui fit réponse le 27. avec plus de vigueur que l'on n'avoit pas accoûtumé du tems des autres Ministres, lui remontra son mauvais procédé, que la plainte qu'il lui faisoit, n'étoit que pour prévenir celles que le Roi avoit sujet de faire de lui, ou tenir les Peuples

en une fausse créance qu'ils étoient maltraitez, que ce qu'il disoit du commerce qui n'étoit pas laissé libre à Sedan, du côté de la Flandre, n'étoit que par l'empêchement qu'y avoit fait l'Ambassadeur du Roi, au passage des armes qu'il en vouloit faire venir contre son service, & que s'il étoit sage, au lieu des remédes dont il menaçoit qu'il se serviroit pour sa juste défense, & que Sa Majesté n'entendoit pas, & seroit bien aise d'en être éclaircie par lui, il n'en rechercheroit point d'autres que la bonne grace de Sa Majesté, à laquelle il étoit obligé de tout le bien qu'il avoit. Ce procédé vigoureux du Roi sentant plus Sa Majesté Royale que la conduite passée, n'étoit pas néanmoins bien reçû, à cause du Maréchal d'Ancre, l'audace duquel, & la haine qu'on lui portoit étoient telles, qu'elles faisoient prendre en mauvaise part, & du Peuple & des Grands & du Roi, tout ce qui autrement étoit de soi, & eût été reconnu le plus avantageux au service de Sa Majesté & au bien de l'Etat.

Nous avons dit que Mr. le Prince fut, trois jours après sa détention, changé de la chambre où il étoit, & mis en une autre plus assurée qu'on lui avoit fait

préparer, en laquelle tandis qu'il demeura, il avoit quelque eſpérance d'être bientôt mis en liberté : mais les choſes furent changées bien-tôt après, ſur la méfiance qu'on eut de lui, & de ceux qui tenoient ſon parti à Paris.

Un de ſes Chevaux-Legers, nommé Bourſier, fut accuſé ſur la fin d'Octobre, par une femme de mauvais bruit, d'avoir dit en un lieu aſſez malhonnête qu'il eût quelques jours auparavant tué la Reine-Mere en ſon bâtiment du Luxembourg qu'elle étoit allé voir, ſi le Cardinal de Guiſe un jour & Baſſompierre un autre ne ſe fuſſent mis entre Sa Majeſté & lui. Barbin fit incontinent envoyer cette Femme au Garde des Sceaux du Vair pour l'interroger : le raport qu'il en fit, fut que c'étoit une garce, aux paroles de laquelle on ne pouvoit pas prendre aſſurance. Il ſembla à Barbin que c'étoit un peu trop négliger cette affaire, qui importoit à la vie de la Reine, & fit que Sa Majeſté commanda audit Sr. du Vair de ſceller, toutes affaires ceſſantes, une commiſſion adreſſante au Sr. de Meſmes Lieutenant Civil, portant pouvoir à lui & aux Conſeillers du Châtelet de juger cette affaire ſouverainement ; ce qu'il fit, crai-

gnant la diverſité des jugemens, & pe
être des affections de ceux du Parleme
Bourſier fut condamné quaſi d'une v
à la mort, le 4. de Novembre, à ê
apliqué auparavant à la queſtion ordir
re & extraordinaire, pour ſavoir
Complices. Tous les Conſeillers y v
lurent aſſiſter contre ce qui a accoû
mé d'être fait, ſoit pour complaire
paroître zèlez, ſoit que, les preuves n
tant pas ſi entieres qu'elles euſſent dû êtr
ils deſiroient tous ſavoir ſi à la queſti
il diroit quelque choſe qui confirmât
juſtice de leur jugement : ce que l'
dit qu'il fit, & reconnut ſon crim
confeſſant la choſe s'être paſſée ſelon qu'
l'avoit accuſé.

Deux autres, qui avoient été d
Gardes de Mr. le Prince, furent p
avec lui, pour ce qu'ils le hantoien
mais n'ayant été trouvez coupables, fure
relâchez. Un des deux nommé Vaug
s'en alla à Soiſſons, eſpérant y être bi
reçû, & là il fut pratiqué, pour di
qu'on l'y avoit envoyé pour tuer le D
de Mayenne, comme nous verrons l'a
née ſuivante.

Cette accuſation de Bourſier, fit qu'
ſe méfia davantage de Mr. le Prince,
que, ſur quelques ſoupçons que l'

eût que ses Officiers, qui jusqu'alors lui avoient aprêté son manger & l'avoient servi, lui avoient mis quelques lettres dans un pâté, on les congédia tous, & ne fut plus servi que par ceux du Roi. Ensuite, le 24. de Novembre il fut mis dans un carosse & mené à la Bastille, pour étre plus assurément, & le 19. de Décembre, le Comte de Lauziéres, fils du Maréchal de Thémines, en la garde duquel il étoit, fut changé, & du Thiers, qui commandoit à la Compagnie des Chevaux-Legers de la Reine-Mere, eut ordre de le garder avec quelques-uns de ses Compagnons.

Avant finir cette année, il est raisonnable que nous disions ce qui s'est passé en Italie depuis le Traité d'Ast, pourquoi il ne fut point exécuté, l'assistance que le Duc de Savoye eut du côté de la France, & ce que Leurs Majestez firent, pour acheminer les affaires à un accommodement.

Après le Traité d'Ast, l'Espagne retira le Marquis d'Innoiosa de l'Etat de Milan, & y envoya Don Pedro de Toléde, lequel, fondé sur ce que par ledit Traité le Roi son maître n'étoit point obligé formellement à desarmer, non-seulement ne desarma point, quoique le Duc de

Savoye eût licentié son armée, mais leva des nouvelles troupes, donnant une juste jalousie audit Duc, de se vouloir prévaloir de ce qu'il étoit sans défense, & envahir ses Etats.

En ce même-tems, les Vénitiens étoient en guerre avec l'Archiduc Ferdinand, à raison de quelques-uns de ses Sujets de Croatie, qui avoient sur la fin de l'année précédente fait quelques voleries, pour lesquelles les Vénitiens n'en pouvant tirer raison dudit Archiduc, étoient entrez en guerre avec lui.

L'armée de Dom Pedro de Tolède, ne pouvant être employée contre eux comme contre le Duc de Savoye, ils entrérent en Traité ensemble : ils se promirent une mutuelle assistance contre les Espagnols, ensuite de laquelle, les uns & les autres firent nouvelles levées de Gens de guerre.

Le Roi ayant avis de ce nouvel embrasement en Italie, y envoya Mr. de Bethunes en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, au lieu du Marquis de Ramboüillet, pour essayer de les faire venir à un accommodement.

Les esprits sont irritez, l'orgüeil est grand du côté d'Espagne, le courage ne manque point du côté du Duc, ni la

prudence du côté des Vénitiens. Diverses propositions sont faites, ils ne peuvent convenir, mais s'arrêtent sur des pointilles; le Roi est convié d'être de la partie, le Duc de Savoye le semond de le défendre, selon qu'il y est obligé, par le Traité d'Ast, & dépêche au Maréchal de Lesdiguieres, afin que, sans attendre un commandement de Sa Majesté, il lui envoyât des troupes, comme il lui a été promis. Le Maréchal de Lesdiguieres passe à Turin, fait lever quantité de Gens de guerre, leur fait passer les monts, de sorte, que le Duc de Savoye se vid avec une armée de 13 à 14 mille hommes de pied, dont il y avoit 10000 hommes François en état de se défendre contre celle de Dom Pedro de Tolede, bien qu'elle fût plus forte de la la moitié. Ce qui lui fait plus de peine, est le Duc de Nemours, qui s'étant du commencement chargé de faire quelques levées pour son service dans le Fossigny & le Génevois, tourna ses armes contre lui-même, non tant pour quelque nouveau sujet de mécontentement qu'il eût reçû, que pour l'ulcére que de long-tems il avoit dans le cœur, de ce qu'espérant hériter de ses biens, il l'avoit premierement dès l'année 1611.

empêché d'épouser Mademoiselle d'Aumale, puis sous une fausse amorce de lui faire épouser une de ses Filles, lui faisoit couler les années les unes après les autres, pour le faire vieillir sans se marier. Il fit alliance avec l'Espagne, passa en Franche-Comté, où il leva des troupes, demanda passage par la France pour entrer en Savoye, ce qu'on ne lui voulut pas souffrir, sinon, que ses Gens passassent un à un, comme faisoient ceux qui alloient au service du Duc de Savoye : ce qui étoit ne rien promettre, car ceux qui alloient trouver le Duc de Savoye, passoient sûrement un à un, dautant que partant de France, ils entroient immédiatement en Savoye, qui étoit Terre amie, au lieu que les autres entroient de France en Savoye, comme en terre ennemie, & partant n'y pouvoient passer un à un sans rencontrer la mort au même passage. Le Duc de Montéleon fit tant d'instance, & sçut si bien representer que les troupes du Duc de Nemours étoient quasi toutes dissipées, & que cette permission qu'il demandoit au nom de son Maître, n'étoit que pour la réputation de leur alliance, qu'enfin il obtint ce qu'il desiroit. Un nommé Lassé, Tresorier de France à Bourges, fut choisi pour porter

le commandement au Duc de Bellegarde, de leur laisser le passage libre par la Bresse, & lui dire à l'oreille qu'on savoit très-bien que cela ne pouvoit porter préjudice au Duc de Savoye, dautant que ces troupes prétenduës étoient si foibles, qu'elles n'oseroient passer. Mais Lassé, qui fut gagné par l'Ambassadeur de Savoye, ne dit pas le mot à l'oreille au Duc de Bellegarde, lequel, pour ce sujet, n'obéït pas au commandement qui lui étoit fait; ce qui obligea le Duc de Nemours de tenter le passage par la Vallée de Cizery, où à peine il se presenta, que ses troupes s'enfuïrent à la presence du Régiment du Baron de Sancy & de quelques autres Régimens François, que le Duc de Savoye envoya pour s'oposer à elles. Cette déroute fut suivie d'un Traité entre les Ducs de Nemours & de Savoye, le 14 de Décembre, par lequel ils convinrent de tous leurs différends.

Le Roi d'Espagne cependant faisoit faire plainte en France, de l'assistance qu'on donnoit au Duc de Savoye. Son Ambassadeur represente qu'il est raisonnable de lui faire connoître qu'il doit quelque déférence aux deux Couronnes, & qu'il ne va pas avec elles du pair, qu'il est

prêt de lui accorder toutes les conditions qu'il plaira au Roi, pourvû qu'il paroiſſe que ce qu'il en fait eſt en conſidération de Sa Majeſté, non qu'il y ait été contraint par l'audace dudit Duc; & partant, qu'il deſiroit que Sa Majeſté envoyât à Madrid un Ambaſſadeur Extraordinaire, lequel y recevroit incontinent entiere ſatisfaction.

Leurs Majeſtez ne trouvérent pas cette propoſition déraiſonnable, & jetterent les yeux ſur moi pour m'y envoyer. J'étois prêt à partir pour faire ce voyage, j'avois fait proviſion de beaucoup de gentilleſſes qui ſe trouvérent en France pour donner, & mon équipage étoit déja emballé, lorſqu'il plut au Roi m'apeller en la Charge de Secretaire d'Etat qu'avoit Mr. Mangot.

Le Comte de la Rochefoucault fut deſtiné pour aller en ma place, mais les galanteries de la Cour que poſſede l'eſprit de ces Mrs. l'empêchant de partir au tems que la Reine deſiroit, dautant qu'il étoit engagé dans un balet qu'il voulut danſer, l'empêcherent de partir du tout; car les broüilleries de ces Princes l'échauffèrent contre le Roi, & nos propres affaires nous firent perdre pour lors le ſoin de celles d'autrui.

En cette année, mourut le Premier Président de Harlay, qui, étant né d'une Maison qui est la premiere des quatre anciennes Baronnies de la Franche-Comté, ne fut pas moins illustre par sa vertu, pour laquelle il fut premiérement choisi par Henry III. pour aller présider aux grands jours de Poitiers, puis fut par lui même honoré de la Charge de Premier Président du Parlement de Paris, en laquelle il vécut desorte, que son nom y est encore en vénération. Il étoit si grave, que son seul regard retenoit chacun en son devoir : lorsqu'une Cause lui étoit recommandée par une personne puissante, il l'éxaminoit plus soigneusement, craignant qu'elle fût mauvaise, puisqu'on y aportoit tant de précaution : & dès qu'en une visite de civilité on lui parloit d'une affaire, il reprenoit son visage austere, & ne retournoit plus à parler familiérement. Mr. de Guise l'étant venu voir le jour des barricades pour s'excuser de ce qui se passoit, il lui dit franchement qu'il ne sçavoit ce qui en étoit, mais qu'il étoit bien difficile qu'on en crût rien à son avantage, & que c'étoit une chose déplorable que le Valet chassât le Maître de sa maison. Quand le Clerc, durant la confusion de la Ligue, le mena avec le reste de la Cour

dans la Bastille, les uns & les autres faisoient diverses plaintes, il ne proféra jamais une parole, mais s'en alla dans la prison avec la même gravité que s'il fût allé au Parlement, portant les menaces sur le front, & une courageuse fierté en la tristesse de son visage, qui le rendoit immobile contre le mépris & les injures de ces mutins.

Entre plusieurs exemples de son intégrité & de son courage infléxible en la justice, celui là est remarquable, que le Roi ayant envoyé vérifier au Parlement un Edit qui ne lui sembloit pas juste, il s'y oposa de tout son pouvoir, & le Roi lui reprochant un don qu'il lui venoit de faire, d'une grande place dans l'Isle du Palais pour y faire bâtir, il lui en rendit aussi-tôt le brevet, mais le Roi admirant sa vertu, le lui renvoya. A 75. ans étant devenu aveugle, le Roi lui permit de se défaire de sa Charge, & d'en tirer 20000. liv. de récompense du Président de Verdun. A 80. ans il mourut, plus plein d'années & d'honneur que de biens, que sa façon de vivre ne lui avoit pas donné lieu de laisser à ses Enfans, beaucoup plus abondans qu'il les avoit reçûs de son Pere.

En la même année, mourut aussi le Car-

dinal de Gondy, frere du Duc de Retz, créatures de la Reine Catherine de Médicis, qui les éleva d'une très-basse naissance aux premieres dignitez de l'Eglise & de l'Etat. Il fut premiérement Evêque de Langres, puis de Paris, & ensuite Cardinal : homme de peu lettres, mais de bons sens, qui montra néanmoins combien il est dificile qu'un cœur étranger s'accorde avec la fidélité qu'il doit au Prince, auquel il est redevable de tout ce qu'il est, en ce que le Roi Henry III. son bienfaicteur étant blessé à mort, il l'abandonna à l'heure même, & se retira en sa maison de Noisi, sans l'assister en ce besoin, ni lui rendre les derniers devoirs ausquels il étoit obligé, quand bien il n'eût point reçû de lui tant de graces, dont il l'avoit rempli au dessus de son mérite : montrant bien la vérité de l'ancien proverbe, qu'il ne faut pas aimer les Etrangers pour les éprouver avant que de les aimer. Il décéda âgé de 84. ans, & fut enséveli en l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris, en la Chapelle où l'on voit les tombeaux de son Frere & le sien, avec des inscriptions plus pleines de faste que de vérité.

ANNÉE 1617.

Le Duc de Nevers étoit de gayeté de cœur entré avant dans la rebellion toute ouverte l'année passée; les Princes & Seigneurs liguez, qui s'étant éloignez de la Cour eûssent bien voulu procéder pour quelque-tems avec plus de déguisement, lui étoient néanmoins si étroitement unis, & l'assistoient avec tant de passion, qu'ils ne se donnérent pas le loisir d'attendre le printems pour faire la guerre, mais la commencérent avec l'année au milieu de la rigueur de l'hiver.

Le Roi, pour prévenir les maux qui autrefois en semblables occasions étoient arrivez en ce Royaume, par l'assistance que les Rebelles avoient reçûë des Princes étrangers, par les fausses impressions qu'ils leur avoient données contre les Rois ses prédécesseurs qui régnoient lors, envoya en Ambassade Extraordinaire, le Baron de Tour vers le Roi de la Grande-Bretagne, qui l'aimoit très-particuliérement, pour avoir été Ambassadeur près de lui lorsqu'il étoit Roi d'Ecosse, & qu'il vint à recüeillir la succession du Royaume d'Angleterre, Mr. de la Noüe en Hollande où

son nom & sa Religion le rendoient agréable, & le Comte de Schomberg en Allemagne, où son Pere qui en étoit & qui y avoit été en plusieurs Ambassades pour le feu Roi, lui donnoit plus de créance & de moyen de bien servir Sa Majesté.

Leur commission fut de dissiper les faux bruits qu'on faisoit courir contre le service du Roi, dans les Etats & Cours des Princes où on les envoyoit, les informer de la vérité de ses actions, de la justice de la détention du Prince de Condé, & de la patience de Sa Majesté, qui avoit été poussée jusqu'à l'extrêmité par l'opiniâtreté & insolence des Grands de son Royaume, qui abusant de sa clémence ne pouvoient recevoir tant de graces d'elle qu'ils ne commissent de nouveaux crimes; & bien que ces derniers les rendissent indignes du pardon qu'ils avoient reçu de leurs fautes premieres, ils prétendoient néanmoins être maltraitez si on ne les leur remettoit encore, en sorte qu'on leur laissât toûjours le moyen de récidiver, comme ils en avoient la volonté, & tenoient à sujet d'offense & de plaintes les précautions dont Sa Majesté en leur pardonnant vouloit user, afin de les retenir en leur devoir à l'avenir.

Et d'autant que l'instruction que je

dressai pour le Comte de Schomberg, explique fort particuliérement l'ordre qui lui fut donné, & justifie le mieux qu'il se peut toute la conduite du Gouvernement de l'Etat, depuis la mort du feu Roi jusqu'alors; joint que les Princes d'Allemagne étoient ceux que principalement on considéroit, & du secours desquels le Roi avoit plus de sujet de craindre : j'ai cru la devoir mettre non ici où elle pouroit être ennuyeuse, mais à la fin de ce livre où on la poura voir.

Le Duc de Nevers cependant donna des commissions pour faire des Compagnies de Chevaux-Legers dans son Gouvernement, fait d'autres levées dans le Nivernois, il fait entrer des Gens de guerre étrangers dans le Royaume, les loge dans Méziéres, il met dans Rhetel jusques à 1000. hommes de garnison, leur fait faire montre publiquement, fait travailler par corvées & contraintes aux fortifications de Château-Porcien & Richecourt, fait provision d'échelles, cordages, piques, petards, & autres choses nécessaires pour surprendre des places, fait levées de Pionniers, & le tout sans ordre ni permission du Roi. Il écrit des lettres aux villes qui décrient le Gouvernement, fait ruïner un des fauxbourgs de Mézié-

tes pour ſe préparer à ſe défendre ſi on l'aſſiége, fait prendre le Prevôt Provincial de Rhetelois, avec quelques-uns de ſes Archers priſonniers, en fait autant à un apellé Charlot habitant de Méziéres, & lui fait écrire à ſon Fils, qui étoit un des Juges de Nondejous, priſonnier pour avoir porté les armes contre le ſervice de Sa Majeſté, qu'il recevroit le même traitement dans la Citadelle de Méziéres qui ſeroit fait audit Nondejous.

Mrs. de Mayenne & de Boüillon, pour donner à connoître qu'ils ſont unis avec lui, témoignent au Roi leur mécontentement par des lettres qu'ils écrivent à Sa Majeſté. Le Duc de Boüillon fait ſemblant d'avoir crainte que Sa Majeſté veüille abandonner ſa protection, & proteſte d'employer pour ſa défenſe ce que lui & ſes parens ont de bien & de crédit. Le Duc de Mayenne ayant fait ſolliciter Vaugré, dont nous avons parlé ci-devant, de dire qu'on l'avoit envoyé de Paris exprès pour attenter à ſa vie, ſe plaint qu'on envoye des Aſſaſſins pour le faire tuer; & exagere ſa miſere, diſant qu'on le veut bannir hors du Royaume, ſous prétexte d'une Charge honorable dont l'on fait ſemblant de le vouloir honorer en Italie; repreſente les ſervices de

ſon Pere d'avoir durant les guerres civiles conſervé l'Etat en ſon entier, & ſa fidélité qu'il veut faire paſſer pour être ſans tache & de ne mériter une telle punition qu'il reçoit. Le Roi lui fit réponſe, par le Baron de Ligneres qui lui avoit porté la lettre, qu'il ne tiendroit qu'à lui qu'il n'eût raiſon du crime de celui qu'il diſoit avoir attenté à ſa vie, puiſqu'il avoit fait ordonner par ſon Parlement que le procès ſeroit fait à Vaugré dans Soiſſons où il le tenoit entre ſes mains, & par apel mené à Paris, pour y recevoir la peine duë à l'énormité de cet attentat s'il en étoit trouvé coupable : pour la Charge dont il parloit qui eſt celle de Général d'armée des Vénitiens, qu'il ſait bien en conſcience que c'eſt à ſon inſtante ſuplication qu'il a employé ſon nom pour la lui faire obtenir, & que ſon autorité Royale eſt telle, que perſonne ne ſera jamais perſécuté en ſon Royaume pour en ſortir, Sa Majeſté étant aſſez puiſſante pour empècher qu'aucun de ſes Sujets n'en perſécute d'autres.

Quant aux actions de ſon Pere, que l'intégrité de ſes dernieres fait perdre à Sa Majeſté la mémoire des premieres qu'il a ſouvent condamnées lui-même ; & quant aux ſiennes, qu'il ne ſait pas comme il peut apeller innocente celle du refus qu'il

a fait au Lieutenant Général de Soiſſons de le recevoir en la Ville de ſa réſidence pour exercer la juſtice, non plus que les levées de Gens de guerre qu'il a faites depuis peu pour groſſir ſes garniſons, non-ſeulement ſans la permiſſion de Sa Majeſté, mais contre ſon commandement : que Sa Majeſté ne ſçait pas ce qu'il peut tenir pour crime s'il apelle ces deux actions innocentes, & qu'il n'y a perſonne dépoüillé d'intérêt & de paſſion qui ne les juge du tout contraires aux loix divines & humaines, qu'elle ſera auſſi ſoigneuſe d'obſerver comme de les faire garder aux autres.

Mais toutes ces lettres du Roi étant inutiles, pour ce qu'il n'avoit pas à faire à perſonnes qui manquaſſent de connoiſſance de leurs fautes, mais de volonté de s'amander, Leurs Majeſtez ſe réſolurent d'aporter des remédes aſſez puiſſans à ces maux qui étoient à l'extrêmité. Elles conſidérérent que c'étoit la quatriéme fois qu'ils ſe ſoûlevoient & excitoient des tempêtes dans l'Etat, qu'ils n'avoient reçu nul ſujet de mécontentement depuis le Traité de Loudun, quand ils recommencérent leurs pratiques, qu'ils n'en ont eu rien plus depuis le dernier accommodement de Soiſſons, qu'il eſt aiſé de le voir aux prétextes qu'ils prennent, leſquels ſont

imaginaires, que ses finances sont ép
des grands dons qui leur ont été
depuis la mort du feu Roi jusques à
sent.

Que Mr. le Prince a reçu depu
ans 3665990. liv. Mr. le Comte de
sons, & après sa mort Mr. son F
Mad. sa Femme plus de 1600000.
Mr. & Mad. la Princesse de Cont
de 1400000. liv.; Mr. de Longu
1200. tant de mil livres; Mrs. de M
ne pere & fils deux millions tant d
livres; Mr. de Vandôme près de 60
liv.; Mr. d'Epernon & ses Enfans pl
700000. liv.; Mr. de Boüillon près
million : sans y comprendre ce qui
a été payé des gages & apointeme
leurs Charges, des deniers du Taillon
leurs Compagnies de Gens-d'armes
l'Extraordinaire des guerres pour le
nisons de leurs places, outre les pen
qu'ils ont fait accorder à leurs Am
Domestiques.

Que toutes ces gratifications imm
n'ont de rien servi, au contraire sembl
avoir donné occasion à leur malice
commencer les mêmes soulévemens
pérant d'en tirer toûjours par ce m
les mêmes avantages. Outre que le
penses extraordinaires, qu'il a fallu

pour s'oposer à leur rebellion, ayant couté de compte fait, plus de vingt millions, ils espérent enfin tellement épuiser les finances du Roi, qu'il n'ait plus le moyen de les empêcher de partager entr'eux son Royaume.

Que les dissimulations & déguisemens de paroles qu'ils aportent sont pour le surprendre ; & encore pour faire croire aux simples que ce n'est qu'à l'extrêmité & par force qu'ils entrent en guerre ; que Sa Majesté par sa prudence s'est garantie de sa surprise ; quant aux Peuples, qu'ils sont tous détrompez, & n'y a plus personne en ce Royaume qui ne connoisse que ces Princes, ne respirant en aparence que le bien de l'Etat, par leurs effets lui procurent tout le mal qu'ils peuvent.

Leurs Majestez ayant consideré toutes ces choses, crûrent qu'étant dans un tems où le malheur du siécle & de la Nation, porte ses Sujets à mépriser l'autorité du Prince qui ne peut être assez respectée, & la prudence d'un Prince débonnaire l'obligeant à faire montre de plus de sévérité qu'en effet il n'en vouloit exercer, elles doivent sans differer davantage déclarer eux & leurs Adhérans criminels de Léze-Majesté. Le Roi fit premiérement une Déclaration particuliere contre Mr. de Ne-

vers & tous ceux qui étoient joints à lui, les déclarant atteints & convaincus dudit crime, si dans quinze jours après la publication d'icelle, ledit Duc reconnoissant sa faute ne venoit en personne trouver Sa Majesté, pour lui en demander pardon, ne faisoit retirer hors du Royaume les Etrangers qu'il y avoit introduits, ne licencioit ses Gens de guerre qu'il avoit levez, & n'ôtoit les garnisons qui avoient été établies par lui & ses Adhérans, sans ordre ni commission de Sa Majesté. Et pour le regard de ceux qui lui avoient adhéré, si dans ledit tems ils ne se presentoient aux Siéges des Bailliages au ressort desquels ils faisoient leur résidence, pour en faire protestation enregistrée aux Greffes d'iceux.

Cette Déclaration fut vérifiée au Parlement le 17 de Janvier. Le Duc de Mayenne en ayant avis, fit défenses en tous les lieux qu'il tenoit, qu'on n'eût à la recevoir, l'imprimer ni la vendre, & la fit ôter de violence des mains des Officiers du Roi qui la devoient publier. Et à peu de jours de là, les Ducs de Nevers, de Vendôme, de Boüillon, le Marquis de Cœuvres, le Président le Jay, & autres de leur parti, le vinrent trouver à Soissons, où, tenant une forme d'assemblée, ils

:esserent premierement une lettre sous
ım du Duc de Nevers au Roi, en datte
ernier de Janvier, par laquelle n'ayant
t de honte de soutenir à Sa Majesté
lui étoit fidéle, il disoit les causes
ées par la Déclaration de Sa Majesté
fausses, le sujet de son éloignement
bien fondé sur la puissance démesu-
du Maréchal d'Ancre, qui a chassé
nciens Conseillers d'Etat & le Garde
Sceaux du Vair, & qu'il étoit prêt
er en personne faire les protestations
Majesté de son très-humble service,
vû qu'elle lui donnât pour Juges les
ces, Ducs & Pairs, & anciens Offi-
de la Couronne, & les Conseillers
at, dont le feu Roi son pere s'étoit
durant son régne.

es prétextes, qui avoient quelque
ence, n'avoient point de solidité de-
ceux qui savoient les affaires. Car
ierement il s'offroit de venir & ne
ıit pas en effet, continuant cependant
ours ses hostilitez & actes de rebel-
: aussi disoit-il qu'il ne trouvoit pas
ireté auprès de Sa Majesté, ce qui
troit qu'il ne vouloit pas effectuer
u'il promettoit. Davantage il se plai-
t de l'éloignement des anciens Con-
ers, contre lesquels il avoit le premier

fait plainte en sa premiere rebellion, les apellant tirans, & disant qu'ils vouloient régner dans la confusion. Et en troisiéme lieu, il se soumet à la volonté du Roi, pourvû qu'il le fasse juger par les Princes qui lui adhérent & trempent dans le même crime que lui.

Après que les Princes & autres de l'assemblée eurent dressé cette lettre, pour le Duc de Nevers au Roi, ils arrêtérent de faire ouvertement la guerre, se fortifier en leurs places, se saisir des deniers ; & cela fait, dépêchérent en plusieurs endroits tant dedans que dehors le Royaume.

Ce qui obligea le Roi à faire une Déclaration contre eux, semblable à celle qu'il avoit faite contre le Duc de Nevers, laquelle fut vérifiée au Parlement le 13. de Février.

Sur cela, ayant fait des remontrances au Roi, par lesquelles ils rejettoient la cause de tous les maux de l'Etat sur le Maréchal d'Ancre & sa Femme, & continuant à faire les mêmes plaintes imaginaires qu'ils avoient accoûtumé : Sa Majesté, pour faire voir à toute la Chrétienté son juste procédé, sa clémence & sa patience envers eux, & leur opiniâtreté en leurs crimes, fit publier une Déclaration sur le sujet des nouveaux troubles de son

Royaume, laquelle étant un peu longue, mais contenant par le menu la preuve évidente de la vérité des choses, toutes les raisons y étant déduites par le menu, je n'ai pas voulu l'insérer ici, peur d'interrompre le fil de l'histoire; mais l'ai ajoûtée à la fin de ce livre.

Mais pour ce que les paroles sont trop foibles contre la violence d'une rebellion, si elles ne sont fortifiées des armes, sans lesquelles les Loix & la Justice sont de vaines menaces sans puissance & sans effet, Sa Majesté voulut acompagner ses raisons de ce qui leur étoit nécessaire. Et, pour ce que le délai donnoit de la hardiesse à ses Ennemis, & au contraire, la diligence leur donnoit de la terreur, elle fit promptement lever des troupes en son Roïaume, manda au Comte de Schomberg qu'au lieu d'achever sa commission, il levât 400 Reistres & 4000 Lansquenets, & se résolut de faire trois armées pour attaquer ses Ennemis tout à la fois, en tous les lieux qu'ils avoient de la puissance, envoyant l'une en Champagne, où Mr. de Nevers étoit, l'autre en Berry & en Nivernois, où il avoit plusieurs Places & Adhérans fortifiez par la presence de Mad. sa Femme, & l'autre en l'Isle de France contre M. de Mayenne. Elle donna le com-

mandement de celle de Champagne à Mr. de Guiſe, ſous lequel Mr. de Thémines commandoit, & le Sr. de Prâlin étoit ſeul Maréchal de Camp : celle de Nivernois étoit commandée par le Maréchal de Montigny, ayant pour Maréchal de Camp le Sieur de Richelieu mon frere : & l'autre par le Comte d'Auvergne, qui alla premierement au Perche & au Maine pour nétoyer ces deux Provinces, où il aſſura au ſervice du Roi Sevonches qui apartenoit au Duc de Nevers, la Ferté qui étoit au Vidame de Chartres, Verneüil dont Médavy qui avoit été de toutes les rebellions étoit Gouverneur, Nogent-le-Rotrou qui étoit à Mr. le Prince, la Ferté-Benard qui étoit à Mr. de Mayenne, & le Mans dont le Château étoit à la diſcretion des Princes, lequel il ruïna, & mit garniſon dans les autres Places, & dans les Châteaux qui étoient de quelque conſidération & apartenoient à ceux qui favoriſoient les Princes; & dans leurs eſprits en mit une plus puiſſante de l'apréhenſion qu'ils eurent des armes du Roi.

Les Huguenots qui ne manquoient jamais à ſe ſoulever contre le Roi, quand ils ont vû naître quelque trouble en ce Roïaume, & à ſe mettre du parti de ceux qui levoient les armes contre Sa Majeſté, en

firent de même en cette occasion, en laquelle, pratiquez par Mad. de Boüillon en la Marche & au bas Limosin, ils demandérent au Roi permission de s'assembler à la Rochelle, & leur étant refusée, ils la prirent d'eux-mêmes, & firent courir une déclaration, en laquelle ils déduisoient les prétenduës raisons qu'ils avoient d'en user ainsi. Mais le Duc de Rohan & le Plessis Mornay, ralentirent dans ces commencemens la violence de ces mauvais desseins, & ne leur laisserent pas lieu de faire beaucoup de mal. Joint que le Maréchal de Lesdiguiéres demeura fidéle au Roi, demandant néanmoins en même-tems quelque Gouvernement de Province, & que ce ne fût point de celles qui étoient sous la charge d'aucun des Princes & Seigneurs liguez contre le service du Roi, donnant quasi à connoître qu'il eût bien désiré la Guyenne sans la nommer, néanmoins il témoigna depuis qu'il recevroit la Champagne. Cependant, l'ombre de son nom servoit pour empêcher les levées qu'on vouloit faire pour les Princes dans les Sevennes, dont ils eussent tiré quantité de bons hommes.

Le Pape ne s'étoit point ému d'une lettre que le Duc de Nevers lui écrivit le 10. de Mars, par laquelle, comme s'il

eût été quelque grand Prince, & non simple Sujet du Roi, il lui rendoit un compte déguisé de ses actions, où il lui representoit avec des faussetez artificieuses toutes choses s'être passées au desavantage de la sincérité de Sa Majesté. Une déclaration & protestation de lui, & de tous les Princes unis, faite à Rhetel le 5. dudit mois, avoit été inutile dans l'esprit des Peuples, par laquelle, renouvellant toutes les vieilles querelles, ils remettoient en avant, le phantôme des remontrances de la Cour, méprisées & réputées à crime, & le Traité de Loudun prétendu violé par la détention qu'ils qualifioient injuste de Mr. le Prince. Les Assassins, disoient-ils, & les Empoisonneurs envoyez pour faire mourir les Princes, après avoir failli de les arrêter, comme contre tout droit on vouloit faire : la surprise qu'on avoit faite de leurs Places, & entr'autres Sainte Menehould : la Déclaration, par laquelle ils étoient dénoncez criminels de Léze-Majesté, vérifiée, disoient-ils, par un faux & supposé Arrêt de la Cour. Pour toutes lesquelles causes & autres semblables frivoles & vaines, ils apelloient de toutes les choses faites contre eux par injustice, & équité lorsqu'elle seroit libre & non forcée par les Ennemis de l'Etat : ainsi apelloient-ils les

Miniſtres qui s'étoient emparé de ſa perſonne, & la détenoient en leur puiſſance.

A raiſon de quoi, ils prioient tous ceux qui ſe trouveroient dans les places occupées par le Maréchal d'Ancre ou ſes Adhérans, ou dans leurs troupes, par leſquelles ils entendoient tous les Serviteurs du Roi, étant dans ſes armées ou dans les Places de ſon obéïſſance, de s'en retirer incontinent pour n'être envelopez avec les Coupables dans la punition qu'ils prendroient d'eux, & dénonçant à toutes les Provinces, Villes, Communautez, & toutes ſortes de perſonnes, qu'ils euſſent à ſe retirer de la communication & societé avec le Maréchal d'Ancre & ſes Adhérans; ſinon, qu'ils proteſtoient de tout le mal qui leur arriveroit par la rigueur de leurs armes.

La connoiſſance & l'épreuve de leurs actions paſſées, diſſipoit les ténébres de ces artificieuſes palliations de leurs crimes, & aigriſſoit encore les Peuples, plûtôt qu'elle ne les émouvoit à pitié vers eux : & Sa Majeſté fit prononcer contre eux la derniere condamnation, qui juſqu'alors avoit été diférée, de la réünion de tous leurs biens à ſon domaine.

Au dehors la réputation du Roi ne recevoit aucune atteinte de leurs impoſtures.

Les Etrangers, oprimez par la violence de leurs Voisins, avoient recours à l'abri de son autorité Royale : le Baron de Bueil, dont les Terres étoient situées auprès de Nice en Provence, se mit sous sa protection, & Sa Majesté lui en accorda Lettres Patentes au mois de Mars.

Le Baron de Tour, que le Roi avoit envoyé en Angleterre, pour s'assurer de ce côté-là, reçût de bonnes paroles de ce Roi, & bien qu'il donnât avis qu'il armoit quantité de vaisseaux, il ne jugeoit pas que ce fût contre la France.

Le Comte de Schomberg assuroit du côté d'Allemagne que l'Electeur Palatin, qui étoit celui de qui ils avoient plus de sujet d'espérer du secours, promettoit de ne rien entreprendre contre le service du Roi.

Du côté de la Hollande, tout alloit comme on pouvoit desirer. De sorte, que le Roi n'avoit à faire qu'à eux, & les forces qu'ils pouroient lever dans son Royaume, lesquelles n'étoient pas sufisantes de faire tête aux siennes.

Le Duc de Guise partit le 17. de Février, investit le Château de Richecour sur Esne le premier de Mars, il y entra par composition le 15. & le raza. De là il alla à Rozay, qui est à trois lieuës de

Vervins. Les Ducs de Vendôme, de Mayenne, & le Marquis de Cœuvres s'étant mis en devoir de le secourir, & venus pour cet effet avec leurs troupes jusqu'à Soissons, le Duc de Guise & le Maréchal de Thémines vinrent au-devant d'eux, & les firent retirer à Laon, & Rozay se rendit le 10. de Mars.

Le Roi ce même jour fit une Déclaration, par laquelle il réünit à son domaine, & confisqua tous les biens des Rebelles.

Le Duc de Guise poursuivant sa pointe, alla investir Château-Porcien le 5. de Mars. Mr. de Nevers, qui étoit à Rhetel, distant seulement de là de deux lieuës, le secourut de ce qu'il put, mais ne put empêcher qu'il n'entrât dans la Ville le 29. & dans le Château le 31. Et passant outre, il prit Cisigny le 3. d'Avril. Le 8. il assiégea Rhetel, d'où Mr. de Nevers, qui étoit si brave en paroles, se retira & alla à Méziéres, fuyant toûjours devant les armées du Roi : & voyant Rhetel à la veille d'être prise par force & pillée, envoya Marolles au Duc de Guise, qui lui promit d'entrer dans la Ville, & lui donna terme jusqu'au lendemain midi 16. d'Avril, dans lequel tems il la lui fit rendre par composition.

De là, le Duc de Guise avoit commandement d'aller mettre le Siége devant Mézieres, & en étoit près, quand Sa Majesté, sur l'avis qu'elle reçût que 1200 Reistres & 800 Carabins, qui avoient été levez en Allemagne pour les Princes sur le crédit de Mr. de Boüillon, étoient entrez dans la Lorraine, lui commanda de s'aller oposer à leur entrée, & quant & quant favoriser celle des Reistres & Lansquenets que le Comte de Schomberg avoit levez pour Sa Majesté.

Tandis que l'armée du Roi, commandée par le Duc de Guise, étoit si heureusement employée pour son service contre le Duc de Nevers en Champagne; l'autre, qui étoit commandée par le Maréchal de Montigny, en Berry & au Nivernois contre le même, ne faisoit pas moins d'effet. Il prit Coeffy, puis Clamecy, Donzy & Antrain, & en l'une de ces Places, prit prisonnier le second fils du Duc de Nevers, l'assiegea, & la pressa de telle sorte, que Madame de Nevers qui y étoit enfermée avoit commencé à capituler. Le Roi lui avoit mandé ne lui vouloir accorder autre capitulation, sinon qu'il lui donnoit la liberté de le venir trouver pour lui demander pardon, auquel cas il vouloit oublier tout le passé, se réservant à

de sa clémence envers ceux qui avoient
ré à son parti, selon qu'il le jugeroit
table, & que la moindre énormite de
crime le permettoit.

e Comte d'Auvergne, qui comman-
l'armée du Roi en l'Isle de France,
t aussi réduit de sa part à l'extrémité
uc de Mayenne & ceux qui lui ad-
ient. Il assembla ladite armée aux en-
ns de Crépy en Valois, assiegea Pier-
ns le 24. de Mars, & le prit le 2.
vril.

e là, il s'avança pour assieger Soissons,
aquant à celle-là, comme la premiere
incommodoit plus Paris, jusqu'aux
es de laquelle il faisoit des courses, &
me la plus forte, & laquelle prise,
on, Coucy, & Chauny, qui étoient
rois Villes de son Gouvernement, qu'il
it encore au-delà de la riviere d'Aine,
ssent pas été seulement suffisantes de se
ndre, mais d'attendre les troupes de
Majesté.

e Duc de Mayenne s'enferma dans
e place, avec 1200 hommes de pied
300 Chevaux. Elle fut investie le
saluée du canon le 13, & si bien
llie, que, quelque défense que le
de Mayenne y pût faire, il n'a-

G 6

voit plus d'eſpérance que de mourir plûtôt que de ſe rendre.

Les affaires étant en cet état, le parti des Princes étant ſi bas de tous côtez, qu'il n'avoit plus moyen de ſubſiſter, elles changérent toutes en un inſtant par la mort du Maréchal d'Ancre, qui fut tué le 24. d'Avril par le commandement du Roi.

Il y avoit long-tems que ledit Maréchal lui-même ourdiſſoit ſa ruïne, & ſe faiſoit plus de mal que ſes Ennemis, s'il ne leur eût donné les armes, ne lui en euſſent pu faire.

Il étoit ſi vain, que, ne ſe contentant pas de la faveur & du pouvoir de faire ſes affaires, il affectoit d'être maître de l'eſprit de la Reine, & ſon principal Conſeiller en toutes ſes actions, dont le Roi Henri le grand conçût quelque mauvaiſe volonté contre lui, & eut deſſein de le renvoyer en Italie. Mais ce fut bien pis après ſa mort, car, comme l'autorité de la Reine augmenta, ſon inſolence crut à même meſure, & il voulut que tout le monde eût opinion que le Gouvernement univerſel du Royaume dépendoit de ſa volonté.

La Reine, qui reconnoiſſoit ce man-

quement, & qui néanmoins ne le vouloit pas abandonner, ſoit pour la réputation de ſa fermeté en ſes affections envers ſes Serviteurs, ſoit pour la conſidération de ſa Femme qui avoit été nourie avec elle en ſa jeuneſſe, l'en reprenoit ſouvent & de paroles & de viſage, le rabroüant & lui faiſant mauvaiſe chere devant un chacun, quand il lui faiſoit quelque demande qu'elle ne croyoit pas être du bien de l'Etat. Il eſt vrai qu'il s'y prenoit de ſi mauvaiſe grace & avec ſi peu d'adreſſe, que les premieres penſées qui lui venoient en l'eſprit, il les propoſoit à la Reine ſans les avoir auparavant digérées : il en faiſoit tout de même aux demandes qu'il avoit à lui faire pour ſes Amis, ſans préparer ſon eſprit par les moyens ordinaires & connus à ceux qui ont quelque prudence.

Mais quand il eût fait autrement, comme il arrivoit lorſque ſa Femme, qui étoit plus adroite que lui, étoit de la partie, l'eſprit de la Reine néanmoins ne pouvoit jamais être ſi préocupé de leurs conſeils, qu'elle ne fût toûjours prête de recevoir & ſuivre les avis de ceux qu'elle avoit choiſis pour l'aſſiſter dans l'adminiſtration des affaires.

Le Commandeur de Sillery m'a con-

feſſé qu'il avoit reçu pluſieurs commandemens d'elle, d'avertir les Grands de la Cour qu'ils n'ajoûtaſſent point de foi à ce que leur diroit ledit Maréchal ſur les affaires publiques, mais aux Miniſtres par qui elle leur feroit ſçavoir ſes volontez; mais que Mr. de Villeroy l'empêchoit par jalouſie qu'il avoit de lui & de ſon Frere, aimant mieux partager la puiſſance avec un Etranger que de la laiſſer entiere à ſes Aſſociez au Miniſtere.

La créance qu'il vouloit donner de ſon pouvoir ne nuiſoit pas peu à ſa fortune, elle lui engendroit l'envie & la haine de tous les Grands, qui le regardoient commme tenant le lieu qui leur étoit dû par leur naiſſance. S'il leur départoit quelques graces & faveurs, elles lui étoient inutiles, à cauſe qu'ils eſtimoient le tort qu'il leur faiſoit beaucoup plus grand que le plaiſir qu'ils recevoient de lui; outre que l'offenſe deſcend bien plus avant dans le cœur que ne fait pas l'impreſſion du bienfait, l'homme eſt naturellement plus enclin à vouloir rendre l'échange de l'injure que de la gloire, d'autant que par l'un il ſatisfait ſeulement à autrui, & par l'autre il ſe ſatisfait ſoi-même. S'il faiſoit quelque choſe pour des perſonnes de moindre étoffe,

elles pensoient qu'il étoit en son pouvoir de rendre leur condition beaucoup meilleure qu'il n'avoit fait, & partant lui en sçavoient peu de gré. Et généralement tous ceux qui n'obtenoient pas ce qu'ils desiroient, qui sont toûjours en plus grand nombre dans les Cours, rejettoient sur lui la cause de leur refus, & le haïssoient.

Mignieux l'avoit prié de faire donner des Bénéfices à ses Enfans, il y fit tout ce qu'il put, mais ceux qu'il demandoit ou étoient donnez ou destinez à d'autres, & ainsi Mignieux mourut en créance qu'il n'avoit rien fait pour lui. Il sollicita pour le Marquis d'Anval plusieurs années, la Charge de Premier-Ecuyer de Monsieur; ledit Marquis s'en tenoit assuré à cause du pouvoir dudit Maréchal, néanmoins il ne la put jamais obtenir, & la Reine la donna à Lauziéres : ce qu'ayant sçu, il témoigna un extrême regret, disant à ses familiers que la Reine l'avoit ruïné, & que d'Anval croiroit qu'il l'auroit trompé. Autant lui en pensa-t-il arriver pour la Charge de Premier Maître d'Hôtel de la Reine regnante, laquelle il avoit poursuivie avec grande instance pour le Sieur d'Hocquinçourt; & lorsque l'on alla au voyage

pour le mariage, il envoya ſuplier la Reine par Barbin, auquel elle répondit quelle ne le pouvoit faire, parce que le Duc d'Epernon, qui lui étoit ſi néceſſaire pour la ſureté du Roi en ce voyage, la lui demandoit pour le Marquis de Rouillac : enfin, néanmoins Barbin continua tant à l'importuner durant le voyage, qu'elle l'accorda avec beaucoup de peine. Outre que bien ſouvent ſa Femme l'empèchoit d'obtenir ce qu'il demandoit, pour rabatre, diſoit-elle, l'orguëil qu'il avoit trop grand, & lui donner un frein pour le retenir & l'empêcher de la mépriſer. Mais il ne vouloit pas faire reconnoître qu'il dépendît d'autrui en la puiſſance qu'il avoit.

Au lieu que les ſages, pour éviter l'envie, ſe contentent d'un pouvoir moderé, ou le cachent s'il eſt extrême, il vouloit pouvoir tout, & faire croire qu'il pouvoit ce qu'il n'eût pu vouloir ſans crime ni l'eſperer ſans punition. Il étoit homme de bon eſprit, mais violent en ſes entrepriſes, qui prétendoit à toutes ſes fins ſans moyens, & paſſoit d'une extrêmité à l'autre ſans milieu.

Il étoit ſoupçonneux, leger & changeant, tant par ſon humeur, que ſur la créance qu'il avoit que, quelque liaiſon

que l'on pût avoir avec un étranger, sa domination est toûjours desagréable. Outre que, comme il étoit de sa nature peu reconnoissant par l'excès de son ambition qui lui faisoit avoüer avec déplaisir qu'il fût obligé à personne, il croyoit que dès qu'il avoit obtenu quelque chose d'importance pour quelqu'un de ses Amis, ceux pour qui il l'avoit fait désiroient sa ruïne pour être dégagez de la reconnoissance des services qu'ils lui devoient, pour les biens qu'ils en avoient reçûs. Et l'état auquel il se trouvoit, lequel il pensoit être au dessus de la condition de pouvoir recevoir de plaisir de personne, faisoit qu'il cachoit si peu ses défiances & les montroit si manifestement, qu'il desobligeoit entiérement ses Amis : ce qui étoit cause de grands maux, car la Cour étoit pleine de Flateurs, & la grandeur n'en étant jamais accompagnée, il ne manquoit point de personnes qui pour lui faire plaisir, lui donnoient des ombrages & des défiances, desquelles étant de son naturel trop susceptible, il prenoit sujet de haïr ses Amis.

Mais un autre mal bien grand naissoit de ses soupçons, qui consistoient en ce que pensant n'être pas aimé, il vouloit régner par la crainte : moyen très-

mauvais pour retenir cette Nation aussi ennemie de la servitude, qu'elle est portée à une honnête obéïssance. Et l'apui qu'il cherchoit à sa fortune, fut la cause de sa ruïne, rien ne l'ayant perdu que ce qu'il pensoit devoir affermir son autorité.

On peut dire qu'il n'eût jamais intention qu'il n'eût pour but l'avantage de l'Etat & le service du Roi, aussi bien que l'établissement de sa fortune ; mais si ses desseins étoient bons, ils étoient tous mal conduits, & quoique son imprudence fût son seul crime, ceux qui n'avoient pas connoissance de ses intentions avoient lieu de redouter son pouvoir.

Il n'y a point de Prince qui prenne plaisir de voir dans son Etat une grande puissance, qu'il pense n'avoir pas élevée & qu'il croît être indépendante de la sienne ; beaucoup moins s'il est jeune, c'est-à-dire en âge où la foiblesse & le peu d'expérience que l'on a des affaires, rendent les moindres établissemens suspects.

A la vérité, il eût été à desirer que ce Personnage eût moderé davantage ses desirs, non tant par son intérêt que pour le bien de sa Maîtresse : car on peut dire que, s'il eût été moins ambitieux, elle eût été plus heureuse.

Mais Dieu a voulu que celle qui n'avoit aucune part dans sa faute, l'eût très-grande dans sa disgrace, pour nous aprendre que la vertu a ses peines, comme le Soleil ses éclipses. Si elle eût été moins affligée, elle n'eût pas été si glorieuse; car comme il y a des vertus qui ne se remarquent que dans les grands emplois, aussi y en a-t'il qui ne s'exercent que dans la misere.

Or, bien que cet homme desirât donner à un chacun grande opinion de sa faveur, si est-ce que sa fin principale étoit d'étonner les Ministres par les aparences de son crédit, pour disposer absolument de leurs volontez, & faire qu'ils déférassent plus à ses desirs qu'aux commandemens de la Reine leur maîtresse. Mais on peut dire qu'en ces épines ils marchérent à pas de plomb, qu'ils cheminérent par la voye de leur conscience, mais avec le plus grand tempérament qu'ils pûrent, pour empêcher la connoissance & l'éclat de ses desordres. S'ils crûrent quelquefois sa puissance être telle qu'il y avoit plus à perdre qu'à gagner à faire des actions hardies, ils ne la conçûrent jamais assez grande pour les contraindre à en faire de lâches & contraires à leur devoir.

Un jour Mr. de Villeroy, qui avoit plus part dans son alliance, par le mariage que l'on projettoit de son Petit Fils avec sa Fille, que dans son affection, avoit obtenu de la Reine, qui n'a jamais refusé de graces si elles n'ont été préjudiciables à l'Etat, une gratification importante : le Maréchal d'Ancre vint trouver le Sécretaire de ses commandemens, pour le prier de deux choses, de n'en point délivrer d'expédition, & de rejetter sur la Reine la haine du refus.

J'exerçois lors cette Charge, & le priai de m'excuser si je ne pouvois satisfaire à son desir, vû que la Reine ne pouvoit avec honneur révoquer une grace qu'elle avoit accordée, ni lui en sa conscience donner à sa Maîtresse le blâme d'une faute qu'elle n'avoit point commise.

Le Maréchal ne se voulant point contenter des raisons, je ne laissai point contre les ordres qu'il m'avoit prescrits d'en délivrer les brevets, aimant mieux perdre ses bonnes graces sans honte, que les conserver avec foiblesse au préjudice de la Reine. Cette action de courage me rendit tellement son ennemi, qu'il ne pensa plus qu'aux moyens de s'en vanger. Il est fâcheux à un homme de

cœur d'avoir à répondre à des perſonnes qui veulent des flateurs, & non pas des amis, qu'on ne peut bien ſervir ſans les tromper, & qui aiment mieux les choſes agréables qu'utiles : mais ſi ce mal eſt extrême, il ne laiſſe point d'être ordinaire ; ſous le régne des Favoris il n'y en a point à qui la tête ne tourne en montant ſi haut, qui d'un ſerviteur n'en veüille faire un eſclave, d'un Conſeiller d'Etat un Miniſtre de leurs paſſions, & qui n'entreprenne de diſpoſer auſſi bien de l'honneur que des cœurs de ceux que la fortune leur a ſoûmis.

Or, comme la vangeance ſe fait des armes de tout ce qui ſe preſente à elle, il tâcha de perſuader à la Reine que j'étois partial, que j'étois en ſecrette intelligence avec les Princes, que je lui avois dit une fois ſur le ſujet de la rebellion des Grands qui étoient unis à Monſieur le Prince, que, le Roi ayant témoigné qu'il étoit maître en réduiſant à l'extrêmité ceux qui d'eux-mêmes ne s'étoient pas rangez à leur devoir, il étoit à propos qu'il témoignât qu'il étoit pere, recevant à miſéricorde ceux qui avoient failli.

Au milieu de ſes mauvais offices, il ne laiſſa pas de ſe vouloir ſervir de Bar-

bin & de moi, pour demander en sa faveur le Gouvernement de Soissons, si proche de sa perte qu'il l'estimoit déja pris: ces Messieurs firent pour son bien quelque dificulté, de crainte qu'on lui reprochât qu'il eût porté la Reine à conseiller le Roi de prendre les armes contre ses Sujets, pour l'enrichir de leurs dépoüilles.

Pour leur ôter le moyen de prévenir Leurs Majestez, il en parla précipitament à la Reine, qui jugeant sa demande indiscrette, l'en refusa de son propre mouvement, & lui parla en presence des Ministres, avec tant d'autorité & de sentiment du déréglement de ses desirs, qu'il ne put cacher dans son visage & par ses paroles qu'il n'en fût extrêmement touché : mais, pour ne point celer la cause de son déplaisir, il ne se piqua pas tant de l'action que des circonstances ; & le refus ne l'offensa pas tant que les témoins.

Il lui fâchoit qu'on s'aperçût qu'il eût plus de réputation que de force, qu'il subsistoit plûtôt par son audace que par une véritable confiance. Pour preuve de quoi, la Reine s'étant retirée en colere dans son cabinet, il fit mine de la suivre, & resortant incontinent, bien qu'il n'eût point parlé de cette affaire, les as-

ſura qu'il avoit obtenu la gratification qu'il avoit deſirée ; ce qu'ils jugérent plus miſtérieux que véritable, & le reconnûrent clairement l'après-dînée, la Reine nous témoignant une extrême indignation de ſes inſolentes procédures, & que pour rien du monde elle ne lui accorderoit ce qu'il demandoit. Mais au lieu d'en profiter, il s'affermit de plus en plus dans le deſſein de changer les Miniſtres.

L'unique peché qu'ils avoient commis étoit qu'ils avoient la réputation de bien ſervir le Roi, dont quelques Flateurs prirent occaſion de lui dire qu'on ne parloit plus de lui par la France, mais qu'ils avoient l'honneur de tout : ce qui étoit le prendre par ſon foible, car comme en l'adverſité il étoit découragé & proteſtoit ne ſe vouloir mêler d'affaires, quand les choſes alloient mieux, il les vouloit faire ſeul ; joint qu'il ſe fâchoit de n'en pouvoir diſpoſer à ſa volonté, laquelle ils ne prenoient pas pour leur régle au deſſus de la raiſon.

Sa Femme étoit ſi malade d'eſprit qu'elle ſe défioit de tous ; de ſorte qu'elle aidoit au deſſein qu'il avoit de les changer, & de mettre en leur place Ruſſelai, de Meſmes & Barentin.

J'en eûs le premier avis par le moyen d'un homme d'Eglise qui étoit à moi, auquel l'Abbé de Marmoutier dit confidemment le dessein qu'on avoit contre Barbin ; & par autre voye je sçus que Mr. Mangot étoit de la partie, & moi aussi. Je dis à Barbin qu'à la longue le Maréchal le gagneroit sur l'esprit de Leurs Majestez par ses continuels artifices, & que mon avis étoit que nous le devions prévenir & nous retirer volontairement des affaires. Nous allâmes ensemble trouver la Reine à cette fin, je lui parlai & lui representai que, les affaires du Roi étant en tel état, que tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui, tendoient les bras & imploroient sa miséricorde, nous ne pouvions être blâmez de lâcheté de demander nôtre congé dans cette prospérité, qui étoit chose que nous avions déja desiré faire il y a quelque tems, mais que nous ne l'avions pas jugé convenable, pendant que l'Etat étoit en quelque péril.

La Reine se trouva surprise, & demanda quel mécontentement nous avions d'elle. Barbin lui répondit que le Maréchal & sa Femme n'étoient pas contens de nous : dont elle se fâcha disant qu'elle ne se gouvernoit pas par leur fantaisie.

taisie. Je pris la parole, & fis de nouvelles instances, ausquelles elle ne se rendit point néanmoins, & continua à nous assurer du contentement qu'elle recevoit du service que nous rendions au Roi.

Le Maréchal fut averti par sa Femme de ce qui s'étoit passé, & vint incontinent à Paris trouver la Reine, qui le gourmanda. De sorte, qu'au sortir de là il alla prendre Barbin chez lui, & le mena à mon logis, où adressant sa parole, il se plaignit de ce que demandant nôtre congé, nous faisions paroître qu'il étoit incompatible, & ne pouvoit durer avec personne. Après que je lui eus déduit les raisons que nous avions euës de faire ce que nous avions fait, il ne nous sçut répondre autre chose, sinon qu'il étoit de nos amis, & qu'il nous prioit de dire à la Reine que nous ne pensions plus à nous retirer.

Mais il continuoit toûjours en sa mauvaise volonté, & inventoit plusieurs calomnies, qu'il essayoit de rendre les plus vraisemblables qu'il pouvoit à la Reine pour décevoir son esprit. Jusques-là qu'il la voulut persuader que Mrs. Mangot, Barbin & moi la trahissions, & avions envie de la faire empoisonner, s'offrant de lui donner des témoins qui

le ſoutiendroient en nôtre preſence. Ces méchancetez noires qu'il avoit dans le cœur le rendoient inquiet, de ſorte qu'il paroiſſoit bien qu'il avoit quelque choſe dont il avoit grand deſir de venir à bout, & en laquelle il rencontroit difficulté: il ne faiſoit qu'aller & venir de lieu à autre, étoit toûjours en voyage de Caën à Paris, & de Paris à Caën, ce qui avança ſa mort, comme nous verrons bien-tôt.

La derniere fois qu'il revint de Caën, ce fut ſur une lettre que la Reine lui avoit écrite, par laquelle elle lui défendoit de pourſuivre davantage M. de Montbazon, dont il tenoit une Terre en criée pour le payement de quelques armes qu'il lui avoit laiſſées dans la Citadelle d'Amiens, leſquelles il lui avoit venduës pour le prix de 150000 liv. ſous la promeſſe dudit Duc de les faire payer par le Roi. Il vint de Caën, jettant feu & flamme contre Barbin, qu'il croyoit être cauſe que la Reine lui avoit écrit cette lettre, & en réſolution d'exécuter promtement ce qu'il avoit projetté contre lui, Mangot & moi, auquel il écrivit arrivant à Paris en termes ſi étranges, que j'ai cru en devoir raporter ici une partie : la lettre commençoit en ces mots.

„ Par Dieu, Monsieur, je me plains „de vous, vous me traitez trop mal, „vous traitez la paix sans moi, vous „avez fait que la Reine m'a écrit que „pour l'amour d'elle, je laisse la pour- „suite que j'ai commencée contre Mr. „de Montbazon pour me faire payer de ce „qu'il me doit, que tous les diables, la „Reine, & vous pensez-vous que je fas- „se ? la rage me mange jusqu'aux os. “ Tout le reste étoit du même stile.

Il nous fit néanmoins, durant le peu de tems qu'il demeura à Paris, si bon visage devant le monde, & dissimuloit tellement, que jamais personne n'eût cru qu'il eût été refroidi vers nous. Mais sa trop bonne chere ne me trompa point, car je fus averti qu'il avoit persuadé quasi l'esprit de la Reine contre nous, & fus d'avis de demander pour la derniere fois mon congé, & si la Reine ne me le vouloit donner de le prendre moi-même. Barbin me vint aussi prier de demander congé pour lui, craignant, se disoit-il, de n'avoir pas assez de courage de le prendre de lui-même, si la Reine le pressoit de demeurer.

Mr. Mangot étoit aussi assuré qu'on lui en vouloit, & savoit bien que le bruit commun étoit qu'on destinoit Barentin

en ſa place, & il le croyoit véritable, dautant que l'ayant voulu envoyer en commiſſion, la Maréchale l'avoit prié de le laiſſer à Paris, parce qu'on y avoit affaire de lui : mais la conſidération de ſes Enfans & de ſa Famille, l'empêcha de prendre la même réſolution, & le fit réſoudre d'attendre ce que le tems aporteroit.

J'allai au Louvre, je parlai à la Reine, lui fis inſtances de permettre à Barbin & à moi de nous retirer. La Reine me répondit, qu'il étoit vrai qu'elle avoit quelque choſe en l'eſprit qu'on lui avoit dit contre nous, qu'elle me promettoit & juroit de me le dire dans huit jours, & me prioit que nous euſſions patience juſques-là. Cela m'arrêta, & m'empêcha d'aller parler au Roi que ces huit jours ne fuſſent expirez, avant leſquels le Maréchal fut tué.

En cette pourſuite ſi envenimée du Maréchal contre les Miniſtres, & aux moyens ſi injuſtes qu'il y employoit, ſe voit la malignité de ſon eſprit, de laquelle il ſemble que la principale origine ſoit ſon ambition à laquelle il n'avoit jamais pû preſcrire de termes. Et la Reine, ou laſſée de ſes actions qu'elle ne pouvoit plus défendre, ou craignant qu'il

lui mésavint, lui faisant instance de s'en aller en Italie, comme déja sa Femme étoit résoluë d'y aller, il n'y pût jamais condescendre, disant à quelqu'un des siens qu'il vouloit expérimenter jusqu'où la fortune d'un homme peut aller. Il avoit quitté le Gouvernement d'Amiens, à la requisition de tout le Royaume, il voyoit que les Manifestes des Princes & les plaintes du Peuple étoient toutes fondées sur lui, & néanmoins quelques-uns de la Citadelle lui ayant un mois avant sa mort, donné espérance qu'ils s'en pouvoient saisir & la lui remettre entre ses mains, il en fit incontinent le dessein, & en parla à Barbin, lequel lui remontra que cette action seroit la ruïne entiere des affaires du Roi & de la réputation de la Reine, que cela feroit justifier les armes des Princes, & imprimer dans l'esprit des Peuples tout ce qu'ils vouloient, & même dans l'esprit du Roi. Mais au lieu de prendre ces raisons en bonne part, il les reçût comme un témoignage de la mauvaise volonté de Barbin en son endroit, & continuoit à se vouloir précipiter en ce dessein, dont la Reine étant avertie par Barbin, elle envoya querir le Duc de Montbazon, & lui commanda d'aller veiller à la garde de la Citadelle,

ſur laquelle elle avoit avis qu'il y avoit des entrepriſes. Ce ſeul moyen fut ſuffiſant de l'arrêter, pour ce qu'il opoſa l'impoſſibilité à ſon deſir.

Le Maréchal, étant tel en ſon humeur & en ſa conduite, donna de grands ſujets de priſe contre lui. Luines, qui étoit ennemi, non de ſa perſonne de laquelle il avoit reçû aſſiſtance, mais de ſa fortune, lui portoit une haine d'envie qui eſt la plus maligne & la plus cruelle de toutes, & obſervoit toutes ſes actions pour les tourner en crimes auprès du Roi, n'en oublia aucune qu'il ne lui fit paroître noire, procédant d'un mauvais principe, & tendant à une mauvaiſe fin. Il lui repreſente qu'il fait le Roi, a un pouvoir abſolu dans le Royaume, ſe fortifie contre l'autorité de Sa Majeſté, & ne veut ruïner les Princes que pour recüeillir en lui ſeul toute la puiſſance qu'ils avoient, & diſpoſer de ſa Couronne à ſa diſcretion, lorſqu'il n'y aura plus de perſonnes aſſez hardies pour contrevenir à ſes volontez; qu'il poſſéde l'eſprit de la Reine ſa mere; qu'il incline ſon cœur vers Monſieur ſon frere plus qu'envers lui; qu'il conſulte ſur ſa vie les Aſtrologues & les Devins; que le Conſeil eſt tout à ſa dévotion, & n'a

autre but que son avancement ; que quand on demande de l'argent pour les menus plaisirs du Roi, il ne s'en trouve point ; qu'il a porté un des siens qui feignit avoir demandé 6000 liv. pour meubler une maison que le Roi avoit achetée sous le nom de Dubuisson, & qu'il en avoit été honteusement refusé ; qu'il n'avoit pas eu honte de supposer par le ministére de Deagen des lettres de Barbin, pleines de desseins contre sa personne sacrée : & enfin, ajoûta qu'il étoit venu en diligence de Normandie, & que ce retour précipité n'étoit pas sans dessein périlleux contre Sa Majesté & préjudiciable à son Etat : & fait entretenir le Roi de ces choses les nuits entieres, par Tronçon & Marsillac.

En même-tems qu'il donnoit de mauvaises impressions contre le Maréchal d'Ancre, il faisoit le même contre la Reine, donnant jalousie au Roi du pouvoir absolu qu'elle auroit lorsqu'elle seroit venuë à bout des Grands du Royaume, qui étoient réduits jusqu'à l'extrêmité. Et comme si ce n'eût pas été assez pour ce perfide d'arriver au souverain gouvernement, il entreprit de s'y faire chemin & de s'y élever par ses propres ruïnes, sans entrer en considération qu'elle avoit

jetté les premiers fondemens de sa fortune, avoit depuis comblé de biens ses Freres & lui, & qu'à peine avoient-ils les mains vuides de la Charge de Grand Fauconnier qu'elle leur avoit donnée.

Ceux qui ont le moins de mérite, ont d'ordinaire le plus d'ambition, & pour ce qu'ils n'ont aucune part en la vertu pour en avoir les aparences, ils veulent usurper entierement la récompense qui lui est dûë, & ne peuvent souffrir les puissances établies ou exercées par ses régles. Or, comme ceux qui ont écrit de l'art de bien tromper, nous aprennent que pour y bien réüssir, il faut donner quelquefois de véritables & salutaires avis, cet infidelle ne manqua point d'aporter cette industrie à la conduite de son fatal dessein.

Pour prendre ses suretez, il avoüa souvent à la Reine, durant qu'il faisoit ses trames, que force Gens portoient le Roi à secouër le joug de son obéïssance, mais qu'il se falloit rire de ces entreprises, parce que son Maître avoit trop de confiance en lui pour lui en cacher les Auteurs, & qu'elle l'avoit trop obligé pour n'en point empêcher l'effet. Il lui découvrit que Mr. de Lesdiguiéres avoit écrit & offert au Roi des forces pour le

mettre hors de tutelle, pour le tirer de ses mains, c'est-à-dire, pour renverser les loix de la piété naturelle & chrétienne. Sur les bruits qui couroient, que le Roi n'étoit point satisfait d'elle, il la vint trouver avec Tronçon & Marsillac, pour l'assurer du contraire, & lui protester qu'il ne se passeroit rien auprès de lui dont elle ne fût ponctuellement informée; qu'il lui amenoit Tronçon & Marsillac ses intimes amis, pour être cautions de sa fidélité, & lui faire reproche devant Dieu & le monde s'il manquoit à ses promesses.

Elle eut en ces témoins la croyance de ce que leurs actions passées pouvoient mériter. L'un d'eux avoit vendu son Maître, & l'autre deshonoré sa maison pour s'enrichir : l'un portoit sur ses épaules des marques de sa trahison, & l'autre en la prostitution de ses sœurs des preuves de son infamie.

Enfin, ce choix des deux cautions si mauvaises, ayant fait connoître qu'elle étoit trompée, elle se résolut de prévenir le mal par une retraite volontaire, de laisser à d'autres la gloire du gouvernement.

N'ayant pû quelque-tems auparavant venir à bout du traité de la Mirandole,

comme nous avons dit ci-dessus, elle voulut essayer d'avoir du Pape Paul V. l'usufruit du Duché de Ferrare sa vie durant: mais sa chute arriva avant que sa négociation fût achevée, car l'ardeur avec laquelle le Maréchal d'Ancre se portoit à ruïner les Ministres, fut cause de hâter sa mort, & peut-être donna la résolution à Luines de l'entreprendre.

Encore que nous sçussions que cette inquiétude qu'il avoit étoit pour nôtre sujet & pour nous malfaire, nous usions néanmoins de telle discrétion, qu'étant résolus de nous retirer personne n'en sçût rien. D'où il arriva que Luines, qui étoit de son naturel fort timide & soupçonneux, qui sont deux conditions d'esprit qui s'accompagnent l'une & l'autre, fut aisé à persuader que c'étoit à lui à qui le Maréchal en vouloit; & tous ceux qui espéroient profiter dans ce changement, poussoient à la rouë, & augmentoient ses soupçons & ses craintes.

Il chercha premierement toutes sortes de moyens pour s'assurer contre cet orage. Il fit proposer au Maréchal, qu'il lui donnât en mariage une de ses Niéces qu'il avoit à Florence: mais sa Femme qui étoit bien aise qu'il n'eût pas cet apui auprès du Roi, afin qu'il dépendît toûjours d'elle,

'y voulut jamais consentir, & lui qui sa-
oit bien que c'étoit perdre têms de l'en-
eprendre contre son gré, & qui ne vou-
oit pas paroître dépendre d'elle, témoi-
na ne le desirer pas.

Se voyant refusé, il se tourna du
ôté de Barbin, & lui fit semblablement
emander par Marsilly une de ses Niéces
n mariage pour le Sieur de Brantes son
rere : & sur ce qu'il n'avoit rien pour
lonner à sa Niéce, il lui dit qu'ils n'a-
voient que faire de bien ni l'un ni l'au-
re, que c'étoit le Roi qui vouloit ce
nariage, & qui leur en donneroit assez
à tous deux. Barbin le desiroit, & je
ui conseillois, mais il s'arrêta sur ce
qu'il n'en osoit parler à la Reine, s'assu-
rant que le Maréchal & sa Femme ne
manqueroient pas de se servir incontinent
de ce moyen, pour faire croire à Sa Ma-
jesté qu'il la trompoit. Se voyant, ce
lui sembloit, rebuté de tous côtez, il
crut que c'étoit par résolution prise de le
chasser, & fit croire au Roi qu'on en
vouloit à sa personne, que cela en étoit
une preuve manifeste, qu'à cela tendoient
les pensées du Maréchal, & que l'impa-
tience d'exécuter bien-tôt ce dessein lui
donnoit ces inquiétudes qu'il avoit si ex-
traordinaires.

bonne opinion de lui, qu'il lui avoit dit en particulier qu'il étoit capable de grandes entreprises, & qu'il s'y fieroit de sa vie.

Le Baron de Vitry, sans se douter de ce à quoi on le vouloit employer, témoignant se sentir obligé de cette confiance, le pria d'assurer le Roi qu'il ne seroit pas trompé, & qu'en toutes occasions il suivroit aveuglement ses volontez. Par après une autre fois Luines lui dit, qu'il avoit dit au Roi les assurances qu'il lui avoit données de son service, ce qu'il avoit eu si agréable, qu'il lui avoit commandé de lui témoigner le gré qu'il lui en sçavoit, & que pour preuve de sa confiance, il lui avoit ordonné de tirer parole & serment de lui: de ne parler à qui que ce pût être au monde, d'une affaire qu'il lui vouloit découvrir, & sçavoir déterminément s'il exécuteroit par tout ce que Sa Majesté lui commanderoit.

Le Sieur de Vitry le lui ayant promis, le Sr. de Luines, qui apréhendoit qu'on prît soupçon si on les voyoit souvent parler ensemble, lui donna rendez-vous pour se trouver la nuit, avec ordre de la part du Roi de recevoir ce qui lui seroit dit par ceux qu'il trouveroit audit lieu, comme si c'étoit de la bouche du Roi

L'heure de l'assignation étant venuë, le Sr. de Vitry fut étonné que s'étant trouvé au lieu prescrit, il vid les Srs. Tronçon & Marsillac, dont il connoissoit la réputation, Deagen & un Jardinier des Thuilleries. Si jamais homme a été étonné, il a dit franchement depuis que c'étoit lui, entendant l'importance de la proposition qui lui fut faite par des Gens tels que ceux qu'il voyoit.

Il le fut bien encore davantage, quand par le discours il aprit qu'ils n'étoient pas seuls qui avoient connoissance de ce dessein. Cependant l'espérance de faire une grande fortune, & l'engagement auquel il étoit déja, le portérent à entreprendre l'exécution, & Dieu permit, qu'ainsi que l'expérience fait connoître que souvent le secret & la fidélité que les Larrons se gardent surpasse celle que les Gens de bien ont aux meilleurs desseins; celle qui fut gardée en cette occasion fut si entiere, que bien que beaucoup de personnes sçûssent ce dessein, il fut conservé secret plus de trois semaines, en attendant une heure propre pour son exécution, qui arriva le 24. d'Avril, que le Sr. de Vitry, accompagné de quelques vingt Gentilshommes qui le suivoient négligemment en aparence, aborda le Maréchal d'Ancre comme il entroit

dans le Louvre & étoit encore ſur le Pont. Il étoit ſi échauffé, ou ſi étonné, qu'il le paſſoit ſans l'appercevoir, un de ceux qui l'accompagnoient l'en ayant averti, il retourna, & lui dit qu'il le faiſoit priſonnier de la part du Roi, & tout en même tems l'autre n'ayant eu loiſir que de lui dire, moi priſonnier, ils lui tirérent trois coups de piſtolet dont il tomba tout roide mort. Un des ſiens voulut mettre l'épée à la main, on cria que c'étoit la volonté du Roi, il ſe retint, en même tems le Roi parut à la fenêtre, & tout le Louvre retentit du cri de *Vive le Roi.*

Le Sr. de Vitry monta en la chambre de Sa Majeſté, & lui dit qu'il ne l'avoit pu arrêter vif, & avoit été contraint de le tuer. Son corps fut traîné dans la petite ſalle des portiers, & de là mis dans le petit jeu de paulme du Louvre, & ſur les neuf heures du ſoir, enſéveli dans St. Germain de l'Auxerrois ſous les orgues. Il avoit eu durant ſa vie quelque averſion dudit Vitry, & quand il fut fait Capitaine des Gardes au lieu de ſon Pere, il diſoit *Per Dio*, il ne me plaît point que ce Vitry ſoit maître du Louvre. Vitry auſſi ne le ſaluoit point, & s'en vantoit, & comme on remarque que les loups connoiſſent & craignent les lévriers qui les

ent mordre, il aprêhendoit l'audace
t Sr. de Vitry, & disoit souvent qu'il
capable d'un coup hardi.
n même tems on fit retirer du Lou-
les Gardes de la Reine-Mere, jugeant
lle seroit aussi bien gardée par ceux
Roi que par les siens, & qu'il étoit
dient qu'il n'y eût qu'une marque
torité dans la Maison Royale. On lui
na des Gardes du Roi, & on fit
er quelques-unes de ses portes, pour
êcher les diverses avenuës de sa cham-

courut un bruit par la Ville, que le
avoit été blessé dans le Louvre, &
isoit que ç'avoit été par le Maréchal
ncre. Sur cette rumeur on ferme les
iques, on court au Palais & au Lou-
Liancourt fut envoyé par la Ville, dire
le Roi se portoit bien, & que le Ma-
al d'Ancre étoit mort. Le Colonel
ine en alla aussi avertir le Parlement.
fin que ces faux bruits ne fussent
ez dans les Provinces, le Roi y écri-
ce qui s'étoit passé, que l'abus que
faisoit de son autorité qu'on avoit
usurpée sans lui en laisser quasi que
m, de sorte qu'on tenoit à crime si
qu'un le voyoit en particulier, & l'en-
noit de ses affaires, l'avoit obligé de

s'assurer de la personne du Maréchal d'Ancre, lequel ayant voulu faire quelque résistance auroit été tué, & que desormais Sa Majesté vouloit prendre en main le gouvernement de son Etat, & partant qu'un chacun eût à s'adresser à lui-même ès demandes & plaintes qu'ils auroient à faire, & non à la Reine sa mere, laquelle il avoit priée de le trouver bon ainsi.

Lorsque cet accident arriva, j'étois chez un des Recteurs de Sorbonne, où la nouvelle fut aportée par un de ses Confreres qui venoit du Palais : j'en fus d'autant plus surpris, que je n'avois pas prévû que ceux qui étoient auprès du Roi eûssent assez de force pour machiner une telle entreprise. Je quittai incontinent la compagnie de ce Docteur célébre tant pour sa doctrine que pour sa vertu, qui n'oublia pas lors de me dire fort à propos ce que je devois attendre d'un homme de son érudition sur l'inconstance de la fortune, & le peu de sureté qu'il y a aux choses qui semblent être plus assurées en la condition humaine.

En m'en venant, comme j'étois sur le Pont-neuf, je rencontrai le Tremblay, qui, après m'avoir conté ce qu'il avoit apris au Louvre de l'accident qui étoit arrivé, me dit que le Roi me faisoit cher-

:her, & qu'il s'étoit même chargé de me e faire savoir s'il me rencontroit. Comme e fus proche du Louvre, je sçus que les rs. Mangot & Barbin, étoient chez le Sr. e Bressieux Premier Ecuyer de la Reine e montai où ils étoient, où je sçus qu'ils voient déja apris ce que le Tremblay l'avoit dit, & qui plus est qu'on parloit e Barbin auprès du Roi avec une grane animosité qui ne lui donnoit pas peu e crainte.

Nous mîmes en délibération s'ils vienroient au Louvre avec moi, & tous ceux ui en venoient nous confirmant ce qui voit été dit des uns & des autres, il fut ésolu que nous n'irions au Louvre que s uns après les autres, & qu'eux demeurent encore là pour quelque tems, je m'en ois devant pour recevoir les commandeens du Roi. Continuant mon chemin, rencontrai divers visages qui m'ayant it caresses deux heures auparavant ne me connoissoient plus, plusieurs aussi qui ne e firent point connoître de changer pour changement de la fortune.

D'abord que j'entrai dans la galerie du ouvre, le Roi étoit élevé sur un jeu de illard, pour être mieux vû de tout le onde. Il m'apella, & me dit qu'il sçavoit en que je n'avois pas été des mauvais

conſeils du Maréchal d'Ancre, & que je l'avois toûjours aimé, (il uſa de ces mots) & été pour lui aux occaſions qui s'en étoient preſentées, en conſidération de quoi il me vouloit bien traiter.

Le Sr. de Luines, qui étoit auprès de lui, prit la parole & dit au Roi qu'il ſçavoit bien que j'avois pluſieurs fois preſſé la Reine de me donner mon congé, & qu'en diverſes occaſions j'avois eu broüilleries avec le Maréchal, ſur des ſujets qui concernoient particuliérement Sa Majeſté. Il me fit enſuite beaucoup de proteſtations d'amitié, je repartis à ce qu'il lui avoit plu de me dire à la vûë de tout le monde, qu'aſſurément il ne ſeroit jamais trompé en la bonne opinion qu'il avoit de moi, qui mourrois plûtôt que manquer jamais à ſon ſervice.

Que je confeſſois ingénuëment avoir toûjours remarqué peu de prudence au Maréchal d'Ancre & beaucoup d'inconſidération : mais que je devois cet hommage à la vérité de dire en cette occaſion, que je n'avois jamais connu qu'il eût mauvaiſe volonté contre la perſonne de Sa Majeſté, ni aucun deſſein qui fût directement contre ſon ſervice ; que je loüois Dieu, s'il en avoit eu, de ce qu'il n'avoit pas eu aſſez de confiance en moi pour

me les découvrir ; qu'il étoit vrai que j'avois plusieurs fois pressé la Reine de me donner mon congé, mais que ce n'étoit point pour aucun mauvais traitement que j'eûsse reçu d'elle, dont tout au contraire j'avois toute occasion de me loüer, mais bien pour le peu de conduite qu'avoit le Maréchal, les soupçons perpétuels qu'il avoit de ceux qui l'aprochoient, & les mauvaises impressions que je craignois qu'il donnât de moi à la Reine. J'ajoûtai que je devois dire avec la même vérité que les Sieurs Mangot & Barbin avoient eu les mêmes sentimens de s'en retirer, que j'en avois fait instance pour l'un & pour l'autre, & particuliérement pour le dernier. Après cela je m'aprochai plus près du Sr. de Luines, le remerciai en particulier des bons offices qu'il m'avoit rendus auprès du Roi, & l'assurai de mon affection & de mon service.

Ensuite, je lui voulus donner même assurance du Sr. Barbin, dont je lui dis tout le bien qu'il me fut possible, conformément à la sincérité que j'avois connuë en ses actions. Il me témoigna, par son visage, son geste & ses paroles, avoir fort desagréable ce que je lui disois sur ce sujet. Lors, je lui dis avec plus d'adresse qu'il me fut possible, qu'il se-

roit loüé de tout le monde s'il ne lui faisoit point de mal, & qu'en effet, je pouvois répondre qu'il ne l'avoit point mérité, ni pour le respect du Roi, ni pour son particulier. A quoi il me répondit, "au nom de Dieu ne vous mêlez point de parler pour lui, le Roi le trouveroit très-mauvais, mais allez-vous-en au lieu où sont assemblez tous ces Mrs. du Conseil, afin qu'on voye la différence avec laquelle le Roi traite ceux qui vous ressemblent, & les autres qui ont été employez en même tems". Il ajoûta ensuite, "il faut que quelqu'un vous y conduise, autrement on ne vous laisseroit pas entrer": & apella le Sr. de Vignoles qui étoit là present, & lui dit qu'il m'accompagnât au Conseil, & dit à ces Mrs. que le Roi m'avoit commandé d'y descendre & vouloit que j'y eûsse entrée. Je balançai en moi-même si je devois recevoir cet honneur, mais j'estimai qu'en cette grande mutation, les marques de la bonne grace du Roi me devoient être cheres, vû que par après mes actions feroient connoître que je les recevois par la pure estime que le Roi faisoit de moi, & non par aucune connivence que j'eusse avec ceux qui avoient machiné la mort du Maréchal d'Ancre.

Prenant congé du Sr. de Luines, je lui demandai le plus adroitement qu'il me fut possible, pour ne lui déplaire pas, s'il ne me seroit point permis de voir la Reine, & que s'il lui plaisoit me faire accorder cette grace j'en userois assurément non pour aigrir, mais pour adoucir son esprit. Il me dit, qu'il n'étoit pas tems de penser à obtenir cette permission du Roi, que si on l'accordoit à d'autres, il se souviendroit de la demande que je lui faisois.

Lors je sortis avec le Sieur de Vignoles, qui n'eut pas plûtôt fait sa commission envers ces Mrs. qui étoient assemblez au Conseil, où étoient Mrs. du Vair, Villeroy, le Président Jeannin, Deagen, & les Secretaires d'Etat, & plusieurs autres confusément; que le Sr. de Villeroy, dans l'emploi où j'avois été les affaires de me mettre mal à son occasion avec le Maréchal d'Ancre, eut dessein de s'oposer à mon entrée en ce lieu, & demanda en quelle qualité je m'y presentois. Mr. de Vignoles ne sçachant que répondre, & me faisant sçavoir cette difficulté, je le priai de lui dire que je m'y presentois par pure obéissance, sans dessein de m'y conserver l'entrée qu'il avoit plu au Roi de m'y donner;

beaucoup moins l'emploi de la Charge où j'avois été, & où je l'avois servi notablement.

Après cette réponse, ces Messieurs continuérent à mettre les ordres qu'ils estimoient nécessaires, pour faire sçavoir dans toutes les Provinces & hors le Royaume la résolution que le Roi avoit prise ; ce qui leur fut fort aisé, vû que pour cet effet, ils n'eurent qu'à suivre les mémoires & les dépêches que le Sr. Deagen avoit dressez il y avoit longtems.

Tandis que je fus en ce lieu, je parlai toûjours à diverses personnes, qui s'y rencontrérent n'être pas des plus empêchées, & ne m'aprochai point de ces Messieurs qui faisoient l'ame du Conseil. Après avoir été en ce lieu pour dire que j'y avois entrée, je me retirai doucement. Je rencontrai dans la cour le Sr. Mangot qui montoit pour aller trouver le Roi, lui ayant dit succinctement ce qui s'étoit passé, je continuai mon voyage, & lui le sien. Je n'eus pas demeuré demie heure dans mon logis, que j'apris qu'il avoit été arrêté dans l'antichambre du Roi, qu'on lui avoit demandé les Sceaux, & que paraprès on l'avoit renvoyé chez lui, sans user d'autre rigueur en son endroit.

J'apris

J'apris ensuite que le Sr. Barbin avoit des Gardes en son logis, & que personne ne parloit à lui.

Il avoit apris cette nouvelle sur les onze heures, comme il étoit descendu de son cabinet, pour aller au Louvre au Conseil des affaires. Desportes Baudoüin, Secretaire du Conseil le vint trouver là, & lui dit premierement qu'il y avoit du bruit au Louvre, & voyant qu'il s'avançoit pour y aller, lui dit que c'étoit le Maréchal d'Ancre qui avoit été tué; puis ajoûta que c'étoit le Roi qui l'avoit fait faire, pensant par cet avis le détourner d'y aller. Mais il lui dit que s'il étoit absent de Paris, il y viendroit en poste à cette nouvelle, & qu'il n'avoit point fait d'actions qui demandassent les ténébres; & en parlant ainsi, s'avança vers le Louvre. Mais, voyant qu'il n'y pouvoit entrer, à cause que la porte étoit fermée, il entra chez le Premier Ecuyer de la Reine, où j'ai dit que je l'avois trouvé, & ne voulut pas retourner chez lui, quoique ledit Desportes l'en pressât pour mettre ordre à ses papiers: à quoi il répondit qu'il avoit servi le Roi de sorte qu'il vouloit que non-seulement on vit ses papiers, mais son cœur. Quelqu'un vint dire alors qu'il y avoit un carosse à six chevaux de l'autre côté

de l'eau qui l'attendoit pour le mener où il voudroit, mais il fit réponse qu'il ne vouloit aller autre part qu'au Louvre, & se voulant mettre en état d'y aller à son tour, un Exemt des Gardes du Corps vint avec deux Archers, & le ramena chez lui, où il vit incontinent entrer deux Commissaires pour saisir ses papiers, savoir est, Castille, Intendant des Finances, & Aubry, Maître des Requêtes & Président du Grand-Conseil, dont l'un ne savoit point le pouvoir de l'autre. Ils entrérent en contestation dès la porte du logis, & se donnérent quelques coups de poing à qui entreroit le premier, soit d'affection qu'ils avoient à faire leur charge, ou par vanité de leur rang. Ils trouvérent force lettres du maréchal d'Ancre, bien éloignées du stile qu'ils pensoient, & d'autres papiers desquels il n'y avoit aucun qui servit à leur dessein, mais au contraire, étoient tous à l'honneur dudit Barbin.

Incontinent après que le Maréchal fut tué, Mr. de Vitry alla à la chambre de la Maréchale, qui étoit proche celle de la Reine, l'arrêta prisonniere, & se saisit de tout ce qu'elle avoit dans la chambre, or, argent, bagues & meubles. Elle portoit sur elle les bagues de la Couronne, tant elle étoit en crainte perpétuelle qu'il ne lui

rrivât quelque desastre, qu'elle ne pensoit
as être en sureté si elle n'avoit sur soi
les tresors pour se racheter : elle ne pou-
oit néanmoins porter ceux-là sans faute,
ar, outre qu'elle sembloit se les vouloir
proprier, les choses de cette nature doi-
ent être toûjours gardées en un lieu sta-
le & sûr, & non sur une personne où
lles couroient plusieurs sortes de ha-
ards.

Le Baron de Vitry se saisit desdites ba-
gues, & mena la Maréchale en la même
chambre où Mr. le Prince avoit été mis
prisonnier. A l'instant, on envoya aussi au
ogis dudit Maréchal se saisir de ses meu-
bles & papiers ; mais le plus de bien qu'il
voit fut trouvé sur sa personne, ayant
ur lui des promesses pour 1900000 liv.
Une partie de sa maison fut pillée, & en-
r'autres, la chambre du Fils dudit Maré-
chal, que Vitry mit en la garde de quel-
ques Soldats, jusqu'à ce que le Roi en
eût ordonné. Son Pere le faisoit apeller
Comte de la Pene, qui est une bonne
Maison d'Italie, de laquelle il disoit être
descendu : c'étoit un jeune garçon de 12
ans, bien nouri, qui promettoit quelque
chose de bon, & qui méritoit une meil-
leure fortune ; car quant à sa Fille, dont
nous avons tantôt parlé ès années précé-

dentes, de laquelle il espéroit faire une grande alliance, elle étoit morte le premier jour de Janvier de la presente année, Dieu ayant pitié de l'infirmité de son sexe, la voulut soustraire aux desastres qui la menaçoient, si elle eût vécu jusqu'alors.

Le Baron de Vitry fut fait à l'instant Maréchal de France, pour récompense de l'exécution qu'il avoit faite. Sa Charge de Capitaine des Gardes fut donnée au Sr. du Hallier son frere, qui, ayant étudié pour être homme d'Eglise, & porté l'habit de Religieux dans l'Abbaye de Sainte Geneviéve, en espérance de succéder à l'Abbé qui étoit son parent, avoit quitté cette profession à la mort de l'un de ses Freres, & nonobstant que cela lui fit tort en la vie du monde, en laquelle il entroit, néanmoins son courage & sa vertu, aidez de ce qu'étoit son Pere dans la Cour, & de son Frere, lui firent acquérir la réputation de brave & sage Gentilhomme, & il fut estimé d'un chacun, bien digne de la Charge importante qui lui fut confiée.

Persan, beau-frere de Vitry, eut la Lieutenance de la Bastille, & la charge de garder Mr. le Prince au lieu du Chevalier Conchine frere du défunt.

'L'après-dînée de ce jour, tous les Or-
res & toutes les Compagnies de la Ville
inrent ſaluer le Roi, & lui aplaudirent
e l'action qu'il avoit faite. Ils trouvé-
ent Sa Majeſté ſur un jeu de billard, où
: Sr. de Luines l'avoit fait mettre exprès
our être vû plus aiſément de tout le
ıonde. On lui dit depuis que c'étoit com-
ıe un renouvellement de la coûtume an-
ienne des François, qui portoient leurs
Lois à leur avénement à la Couronne ſur
:urs Pavois à l'entour du Camp, pour
tre vûs & recevoir plus aiſément les ac-
lamations de joye de toute l'armée, dont
n voit même quelque exemple en l'Ecri-
ıre Sainte à l'avénement d'un des Rois
u peuple de Dieu. Il fut bien aiſe de ſe
:rvir de cela, & faire croire qu'il l'avoit
ıit à deſſein, mais le Roi étant au bas
ȝe qu'il étoit,' & lui n'ayant juſqu'à
:tte derniere journée fait autre métier au-
rès de lui, que de le ſervir en ſes paſſe-
ms & lui ſiffler des linotes, il ſemble
u'il eût été à propos qu'il eût choiſi un
ıtre lieu pour l'élever, principalement
ſant volonté de ſuivre la piſte du Maré-
ıal d'Ancre, l'inſolence duquel parut
ien-tôt après avoir plûtôt changé de ſujet
aſſant dudit Maréchal en lui que non pas
:ſſé d'être la taverne, comme dit peu

après le Maréchal de Boüillon, étant toûjours demeuré le même, n'y ayant eu autre changement que de bouchon.

On a parlé diversement de ce conseil qu'il donna au Roi : les uns le loüant comme un conseil extrême, & l'estimant juste, nonobstant qu'il soit contre les formes, à cause que toutes les loix & les formes de la justice résidant en leur source en la personne du Roi, il les peut changer & en dispenser comme il lui plaît, selon qu'il le juge à propos pour le bien de l'Etat & la sûreté de sa personne, en laquelle tout le public est contenu. Mais cette opinion n'est guére dissemblable à celle du flateur Anaxarque, qui disoit à Alexandre qu'on peignoit la Justice & l'Equité aux deux côtez de Jupiter, pour montrer que tout ce que les Rois vouloient étoit juste : & à celle des Conseillers de Perse à leur Roi barbare, auquel ils dirent qu'il n'y avoit point de loix qui permissent un inceste qu'il vouloit commettre, mais bien y en avoit-il une par laquelle il étoit permis aux Rois de faire ce qu'ils vouloient. Mais elle est bien éloignée & de tout ce que les hommes sages de l'antiquité ont dit que les actions des Rois ne sont pas justes pour ce qu'ils les font, mais pour ce que leur vie étant l'exemplaire de leurs

:uples, ils la réglent selon la justice &
quité, & pour bien commander aux
ımmes qui leur sont sujets, obéïssent à
raison qui est un rayon & une impres-
ın que nous avons de la Divinité. Et
Loi de J. C. qui nous enseigne que
eu est le Roi primitif, & que les Rois
sont que les Ministres de son Royaume,
l'administration duquel ils lui doivent
ıdre compte, & être jugez de lui avec
ıs de rigueur & de sévérité que ne se-
nt pas les Peuples qui leur sont sujets.
int qu'il étoit aussi aisé au Roi de le
re prendre prisonnier dans le Louvre,
'il lui avoit été d'y faire arrêter Mr. le
ince qui avoit toute la Cour & tout le
uple & tous les Parlemens en sa faveur,
que celui-ci n'avoit pas. Joint que
Reine sa mere, qui dès long-tems avoit
onté de le renvoyer en Italie, eût tenu
;rande faveur du Roi qu'il l'y eût ren-
ýé s'il eût été arrêté prisonnier. Et
'tant, ce fut un conseil précipité, in-
te, & de mauvais exemple, indigne
la Majesté Royale & de la vertu du
i qui n'eut point aussi de part en
te action; car il commanda simple-
nt qu'on l'arrêtât prisonnier, & qu'on
lui méfit point, si ce n'étoit qu'il
: le premier la main aux armes, de for-

te qu'on ne pût l'arrêter qu'en le blessant.

Dès le jour même, je fis savoir à la Reine par Roger son Valet de chambre la douleur que je ressentois de son malheur, auquel certainement je la servirois selon toute l'étenduë de mon pouvoir.

Le lendemain, le corps du Maréchal d'Ancre, qui avoit été enterré sans cérémonie sous les orgues de S. Germain de l'Auxerrois, fut déterré par la populace, & avec grands cris & paroles insolentes, trainé jusques sur le Pont-neuf, & pendu par les pieds à une potence qu'il y avoit fait planter, pour faire peur à ceux qui parloient mal de lui. Là, ils lui coupérent le nez, les oreilles, & les parties honteuses, & jettérent les entrailles dans l'eau, & faisoient à ce cadavre toutes les indignitez qui se pouvoient imaginer. A même-tems je passois par-là pour aller voir Mr. le Nonce qui étoit lors le Seigneur Ubaldin, & ne me trouvai pas en une petite peine, car passant par dessus le Pont-neuf, je trouvai le peuple assemblé qui avoit trainé par la Ville quelque partie de son corps, & qui s'étoit laissé emporter à de grands excès d'insolence devant la statuë du feu Roi. Le Pont-neuf étoit si plein de cette populace, & cette foule si

attentive à ce qu'ils faisoient, & si enivrez de leur fureur, qu'il n'y avoit pas moyen de leur faire faire place pour le passage des carosses. Les cochers étant peu discrets, le mien en choqua quelqu'un, qui commença à vouloir émouvoir noise sur ce sujet, au même instant je reconnus le péril où j'étois, en ce que si quelqu'un eût crié que j'étois un des Partisans du Maréchal d'Ancre, leur rage étoit capable de les porter aussi-bien contre ceux qui aimant sa personne avoient improuvé sa conduite, comme s'ils l'eussent autorisée.

Pour me tirer de ce mauvais pas, je leur demandai, après avoir menacé mon cocher extraordinairement, ce qu'ils faisoient, & m'ayant répondu selon leur passion contre le Maréchal d'Ancre, je leur dis, voilà des Gens qui mourroient au service du Roi, criez tous vive le Roi. Je commençai le premier, & ainsi j'eus passage, & me donnai bien de garde de revenir par le même chemin, je repassai par le Pont Nôtre-Dame.

Du Pont-neuf, ils le trainérent par les ruës jusqu'à la Bastille, & de là par toutes les autres Places de la Ville, jusqu'à ce qu'ils le firent brûler devant sa porte au Fauxbourg S. Germain, & trainérent ce qui en restoit encore sur le Pont-neuf, où

ils le brûlérent derechef, & puis enfin en jettérent les os dans la riviere.

Ces choſes lui avoient été prédites par pluſieurs Devins & Aſtrologues qu'il voyoit volontiers, mais lui avoient été prédites par eux en leur maniere ordinaire, c'eſt-à-dire, de ſorte qu'il n'en pouvoit faire ſon profit : car les uns lui diſoient qu'il mourroit d'un coup de piſtolet, les autres qu'il ſeroit brûlé, les autres qu'il ſeroit jetté dans l'eau, les autres qu'il ſeroit pendu, & toutes ces choſes furent véritables; mais comme il ne les pouvoit comprendre, il croyoit qu'ils ſe trompaſſent tous, & les en avoit à mépris.

La Reine ſçut les excès qui avoient été commis contre le corps mort; & encore que cette Princeſſe ſe fût toûjours montrée fort conſtante contre les médiſances, ſi eſt-ce que les inſolentes paroles qu'ils dirent la touchérent au vif : & à la vérité, s'il faut une grande vertu, pour ſuporter la calomnie, il en faut une héroïque & divine pour la ſuporter, quand elle eſt conjointe avec mépris & riſée publique.

Le même jour, on fit ſonner à ſon de trompe que tous les Serviteurs du Maréchal euſſent à ſortir hors de Paris. Le Frere de la Maréchale, qui étoit logé au

Colége de Marmoutier, s'enfuït dans un Monaſtére, craignant la fureur du peuple, & le Comte de la Pene fut mené au Louvre, où on lui donna des Gardes, & Sa Majeſté fit expédier des Lettres au Parlement, par leſquelles elle déclara que l'action que le Sr. de Vitry avoit faite étoit par ſon commandement; & d'autres qui portoient une proviſion d'Office de Conſeiller au Parlement pour lui, ce qu'il avoit deſiré, afin qu'on ne lui pût faire ſon procès que toutes les Chambres aſſemblées, ne conſidérant pas qu'il venoit de donner un exemple de le traiter avec moins de cérémonie, quand on ſe voudroit défaire de lui.

Cependant, le Roi avoit remis en Charge tous les anciens Officiers qui avoient été chaſſez par la Reine. Le Préſident Jeannin retourna à la Surintendance des Finances; Deagen, Commis de Barbin qui l'avoit fait Contrôleur Général, fut fait Intendant en récompenſe de ſon infidélité; les Sceaux furent rendus à du Vair avec tant d'honneur, que le Roi paſſa une Déclaration qu'il envoya au Parlement, par laquelle il fit ſçavoir qu'ils lui avoient été ôtez contre ſon gré, & partant, qu'il vouloit que les anciennes lettres de proviſions qui lui avoient été

expédiées, lui servissent maintenant pour rentrer dans l'exercice de sa Charge, sans qu'il en eût besoin d'autres ; & Mr. de Villeroy rentra dans la fonction de la sienne de Secretaire d'Etat, par indivis avec Mr. de Puisieux.

Les Ministres qui servoient actuellement sous l'autorité de la Reine, furent tous décréditez : comme en ces bâtimens qu'on mine par le pied rien ne demeure, ainsi l'autorité de la Reine étant ruïnée, tous ceux qui subsistoient en elle tombérent par sa chute. Je fus le seul auquel Luines eut quelque égard, car il m'offrit de demeurer au Conseil avec tous mes apointemens ; mais voyant le mauvais traitement qu'on commençoit à faire à la Reine, je ne le voulus jamais, & préférai l'honneur de la suivre en son affliction à toute la fortune qu'on me faisoit espérer.

Ces Mrs. les nouveaux Ministres, ou plûtôt le Sr. de Luines, commencérent leur gouvernement par prendre tout le contrepied de ce que faisoient ceux qui avoient gouverné devant eux, & firent dessein de rapeller auprès du Roi tous ceux qu'ils croyoient être ennemis de la Reine. Ils envoyérent querir Sauveterre jusques au fonds de la Gascogne, espérant s'en

servir comme d'un puissant instrument pour insinuer dans l'esprit du Roi ce qu'ils voudroient, bien que ce fût Luines même qui par ses artifices secrets l'eût fait chasser. Mais cela n'importoit pas tant comme ce qu'ils mirent en la bonne grace du Roi tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui, & étoient à l'extrêmité, & dépêchérent au nom du Roi incontinent après la mort du Maréchal, vers le Duc de Longueville à Amiens, & celui de Vandôme qui étoit à la Fére, & à Soissons vers Mr. de Mayenne, pour les venir faire trouver Sa Majesté incontinent, les assurant qu'ils seroient très-bien venus & reçûs d'elle.

Mr. de Mayenne envoya le Comte de la Suze son beau-frere, porter les clefs de Soissons au Roi, qui le reçut le 24. d'Avril, comme s'il eût tenu son parti, & le Comte d'Auvergne le parti contraire. Le même jour arriva le Duc de Longueville, qui fut reçu de même. Le Duc de Nevers fit un peu plus de cérémonie que les autres, & vouloit traiter avec le Roi, ayant toûjours eu des fantaisies qui l'ont fait aller dans les affaires, par un chemin particulier à lui seul ; mais néanmoins voyant qu'on ne se vouloit pas relâcher jusques là, il se rendit en son devoir, & vint

avec Mr. du Maine & le Duc de Vendôme trouver Sa Majesté le jour de l'Ascension.

Mais ces Messieurs s'aperçûrent bien tôt de leur faute & s'en repentîrent, Mr. de Villeroy ayant témoigné plusieurs fois que, s'ils eussent suivi la pointe de ceux qui servoient sous l'autorité de la Reine contre les Princes, ils eûssent établi une paix en ce Royaume pour cent ans, que nous avions été bien hardis de faire une telle entreprise, & eux peu sages de ne la continuer pas. Et en effet, le changement dont ils usérent passant du blanc au noir, n'eût autre fondement que la pratique ordinaire, que ceux qui changent un établissement ont de prendre le contrepied de ceux en la place desquels ils se mettent, aimant mieux faire une faute signalée, pour donner à penser que les résolutions contraires que l'on avoit prises étoient défectueuses, qu'en continuant ce qui avoit été fait, faire connoître qu'on avoit bien fait.

Cependant, Luines ayant résolu qu'il falloit éloigner la Reine, ils confirmérent tous le Roi en cette résolution : & bien qu'entr'eux ils fussent de divers avis sur le lieu où ils estimeroient qu'elle devoit être envoyée, ils convinrent enfin que

pour l'heure elle n'iroit qu'à Blois. La Reine l'ayant songé quelques jours auparavant sa chûte, le dit à ses Chirurgiens & Médecins, ce songe l'y fit résoudre plus facilement, lorsqu'ils lui firent sçavoir leur dessein, & croire que ç'eût été se perdre que vouloir résister à la furie des torrens.

Le jour de son départ étant arrêté au 3. de Mai, comme elle veut partir on la conjure de s'arrêter cette journée pour éviter un mauvais dessein qui s'étoit formé & découvert contre sa personne. Elle crut au commencement que cet avis étoit faux, mais elle changea d'opinion ayant apris par le Sr. de Bressieux son Premier Ecuyer, qu'un de ceux qui avoient conspiré la mort du Maréchal étoit auteur d'une détestable entreprise. Cependant sa premiere pensée étoit véritable, il n'y avoit rien à craindre pour elle, mais beaucoup pour Luines qui avoit violé sa foi donnée solemnellement à ses Complices.

C'est la coûtume des larrons de partager le butin qu'ils n'ont pas encore pris. Luines à leur imitation n'avoit pas encore épandu le sang du Maréchal, qu'il avoit déja ordonné de la dépoüille, où s'étant réservé ce qu'il y avoit de meilleur, il avoit fait esperer à Travail l'Archevêché

de Tours. Ce malheureux ſur l'attente de ce bien imaginaire, ne contribua pas peu à ſa mort, faiſant connoître à ſes ennemis le gain qu'ils avoient en ſa perte, le peu de péril à l'entreprendre, & les moyens qu'il falloit tenir à l'exécuter avec ſuccès.

Mais, comme il arrive d'ordinaire pour la confuſion des Méchans, que d'autres profitent de leur malice, Dieu permit que l'Evêque de Bayonne tirât la récompenſe promiſe à ſa faute.

Je ne veux pas m'étendre ſur la violence dont on uſa pour arracher cette piéce, il me ſuffit de dire qu'on dépoüille un homme vivant ſans l'accuſer d'aucun crime, qu'on le contraignoit par diverſes menaces de s'en démettre contre les loix divines & humaines, contre tout droit eccléſiaſtique & civil.

Travail voyant ès mains d'autrui le ſalaire de ſon iniquité, que la part qu'il avoit eüë dans le crime ne lui étoit pas conſervée dans la dépoüille, que Luines avoit payé ſes ſervices d'un parjure, il ſe réſolut de paſſer juſqu'au mépris de la vie, pour ſe rendre maître de la ſienne. Il penſoit par cette derniere action couvrir la honte que la premiere lui avoit attirée, il croyoit réparer par la mort de ce ſecond tiran le tort qu'il avoit fait au public, of-

l'enfant la Mere du Roi, une vertu si éminente, une puissance si légitime.

Pour parvenir à ce but, il se propose de dissimuler son juste mécontentement, de lui donner des conseils sur la suite de son gouvernement, avec la même sincérité qu'il avoit fait au commencement de sa conspiration du tems du Maréchal, où les moindres choses donnoient de l'ombrage, où les conversations les moins sérieuses étoient suspectes. Il avoit accoûtumé de s'entretenir avec Luines chez la Concierge des Tuilleries, & dans un endroit dérobé où eux seuls faisoient le nombre des espions & des traîtres, il y reprend les mêmes assignations avec lui, y porte le même visage, mais un cœur différent, lui donne pour augmenter sa confiance des avis importans à sa réputation & à l'établissement de sa fortune. Comme il vid son esprit assuré & hors de soupçon, qu'il n'eut aucun sentiment de l'offense qu'il avoit reçu, il fait provision d'un cheval qu'il recouvre par l'entremise de Bréauté & de Montpinçon, achette une épée large de quatre doigts & fort courte pour qu'il la put aisément cacher sous sa soutane, résolu de lui ôter la vie au lieu même où la mort du Maréchal avoit été concluë.

Son dessein étant en état d'être exécuté, afin que la Reine lui sçût gré de ce service, il desira de lui faire entendre qu'il ne s'étoit porté à cette extrêmité, que pour la compassion de la misere où elle étoit réduite. Pour cet effet, il s'adresse & se découvre au Sr. de Bressieux Premier Ecuyer de Sa Majesté, Gentilhomme de bonne Maison, & que souvent il avoit sondé & oüi plaindre son malheur.

Bressieux s'engagea de faire valoir cette action, lui hausse le courage, lui promet une entiere assistance : mais, au lieu de lui tenir promesse, s'imaginant qu'il avoit en main une occasion de faire sa fortune, il en avertit le Sr. de Luines, qui lui en témoigna telle obligation, qu'il apréhendoit n'avoir pas assez de puissance pour reconnoître dignement cet office.

C'est le stile des Provençaux d'être faciles à promettre & difficiles à tenir : mais sur les preuves que Luines a données de son infidélité, on peut dire qu'il a enchéri au dessus de sa Nation. Luines consulte cette affaire avec Deagen, & autres personnes intéressées en son établissement; le résultat de la conférence fut de le faire mourir, en changeant l'espece de son crime.

A même tems Travail eſt pris & accuſé d'avoir attenté ſur la vie de la Reine, prétexte honorable pour ſe défaire d'un dangereux ennemi, pour apaiſer le peuple irrité des inhumanitez commiſes contre les vivans & les morts, & qui donnoit à connoître qu'on n'en vouloit pas au gouvernement de la Reine, mais à ceux qui au préjudice de l'Etat avoient abuſé de ſa bonté & de ſa patience.

Luines & Breſſieux, contre la vérité & leur conſcience, s'offrirent à ſervir de témoins contre lui, tous deux pour leur intérêt; l'un pour la ſureté de ſa vie, l'autre ſur la croyance qu'il eût que pour la perte d'une perſonne il en acquéreroit deux, les bonnes graces du Favori & celles de Sa Maîtreſſe.

Sur le ſang de ce miſérable, à l'exemple des Payens qui juroient leurs alliances ſur les victimes, ces Mrs ſe proteſtérent une éternelle fidélité. Luines diſpoſoit entiérement de l'eſprit du Roi, Breſſieux prétendoit ſe rendre maître de celui de ſa Maîtreſſe, & tous deux par une commune correſpondance, ſe joüérent de la fortune de cet Etat.

Il ſeroit difficile d'exprimer les ſentimens de cette Princeſſe affligée, quand elle aprit qu'un de ceux qui avoient contribué à ſa

ruïne l'avoit voulu délivrer, qu'un de ses Domestiques par sa perfidie en avoit empêché l'effet, que son Ennemi capital avoit abusé du respect de son nom pour vanger ses querelles propres & particulieres. On ne peut douter qu'elle n'eût reçu avec plaisir la liberté dont elle étoit privée, mais la recevoir d'une si mauvaise main n'eût pas peu modéré sa joye : elle n'avoit pu voir sans étonnement que trois personnes de peu eussent été cause de sa chute, mais qu'un de ses Serviteurs l'ait empêché de se relever, elle ne le put oüir sans une extrême douleur.

La mort de Travail, vû le mal qu'il lui avoit fait, ne pouvoit être qu'agréable à une grande Princesse & Italienne, offensée jusqu'au point qu'elle étoit ; mais quand elle sçut qu'il étoit mort pour l'avenir & non pour le passé, par vengeance & non par justice, elle cessa de s'en réjoüir, & ne put souffrir sans regret que son nom eût servi à une si mauvaise cause. Mais il y a des tems où tout conspire à augmenter le mal & diminuer le plaisir des remédes, où la fortune commence & ne peut achever son ouvrage, où si on donne quelque espérance de liberté c'est pour rendre la prison plus amere.

Ce Misérable avoit fait profession des armes, & étoit Huguenot en sa jeunesse,

depuis s'étant rendu Catholique il ſe fit Capucin, où l'auſterité de la Religion n'ayant pas eu la force de dompter la rudeſſe de ſon eſprit, que le feu de la premiére ferveur avoit amoli durant le tems du Noviciat, il commença à leur faire tant de peine qu'ils furent obligez d'en venir aux remédes de la ſévérité, par leſquels effarouché & aigri encore davantage, il s'en alla à Rome l'an 1607. faire des plaintes de ſes Supérieurs à Sa Sainteté, où aïant le Cardinal Monopoly contraire pour ce qu'il aimoit la Religion des Capucins, de laquelle il avoit été tiré & promu au Cardinalat, il fit des accuſations atroces contre lui-même à Sa Sainteté, & les ſoûtenoit avec tant d'impudence que ce bon Prélat qui mourut en même-tems, fut jugé en être mort de regret. Il obtint enfin de Sa Sainteté abſolution de ſon vœu & permiſſion de vivre en Prêtre ſéculier : il prit bien l'habit de Prêtre, mais non pas l'eſprit de la Prètriſe, ains plûtôt celui de la profeſſion qu'il avoit faite auparavant, juſqu'à ce qu'enfin Dieu juſte Juge permit que, comme par ſes calomniés il avoit procuré la mort à un autre, il fût par une fauſſe accuſation conduit honteuſement ſur l'échafaut, & coupable d'autres crimes, rompu vif ſur la rouë pour des péchez

qu'il n'avoit pas commis, & son corps & son procès brûlez après sa mort comme étant indigne qu'il fût jamais mémoire de lui. Il mourut repentant, mais si peu ému des peines presentes, & du péril de celles de l'autre monde, qu'ayant oüi lire son dictum dans la Chapelle, il presenta son bras à quelqu'un des Assistans pour tâter son poux, & voir qu'il n'avoit aucun étonnement.

Mais laissons là ce Misérable pour revenir à la Reine, qui, après avoir été enfermée l'espace de neuf jours, partit de Paris le 4 de Mai, pour être derechef enfermée dans une autre demeure, mais dans un espace un peu plus grand que celui où elle l'avoit été à Paris. Toute la matinée se passa en visites, les larmes de ceux qui la viennent voir parlent plus que leurs langues, on plaint sa condition, on admire sa prudence qui fut telle, que jamais les soûpirs des Princes ou Princesses ne pûrent tirer une larme de ses yeux, ni autres paroles de sa bouche que celles-ci; „ si mes actions ont déplû au Roi mon „ fils, elles me déplaisent à moi-même, „ mais il connoîtra, je m'assure, un jour „ qu'elles lui ont été utiles. Pour ce qui „ regarde le Maréchal d'Ancre, je plains „ son ame, & la forme qu'on a fait pren-

„ dre au Roi pour l'en délivrer. Vous vous „ fâchez de me perdre, en cela vous vous „ cherchez, y ayant assez long-tems que „ j'ai plusieurs fois prié le Roi de me dé- „ charger du soin de ses affaires. „

L'après-dîner, le Roi lui vint dire adieu. D'abord qu'elle le vid, son cœur qui n'avoit point été ému fut tellement touché, qu'elle fondit en larmes, puis avec des paroles entrecoupées de sanglots lui tint ce langage.

„ Monsieur mon fils, le tendre soin „ avec lequel je vous ai élevé en vôtre bas „ âge, les peines que j'ai eûës pour con- „ server vôtre Etat, les hazards où je me „ suis mise, & que j'eusse aisément évi- „ tez, si j'eusse voulu relâcher quelque „ chose de vôtre autorité, justifieront „ toûjours devant Dieu & les hommes „ que je n'ai jamais eu autre but que vos „ intérêts. Souvent je vous ai prié de „ prendre en main l'administration & la „ conduite de vos affaires, & de me dé- „ charger de ce soin; vous avez cru que „ mes services ne vous étoient pas inuti- „ les, & vous m'avez commandé de les „ continuer, je vous ai obéï pour le res- „ pect que je dois à vos volontez, & „ pour ce que ç'eût été lâcheté de vous „ abandonner dans le péril. Si vous con-

„ ſidérez qu'au ſortir de ce maniement je
„ me trouve ſans aucune place, où je
„ puiſſe honorablement me retirer, vous
„ verrez que je n'ai jamais recherché ma
„ ſureté qu'en vôtre cœur & en la gloire
„ de mes actions. Je vois bien que mes
„ Ennemis vous ont mal interprété mes
„ intentions & penſées, mais Dieu veüil-
„ le qu'après avoir abuſé de vôtre jeuneſ-
„ ſe à ma ruïne, ils ne ſe ſervent point de
„ mon éloignement pour avancer la vôtre.
„ Pourvû qu'ils ne vous faſſent point de
„ mal, j'oublierai toûjours volontiers ce-
„ lui qu'ils m'ont fait „.

Le Roi qui avoit été informé autrement que la Reine ne diſoit, & reçu inſtruction de Luines de ce qu'il lui devoit répondre, lui dit ſeulement qu'il vouloit commencer à gouverner ſeul ſon Etat, qu'il en étoit tems, & qu'en tous lieux il lui témoigneroit qu'il étoit bon fils.

Il fut lors donné permiſſion à un chacun de voir la Reine, pour prendre congé d'elle : les portes furent ouvertes à tous ceux qui la voulurent viſiter, le viſage, la façon qu'avoient tous ceux qui la virent quand ils parlérent à elle, furent remarquez. Il y en eut peu néanmoins qui par bienſéance manquaſſent à ce devoir : tous les Corps de la Ville y furent, elle

mon-

montroit à tous un même visage, une constance immobile, semblant plûtôt s'aller promener en une de ses maisons qu'y être releguée.

Elle part le 4. accompagnée de Mesdames ses Filles & de toutes les Princesses qui la vinrent conduire hors de la Ville, sans qu'elles lui fissent jamais répandre une larme au dernier adieu qu'elles lui dirent. On en fit divers jugemens, selon les différentes passions dont on étoit porté vers elle : les uns l'attribuoient à l'ébahissement & à l'horreur du coup qu'elle avoit reçû, qui lioit en elle le sentiment de la douleur, & tarissoit la source de ses larmes; les autres l'interprétoient à dissimulation assez accoûtumée à celles de sa Nation : ceux qui la favorisoient davantage, l'imputoient à vertu & à force d'esprit.

Quelques-uns disoient que c'étoit une vraye insensibilité : mais Luînes crut qu'un desir si enflammé de vangeance maîtrisoit son cœur, qu'elle en perdoit le sentiment de pitié, même d'elle dans le desastre où elle se voyoit. Ce qui le fortifia en l'opinion que la grandeur de son offense lui avoit donnée, que jamais elle ne lui pardonneroit, le confirma aussi au dessein qu'il avoit déja pris d'employer tous les artifices possibles pour

l'empêcher de revenir jamais auprès de Sa Majesté.

Si elle faisoit semblant de s'en aller sans regret, la plûpart la voyoient partir avec un véritable contentement, l'orgüeil & les violences du Maréchal d'Ancre ayant rejetté sur elle un si grand dégoût des Peuples, que bien qu'il fût modéré un peu, il n'étoit pas néanmoins changé par la misére presente de sa condition, qui n'étoit guére au-dessous de l'extrêmité de l'infortune. Elle sortit du Louvre simplement vétuë, accompagnée de tous ses Domestiques qui portoient la tristesse peinte en leurs visages : & il n'y avoit guére de personnes qui eût si peu de sentiment des choses humaines, que la face de cette pompe quasi funébre n'émût à compassion. Voir une grande Princesse peu de jours auparavant commandant absolument à ce grand Royaume, abandonner son trône & passer non secrétement, & à la faveur des ténébres de la nuit cachant son desastre, mais publiquement en plein jour à la vûë de tout son Peuple, par le milieu de la Ville Capitale, comme en montre pour sortir de son Empire, étoit une chose si étrange, qu'elle ne pouvoit être vûë sans étonnement. Mais l'aversion qu'on avoit de son gouvernement étoit si obstinée, que le Peu-

ple ne s'abſtint néanmoins pas de pluſieurs paroles irreſpectueuſes en la voyant paſſer, qui lui étoient des traits qui r'ouvroient & enſanglantoient la bleſſure dont ſon cœur étoit entamé.

Quatre jours auparavant, on mena la Maréchale d'Ancre du Louvre à la Baſtille : & peu de jours après qu'elle fut partie, on l'en tira par Arrêt du Parlement, pour la conduire à la Conciergerie du Palais, en vertu des Lettres Patentes du Roi adreſſées à la Cour, pour lui faire ſon procès, à ſes Complices, & à la mémoire de ſon Mari. Quand elle entra dans la Baſtille la nuit, ce fut avec tant de bruit, que Mr. le Prince s'en éveilla, & ſçachant ce que c'étoit, ſentit une grande conſolation de la voir en ce lieu, & d'être délivré d'une telle ennemie. Mais quand elle fut tirée de là pour être expoſée au jugement des hommes, il eut lieu de craindre le commencement ſi ſanguinaire de ce nouveau gouvernement.

Le Roi fit dès le 12. de Mai publier une Déclaration, par laquelle il étoit bien aiſé de voir que les Miniſtres qui donnoient ce conſeil à Sa Majeſté, le faiſoient contre leur propre conſcience, y ayant des choſes qui ſe contrarioient en elle. Car d'une part elle avoüoit la fidélité des Prin-

ce, & disoit qu'ils n'avoient rien fait que pour le seul desir d'empêcher la ruïne qui leur étoit procurée par les pernicieux desseins du Maréchal d'Ancre, qui se servoit des armes de Sa Majesté contre son intention pour les oprimer ; & de l'autre, elle qualifioit leurs armes d'avoir été illicites, d'autant qu'ils n'y devoient pas avoir recours, mais à la justice de Sa Majesté.

Par lad. Déclaration, Sa Majesté oublioit toutes les actions qu'ils avoient faites contre son autorité en cette guerre, les tenoit eux & tous ceux qui les avoient assistez pour ses bons Sujets, rétractoit toutes les Déclarations qui avoient été faites contre eux depuis le Traité de Loudun, & les rétablissoit en leurs Charges & honneurs.

Sa Majesté manda aussi à l'assemblée de la Rochelle, qu'elle lui pardonnoit ce qu'ils avoient fait, & qu'un chacun d'eux eût à retourner en sa Province.

Les Députez du Sinode National de Vitré, vinrent trouver le Roi le 27. de Mai, & lui témoignérent la joye qu'ils avoient de la mort du Maréchal d'Ancre; & que Sa Majesté commençoit à régner. Mais leur contentement ne dura guére, car dès le 2. de Juin, l'Evêque de Macon fit au Roi à l'ouverture de l'Assemblée gé-

nérale du Clergé de France, qui se tenoit aux Augustins, une remontrance sur les miséres de l'Eglise de Bearn, & lui representa que la justice & la piété ne pouvant subsister l'une sans l'autre, puisque Sa Majesté avoit commencé son régne par une action de justice qui lui faisoit mériter le nom de *Juste*, elle devoit maintenant avoir pitié de cette pauvre Province, en laquelle il y avoit encore plus de cent, tant que Villes, Bourgades & Paroisses, desquelles la plûpart du peuple étoit Catholique, & n'avoit néanmoins aucuns Prêtres pour leur administrer les Sacremens : tous les biens Ecclésiastiques & leurs dixmes étant tenus par les Huguenots, & employez à la nouriture des Ministres & à l'entretenement de leurs Coléges.

Cette remontrance mit en peine ceux de la Religion Prétenduë, qui representérent tout ce qu'ils purent au Roi, pour le suplier de laisser les choses en l'état qu'il les avoit trouvées, & apuyérent leurs raisons de la presence du Marquis de la Force, Gouverneur de Bearn. Mais tout cela n'empêcha point que Sa Majesté par un Arrêt du 27. de Juin, n'ordonnât que l'exercice de la Religion Catholique seroit rétabli en tous les lieux de son païs de

Bearn, & ne donnât main-levée aux Ecclésiastiques d'icelui de tous leurs biens, assignant néanmoins d'autre part sur le plus clair revenu de son domaine le payement de l'entretenement des Ministres, Régens, Ecoliers, Disciplines, & autres choses qu'ils prenoient sur lesdits biens Ecclésiastiques : pour l'exécution duquel Arrêt, Sa Majesté manda aux Eglises Prétenduës de Bearn, qu'elles lui envoyassent leurs Députez, pour voir procéder au remplacement desdits deniers.

Ils s'assemblérent à Ortez, envoyérent vers le Roi, pour lui faire remontrance sur ce sujet, mais en vain : car, nonobstant toutes leurs opositions, le Roi fit un Edit en Septembre suivant, pour la main-levée des Ecclésiastiques en Bearn, pour l'exécution duquel nous verrons l'année suivante de si grandes difficultez, qu'elles ont été le commencement de la ruïne du parti Huguenot en France.

Si l'Evêque de Macon fit ladite remontrance avec effet, l'Evêque d'Aire à la cloture d'icelle en fit une à Sa Majesté sur le sujet des duels avec non moindre succès. Car il lui sçut si bien remontrer l'énormité de ce péché, & la vengeance sévére que Dieu en prendroit de ceux qui les toleroient, que Sa Majesté commanda

si éficacement que la rigueur de ses Edits fût observée, que les corps morts de quelques Gentilshommes qui se battirent depuis furent traînez à Montfaucon.

Cependant on faisoit le procès à la Maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque maniere que ce fût. On eut premierement volonté de lui confronter Barbin, espérant en tirer quelque avantage; car lorsque la Reine à son partement fit instance au Roi & au Sr. de Luines qu'on le délivrât, ce dernier ne fit autre réponse, sinon qu'il le falloit encore retenir pour le confronter avec la Maréchale. Mais Modéne l'ayant été visiter à la Bastille, & après force honnêtes paroles, assuré qu'il ne le retenoit qu'à ce dessein, Barbin lui répondit là-dessus, que quelque mauvaise volonté que cette Dame eût euë contre lui, & quelque mal qu'elle eût voulu lui faire, il se sentoit si fort son obligé, qu'il eût voulu pour son sang la pouvoir racheter de la peine où elle étoit: mais puisqu'ils étoient tous deux dans ce malheur qu'ils ne pouvoient éviter, il auroit un grand desir de se voir devant elle, pour lui demander quels témoins elle vouloit produire contre lui, pour soutenir qu'il vouloit

emprisonner la Reine, comme nous avons dit ci-dessus.

Cette réponse qui témoignoit une affection sincere de Barbin vers elle, leur fit craindre que leur confrontation servit plûtôt à faire paroître l'innocence de l'Accusée, que d'agraver les crimes qu'on lui mettoit à sûs. De sorte que, sans en venir là, ils poursuivirent son procès, ce que Barbin sachant, avec beaucoup d'aigreur il dit à Modéne, qui le venoit voir bien souvent, pour essayer à découvrir toûjours quelque chose de ses discours, qu'on avoit raison de ne le point confronter à elle, d'autant qu'hormis les fantaisies qu'elle avoit euës contre lui, il ne pouroit jamais rendre qu'un témoignage fort honorable d'elle. Enfin, son sexe & sa condition ne l'ayant pû garantir de la rage de ceux qui pour s'aproprier son bien se voulurent défaire de sa personne, par Arrêt du 8. de Juillet, ils la déclarérent son Mari & elle criminels de Léze-Majesté divine & humaine; pour réparation de quoi, condamnérent la mémoire du défunt à perpétuité, & elle à avoir la tête tranchée sur un échàfaut, & son corps & sa tête brûlez & réduits en cendre, leur maison près du Louvre rasée, leurs biens féodaux tenus &

mouvans de la Couronne réünis au domaine d'icelle, & tous leurs autres biens étant dans le Royaume confisquez au Roi; déclarant ceux qu'ils avoient, tant à Rome qu'à Florence, apartenir à Sa Majesté comme provenus de ses deniers : déclarant en outre les Etrangers incapables des Dignitez, Offices, Charges & Gouvernemens en ce Royaume. Mais cet Arrêt ne fut exécuté que contre la personne de la Maréchale d'Ancre, car leurs maisons & leurs biens passérent tout à la fois en la puissance de leurs Ennemis, qui pour le premier degré de leur avancement, s'élevérent d'un seul pas sur tous les biens, qu'avec tant de mécontentement des Peuples, de jalousie des Grands, de desavantage du service du Roi, d'intérêt de l'honneur de la Reine, & de plaintes de Luines même envers le Roi, ils avoient amassez durant les sept années de gouvernement de la Reine. Tant ou l'avarice les aveugla, ou leur fit perdre la mémoire des prétextes qu'ils avoient pris du bien dudit Maréchal pour lui nuire; ou leur imprudence fut extrême, ne se souciant pas qu'on reconnût leur fourbe, pourvû qu'ils en eussent le profit.

Cela fit voir à tout le monde qu'ils n'avoient poursuivi cette pauvre affligée

que pour couvrir leur pauvreté de ses biens, mais bien plus aux Juges même, dont plusieurs furent trompez, & aprirent à leur dam & au préjudice de leur conscience, qu'il ne faut point sous la promesse d'un Favori outrepasser la ligne de la droiture dans les jugemens. Car l'Avocat Général le Bret m'a dit que les imputations qu'on faisoit à la défunte étoient si frivoles, & les preuves si foibles, que, quelques sollicitations qu'on lui fit, qu'il étoit nécessaire pour l'honneur & la sûreté de la vie du Roi qu'elle mourut, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort, que sur l'assurance qu'il eut par la propre bouche de Luines qu'étant condamnée le Roi lui donneroit sa grace. Et si le Bret a été trompé sur cette fausse promesse, il est bien croyable que plusieurs autres Juges l'ont été par la même voye: mais le bon homme Deslande, qui étoit l'un des Raporteurs, ne se laissa point surprendre à ce ramage, & demeura dans l'intégrité de la justice, & refusa même de s'abstenir de se trouver au jugement, quelque instance qui lui en fût faite de la part de Luines.

Les principaux chefs sur lesquels elle fut condamnée furent, qu'elle étoit Juive & Sorciére, dont la principale preuve étoit

l'oblation qu'ils prétendoient qu'elle avoit faite d'un coq, & les nativitez du Roi & de Mrs. ses Freres qu'ils trouvérent dans ses cassettes.

Il est vrai qu'elle se trouve saisie de la nativité de sa Maîtresse & de celle des Enfans que Dieu lui a donnez. Il se vérifie contr'elle, qu'au milieu de ses douleurs elle a fait benir des coqs & des pigeonnaux, & apliquer sur sa tête pour trouver quelque allégement à ses peines.

On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence assurée en un tems où on veut faire des coupables; car quoique de ces deux choses la derniere mérite loüange, puisqu'elle a son fondement & ses exemples dans l'Ecriture, & la premiere, compassion pour être plûtôt un vice de la Nation que de sa personne, elle ne délaisse pas d'être déclarée criminelle de Léze-Majesté, d'être convaincuë de sortilége.

On sçait assez que peu de Grands naissent en Italie, dont on ne tire l'horoscope, dont la vie & les actions ne soient étudiées dans les Astres avec autant de soin, que si Dieu avoit écrit dans les Cieux les noms des personnes sur qui il veut se reposer de la conduite du monde. Cette doctrine que nous estimons plus curieuse que nécessaire, ils ne la croyent pas inutile

ni à leur fortune ni à la sureté des Princes : car comme ce n'est pas un mauvais commencement pour entrer dans les bonnes graces de son Maître, que d'en connoître les inclinations, aussi n'est-ce pas peu pour sa santé que d'en sçavoir le tempérament & les humeurs, la connoissance du mal est en effet la premiere partie de la médecine. A la vérité, il est défendu par les anciennes Loix Impériales de faire des consultations sur la vie des Princes : mais ou la défense n'étoit que pour ceux qui avoient droit à la succession, ou contre ceux qui rendant leurs observations publiques détachoient les Peuples, par l'opinion d'un changement à venir, du respect qui étoit dû aux Puissances légitimement établies. Mais quand elles auroient eû force indiféremment contre tous ceux qui les tirent & les reçoivent, contre ceux qui les rendent publiques ou secrettes, telles fautes ayant été communes en nôtre tems & sans aucun exemple de châtiment, puisqu'il y a prescription contre les Loix les plus saintes, lorsque l'usage ordinaire en autorise les contraventions, elle ne pouvoit être justement condamnée.

Pour les remédes dont elle ne s'est voulu servir qu'après être sanctifiez de la main du Prêtre, je soutiens que c'est

plûtôt une preuve de sa piété que de ses crimes.

Dieu ayant fait le monde pour l'usage de l'homme, il fait bien de chercher en la nature ce qui peut soulager la sienne: mais le Chrétien, ayant apris que ce qui est consacré par la bénédiction est plus souverain que ce qui est formé par la nature, fait encore mieux de chercher la guérison dans les œuvres de la grace.

Où est la Loi qui commande aux Saints de benir les alimens, & défend aux malades de consacrer les médicamens ? On arme de ce signe les vaisseaux pour les rendre plus propres à combattre les ennemis & les orages, on benit les eaux pour en ôter le venin, on fait des processions en campagne pour rendre les terres plus fertiles; & il ne sera point permis de fortifier la vertu des remédes par des cérémonies si saintes ? A la vérité qui beniroit les animaux pour les purifier, tomberoit en l'erreur des Manichéens qui les estimoient immondes, comme procédans d'un mauvais principe; mais les santifier pour les rendre meilleurs, cela demeure dans les maximes de la Théologie, qui nous aprend que la grace accomplit la nature.

Aussi ne fut elle recherchée pour ces crimes imaginaires qu'en aparence, mais

en effet, pour n'avoir pas refusé les libéralitez de sa Maîtresse. Si elle eût été moins riche, elle eût été plus à couvert en sa mauvaise fortune, elle eût servi plus longtems si elle eût servi une Princesse moins libérale, son bien lui attira pour ennemis & pires parties des Personnes, dont le pouvoir n'étoit pas moindre que l'avarice, qui, disposant absolument des volontez du Roi, mandérent aux Juges par le Duc de Bellegarde, qui les visita tous les uns après les autres, pour leur donner cette impression, qu'ils n'estimoient pas que la Reine pût posséder surement sa vie, si elle n'en étoit privée, qui, contre le sentiment des plus Gens de bien, pour une faute étrangere, une action de piété & la vertu de sa Maîtresse, la firent condamner à la mort par Arrêt.

Quand on lui prononça sa Sentence, elle fut surprise & s'écria : *Oime Poveretta!* Car s'assurant sur son innocence, elle n'attendoit rien moins que la mort, & ne sçavoit pas encore que toute personne qui est en la mauvaise grace de son Prince, est en ce point-là seul atteinte & convaincue de tous crimes dans le jugement des hommes. Elle se résolut néanmoins incontinent à la mort, avec une grande constance & résignation à la volonté de Dieu.

Dès qu'elle entra en la prison, son esprit qui étoit déja blessé auparavant de tant d'imaginations mélancoliques, que non-seulement personne ne pouvoit souffrir son humeur, mais elle étoit insuportable à elle-même, revint à soi si parfaitement qu'elle n'eût jamais le sens meilleur qu'elle eut alors, & le conserva jusqu'à la fin, tant elle ressentit parfaitement véritable cette parole de l'Ecriture, que l'affliction est le plus salutaire reméde de l'esprit. Mais à ce point qui fut la catastrophe de toute sa mauvaise fortune, une grace si particuliere de Dieu lui fut donnée, que surmontant l'impression naturelle de l'impatience qu'elle avoit euë toute sa vie, elle se montra d'un courage aussi constant & ferme, comme si la mort lui eut été une récompense agréable, & que la vie lui eut tenu lieu d'un suplice crüel.

Sortant de sa prison, & voyant une grande multitude de peuple qui étoit amassé pour la voir passer; que de personnes, dit-elle, sont assemblées pour voir passer une pauvre affligée! Et à quelque tems de là, voyant quelqu'un auquel elle avoit fait un mauvais office auprès de la Reine, elle lui demanda pardon, tant la véritable & humble honte qu'elle avoit

devant Dieu de l'avoir offensé, lui ôtoit parfaitement celle des hommes. Aussi y eut il un si merveilleux effet de bénédiction de Dieu envers elle, que par un subit changement tous ceux qui assisterent au triste spectacle de sa mort, devinrent tout autres hommes, noyérent leurs yeux de larmes de pitié de cette desolée, au-lieu d'assouvir leurs cœurs de son suplice qu'ils avoient tant desiré : & aulieu qu'ils étoient accourus pour la voir comme une lionne, qui après avoir fait beaucoup de carnage étoit prise dans les rets, & prête à subir la punition des maux qu'elle avoit faits, elle leur parut comme une brebis qu'on menoit à la boucherie, & l'eussent voulu racheter de leur propre sang. Madame de Nevers même, qui, pour son courage hautain & pour s'être vûë elle & son Mari poussez jusques sur le bord de leur ruïne par elle, avoit le cœur le plus envenimé, ne se put tenir de fondre en larmes. Desorte qu'il est vrai de dire qu'elle fut autant regrettée à sa mort, qu'elle avoit été enviée durant sa vie. La seule vérité m'oblige à faire cette remarque, & non aucun desir de favoriser cette Femme, aussi malheureuse qu'innocente, vû qu'il n'y a personne si odieuse qui finissant ses jours en public avec résolution

& modestie, ne change la haine en pitié,
& ne tire des larmes de ceux mêmes qui
auparavant eussent desiré voir répandre
son sang.

La part que son Mari & elle ont euë
aux biens, aux grandeurs, au gouvernement de l'Etat, & aux bonnes graces de
la Reine, la montre pompeuse que la fortune a fait d'eux sur le théâtre de ce Royaume, la passionnée & différente affection
des Peuples vers eux, & les divers jugemens qu'en a faits toute l'Europe, nous
obligent, ce me semble, à dire quelque
chose en bref de leur naissance, de leur
fortune, de leurs mœurs, de leurs défauts,
de leurs vertus, de leur vie & de leur mort;
répétant le moins qu'il se poura les choses
qui se trouveront dites d'eux au cours de
cette histoire.

Le Mari s'apelloit Conchino Conchiny,
étoit Gentilhomme des meilleures Maisons
de Florence, comme en fait foi Scipio
Ammirato dans son livre des Maisons illustres. Son Pere avoit été Gouverneur
de Dom François de Médicis, Pere de la
Reine-Mere, & seul Ministre sous Côme, estimé pour le premier homme d'Etat d'Italie, au raport de Mr. de Thou.

Peu de mois avant le mariage du Roi,
il retourna à Florence, où se trouvant

peu de bien, troisiéme cadet d'une Maison de dix mille écus de rente, il fut aisé à persuader de venir avec la Princesse Marie, par Leonora Galigai qui le regardoit déja de bon œil, & l'aida de quelques deniers avant son partement dont il acheta un cheval qu'ils apellent *di rispetto*, qui couta deux mille ducats, duquel il fit present au Roi.

Peu après son arrivée, il épousa ladite Leonora, & en même tems eut crédit de mari de la Favorite de Sa Majesté. Il fut Premier Maître d'Hôtel de la Reine, & puis son Premier Ecuyer. Après plusieurs fâcheuses rencontres, tant de l'aigreur de l'esprit de sa Femme, qui ne se pouvoit rendre à parler au Roi avec le respect qu'elle devoit sur le sujet de ses amourettes, que de l'envie de Dom Jean qui essaya de persuader au Roi qu'il seroit mieux en Italie que proche de la Reine, il gagna enfin crédit en l'esprit de Sa Majesté, tant parce qu'il étoit adroit aux exercices, aimoit le jeu, étoit d'humeur agréable, railleur & divertissant, que principalement pour ce qu'il le servoit à déguiser & à cacher ses amours à la Reine, & à divertir & à apaiser les orages de la jalousie que le Roi ne pouvoit suporter.

Après la mort du Roi, sa fortune hauſ-
& s'accrut avec l'emploi, mais sa faveur
mmença à aller de soi-même, & vint
el point, que durant la derniere année
son pouvoir, sa Femme y eut la moin-
e part.

Il étoit naturellement soupçonneux,
mme Italien & Florentin, moins char-
an que le commun de sa Nation ne
rte, entreprenant, courageux; quoi
e la médisance qui attaque toûjours
ux qui ont la premiere puissance ait vou-
dire, ceux qui virent tuer des Gens
près de lui à l'entreprise du Catelet &
Siége de Clermont, sont encore en
:, & témoins dignes de foi qu'il ne se
ût pas faire meilleure mine en un lieu
rilleux.

Ses railleries ordinaires de traiter ceux
sa Nation & ses Domestiques de *Coglio*-
donnérent prise au monde, qui la re-
erche volontiers sur ceux qui tiennent
n poste pour l'en faire traiter lui-mê-
:.

Il avoit pour principal but, d'élever sa
rtune aux plus hautes dignitez où puisse
nir un Gentilhomme, pour second desir
grandeur du Roi & de l'Etat, & en
isiéme lieu l'abaissement des Grands du
yaume, & surtout la Maison de Lor-

raine : car encore que partie en fût attachée aux intérêts de sa Maîtresse ; il disoit néanmoins souvent à ses Confidens que les Princes du Sang faisoient moins de mal par leur rebellion ouverte, que les autres dans leurs intrigues de Cour.

Il avoit reconnu l'imbécillité d'esprit de sa Femme deux ans avant sa mort, & n'ignoroit pas ce qu'on disoit de ses autres imperfections. Il avoit été sur le point de l'envoyer enfermer au Château de Caën comme folle, mais Montalto le Médecin qui gouvernoit la santé de l'un & de l'autre détourna ce dessein, & fut plûtôt d'avis qu'on tâchât de la ramener par douceur en satisfaisant son avarice par petits, mais ordinaires presens & autres soins étudiez, que d'en venir à cette extrêmité.

Il avoit passion d'épouser Mademoiselle de Vandôme, qui en eut connoissance par personne confidente du Maréchal, & reçut ses vœux avec témoignage de singuliere aprobation.

Les anciens Ministres lui étant en extrême dégoût, le Chancelier, Mr. de Villeroi, le Commandeur de Sillery par dessus tous ; le Président Jeannin lui eût agréé détaché des autres, mais il n'en put venir à bout, & en reçut de rudes rebufades. Il eut peu ou nulle satisfaction du

Garde des Sceaux du Vair, il l'accusa d'ignorance & d'ingratitude en parlant à sa barbe.

Je lui gagnai le cœur, & fit quelque estime de moi dès la premiere fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques-uns de ses familiers qu'il avoit un jeune homme en main capable de faire leçon à *tutti Barboni*. L'estime dura toûjours, mais sa bienveillance diminua entiérement, premiérement, parce qu'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendoit pas, secondement, parce qu'il remarquoit que la confiance de la Reine panchoit de mon côté, troisiémement, par les mauvais offices de Russelai qui n'obmettoit aucun artifice pour m'abatre & Barbin.

Il reconnut la distinction du passé dans l'esprit de la Reine, par deux propositions qu'il fit faire par Russelay qu'il croyoit qu'elle refuseroit toutes deux, mais au contraire les aprouva. La premiere, qu'il fût Ambassadeur à vie auprès de Sa Sainteté, la seconde, qu'il fit faire pour éluder la premiere, qu'on lui procurât auprès du Pape l'investiture de Ferrare, moyennant grande somme de deniers délivrée aux Neveux.

L'acceptation de ces deux partis, l'aigrit tout à fait contre Sa Majesté, & lui fi-

rent projetter mon éloignement, & du Garde des Sceaux, Mangot & Barbin.

L'aigreur s'augmenta en ce même-tems contre sa Femme, qui n'ayant plus le Juif Montalto, mort quelque-tems auparavant, pour moderer ses fantaisies, elle s'échapoit jusqu'aux injures, & leurs dernieres visites eûrent besoin de l'intervention de la Reine, pour empêcher les dernieres extrêmitez.

Elle voulut s'en aller hors le Royaume, il n'en voulut point partir, disant souvent qu'après avoir été ce qu'il étoit en France, il n'y avoit que le cas d'un domaine meilleur, & où il pût vivre à son goût. Il ne fit quasi aucun bien à ses Parens ni à ceux de sa Nation, afin qu'on vid que tous ses sentimens naturels étoient étouffez par ceux qu'il avoit pour la France.

Le Médecin Juif avoit préocupé son esprit, mais moins que celui de la Reine & de sa Femme, qu'on les vouloit assassiner par la ruë & empoisonner par des regards: leur manie en vint à tel point, qu'ils ne regardoient que peu de Gens, & vouloient encore être regardez de moins.

La passion du jeu étoit son seul divertissement les dernieres années de sa vie, celle de l'amour n'y paroissoit point, il

étoit rompu par deux haines, de telle façon que la vertu ne faisoit aucune partie de sa chasteté. Il étoit naturellement libéral, d'agréable conversation, recevant à manque d'affection en ses particuliers amis si le respect bornoit la familiarité : ses Domestiques ne le voyoient jamais que maître, & peut-être plus aigre qu'il ne convient pour en être aimé, mais il a eu cette bonne fortune que ses Gens l'ont toûjours aimé avec grande fidélité.

Les vices de sa Nation n'ont point paru en lui ; l'assassinat de Prouville fut plûtôt toléré que permis, & puis ce ne seroit pas une question peu problématique, de disputer qu'un Sergent-Major d'une place comme en la Citadelle d'Amiens, qui a intelligence avec les Ennemis de celui qui l'a mis en Charge, pût être justement traité du poignard.

Quant à la Maréchale elle s'apelloit Leonora Gay, & changea de surnom pour déguiser la bassesse de son extraction, laquelle étant obscure, facilita ce changement sans qu'on s'en aperçût. Elle étoit fille d'un menuisier, sa Mere fut nourice de la Reine, de laquelle partant elle fut sœur de lait, plus âgée qu'elle de 15 ou 20. mois, & nourrie dans le Palais auprès d'elle. Avec l'âge crut leur amitié,

Dans les mécontentemens que la Reine reçut par les divers amours du Roi, elle demeura si inséparablement unie aux intérêts de sa Maîtresse, que jamais ni le Roi ni son Mari ne la purent gagner pour les lui pouvoir faire dissimuler, ou l'empêcher d'en parler avec l'aigreur que méritoit le ressentiment de l'offense qu'elle prétendoit être faite à la Reine; d'où elle se vid plusieurs fois en danger d'être renvoïée en Italie, elle & son Mari. Cela ne lui nuisoit pas auprès de sa Maîtresse, qui, à la mort du feu Roi étant devenuë Dame absoluë de ce grand Royaume sous le titre de Régente, lui fit telle part de sa puissance, & pour l'amour d'elle à son Mari, qu'ils se virent élevez au plus haut point de grandeur, où jamais Etrangers le furent en cet Etat.

Elle se gouvernoit avec cette modestie en sa faveur, qu'elle ne se soucioit pas que l'on crût que le principe en fût en son Mari, ou en elle, bien qu'elle en fût l'ame & le lien, tant pour ce que c'étoit elle que la Reine aimoit, que pour ce que le feu de l'ambition de son Mari le faisoit aller si vite & avec si peu de précaution en sa conduite envers la Reine, qu'il manquoit de l'adresse nécessaire pour en obtenir quelque chose, où elle au contraire par la sien-

l'âge de 27. ans accomplis, & ne la pouvoir plus long-tems retenir sans la faire beaucoup déchoir d'estime, & s'offrant l'occasion la plus avantageuse que la bonne fortune lui pût offrir de la colloquer utilement pour lui, glorieusement pour sa Maison, heureusement pour elle, il l'accorda à la recherche qu'en fit Henry IV. apres avoir donné par ses victoires une paix assurée à son Etat. Leonora a part à cette grande avanture de sa Maîtresse, puisque si elle est élevée à la haute majesté de Reine de France, celle-ci l'est à la dignité de Reine de son cœur : pauvre papillon, qui ne sçavoit pas que le feu qui la consumeroit étoit inséparablement uni à l'état de cette vive lumiére, qu'elle suivoit transportée d'aise & de contentement.

Arrivée qu'elle étoit en France, elle est incontinent reconnuë pour la favorite de la Reine, qui sans beaucoup de dificulté la fait agréer au Roi. L'inclination qui déja de Florence étoit née en son cœur en faveur de Conchino, joint à ce que naturellement défiante, & se reconnoissant mal partagée de beauté, elle eut crainte de n'être pas si bien traitée d'un François, la portérent à épouser Conchino, qui fut fait Premier Maître d'Hôtel de la Reine, dont elle étoit Dame d'Atour.

cheſſes, dignitez & Charges de cet Etat étant accumulées en eux.

Si leurs proſpéritez furent extraordinaires, leurs traverſes ne le furent pas moins: les Grands, les Princes, les Miniſtres, les Peuples les avoient pour but d'envie ou de haine. Le courage manqua premierement à Leonora, elle penſa à faire retraite en Italie, ſon Mari ne le voulut pas ſi-tôt, & ne ſe rendit à ce deſir qu'à l'extrêmité quand il ſe vid abandonné de Mr. le Prince, mais il le quitta quand il le vid arrêté, ce que ſa Femme ne fit pas, qui continua en ce deſſein & diſpoſa ſes affaires.

Toutes ces traverſes, & domeſtiques avec ſon Mari, dont les deſirs étoient ſi contraires aux ſiens, & publiques, donnérent une telle atteinte à ſon corps, qu'il en perdit toute ſanté, & à ſon eſprit qu'il s'en troubla en quelque façon : de ſorte qu'elle ſe mit en imagination que tous ceux qui la regardoient l'avoient enſorcellée, dont elle devint ſi chagrine, que non-ſeulement elle ſe tiroit de la converſation de tout le monde, mais même elle ne voyoit quaſi plus ſa bonne Maîtreſſe, & quand elle la voyoit, ce n'étoit que paroles d'injures, l'apellant *deſpietata ingrata*, & quand elle parloit d'elle, l'épitéte ordinai-

re qu'elle lui donnoit, étoit celle de balourde.

L'opinion qu'elle eut que son Mari eût voulu être défait d'elle, & pensoit déja à épouser Mademoiselle de Vendôme, n'aportoit pas peu de coups à tous les troubles de son esprit. Il dissimuloit néanmoins du commencement avec elle le mieux qu'il lui étoit possible, ne la voyant que les soirs seulement, faisant ses visites de peu de durée, lui aportant toûjours quelque petit present, & permettant même, à ce que l'on disoit, qu'un Seigneur Andrea Napolitain qui étoit à lui, demeurât avec elle pour la réjoüir de la musique, de sa voix & de ses instrumens. Mais enfin, il cessa de la voir plus que fort rarement, lorsque tant de fâcheuses humeurs de sa Femme lui donnérent lieu de prendre crédit de soi-même en l'esprit de la Reine, dont elle pensa desespérer, & vint à tel point de fureur vers lui & lui vers elle, qu'ils ne se parloient plus qu'avec des imprécations mutuelles : pronostics secrets du malheur prochain qui leur devoit arriver.

Heureux l'un & l'autre s'ils eussent vécu en l'amour & en la confiance qu'ils se devoient, & qu'ils ne se fussent pas laissez emporter à la passion de leur effré-

née ambition, qui enfin les a plongez dans le dernier malheur.

On croyoit voir finir la persécution avec la vie de cette Misérable, mais comme il est mal aisé de modérer une puissance injustement acquise, elle n'est pas si-tôt morte qu'elle passe de la Servante à la Maîtresse.

La nouvelle de sa mort donna une grande affliction à la Reine qui étoit à Blois, & du mal qu'on faisoit à la Favorite, on jugeoit bien qu'on ne faisoit pas passer dans l'esprit du Roi la Maîtresse pour exemple de manquement.

Tous les autres Serviteurs qui lui restoient à la Cour, ou pour mieux dire ceux qui avoient fait profession de l'être, & qui ne parloient pas néanmoins contre elle assez impudemment, recevoient tous chacun à leur condition peu favorable traitement. De sorte que s'il y avoit autrefois presse à mander ses bienfaits, il y en avoit maintenant davantage à denier qu'on en eût reçu : & si quelqu'un touché de compassion du changement qu'on voyoit en elle, lâchoit quelque parole à son avantage, le bruit n'en venoit pas si-tôt aux oreilles de ceux qui la haïssoient, qu'ils imputoient tels sentimens à crimes, & l'accusoient de ne pas aprouver les ac-

tions du Roi, donnant aussi à entendre qu'elle gagnoit par faction & cabales secrettes les langues & les cœurs des personnes qui se portoient à la plaindre par raison.

Au sortir de Paris je l'accompagnai, recevant plus de consolation en la part que je prenois en son affliction, que je n'en eusse pû recevoir en la communication que ses Ennemis me voulurent faire de leurs biens. J'en voulus avoir une permission expresse du Roi par écrit, de peur qu'ils ne me rendissent puis après coupable de l'avoir suivie, & soutinssent que je l'avois fait de mon mouvement. Je sçavois bien l'épineuse charge que ce m'étoit de demeurer auprès de la Reine, mais j'espérois me conduire avec tant de candeur, que je dissiperois toutes les ténébres de la malice conjurée contre moi, & pour aider à y parvenir, je conseillai incontinent à la Reine d'envoyer querir le Pere Suffren, personnage de grande piété & de simplicité éloignée de menées & d'artifices, & qui n'en laisseroit pas prendre la pensée seulement à la Reine jusqu'à l'extrême nécessité. Le bon Pere néanmoins ne vint pas trop tôt comme il avoit été mandé, mais seulement quelques mois après.

Je ne manquai point aussi, dès que nous fûmes arrivez à Blois, en donnant avis au Sr. de Luines, de lui mander que je prévoyois assurément qu'il auroit tout contentement d'elle, & que ses actions n'avoient autre but que le bien des affaires de Sa Majesté : que la mémoire des choses passées n'a plus de lieu en son esprit, & que je n'eusse pas cru que si peu de tems l'eût entierement guérie comme elle étoit. Puis de tems en tems je lui rendois un compte exact des actions de la Reine, afin qu'il ne lui pût rester aucun doute qui le fit entrer en soupçon.

La Reine m'ayant fait Chef de son Conseil, je ne voulus pas accepter cette Charge sans l'en avertir & en avoir permission du Roi, assurant Sa Majesté, & le Sieur de Luines particulierement, que toutes mes actions feroient connoître que l'envie & la rage de tous ceux qui me traversoient ne peuvent en rien altérer un homme de bien comme j'étois ; que si Dieu m'a donné quelqu'esprit, il ne doit pas m'être imputé à crime en usant bien, comme les bons & les méchans seront contraints de le reconnoître.

J'apellai Mr. de la Curée à témoin, si je ne lui avois dit qu'ayant à honneur

le servir la Reine, je n'accepterois aucune Charge que le Roi ne l'agréât, ce que le Sieur de Luines voyoit maintenant par effet, que, s'il considéroit mon procédé par lui-même & non dans les artifices des personnes mal affectionnées, il ne me condamneroit pas; que les actions de la Reine étoient toutes si saintes, que s'il arrivoit quelque mauvais événement en sa conduite, il le faudroit attribuer non à elle, mais à ceux à qui elle a quelque créance; que j'étois sûr que le Roi auroit contentement de ses actions & de ceux qui sont auprès d'elle; que pour mon particulier, je ne desirois autre chose sinon qu'on ne prit pas l'ombre pour le corps, & qu'ouvrant les yeux pour voir clairement quelles sont les actions de Sa Majesté & de ceux qui en servant le Roi la servent, on ferme l'oreille à tous les mauvais raports.

Mais toutes ces précautions ne purent empécher les effets de leur mauvaise volonté contre moi, dautant que le défaut de sincérité n'étoit pas ce qu'ils craignoient en moi : ce qui les travailloit étoit leur propre crime & le peu d'esprit que Dieu m'avoit donné. Je recevois par toutes leurs lettres des nouvelles des avis qu'on donnoit, disoient-ils, au Roi contre moi : ils me

mandoient qu'à toute heure ils avoient les oreilles battuës de ne se pouvoir pas assurer en moi, dautant que j'étois du tout porté à cabaler; que le Sr. de Luines essayoit de faire voir la fausseté de ces beaux avis, & faire fermer la bouche aux inventeurs & porteurs de ces bruits, mais qu'il n'en pouvoit venir à bout. Une autre fois, qu'on avoit avis des broüilleries & menées de plusieurs sous le nom & en faveur de la Reine, dont le Roi & Luines ne croyoient rien, mais qu'il falloit que je veillasse de peur que si cela étoit il en arrivât du malheur. Bref, toutes leurs lettres ne chantoient autre chose.

Je leur mandois que je m'obligeois au Roi sur ma tête d'empêcher toutes cabales, menées, & monopoles, ou, si je ne pouvois, que je m'engageois non-seulement de lui en donner avis, mais du tems pour y aporter reméde; que tout ce que je desirois d'eux étoit qu'ils prissent une entiere confiance en moi, comme je l'avois auprès de la Reine, afin que mes Ennemis ne me pussent faire aucun mauvais office; que j'étois sûr qu'il ne se faisoit ni ne se feroit rien contre le Roi; que je rendois ma vie caution de mes paroles; que je ne pouvois empêcher les calomnies, mais que mes actions confirmeroient le Sr. de Luines

au bon jugement qu'il fait de moi, & feront honte à ceux qui contre leur conscience tiennent des langages à mon préjudice ; que j'étois combattu de toutes parts, mais qu'armé de mon innocence je suportois tout avec patience ; que j'étois bien empêché ayant à me défendre en divers lieux present & absent de diverses personnes puissantes; qu'il fâche véritablement un homme de bien, qui n'a autre chose devant les yeux que le service de son Prince, de voir qu'on veüille mettre tous les jours son honneur en compromis : mais ce qui me consoloit, étoit que je sçavois l'opinion que Sa Majesté & le Sr. de Luines ont de moi, & que j'étois sûr que la fin couronneroit l'œuvre ; que la créance qu'il avoit plu à la Reine prendre en moi, m'avoit donné des envieux & des ennemis ; que les intentions qu'on sçavoit que j'avois toutes portées au service du Roi m'en donnent d'autres, y ayant force Gens qui voudroient avoir l'honneur que j'avois par la confiance de la Reine, pour en user autrement que je ne ferai jamais quoiqu'il leur fût impossible, l'esprit de Sa Majesté étant tellement retenu dans les bornes du contentement & du service du Roi, que nul ne sçauroit le porter à en sortir.

La Maréchale . . . . . envoya à la Reine

le Capitaine Benche, qui avoit été à son Mari ; mais la crainte que l'on eut de déplaire à ces Mrs. fit que Sa Majesté ne fit point de réponse. Depuis le Duc de Montéleon desira que l'Ambassadeur de l'Empereur qui avoit vû le Roi vid aussi la Reine à Blois, & en écrivit sur ce sujet : la Reine pour l'en exempter fit la malade, & ne le vid point.

Toutes ces choses ne les contentoient point encore, à quelque prix que ce fût, ils ne me vouloient point voir auprès de cette Princesse : ils eussent bien desiré m'éloigner d'auprès d'elle, mais leur timidité & leur inexpérience qui leur faisoit tout craindre, les empêchoient d'oser prendre résolution de me faire commander par Sa Majesté de m'en retirer. Leur ruse supléa à leur défaut de hardiesse, ils firent que quelqu'un donna avis à mon Frere qu'on me dépêcheroit bien-tôt un Courier pour ce sujet. Incontinent il me le manda, je le crus, & jugeant qu'il m'étoit mieux séant de les prévenir, je demandai congé à la Reine de m'en aller pour quelque-tems à Coussai, qui est un Prieuré que j'ai auprès de Mirebeau, où, dès que je fus arrivé, ils prirent ocasion de m'envoyer une Lettre du Roi, du 15. de Juin, par laquelle Sa Majesté me témoignoit être bien

aiſe de la réſolution que j'avois priſe de m'en aller à mon Evêché, & que j'y demeuraſſe ou en mes Bénéfices juſqu'à ce que j'euſſe autre commandement d'elle.

Je fis réponſe que, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre intention que de ſervir Sa Majeſté, je n'avois rien à répondre à la lettre que Sa Majeſté m'avoit fait l'honneur de m'écrire, ſinon que j'obſerverois religieuſement ce qui étoit de ſes volontez; qu'en quelque part que je fuſſe Sa Majeſté recevroit des preuves de mon affection & fidélité, n'ayant jamais eu & ne pouvant avoir autre but que ſon ſervice; que je ſçavois bien que quelques-uns tâchoient de lui perſuader le contraire, mais que Sa Majeſté daignant conſiderer mes actions, ils ne viendroient pas à bout de leur deſſein; que je croyois qu'en me gouvernant de la façon que j'avois fait, non-ſeulement je demeurerois exempt de blâme en la bouche de tout le monde, mais auſſi que mes actions ſeroient aprouvées de mes Ennemis; que n'ayant pas eu ce bonheur, je tâcherois à l'acquerir, continuant à ſi bien faire que ceux qui me rendroient de mauvais offices, ſe fermeroient la bouche d'eux-mêmes : ſupliant Dieu ne me faire point de miſéricorde, ſi

j'avois eu aucune pratique ni pensée contraire à son service.

Dès que la Reine le sçut, elle dépêcha au Roi l'Evêque de Beziers, & lui manda qu'elle ne pouvoit suporter ce dessein de mon éloignement d'auprès d'elle pour lui faire déplaisir, & au préjudice de la permission qui lui avoit été donnée de me retenir; ce dont elle étoit d'autant plus étonnée, qu'elle sçavoit très-certainement que depuis ce tems là je ne pouvois lui en avoir donné aucun sujet: que soupçonnant ceux qui sont auprès d'elle, c'est vouloir croire qu'il soit possible de lui mettre en l'esprit quelque chose contre le devoir d'une mere envers son fils; que s'il desire faire paroître qu'il n'ajoûte point de foi à ces calomnies, elle suplie Sa Majesté de ne lui pas dénier la continuation de la faveur qui lui est faite de me retenir près d'elle; que c'est une des plus grandes obligations qu'elle lui puisse avoir. Car aussi elle l'assura que lui ayant une fois accordé quelque chose, ses Ennemis n'auroient pas le pouvoir de lui faire des affronts qu'elle aimeroit mieux mourir qu'endurer, & son esprit poura être en repos, ce qu'elle desire avec telle passion, qu'après le bien de son service, elle ne souhaite autre chose en ce monde.

Elle mande quant & quant au Sieur de
ines que cette action lui fait croire
'on ne se méfie pas de moi, mais d'elle ;
e c'est faire tort à son intégrité que de
naginer qu'elle veüille se servir de moi
ur broüiller, vû que quand elle & moi
rions ce dessein, mon absence y seroit
is propre que ma presence ; que vou-
it mettre ordre en ses affaires particu-
res, elle desire se servir de moi me con-
issant capable de ce faire, & ne voyant
n en moi qui puisse donner de l'om-
ige qu'à ceux qui poussez d'une gran-
animosité, se veulent forger en l'esprit
s imaginations, quoiqu'en conscience ils
connoissent le contraire : quand il seroit
ai que j'aurois de mauvais desseins étant
près d'elle, sa personne répondroit de
es actions étant entre les mains du Roi
iand il voudroit ; que c'est faire tort à
ie personne de juger de ses intentions à
venir & de l'en punir avant la faute ;
i'il ne doit pas préférer l'animosité de
ielques particuliers à son contentement ;
trement elle auroit occasion de croire
i'elle ne pouroit rien esperer que ce que
pure rigueur de la justice lui donne-
it ; que ce lui est un préjugé que tous
s jours sous de faux donnez à entendre,
i lui donnera de semblables mécontente-

mens, ce qui la feroit enfin résoudre de suplier le Roi de lui permettre de sortir hors du Royaume, pour ne donner sujet de croire qu'elle fît des cabales comme on la vouloit calomnier ; que puisque le Roi lui fait l'honneur de le croire, il est obligé en conscience de lui remontrer qu'il ne doit point craindre de déplaire à quelques particuliers pour donner du contentement à sa Mere, qui consiste au repos & tranquilité d'esprit qu'elle desire par dessus toutes les choses du monde, & ne le peut avoir pendant que le Roi continuera de changer si soudainement ce qu'il lui a une fois accordé ; & qu'enfin s'il ne peut quitter le doute qu'il a contre moi que je voulusse broüiller, elle lui répondoit de moi-même, & que la réponse d'une Reine étoit suffisante pour un Criminel, & que cependant puisqu'elle ne m'avoit point renvoyé en ma maison, comme elle voyoit qu'on en vouloit prendre le prétexte, mais m'avoit seulement donné congé pour huit jours, elle m'avoit déja mandé de la revenir trouver, & que le lendemain je serois auprès d'elle.

Ces lettres si affectionnées & si pleines de raisons, ne servirent à autre chose qu'à faire qu'elle ne reçut pas un refus déterminé de ce qu'elle demandoit, mais seule-

ment un délai, Luines lui mandant qu'on avoit tant dit de choſes au Roi contre moi; qu'il ne pouvoit pas ſi-tôt lui faire agréer mon retour, que tous les diables étoient déchaînez, ce n'étoit que médiſances atroces, chacun parloit contre moi, qu'il n'en croyoit rien, mais néanmoins que cela faiſoit impreſſion en l'eſprit de pluſieurs, & qu'il falloit lui donner loiſir de prendre ſon tems.

Il me payoit de ſemblables monoyes en réponſes des lettres que je lui écrivois, s'avoüoit mon obligé, promettoit de m'aſſiſter, ſe plaignoit des Ennemis que j'avois qui me faiſoient tout ce mal, diſoit être marri de ne pouvoir pas ſi-tôt diſſiper ces nuages, promettoit de le faire & de m'envoyer la permiſſion du Roi de retourner. Autant m'en écrivoit Deagen & ceux de ſa cabale, & que dès qu'ils verroient le tems à propos, il envoyeroit vers la Reine l'avertir de me demander au Roi; mais ſur tout qu'il ne falloit pas témoigner dans ſa maiſon qu'elle deſirât ardemment me faire retourner, car on feroit contre moi comme on avoit fait juſqu'alors.

La Reine d'autre côté me preſſoit de retourner, d'autant que le ſujet ſur lequel étoit fondée la lettre du Roi étoit faux:

mais je ne le voulus pas faire, parce q
sçavois que cela eût été préjudiciable
service, & voulus montrer l'exemple
obéïssance parfaite, pour leur faire
par elle la sincérité de mes actions
dentes.

Les six mois restans de l'année,
passai en perpétuelles attaques de c
nies & fausses supositions contre
tant qu'enfin ils rétreignirent mon
dans mon Evêché.

J'esperois en cette rencontre rec
de l'assistance du Maréchal de Vitry
j'avois obligé fraîchement quinze
avant la mort du Maréchal d'Ancre,
me l'avoit promis. Mais il arriva q
Sr. de Luines ayant eu volonté d'avc
Capitainerie de la Bastille, qui étoit
Reine, mais que Vitry desiroit com
ayant déja un pied par la Lieutenance
y avoit, je crus qu'il étoit pour le
ce de la Reine que, cédant au tems,
donnât contentement à Luines. Vitr
tant de ressentiment contre moi de ce
sçut que j'y avois contribué quelque
se, que non-seulement par après il n
plus mon ami, mais comme si je lui
fait une grande offense, il s'intéressa
tous les moyens qui s'offrirent d'ava
ma ruïne.

Tandis que j'étois à Couſſai, il arriva que le Pere Arnoux ayant fait un ſermon devant le Roi, contre la confeſſion de foi des Huguenots, les quatre Miniſtres de Charenton firent un écrit qu'ils adreſſérent au Roi, par lequel ſous ombre de ſe défendre de ce que le Pere Arnoux avoit dit contre leur héréſie, ils parlérent au Roi avec des paroles bien éloignées de ce qu'un Prince Catholique peut ſouffrir de ſes Sujets, & diſoient beaucoup d'injures & fauſſetez contre l'Egliſe de Dieu. La Juſtice ſéculiere en prit quelque connoiſſance, & le Roi par Arrêt de ſon Conſeil du 5. d'Août ſuprima cet écrit, & fit défenſe aux Miniſtres de lui en adreſſer jamais aucun à l'avenir ſans ſa permiſſion.

Mais, parce que je ne voyois pas que de la part de l'Egliſe il fût aporté uucun reméde au mal qui ſe gliſſoit dans les ames par la lecture de ce livre pernicieux, dont les Huguenots faiſoient leur coriphée, ſe vantant que les Catholiqnes ne s'en pouvoient défendre, j'employai le loiſir de ma ſolitude à y répondre, & le long-tems qu'il y avoit que j'étois diverti de l'exercice de ma profeſſion, m'y fit travailler avec tant d'ardeur, que dans ſix ſemaines j'achevai cet ouvrage, dont, pour ne rien dire de moi-même, je laiſſe le jugement à

ceux entre les mains desquels il est
venu.

Plus cette action me donna de ré
tion, plus elle me chargea d'envie
bien qu'il fût aisé à connoître par là q
cuns desseins de la Reine n'occupo
point mon esprit, mes Ennemis ne
sérent pas néanmoins de le craindre,
me firent pas donner permission de l
tourner trouver.

Ce qui étoit de plus déplorable e
misere de la Reine, c'est que la pl
de ceux dont elle devoit recevoir
d'assistance pour les grands biens, C
ges, dignitez & honneurs qu'elle
avoit départis pendant sa puissance, ét
ceux qui se portoient plus hardiment
tr'elle, de peur qu'on ne les privât d
qu'ils tenoient de sa bonté. Maxim
dinaire aux ames basses, mais du tou
dignes de bon courage.

On la prive de la joüissance d'une
tie de son bien, il vacque quelque I
fice, il ne lui est pas permis d'en
fier un de ses Serviteurs, si quelqu
pitainerie qui dépend de ses Domain
à donner, celui qu'elle aime le moi
est pourvu par ses Ennemis.

On fit davantage, on lui envoye
de Roissi en ma place, introduisant

d'elle des perſonnes dont on ſe veut ſervir à ſa ruïne, en la place de ſes principaux Miniſtres qu'on avoit chaſſez. Elle ne le voulut ſouffrir, on l'établit contre ſon gré proche d'elle, pour épier toutes ſes actions.

Nul n'entre chez elle qu'il n'en veüille avoir connoiſſance, nul ne lui parle qu'il ne s'enquiére du ſujet, ſi elle a quelques Domeſtiques qu'elle affectionne un peu, c'eſt lui qui a part en leur faveur; ceux qu'on eſtime les plus capables de faire faux bond à leur conſcience pour ſervir aux paſſions injuſtes, ſont ceux qu'on trouve les meilleurs. On ne veut près d'elle que des perſonnes qui en ayent le cœur éloigné, ceux qui retiennent dans l'éloignement l'affection que par naiſſance & par obligation ils doivent avoir à ſon ſervice, ſont criminels en quelque lieu qu'ils ſoyent. Le deſir que beaucoup ont de profiter par quelque voye que ce puiſſe être, porte diverſes perſonnes à donner des avis contr'elle : on reçoit tout, on fomente tout, on en invente non-ſeulement pour la décrier, mais même pour la rendre criminelle : on trouve mauvais que ſes Domeſtiques obligez à ſa bonté ſatisfaſſent à ce à quoi leur honneur & leur conſcience les oblige, s'enquerir de

ſes nouvelles, ne point quitter une ſi
ne & grande Princeſſe d'affection cc
de lieu, eſt un crime qui ne mérite p
pardon : ſi un de ſes Serviteurs ſe vc
défaire de quelque Charge qu'il eû
près de ſa perſonne, ils ne le voul
pas ſouffrir ſi ce n'étoit entre les r
de quelqu'un qui fût à eux.

Le Baron de Thémines eut volon
ſe défaire de la Charge de Capitaine d
Gardes ; le Baron du Tour homm
cœur & de fidélité, étoit d'accord
lui de la récompenſe, ils n'oſérent pa
dire ouvertement qu'ils ne le voul
pas, mais ils l'arrêtérent ſur l'inci
d'une penſion de 2000. écus qui
attachée à ladite Charge, laquelle ils n
voulurent jamais accorder ; & lui fi
dire nettement par le Préſident Jea
qui le pria de le venir trouver ſur ce ſu
qu'il étoit trop ſerviteur de la Reine-m
ledit Baron lui répondit courageuſen
qu'il l'étoit & le ſeroit juſques à la m
bien qu'il ſçût que l'être étoit être co
ble de tous les crimes qu'on eût ſçu s'i
giner.

On ôte Monſieur d'entre les main
Mr. de Breves, non pour autre conſ
ration que pour ce qu'il témoignoit af
tionner la Reine, qui lui avoit conſ

éducation de Monſieur, que le feu Roi
ui avoit deſtinée. Le Sr. du Vair témoi-
nant la volonté du Roi à Mr. de Bre-
es ſur ce ſujet, lui dit qu'on lui ôte ce
épôt de la perſonne de Monſieur, non
our aucun déſervice qu'il eût rendu, le
Roi étant très-content de ſes actions, mais
pour des raiſons qu'il n'eſt pas obligé de
dire.

Il eſt vrai que les Rois ne ſont pas toû-
ours obligez de dire les cauſes des réſolu-
ions qu'ils prennent, mais en ce tems on
ſe ſervoit grandement de ce privilége,
d'autant qu'ils avoient eu de mauvaiſes rai-
ſons de ce qui ſe faiſoit, ou qu'ils n'en
avoient point du tout.

La Reine aprend ce changement, elle
juge incontinent que ſa conſidération fai-
ſoit éloigner de ſon Fils celui que la pré-
voyance du feu Roi y avoit mis : elle en
apréhende les conſéquences, & en parle
néanmoins avec tant de modération, que
la réponſe qu'elle fit au Sr. de Breves, qui
lui en avoit donné l'avis pour s'acquiter
de ſon devoir, ne tendoit qu'à lui faire
connoître que le Roi l'avoit voulu ſoula-
ger en ſon âge caduc, de la peine & de la
ſujétion qui eſt néceſſaire auprès d'un Prin-
ce de cet âge. Mais ce n'eſt pas aſſez
qu'elle aprouve les actions des autres, on

lui veut faire confeſſer qu'elle s'eſt mal gouvernée en l'adminiſtration des affaires de l'Etat, qu'elle a gâté ce qu'elle a conſervé.

Divers Ambaſſadeurs vont vers elle pour la perſuader d'écrire au Roi des lettres de cette teneur. Modéne eſt choiſi pour y employer ſon éloquence, il va trouver Barbin avant que de partir, & lui dit premiérement que Luines a volonté de ſe réconcilier avec la Reine, & pour commencer à lui en donner quelque témoignage, le veut envoyer de la part du Roi vers elle pour la viſiter, mais qu'il n'oſe entreprendre ce voyage, pour ce que depuis peu la Reine avoit dit qu'il y avoit quatre perſonnes auſquelles elle ne pardonneroit jamais, Luines, Vitry, Ornano, & lui.

Barbin croyant qu'il lui dît vérité, l'encouragea à faire ce voyage, lui repreſentant que la facilité que la Reine avoit à pardonner par l'inclination bénigne de ſon naturel, & l'obligation que le Sr. de Luines avoit pour ſon propre bien de l'en rechercher, attendu la piété du Roi qui néceſſairement le feroit ennuyer du mauvais traitement que recevoit ſa Mere, & qu'il devoit craindre un changement de l'état preſent de la Reine, ce qui pouvoit arri-

vez

ver par plusieurs accidens ausquels les affaires du monde sont sujettes, que si cela arrivoit dans le mauvais traitement qu'elle recevoit, il n'y avoit lieu de la terre où il pût être assuré, car quand bien lors la Reine ne seroit pas sensible aux injures qu'elle avoit reçûës, on la forceroit d'en avoir du ressentiment, ou au contraire si ce changement arrivoit après la réconciliation, quand bien elle auroit mauvaise volonté contre eux, elle ne leur oseroit mal faire, de peur de se perdre devant tout le-monde.

Modéne fit semblant de goûter ses raisons. A quelques jours de là, il lui dit qu'il est résolu de partir, & lui demanda une lettre de recommandation à la Reine, laquelle il lui donna. La Reine le reçut avec toute bonne chere qu'elle put, & lui en récompense lui débaucha autant qu'il put de ses Serviteurs, & fit de la plûpart d'eux autant de pensionnaires de Luines & d'espions de la Reine, à laquelle, quoiqu'il déployât toutes les voiles de son bien dire, il ne put persuader de faire chose indigne de son courage, ni d'avouër avoir failli en ce qu'elle avoit bien servi le Roi, estimant trompeuse une réconciliation, le commencement de laquelle tendoit à la rendre coupable contre la vérité.

Au retour de cet Ambaſſadeur, quelque petit rayon d'eſpérance de liberté parut à Mr. le Prince, lequel ils transférérent le 15. de Septembre de la Baſtille au Bois de Vincennes, dont il eſtimoit l'air meilleur & la demeure moins réſervée, & reſſentant ſon élargiſſement de priſon : mais ſon deſir le trompoit, car ils ne penſoient point du tout à le délivrer, au contraire, ils ne fondoient leur aſſurance que ſur ſa détention & celle de la Reine.

Modéne dit un jour à Barbin en la Baſtille, que Mr. le Prince lui avoit dit que la Reine l'avoit voulu délivrer peu après ſon Arrêt, mais avec des conditions ſi honteuſes, qu'il leur avoit préféré la priſon. Barbin lui ayant lors ſoutenu le contraire, & dit la réponſe généreuſe que la Reine lui fit, & que nous avons dit ci-devant, & qu'encore qu'il pût maintenant rejetter la priſe de ſa perſonne ſur le Maréchal d'Ancre qui étoit mort, il ne le vouloit pas faire, ſçachant qu'en cela il lui avoit été rendu un ſervice ſignalé.

Modéne lui dit franchement, qu'entre les choſes qu'on aprouvoit du gouvernement de la Reine, celle-là étoit la principale, & qu'on n'avoit nul deſſein de le laiſſer aller. Le ſujet pour lequel on le changeoit maintenant de demeure étoit,

iu contraire de la pensée du Prince, pour
e garder avec plus de sureté, car ce ne
fut que pour réparer la faute qu'ils avoient
faite au commencement, quand cheminant avec grande timidité & comme n'étant pas encore leur autorité affermie, ils en donnérent la garde à Persan, au lieu de l'avoir eux-mêmes.

Ils laisserent bien encore les aparences de la garde de sa personne au Baron de Persan, lequel ils logérent dans le donjon du Bois de Vincennes, mais en effet, ils l'avoient eux-mêmes par le Régiment du Sr. de Cadenet qui y fut mis pour le garder.

Madame la Princesse, qui avec la permission du Roi, s'étoit dès le commencement de Juin enfermée avec lui, l'accompagna aussi audit lieu, où elle espéroit faire ses couches avec plus de facilité : mais sa mauvaise fortune ajoûta encore au déplaisir qu'elle avoit, celui de se voir accoucher avant terme.

En même-tems que les uns étoient mis en de nouvelles prisons, les autres étoient élevez à contentement aux dignitez & grandeurs nouvelles. Car en ce même mois le Sr. de Luines se maria avec la Fille du Duc de Montbazon, & fut pourvu de la Lieutenance Générale au Gouvernement

de Normandie qu'avoit euë le Maréchal d'Ancre, & eut le don de tous ses immeubles, la réünion desquels au domaine du Roi ne servit que de passage pour les faire tomber entre ses mains. Tout résonnoit d'éloges à sa gloire, mais comme il n'y avoit rien en lui à dire pour fonder ses loüanges, il se remarqua que tout ce qu'on put avancer en sa faveur, fut de le comparer au Roi Juif Agrippa, qui fut favori de l'Empereur Caligula qui succéda à Tibére; ne considérant pas qu'il avoit eû une si malheureuse fin pour sa vanité que Dieu punit exemplairement, qu'ils faisoient quasi un pronostic de la courte durée de sa fortune.

Cependant, Barbin qui étoit à la Bastille resserré dans sa chambre, sous ombre que si on lui donnoit plus grande liberté, Mr. le Prince demanderoit le semblable, demanda lors celle de se pouvoir promener. On la lui accorda, & permit-on encore à son Valet de chambre de le venir voir toutes fois & quantes il voudroit; Persan & Bournonville qui commandoit en son absence le traitant avec toute la douceur, espérant par ce moyen diminuer quelque chose de l'aigreur de la Reine qu'ils croyoient enflamée contre eux de colére pour l'offense qu'elle en avoit re-

que. Ce peu de courtoisie lui couta bien cher, & fut un piége que sa mauvaise fortune lui dressa pour le rendre misérable, & le porter jusques sur le bord du précipice, d'où la seule miséricorde de Dieu comme par miracle le garentit, ainsi que nous verrons l'année suivante.

Car se voyant en cette petité liberté, & ayant apris que la Reine faisoit toûjours instance vers le Roi en sa faveur, il demanda congé de lui pouvoir écrire, pour lui rendre très-humbles graces d'une si grande bonté.

Ils furent bien aises de cette demande, & lui en donnérent plus de liberté qu'il ne vouloit, pour trouver occasion de lui ôter ce peu qui lui en restoit encore, car ils eurent soin de découvrir ceux qui iroient de sa part & de les gagner, & de se faire avertir par ceux qui étoient déja à eux auprès de la Reine de ce qui se passeroit à l'arrivée de ses lettres, & s'il se pouvoit de ce qu'elle lui récriroit.

Barbin envoyoit ses lettres par son Valet de chambre, mais de peur qu'ils prissent ombrage de l'y voir aller trop souvent, il les lui envoyoit le plus souvent par un sien parent chez qui il logeoit. Ils gagnérent cet homme, & dès qu'il avoit ses lettres il les portoit au Sr. de Luines,

qui en prenoit copie, les fermoit & les envoyoit à la Reine, des réponses de laquelle il faisoit le semblable, & les lui renvoyoit par cet homme à la Bastille, par lequel il sçavoit aussi beaucoup de choses dont la Reine s'ouvroit à lui pour les dire à Barbin.

La premiere lettre qu'il lui envoya, fut portée par son Valet de chambre même, & renduë fidélement. Elle lui dit en particulier qu'elle ne pouvoit plus demeurer en la misére où elle se trouvoit, qu'elle étoit résoluë de suplier le Roi de la retirer de là, mais qu'elle eût bien desiré sçavoir son avis auparavant; car elle n'avoit plus personne auprès d'elle en qui elle se fiât. Mais il ne lui conseilla pas de le faire pour lors, d'autant qu'en ce tems-là ils firent expédier des Lettres Patentes du 4. d'Octobre pour la convocation d'une Assemblée de Notables au 24. de Novembre à Roüen, en laquelle bien que la plûpart de ceux qui y étoient apellez fussent personnes choisies par eux, néanmoins si elle eût fait en ce tems quelque demande, ils auroient dit qu'elle auroit pris exprès la conjoncture de cette Assemblée, pour exciter quelque remuëment dans l'Etat.

Tandis que ces choses se passent en France, l'Empereur Mathias fait élire au

mois de Juin son beau-frere l'Archiduc Ferdinand son successeur au Royaume de Bohéme, dont les Protestans d'Allemagne entrérent en une grande crainte, à cause que Ferdinand avoit chassé tous ceux de leur Secte hors de son Etat. Cela fut cause que tous les Princes tinrent une Assemblée à Heilbrun, par laquelle ils se liguérent ensemble, & se promirent une mutuelle assistance contre les Catholiques, quoique l'Empereur Mathias dépêchât vers eux pour les en dissuader.

Le Pape fait publier à Rome un Jubilé pour les nécessitez de l'Eglise, l'extirpation des Hérésies, la concorde & l'union des Princes Chrétiens.

L'Electeur de Saxe, ou excité par ce Jubilé, ou ayant déja eû cette pensée dès long-tems, fit commandement par tout son Etat de célébrer les cent ans révolus au 31. d'Octobre des premieres théses que Luther fit afficher à Wirtemberg contre les Indulgences de Sa Sainteté, & commanda de commencer cette fête depuis la veille dudit jour jusqu'au 2. de Novembre, & fit faire quantité de piéces d'or & d'argent avec des inscriptions particulieres, pour conserver la mémoire de ce prétendu Jubilé.

Autant en firent les Villes Luthériennes

d'Allemagne, & les Calvinistes mêmes à Heidelberg firent aussi quelque fête particuliere ce jour-là.

Mais tandis que ce Jubilé & ces fêtes se faisoient, la guerre continuoit très-cruelle entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye en Italie, & les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand en Dalmatie.

Au commencement de cette année, le Maréchal de Lesdiguiéres passa en Piémont avec force troupes, quelques défenses qu'on lui en pût faire de la Cour, & son arrivée fut si heureuse, que du côté du Montferrat il prit d'abord les Villes de S. Damien & Albe, & de l'autre côté vers Novarre, le Prince de Piémont prit sur le Prince de Majeran, Partisan d'Espagne, les Villes de Majeran & Crevecœur, dans la derniere desquelles il y avoit grand secours d'Espagnols. En ces rencontres fut tué Dom Sanche de Luna, Gouverneur du Château de Milan, & toute l'armée Espagnole fut étonnée, & leurs Partisans en Italie ne le furent pas moins. Mais nos troubles de France qui contraignirent le Maréchal de Lesdiguiéres de repasser diligemment en Dauphiné, coupérent les aîles de cette bonne fortune, & non-seulement l'empêcherent de se porter plus avant, mais réduisirent premierement le Prince de

Piémont à se mettre sur la défensive, puis encore à se défendre si malheureusement, que la Ville de Verceil qui fut assiégée sur la fin de Mai par Dom Pedro de Tolède, fut contrainte de se rendre le 25. de Juillet, ouvrant une porte aux Espagnols pour se promener à leur aise dans le Piémont.

Bien que cette Ville fût bien-tôt prise & ne durât que deux mois, on l'eût pourtant facilement secouruë de France, si le Duc de Monteleon n'eût donné à entendre qu'il étoit expédient aux deux Couronnes qu'elle fût prise, afin de rabattre l'orgüeil du Duc de Savoye qui vouloit aller du pair avec elles, promettant que le Roi son maître la rendroit par la paix à l'intercession du Roi. Mais quand on vid qu'au lieu de la rendre, ils vouloient encore étendre leurs conquêtes, & faisoient contenance de vouloir assiéger Ast, le Roi commanda au Maréchal de Lesdiguiéres d'y repasser, il y envoya aussi le Duc de Rohan & le Comte de Schomberg avec un Régiment de Lansquentes qu'il avoit levé contre les Princes, & quantité de Noblesse Françoise y accourut de toutes parts, faisant avec ce qu'avoit de troupes le Duc de Savoye 16000 hommes de pied & 2000 chevaux. Dès qu'ils furent

passez, ils s'en allérent à Ast, en résolution de déloger l'armée Espagnole des postes qu'elle avoit à l'entour.

Le premier de Septembre ils attaquérent Felizan, où 2000 Trentains de ladite armée étoient logez, & nonobstant le secours qui y fut envoyé, le prirent de force le lendemain par le courage des nôtres, qui craignant qu'on les voulut recevoir à composition, sans attendre le commandement de donner, franchirent le fossé, montérent sur le rempart, taillérent en piéces ce qui se rencontra devant eux, & se rendirent maîtres de la Place, en laquelle ils gagnérent onze Enseignes des Ennemis. Le lendemain ils surprirent un autre petit quartier où étoient deux Enseignes de Trentains, & le 4. de Septembre ils assiégérent Nove, où les Ennemis avoient logé 2000 hommes, & le prirent le 7. de sorte qu'ils rechasserent par ce moyen l'armée des Ennemis des environs d'Ast jusqu'au de là du Tenaro.

Tous ces exploits refroidirent un peu les espérances hardies de Dom Pedro, & donnérent lieu au traité de Pavie du 9. d'Octobre, selon les articles proposez à Madrid & résolus à Paris. Par ce traité, la restitution des Prisonniers & Places prises devant & après le traité d'Ast, étoit

promiſe de part & d'autre, & le Duc de Savoye obligé à déſarmer : & ledit Duc ayant reſtitué & déſarmé, Dom Pedro devoit diſperſer ſon armée dans le mois de Novembre, ainſi que le vouloit le traité d'Aſt. Enſuite fut publiée une ſuſpenſion d'armes en Piémont & en Milanez. Mais l'exécution entiére & pacification de toutes choſes, ne s'enſuivit que bien avant dans l'année ſuivante, comme nous le dirons en ſon lieu.

Le différend auſſi entre les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand fut terminé, ledit Archiduc promettant de chaſſer de ſes Etats ceux des Uſcoques qui alloient en courſes durant ces derniers mouvemens, & les autres encore qui vivoient en pirates, & de mettre dans Segna Ville de leur demeure un Gouverneur Allemand, homme de qualité pour les tenir en devoir, & que leurs navires de cours ſeroient brûlez. Il ſe trouva des difficultez à l'exécution de cet accord, pour leſquelles la guerre continua encore juſqu'à l'année prochaine.

Cependant le tems venu de l'Aſſemblée des Notables, le Roi & tous les Députez ſe trouvérent à Roüen. L'ouverture en fut faite le 4. de Décembre, & elle fut cloſe le 26. Il y fut fait beaucoup de bel-

les propositions pour le bien de l'Etat: mais, comme ce n'étoit pas la fin pour laquelle se tenoit l'Assemblée, il n'en fut tiré aucun fruit. Joint que la façon de délibérer ne le souffroit pas; car on leur envoyoit de la part du Roi en toutes les séances lorsqu'ils s'assembloient, les articles sur lesquels on vouloit avoir leur avis, de sorte qu'ils ne sçavoient pas le matin ce dont ils devoient délibérer l'après-dîner, ce qui n'étoit pas pour faire une sage & mure délibération.

Le principal dessein de Luines, étoit de faire trouver bon ce qu'il avoit conseillé au Roi sur le sujet de la mort du Maréchal d'Ancre & de l'éloignement de la Reine-Mere. Cela fait, son soin ne s'étendit pas plus avant.

Une chose remarquable se passa en cette Assemblée, qui est que les Parlemens prétendirent avoir rang devant la Noblesse dans la Compagnie du Conseil d'Etat, pour, avec les Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, donner au Roi les conseils nécessaires pour le bien de son Etat, & qu'ayant jurisdiction souveraine sur la Noblesse, il n'étoit pas raisonnable qu'elle les précédât.

Mr. de Luines qui ne les vouloit pas offenser, trouva une voye d'accommode-

ment, qui fût de faire mettre la Noblesse à l'entour de la personne du Roi & de Monsieur; ce qui étoit proprement leur faire céder leurs places, & donner gagné au Parlement.

Durant cette Assemblée, Mr. de Villeroy mourut âgé de 74. ans, que la fortune plusieurs fois voulut chasser de la Cour, & la réputation de sa sagesse y a toûjours rapellé, & que la piété sur les dernieres années de sa vie en voulut éloigner pour le faire vacquer à Dieu, mais ne le put gagner sur l'ambition qui lui faisoit remettre de jour à autre l'exécution d'un si loüable dessein. Il fut enfin surpris d'une maladie qui l'emporta en trente heures, lâchant incessament ces paroles de sa bouche qui témoignoient plûtôt son erreur que sa sagesse, *O monde que tu es trompeur!*

Il fut fait Sécretaire d'Etat en l'an 1566. sous le Roi Charles IX. & demeura en faveur jusqu'aux barricades, après lesquelles le Roi Henri III. l'éloigna. Henri IV. le rapella par le conseil de Mr. de Sancy qui lors étoit en crédit, & pour plus d'assurance de sa fidélité donna une de ses Filles en mariage au Sr. d'Alincour son fils, & fut en grande estime auprès du Roi, nonobstant la disgrace qui lui arriva. De l'Hôtel, un de ses Commis à qui

il confioit le ſecret de ſes dépêches, lequel ſe trouva avoir intelligence avec l'Eſpagne, & le Sr. de Villeroy le voulant faire prendre, il ſe noya dans la riviere de Marne, ce qui ôta le moyen à ſon Maître de ſe juſtifier : mais le Roi avoit conçu une ſi bonne opinion de lui qu'il le conſola en cette affliction, & ne lui voulut pas permettre de ſe retirer comme il le deſiroit, mais l'obligea à continuer de prendre ſoin de ſes affaires.

Il aprocha du Roi, Mr. de Sillery & le Préſident Jeannin, qui vivoient avec lui avec un grand reſpect & déférence. Le premier y étoit retenu par l'alliance du Sr. de Puiſieux ſon fils, avec la Fille aînée du Sr. d'Alincour, qui lui aporta en dot outre ſon bien qui étoit grand la Charge de Sécretaire d'Etat qu'avoit Mr. de Villeroy, laquelle il exerçoit par indivis avec lui.

Incontinent après la mort du Roi, le Chancelier s'en fit acroire : lors Mr. de Villeroy, pour ſe maintenir, commença à ployer ſous lui à ce commencement. Eux deux & le Préſident Jeannin demeurans bien enſemble, & le Favori qui étoit le Maréchal d'Ancre n'oſant pas encore les attaquer, & eux auſſi n'ayant pas ſujet de faire le même à ſon égard, ils

ſubſiſtérent tous enſemble, & réſiſterent ſans aucune difficulté aux efforts des Grands du Royaume, qui ne ſe ſoucient pas que les affaires publiques aillent bien, pourvû que les leurs particulieres ſoyent en bon état. Ils le firent encore bien qu'avec beaucoup de peine, tandis qu'il n'y eût point de jour entr'eux trois, nonobſtant que le Favori & eux ſe fuſſent déclaré la guerre; car ils ſe maintinrent & réſiſtérent aux divers mouvemens & de lui & des Grands, avec leſquels il s'étoit ligué contr'eux. Mais lorſque le Chancelier eut perdu le bien de leur alliance en la mort de ſa Belle-fille, & ſe voyant élevé par l'autorité de ſa Charge & par celle du Commandeur ſon frere auprès de la Reine, & ſon crédit près de la Maréchalle, ne voulut plus dépendre de compagnon, mais vivre en ſupérieur. Le Sr. de Villeroy s'aigrit auſſi de ſon côté, & ſe mangérent les uns les autres, donnant lieu au Favori de ſe vanger d'eux, & de les diſgracier un à un, & à des perſonnes de miſérable condition, de médiocre eſprit, & de peu de cœur, de machiner la ruïne des Favoris & de la Reine même, dont ils vinrent à bout.

En tous ces troubles, néanmoins Mr. de Villeroy demeura toûjours en quelque con-

sidération, & à la mort du Maréchal d'Ancre étant remis en la fonction de sa Charge y servit jusques à la fin, non pas avec tant d'autorité qu'il avoit accoûtumé, ni avec la premiere vigueur de son esprit.

Il fut homme de grand jugement, non aidé d'aucunes lettres, & ne les aimoit, parce qu'il ne les connoissoit pas, & présumoit beaucoup de soi ne considérant pas qu'il n'avoit atteint que par une longue expérience la connoissance qu'il avoit, que les lettres par un chemin abregé lui eussent donnée, & plus parfaite & plus facilement. Il cachoit néanmoins avec artifice ce défaut par son peu de paroles, qui aida beaucoup à lui donner la réputation qu'il acquit : car ne parlant dans le Conseil que par monosillabes, il donnoit plûtôt lieu de dire qu'il ne se montroit pas être sçavant, que non pas qu'il parût être destitué de sçavoir. Il étoit timide de son naturel, & par la nouriture qu'il avoit euë dans la Cour en des tems esquels la foiblesse de l'autorité Royale, dans les divisions des troubles de la Religion & de la Ligue, interompit le cours de la générosité ordinaire des Conseils de cette Monarchie. Il fut estimé sincére & homme de parole, laquelle il donnoit aussi très-difficilement.

Plus mémoratif des injures que des obligations ausquelles il avoit peu d'égard, jaloux & soupçonneux, mais qui eut toûjours les mains nettes, & après 51. ans de service, & quasi toûjours de faveur envers ses Maîtres, mourut avec le même bien qu'il avoit de son patrimoine, ne l'ayant acru que de 2000. liv. de rente

En la même année mourut Mr. de Thou, l'histoire duquel témoigne qu'il étoit plus versé ès bonnes lettres qu'il n'étoit loüable pour sa piété; & son emploi dans la Cour sur la fin de sa vie, que sçavoir est tout autre chose qu'agir, & que la science spéculative du Gouvernement a besoin de qualitez d'esprit qui ne l'accompagnérent pas toûjours : Mr. de Villeroy sans science s'y étant trouvé aussi propre, que lui inhabile avec toute son étude.

ANNÉE 1618.

Nous avons vu l'année passée, l'indignation qu'une grandeur que l'on tient d'autrui & qu'on n'exerce pas avec toute la retenuë qu'on pouroit desirer, mais en laquelle on s'abandonne à une licence absoluë, a accoûtumé d'engendrer dans le cœur des Peuples : nous verrons au contraire

dans l'année presente combien la même grandeur humiliée & maltraitée par des personnes, change les cœurs des hommes en une commisération plus grande que n'étoit leur indignation.

Quand la Reine partit de Paris, personne ne compatissoit à son malheur, que ceux qui y étoient intéressez : mais le mauvais traitement qu'elle reçoit à Blois croît tous les jours de telle sorte, qu'enfin il vint jusques à tel point de rigueur & d'indignité, que la faveur de tout le monde se tourne vers elle, sa majesté s'acrut par sa calamité, & les Grands qui lui avoient été les plus contraires, & ceux là même qui touchoient de plus près le Sr. de Luines, soit d'intérêt soit d'alliance, ont pitié d'elle, & font dessein de la faire retourner auprès du Roi, pour y tenir le même rang qu'elle y avoit auparavant.

J'ai dit au livre précédent qu'elle avoit eu quelque dessein de venir trouver le Roi, à cause des mécontentemens qu'elle recevoit, de se voir assiégée de personnes qu'on envoyoit auprès d'elle contre sa volonté, épiée en toutes ses actions, & la plûpart de ses Serviteurs gagnez par argent contre son propre service. Barbin le lui déconseilla, à cause de l'Assemblée des Notables, ne jugeant pas à propos qu'elle par-

lût de venir en cette rencontre, de peur qu'il semblât qu'elle prît exprès ce tems là pour faire éclater ses plaintes par tout le Royaume. Mais l'Assemblée étant terminée à la fin de l'année, dès le commencement de celle-ci, elle pensa exécuter son dessein, & en écrivoit à Barbin, & Barbin à elle.

Elle avoit envie d'attendre quelque tems, soit par l'irrésolution ordinaire aux Femmes que la peur retient, lorsqu'elles sont sur le point d'exécuter ce qu'elles ont entrepris, soit pour ce que le Sr. de Luines parlant d'envoyer le Sr. de Cadenet pour la voir au nom du Roi, elle esperoit de recevoir de lui quelque reméde. Le desir extrême qu'elle en avoit, donnoit lieu à la tromperie de cette espérance, quoiqu'elle sçût d'autre côté que Deagen n'avoit point de honte de dire qu'il se perdroit plûtôt que de permettre qu'elle revînt auprès du Roi.

Barbin lui manda qu'elle ne devoit point différer davantage, ni attendre la venuë de Cadenet, tels Gens faisant parler Sa Majesté comme ils vouloient, ne lui disant rien de la part du Roi que ce que bon leur sembloit, & ne raportant rien au Roi de ce qu'elle leur disoit que ce qui faisoit à leurs desseins; que les lettres qu'elle

écrivoit à Sa Majesté ne pouroient pas être déguisées comme leurs paroles, que difficilement l'empêcheroient-ils de les lire, & ce que disoit Deagen lui faisoit connoître qu'il étoit tems qu'elle agît.

Mr. de Rohan l'assuroit en cela avec grande affection, & communiquoit avec Mr. de Montbason Beau-pere de Luines, qui se chargeoit d'ôter de son esprit les méfiances qu'on lui avoit données de la Reine, & le porter à condescendre à se vouloir réconcilier avec elle; ce qu'il faisoit en partie, parce qu'il étoit mécontent dudit Sr. de Luines, qui étoit si resserré en la propre vûë de soi-même, qu'il n'avoit point d'égard au bien de son Pere comme il l'eût desiré : & l'un & l'autre donnoient avis à Barbin de tout ce qu'ils faisoient. Le premier le pressoit qu'il sollicitât la Reine d'agir promptement, ou sinon qu'elle étoit en danger de demeurer long-tems en son exil.

Le Duc d'Epernon & Mr. de Bellegarde, se montroient aussi fort affectionnez à la Reine, & faisoient état de parler eux-mêmes au Roi, pour lui remontrer l'injustice avec laquelle on la traitoit. Ils avoient été fort maltraitez d'elle, qui les avoit éloignez par les menées du Maréchal d'Ancre, à la mort duquel ils n'étoient

pas à la Cour : mais ils se trouvoient aussi maltraitez de ceux-ci, & l'injure presente étant plus sensible que celle qui est passée, & celle qui nous est faite par une personne d'éminente qualité moins que celle que nous recevons d'une personne vile ; ils devinrent favorables à la Reine par la mauvaise volonté qu'ils avoient contre l'état present.

Ces quatre étoient les principaux qui s'entremettoient pour la Reine, & les uns ne sçavoient rien des autres, tous se raportoient à Barbin, qui donnoit avis à la Reine des choses qui se passoient. Tous ces desseins étant connus au Sr. de Luines, à qui on raportoit toutes les lettres & les réponses qui s'écrivoient, & lui semblant qu'il en avoit assez pour prendre prétexte contre Barbin, Persan & son Frere, & d'autre part ne voulant pas que les choses passassent plus avant, & étant étonné de voir les siens propres inclinez pour la Reine, il voulut rompre ce commerce, & ôter à la Reine toute l'espérance de se pouvoir raprocher du Roi.

Il crut devoir commencer par m'ôter toute communication avec elle, laquelle croyant ne pouvoir me retrancher qu'en m'envoyant bien loin, ils m'adressérent une lettre du Roi du 7. Avril, par la-

quelle il m'écrivoit que sur les avis qu'il recevoit des allées & venuës, & diverses menées qui se faisoient aux lieux où j'étois, dont l'on prenoit des ombrages & soupçons qui pouroient aporter de l'altération au repos & tranquilité de ses Sujets, & au bien de son service, il me commandoit de partir au plûtôt, & me retirer dans Avignon, pour y demeurer jusqu'à ce que j'eusse autre commandement de sa part : à quoi satisfaisant promptement, je lui donnerois occasion de demeurer toûjours dans la bonne impression qu'il avoit euë de moi, mais si j'y manquois, il seroit obligé d'y pourvoir par autre voye.

Je ne fus pas surpris à la réception de cette dépêche, ayant toûjours attendu de la lâcheté de ceux qui gouvernoient toute sorte d'injuste, barbare & déraisonnable traitement. Mais quand je l'eusse été, le tems auquel je la reçûs m'eût consolé, étant le propre jour du Mercredi-Saint. Je mandai à Sa Majesté que, si j'avois beaucoup de déplaisir de reconnoître la continuation des mauvais offices qu'on me rendoit auprès d'elle, j'avois un extrême contentement d'avoir occasion de lui témoigner mon obéïssance ; que je partirois dès le Vendredi, & pour satisfaire au commandement qu'il lui plaisoit me faire d'aller

en Avignon, où je serois très-content si ceux qui m'en vouloient me laissoient vivre aussi exempt de soupçon que je le serois de coulpe : cependant, puisqu'on m'accusoit d'avoir fait des menées en ces quartiers contre le service de Sa Majesté, je la supliois très-humblement de vouloir envoyer quelqu'un sur les lieux, qui, dépoüillé de passion, pût prendre connoissance de la vérité, étant sûr que par ce moyen Sa Majesté reconnoîtroit mon innocence.

Le Sr. de Richelieu mon frere & le Sr. de Pont-de-Courlay mon beau-frere, reçûrent le même commandement & le même exil que moi. Encore nous fut-ce une grande consolation de ne nous voir pas séparez, bien qu'ils ne le fissent pas à cette fin, mais pour pouvoir prendre garde à nous tout d'une même vûë.

La Reine se plaignit bien haut de mon banissement, mais elle reçut des réponses absoluës de refus, & en même tems tant de sujets de plaintes pour elle-même, qu'elle eut sujet d'oublier celui-là. Je puis dire de moi avec vérité, & sans blesser la modestie, que quelqu'animosité qu'ils me portassent, ils me trouvérent aussi peu dans les papiers de ceux qui manioient les affaires, comme convaincu d'avoir mal fait, que

dans la Chambre des Comtes, comme ayant reçu des biensfaits en ſervant.

J'obéïs à la Reine dans ſa Régence, mais de qui tout le monde recevoit il les volontez du Roi que de ſa bouche ? Il n'y a perſonne qui ne doive connoître que le vrai Serviteur doit redreſſer les volontez de ſon Maître à une fin avantageuſe pour lui, mais que, lorſqu'il ne les peut conduire où il veut, il les doive ſuivre où elles vont. J'ai eu habitude avec le Maréchal, mais qui a jamais oüi parler que des civilitez fuſſent des crimes ? Si c'eſt un crime, qui en eſt exempt ? Qui eſt celui dans l'état d'éminente condition qui ne ſoit coupable de cette faute ? Le Sr. de Villeroy ne refuſa pas d'entrer dans ſon alliance, ce perſonnage n'a eu pour ennemis que ceux qu'il n'a pas voulu avoir pour ſerviteurs, ou qui après l'avoir été, ont bien voulu non conſerver ſes biensfaits, mais en perdre la mémoire.

Si on conſidére le tems, on trouvera que celui auquel il s'eſt enrichi eſt celui où les Srs. Brulart, de Villeroy, & Jeannin étoient employez aux affaires, & qu'il n'a eu nulle dignité, ni office, ni nulle Charge depuis leur éloignement. Ceux qui avoient pris racine du tems du feu Roi, qui tenoient le timon des affaires, pouvoient

voient aucunement empêcher l'accroiſſement de cette plante ; il leur étoit aiſé, vû qu'ils étoient en autorité dès long-tems, & qu'il n'y étoit pas encore, le feu Roi l'ayant contenu dans la ſimplicité de ſa condition.

Si c'eſt un crime que d'être apellé de ſon tems aux affaires, où eſt l'innocence du Sr. du Vair ? Si être ſorti de Charge contre ſon gré lui donne cet avantage d'être innocent, avoir voulu ſortir par cinq fois avec inſtance & de mon propre mouvement, ne me doit-il pas donner la même qualité ?

Si ç'a été une violence que de prendre les armes, pour empêcher les mauvais deſſeins des Princes qui s'étoient unis contre l'Etat, pourquoi ceux qui les ont conſeillez au dernier moment n'en ſont-ils pas taxez ? N'eſt-ce pas le Garde des Sceaux du Vair qui a fait la premiere Déclaration ſur l'empriſonnement de Mr. le Prince contre lui & ſes Adhérans ?

Mr. de Villeroy n'a-t'il pas dit ſouvent à la Reine, ſur le progrès des armes du Roi, qu'il ne reſtoit autre choſe qu'à les pourſuivre, qu'il ne manquoit à ſes conſeils que de les faire exécuter ? Depuis la chute même de la Reine, il n'a pu diſſimuler qu'on lui avoit cette obligation,

& à ses nouveaux Ministres d'avoir ouvert le chemin de conserver l'Etat, & empêcher les troubles, ne trouvant rien à redire en leur conduite, mais seulement en l'introduction, n'estimant pas leur autorité légitime pour ce qu'elle lui étoit préjudiciable.

De m'accuser moi & mes Compagnons d'être Espagnols, pour ce que nous avons ménagé l'intelligence, comment le peut-on sans en convaincre ceux qui en ont fait & conseillé l'alliance, qui aux opositions des Princes contre ce dessein, ont toûjours répondu qu'elle étoit nécessaire au bien de cet Etat & au repos de nos Voisins?

Mais avec quelle franchise ai-je dit mes sentimens au Maréchal, quand le service du Roi l'a requis? Lors même qu'il s'agissoit des Espagnols, ne trouve-t'on pas une de mes lettres dans les papiers du Maréchal d'Ancre, par laquelle ledit Maréchal m'ayant écrit, sur l'occasion de l'union que les Princes firent à Soissons, qu'il étoit d'avis, puisqu'il se trouvoit tant de mauvais François, qu'on eût recours aux Etrangers pour maintenir l'autorité du Roi, & qu'il étoit tems à ces fins de se servir des Espagnols, qui seroient bien aises en cela de nous faire ressentir un effet avan-

tageux de l'alliance de ces deux Couronnes; je lui répondis qu'il se falloit bien donner de garde de se servir de cet expédient, qui le rendroit odieux à tous les François, qui prendroient ce prétexte pour dire qu'étant étranger il en voudroit introduire en France, pour se rendre maître de l'autorité & de la personne du Roi, que les bons François étoient en assez bon nombre pour résister à ceux qui s'étoient éloignez de leur devoir, qu'au reste, tous les secours d'Espagne étoient toûjours plus en aparence qu'en effet, ce qui faisoit qu'outre qu'il n'étoit point nécessaire, & qu'il n'étoit pas à propos pour s'en servir, quand on le feroit, on n'en tireroit pas grand fruit?

Le Sr. Servin, animé de la passion du tems, & de ce que je n'avois pu satisfaire à quelques intérêts qu'il avoit prétendus pendant que j'étois au maniement des affaires, n'oublia rien de ce qu'il put pour faire prendre cette lettre & quelques autres en mauvais sens. Mais l'équité de Mrs. de la Cour, qui trouvérent fort mauvais qu'il requît en ces occasions un ajournement personnel contre moi, & qui se moquérent de ses conclusions, me fit un autentique témoignage de l'aprobation qu'ils voulurent donner à ma conduite. Qui ne

sçait la querelle que j'eus avec lui, pour le détourner de la résolution qu'il avoit prise d'envoyer les Gardes à Soissons, & laisser le Roi désarmé en un tems si dificile, lui représentant que ce procédé pouroit irriter le Roi contre lui, & donner pensée au peuple qu'il le vouloit avoir absolument entre ses mains, ce qui pouroit lui aporter beaucoup de préjudice ? Comme les Princes furent réduits à l'extrêmité, je maintins toûjours contre ses avis que le Roi les avoit assez châtiez, en faisant voir qu'il le pouvoit faire.

Quels conseils donnai-je à la Reine depuis que je fus hors de la Cour, si ce n'est qu'elle ne devoit avoir aucun sentiment des choses passées, & que le Maréchal & sa Femme s'étoient attiré leurs malheurs & leur peine par leur mauvaise conduite, bien que non par leur crime, que tout ce qu'elle avoit à faire étoit de se gouverner modérément, que ses actions presentes justifiassent celles du passé, faisant paroître une si grande différence entre elle possedée par la Maréchale d'Ancre & non possedée, qu'on jugeât clairement que tout ce qu'on pouroit remarquer d'odieux au passé venoit de ses conseils ?

Mais tout cela n'empêcha pas que, par une haine qui est toûjours aveugle, & partant à l'égard de laquelle toutes les raisons

ſont inutiles, & pour s'aſſurer dans l'anxiété de la crainte en laquelle ils vivoient, ils ne vouluſſent à quelque prix que ce fût me voir hors du Royaume, au préjudice du ſervice que j'étois obligé de rendre au Peuple que Dieu m'avoit commis, comme ils m'empêchoient déja de rendre au Roi celui auquel j'étois tenu.

Je paſſai toute l'année en l'exil, quoique mon Frere étant devenu veuf durant ce tems, je les supliaſſe de lui permettre de faire un petit voyage en ſa maiſon pour mettre ordre à ſes affaires, & de me preſcrire un lieu proche d'eux tel qu'ils voudroient, n'en exceptant aucun, où je puſſe demeurer pour caution de ſes actions & des miennes, me ſoumettant encore outre cette aſſurance à recevoir de la part de S. M. telle perſonne qu'elle auroit agréable, pour avoir égard à mes comportemens. Mais cela fut en vain.

En même-tems qu'ils m'envoyérent en Avignon, ils reſſerrérent Barbin, & lui ôtérent cette ombre de liberté qu'ils lui avoient donnée dans la Baſtille, diſant qu'il en abuſoit, & qu'au lieu d'écrire des lettres de ſimples complimens à la Reine, il tramoit avec elle des menées préjudiciables au ſervice du Roi. Dès le lendemain qu'ils l'eurent reſſerré, ils lui envoyérent le Sieur de Bailleul & un autre

Conseiller d'Etat pour l'interroger. Il refusa de répondre, pour ce qu'il croyoit que le Sr. de Bailleul étoit encore Maître des Requêtes, & se défioit que les Commissaires alloient bien vite en des procès criminels. Mais lui ayant dit qu'ils étoient Conseillers d'Etat, lesquels ne font le procès à personne, & qu'ils étoient seulement venus pour oüir & faire écrire par le Sieur d'Andilly, qui étoit commis pour cet effet, ce qu'il auroit à dire sur quelques lettres & mémoires qu'ils lui presenteroient, & que ce n'étoit qu'une affaire domestique dont le Roi vouloit avoir la connoissance, il consentit de répondre.

Lors, ils lui presentérent les copies des lettres qu'il avoit écrites à la Reine, & celles que la Reine lui avoit envoyées, & le vouloient rendre grandement criminel par ses lettres, les prenant en sens qu'ils vouloient, non au sens des paroles auquel elles étoient conçûës : & entr'autres choses interprétoient ce que nous avons dit qu'il lui avoit mandé, parce qu'elle sçavoit ce qu'avoit dit Deagen, lui montroit qu'il étoit tems qu'elle agit, qu'ils vouloient entendre par là qu'il falloit qu'elle fit tuër Deagen, comme s'il n'y avoit point d'autre agir que de tuër Deagen, & que sa mort servit beaucoup aux affaires de la

Reine. Enfin, quand il eut expliqué cette affaire, il les éclaircit de ce doute, comme il fit de tous les autres, leur remontrant que le dessein de la Reine étoit de voir le Roi par le moyen & les bonnes graces de Luines, & que pour ce sujet elle y employoit Mr. de Montbason son beau-pere & Mr. de Rohan son parent.

Ils vinrent plusieurs jours de suite l'interroger, & au sortir d'avec lui s'en alloient chez le Chancelier & le Garde des Sceaux du Vair, où quelques-uns choisis du Conseil les attendoient & déliberoient sur sa déposition. Les accusations étoient frivoles, les défenses étoient fort solides: le Chancelier & le Garde des Sceaux, quoi qu'ils fussent ses ennemis, ne furent pas d'avis non plus que le Président Jeannin, qu'on passât plus outre en cette affaire, laquelle ils jugeoient ne pouvoir réüssir qu'à son honneur. Luines, qui espéroit avoir des moyens de la faire passer pour bonne, & venir à bout de faire porter le jugement selon sa passion, voulut que l'on continuât le procès. Il est vrai qu'il le pressoit quand il pensoit avoir assez de Juges gagnez, & l'arrêtoit quand le jugement lui paroissoit incertain.

Tandis qu'il se comportoit si violemment en sa conduite, il essayoit de gagner

une bonne réputation par autre moyen. Il fit révoquer la Paulette par Arrêt du Conseil du Roi, dès le commencement de l'année, continuant néanmoins la vénalité, pour gratifier, disoit-il, les Officiers, & leur donner le moyen d'accommoder leurs affaires.

En Février, il fit donner un autre Arrêt au Conseil en faveur des Peres Jésuites, par lequel il leur fut permis d'ouvrir leurs écoles au Colége de Clermont, selon le desir qu'ils en avoient depuis leur rétablissement, & la poursuite que depuis la mort du feu Roi, ils en avoient continuellement faite, sans avoir néanmoins jusqu'alors pu surmonter les grandes difficultez qui s'y étoient rencontrées, & principalement l'oposition de l'Université, laquelle encore en cette occasion ne se rendit pas, & voyant que c'étoit une résolution prise, & qu'ils ne gagneroient rien au Conseil, fit deux Decrets, par lesquels elle empèchoit qu'aucuns Ecoliers ne pussent aller en leur Colége. Mais les Jesuites en ayant fait plainte, par un autre Arrêt du 26. d'Avril lesdits Decrets furent cassez.

Le Roi d'autre côté demeura ferme, pour l'exécution de l'Arrêt qu'il avoit donné en son Conseil en faveur des Eccle-

ſiaſtiques de Béarn, les rétabliſſant en leurs Bénéfices, & remplaçant aux Miniſtres le revenu d'iceux ſur ſon domaine du païs, de proche en proche; car ceux de la Religion P. R. qui avoient reçu commandement d'envoyer des Députez pour voir procéder au remplacement deſd. biens Eccléſiaſtiques, ne pouvant goûter de ſe voir deſſaiſir du bien réel qu'ils avoient, & être remis ſur la bourſe du Roi, voulurent tenir en Béarn une Aſſemblée pour cela compoſée des trois Etats du païs & des Députez des Egliſes Prétenduës du haut Languedoc & de la baſſe Guyenne, afin d'intéreſſer tout le parti Huguenot en cette affaire. Ce que Sa Majeſté ſçachant, elle commanda à Leſcun, qui étoit venu vers elle pour la lui faire agréer, de ſe retirer, & leur dire qu'il la leur défendoit : ce qui fit qu'ils réſolurent de la faire en la Ville de Caſtelgeloux au premier de Mai. Mais le Roi ayant donné commandement au Parlement de Bordeaux & Chambre de l'Edit à Nerac, de procéder contre ceux qui y aſſiſteroient, comme contre perturbateurs du repos public, les Conſeillers de lad. Ville & ceux qui avoient charge des autres Places de la Guyenne tenuës par les Huguenots, refuſérent de l'y recevoir : autant en firent ceux de la Vil-

le de Tonneins, ou au refus de Castelgeloux ils pensoient aller. De sorte qu'ils furent contraints de retourner en Bearn pour être hors du ressort de Bordeaux, & choisirent Ortez pour leur Assemblée, qu'ils convoquérent au 15. de Mai. Le Roi fit une Déclaration, par laquelle il déclaroit criminels de Léze-Majesté tous ceux qui s'y trouveroient : mais nonobstant cela, ils ne laissérent pas de la tenir, parce qu'ils avoient le Parlement du païs à leur dévotion.

Le Commissaire du Roi y arriva pour l'exécution dudit Edit de la main-levée & remplacement, il y fut traité comme en terre ennemie, il reçut mille outrages de paroles par les Ecoliers d'Ortez qu'on suscita contre lui, sans que le Parlement ni le Sr. de la Force Gouverneur y missent aucun ordre, & ledit Parlement par Arrêt du 29. de Juin, refusa de procéder à la vérification dudit Edit, & ordonna que très-humbles remontrances seroient faites à Sa Majesté, pour la suplier de laisser les choses en l'état qu'elles étoient. Le Roi en ayant eû avis, envoya une jussion audit Parlement, sur laquelle ils donnérent seulement un Arrêt interlocutoire, supliant Sa Majesté de pourvoir à la conservation des droits de ses Su-

jets de la Religion Prétenduë Réformée.

Il prit aussi soin des affaires d'Italie, de peur que l'accusation qu'il faisoit contre la Reine & les Ministres, qui avoient gouverné sous son autorité d'avoir trop incliné vers l'Espagne, ne fût rétorquée contre lui-même. Il envoya Modéne pour aider à Mr. de Bethunes à poursuivre l'éxécution des Traitez de Pavie & d'Ast, pour ce qu'il fâchoit aux Espagnols de rendre Verceil contre leur coûtume, & que Dom Pedro retardoit de jour en jour. Le Roi fut contraint de parler hautement à l'Ambassadeur d'Espagne, & lui dire que, quelques troubles qu'il eût en son Royaume, il ne laisseroit pas de passer les monts pour faire tenir la parole qui lui avoit été donnée : ce qui fit tel effet, que le 15. de Juin Verceil fut rendu, & les choses promises exécutées de part & d'autre.

Semblablement aussi furent exécutées toutes les choses promises par le Traité qui avoit été fait entre les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand, pour la pacification des troubles qui avoient été entr'eux.

Toutes ces choses, qui témoignoient un soin & du zèle pour la justice, la Religion, & la gloire du Roi, donnoient

aux peuples & à ceux qui ne ſçavoient pas le ſecret du cabinet bonne eſtime du Gouvernement, & leur faiſoit deſirer qu'il demeurât en la main de ceux qui l'avoient.

Luines ne perdoit pas ce tems favorable à l'avancement de ſa grandeur & à l'établiſſement de ſa Maiſon. Il échangea la Lieutenance Générale du Gouvernement de Normandie, qu'il n'avoit priſe l'année paſſée que pour être avec plus d'autorité en l'Aſſemblée des Notables à Roüen, pour le Gouvernement de l'Iſle de France & des Villes de Soiſſons, Noyon, Chauny, Coucy, & autres, qu'avoit le Duc de Mayenne, auquel il fit donner le Gouvernement de Guyenne avec celui du Château Trompette, & de quelques autres Places dans le Bordelois, que le Colonel d'Ornano tenoit, lequel on récompenſa d'une Charge de Maréchal de France & de la Lieutenance Générale de Normandie.

Il eut encore la Fére & Laon, par la remiſe que lui en firent le Duc de Vendôme & le Marquis de Cœuvres, qui en étoient Gouverneurs. Comme il s'élevoit & ſe fortifioit d'un côté, il parachevoit de ruïner tant qu'il pouvoit le parti qui lui étoit contraire, à oprimer & à lui fai-

te condamner toute la conduite de la Reine. Ce procès faisoit un grand bruit à la Cour, & sembloit qu'il y eût eu des menées capables de renverser toute la France: on sollicitoit de la part du Roi les Juges avec instance, comme on avoit fait ceux de la Maréchalle d'Ancre, on demandoit gain de cause & non justice.

On mêla en cette affaire quelques Personnes, qui par leur imprudence avoient fait quelques écrits mal dirigez sur le sujet de Luines & des affaires du tems. Durand fut mis prisonnier pour ce sujet, & un nommé Sity Florentin qui avoit été Sécretaire de l'Archevêque de Tours, frere de la Maréchale d'Ancre. Un même livre fut imputé à tous deux, & même peine leur fut ordonnée d'être rompus & brûlez avec leurs écrits en la gréve, & un Frere dudit Sity, qui n'avoit fait simplement qu'en transcrire une copie fut pendu. Ils essayoient par ces condamnations de soüiller Barbin & quelques autres Particuliers, qu'ils mêloient avec lui par leur sang, confondant leurs accusations qui sont entiérement différentes. Plusieurs autres sont pris prisonniers, les uns sont mis à la Bastille, les autres au Fort-l'Evêque, & tous à dessein d'être conduits à la mort. Bournonville & Persan sont

du nombre, & au lieu de geoliers qu'ils étoient gardant les autres, ils deviennent prisonniers eux-mêmes. Les Luines avoient un vieil dessein d'ôter Bournonville de la Bastille, & à Persan la garde de Mr. le Prince, depuis ils avoient conçu quelque mauvaise volonté contr'eux, parce qu'ils avoient vû des lettres de Barbin & de la Reine, par lesquelles il paroissoit que Bournonville lui étoit favorable, & que la Reine en avoit du ressentiment de bonne volonté vers lui.

Ils essayérent premiérement de tirer de gré Persan du Bois de Vincennes, & lui firent offrir de l'argent pour cela, lui representant qu'y ayant aparence qu'il fût coupable de toute la menée de Barbin, ils ne vouloient pas enfoncer cette affaire, mais qu'ayant soupçon de lui il n'étoit pas raisonnable qu'ils lui confiassent la garde de Mr. le Prince. Il répondit des paroles assez hautaines; sur lesquelles ils le firent mettre à la Bastille, & Bournonville aussi, & établirent en sa place le Sr. du Vernet parent de Mr. de Luines. On feint qu'ils ont voulu mettre en liberté Mr. le Prince, & par ce moyen renverser l'Etat, tenant sa sortie la perte du Royaume. Quoiqu'ils n'eussent pas peu contribué à la chute de la Reine, on les accuse de desirer son réta-

blissement auprès du Roi, & on les traite comme criminels.

L'on arrête Madame du Tillet, femme de condition, sur de simples soupçons : on méne des Religieux à la Bastille aussi librement qu'en leur convent : on la remplit de toutes sortes de personnes, nulle condition ni qualité n'étant capable de mettre à couvert ceux qui étoient jugez avoir quelqu'empreinte d'affection pour la Reine dans le cœur, on s'attaque à tout le monde. Ceux de la faveur soupçonnent le Duc de Montbason Pere du Sr. de Luines, & avec raison, si la plûpart de ceux qui sont maltraitez sont coupables, puisqu'ils ne sont chargez d'autres crimes que d'avoir discouru avec lui, des moyens de faire faire par l'intervention de son Gendre, une action glorieuse au Roi, en rapellant sa Mere aû grand avantage de son Etat & de ses Favoris.

Deagen prit toutes les réponses que Barbin, Bournouville, la Ferté qui étoit au Duc de Rohan, les deux hommes de Barbin, & un Sergent de la Bastille avoient faites, & les communiqua au Sr. Lasnier Conseiller au Grand-Conseil, qui, après les avoir vuës & communiquées à quelques-uns de ses amis, lui promit qu'il feroit donner un Arrêt de mort contr'eux,

Luines ayant sçu cette bonne volonté, fit dresser une commission au Grand-Conseil pour leur faire leur procès, Lasnier & la Gresliére sont les Raporteurs de cette affaire : Barbin demande comme Sécretaire du Roi d'être renvoyé au Parlement, il en est débouté, & est ordonné qu'il procédera devant le Grand-Conseil. Luines envoye querir tous les Juges l'un après l'autre, & leur recommande cette affaire : Lasnier tous les soirs alloit chez lui, lui rendre compte de ce qui se passoit, & pour s'acquiter promptement de sa promesse en laquelle il étoit engagé, il le voulut juger sur les réponses qu'il avoit faites aux Conseillers d'Etat, dont nous avons parlé, quelques protestations qu'il fit qu'il leur avoit répondu comme devant personnes qui ne venoient point là pour lui faire son procès, & partant qu'il ne s'étoit pas expliqué autant qu'il devoit faire quand il étoit question de le juger. Mais il insista si fort à ce que la demande qu'il faisoit d'être oüi plus amplement là dessus, fût raportée au Grand-Conseil, qu'ils le firent, & on lui accorda ce qu'il desiroit.

Il se plaignoit incessament de ce qu'on ne lui parloit point du sujet pour lequel on l'avoit mis prisonnier, qu'il avoit été

dans le Conſeil du Roi ſous le Gouvernement de la Reine, & avoit eu la Charge des Finances dont il avoit diſpoſé abſolument, qu'on l'accuſât là deſſus, & qu'on l'interrogeât s'il y avoit délinqué, que c'étoit une grande honte de l'avoir empriſonné, & ne lui parler pas du ſujet pour lequel on lui avoit fait ce traitement : mais lui faire ſon procès ſeulement, pour ce qu'il avoit fait depuis qu'il étoit détenu à la Baſtille, qui n'étoit que ce que le plus religieux Capucin eût pu faire, de moyenner la réconciliation du Roi & de la Reine, laquelle il ne ſçavoit pas avec quelle conſcience on lui pouvoit imputer à crime de Léze-Majeſté.

Cependant, on donnoit d'autre côté ajournement perſonnel à pluſieurs Domeſtiques de la Reine, à Chanteloupe, à Codony, & à Selvage, dont les deux derniers étoient des plus néceſſaires auprès de ſa perſonne. Il eſt vrai que la Cour, ayant honte du peu de fondement avec lequel on les avoit accuſez, les renvoya abſous. Ils venoient néanmoins aux fins qu'ils prétendoient, puiſqu'ils ne vouloient qu'étourdir le peuple & lui donner une impreſſion aparente de quelque grand crime, puiſque tant de Gens de condition & ceux même qui aprochoient le

plus près de la Reine y étoient embarassez.

On ne châtie pas seulement les actions, on examine les paroles, on suppose des desseins : si on parle on prend pied sur des mots innocens, on donne un sens préfix à des paroles indiférentes, si on se tait on impute le silence à crime, estimant qu'on couvre quelque chose qui ne se dit point. Tems déplorable où il y a égal péril à parler & à se taire ! Si on va, tout voyage est mal interprété, & on suscite des traîtres & des espions qui suivent à la piste pour découvrir des nouvelles : tous ceux qui sont pris sont interrogez, &, ce qui est une chose inoüie, & qui fait horreur à y penser seulement, on force les dépositions le plus qu'on peut, pour mettre le nom de la Reine en des procès, ayant pour but de l'enveloper en la perte des autres.

A la contenance des Juges, il est aisé de voir qu'ils sont assis non pour instruire leur procès, mais pour ordonner de leur suplice. Enfin, ils sont tous jugez, ceux qui avoient écrit des choses qui leur déplaisoient sont condamnez, comme nous avons dit des autres qui sont accusez pour être serviteurs de la Reine ; ceux à qui ils en veulent le moins sont déclarez inno-

cens & remis en liberté, les autres passent pour coupables.

Le fait de Barbin est remarquable. Ils lui en vouloient avec une grande animosité, à cause de la passion qu'ils voyoient qu'il avoit au service de la Reine, & sa fidélité qu'ils n'avoient jamais sçu ébranler. Ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire condamner, il n'y eut Juge à qui ils ne parlassent, mais Dieu fut le plus fort, les plus Gens de bien de la Compagnie reconnoissans son innocence & desirans le délivrer, ne crûrent pas en avoir un meilleur moyen que de le condamner à un simple banissement, craignant quelqu'autre violence plus grande de la part de Luines. Mais le nombre des autres qui étoient gagnez étoit si grand, qu'il ne laissoit pas de passer d'une voix à la mort, si un des Juges qui opinoit ne se fût évanoüi, car on l'emporta hors de l'assemblée, & on attendit que ses esprits fussent revenus. Peut-être avoient ils opinion que celui-là dût opiner contre lui : revenu qu'il fut & rentré en la Compagnie, il commença à opiner en ces mots „. Mrs., „ vous voyez en quel état j'ai été, Dieu „ m'a fait voir la mort qui est une chose „ si terrible & effroyable, que je ne me „ puis porter à condamner un innocent

„ comme celui-ci de qui il s'agit. J'ai „ oüi quelques opinions qui vont au banisſement, s'il y en a quelqu'une plus „ douce je prie le Conſeil de me le dire, „ afin que j'en ſois „. Et à l'heure même quaſi tous les jeunes Conſeillers furent d'avis de ſon baniſſement. Tous les Préſidens, hormis le Sr. de Bercy, & quaſi tous les anciens Conſeillers à qui on avoit parlé & que l'on avoit mandez au Louvre pour cet effet, ſe portérent à la paſſion de ſes Ennemis.

Par le même Arrêt, qui fut du 30. d'Août, Bournonville fut condamné comme criminel de Léze-Majeſté à avoir la tête tranchée : Perſan & Madame du Tillet à s'abſtenir de la ſuite de la Cour & de la Prevôté de Paris, pour l'eſpace de cinq ans. On bannit hors du Royaume pour le même tems, le Sr. de la Ferté & un des Serviteurs de Barbin, faiſant donner grace aux autres, d'autant qu'ils avoient ce qu'ils vouloient qui étoit la Baſtille, la garde de Mr. le Prince, & la condamnation de Barbin, par laquelle ils prétendoient juſtifier ſa priſon, & couvrir les injuſtices & violences avec leſquelles ils avoient procédé contre lui.

Néanmoins ſa condamnation leur ſembla trop douce. Il fut banni par ſes Juges,

plus pour l'ôter de la main de ses Ennemis qu'en intention de leur plaire : mais cette peine ne satisfait pas leur passion, la crainte qu'ils ont de ce pauvre infortuné fait qu'ils lui commuent son banissement en une prison rigoureuse. Chose du tout contraire à la nature des graces, qui remettent de la peine au lieu de l'augmenter.

Ce bruit venant aux oreilles de la Reine, lui perça le cœur d'une douleur très-sensible. Joint qu'elle sçut que, comme on étoit sur le jugement de ce procès, le Chancelier, le Garde des Sceaux, & le Président Jeannin s'étant accordez à témoigner qu'il falloit étouffer cette affaire & ne la pas poursuivre à l'extrêmité comme on faisoit, Luines dit qu'il n'eût jamais cru que Mr. le Chancelier premier Ministre de l'Etat eût favorisé une personne qu'on pouvoit dire l'unique ennemi de l'Etat. L'autre lui repliquant qu'il desiroit sçavoir de quelle personne il parloit, il dit qu'il étoit bien aisé de l'entendre, & qu'il parloit de la Reine-Mere, qui devoit être considérée comme la plus puissante voire la seule cause des desordres.

Ces injures atroces qui blessoient Sa Majesté, & tant d'infâmes artifices desquels

on se servoit pour divertir d'elle l'affection du Roi, lui redoublérent l'ennui qu'elle ressentoit de son absence, & l'obligérent de se servir des copies de lettres que Barbin lui avoit envoyées, il y avoit long-tems pour le Roi, Mr. de Luines & le Duc de Montbason, par lesquelles se plaignant à Sa Majesté des déplaisirs qu'elle recevoit, elle la suplioit qu'elle pût aller à Paris, pour étant plus proche d'elle, lui rendre plus facilement compte de ses actions, & prioit Luines de l'assister en ce juste desir & de la délivrer de servitude, & le Duc de Montbason d'y porter l'esprit de son beau-fils. Le Roi fut touché de ses lettres, mais ils le détournérent de lui donner contentement par mille artifices, ne lui representant pas seulement que si elle vient il n'aura plus d'autorité, mais qu'ils apréhendent même que sa vie ne soit pas en sureté : le desir de régner étant tel en eux, qu'il n'y a lien de sang, de raison ni de justice qui puisse arrêter leur fureur.

D'un côté ils mesurent le péril qui leur pouroit arriver de la presence de la Reine, à l'atrocité des injures qu'ils lui avoient faites, & ne peuvent prendre d'elle assurance, quelque promesse qu'elle leur fit. D'autre part demeurant leur ennemie ils

vouloient avoir lieu de la faire paroître tout autre qu'elle n'étoit, & pour ce sujet essayoient de la tenir éloignée, d'autant que les objets sont peu souvent & difficilement vûs de loin, tels qu'ils sont en effet. Ainsi, ils representent au Roi qu'il est important de la tenir éloignée, & lui font passer leurs propres intérêts pour siens, & d'abondant encore craignant que tous les artifices ne fussent pas assez forts pour arrêter les vrais sentimens de la nature, & que la Reine assurée du bon naturel du Roi ne vint à l'imprévu, ils envoyérent des troupes à l'entour de Blois lui boucher le passage.

Davantage on lui défendit de plus sortir de Blois, les promenades lui sont desormais limitées, les conversations bornées à certaines personnes qu'ils tenoient tout à eux, nul ne la peut voir quoique son chemin soit au lieu de son séjour, sans permission expresse, celui qui la demande se rend suspect de crime, celui qui fait gloire de ne la voir pas quoiqu'en passant, est estimé d'une fidélité éprouvée, digne de récompense.

On envoye diverses personnes vers elle pour lui détacher de l'esprit la pensée qu'elle avoit de voir le Roi, & ainsi l'empêcher non-seulement par force, mais en-

cour volontairement. Modéne & le Pere Arnoux lui sont envoyez pour cet effet, tous deux séparément : ils y travaillent puissamment à divers voyages qu'ils y font, comme l'un met en avant les considérations d'Etat pour l'en détourner, l'autre lui propose qu'elle ne le pouvoit entreprendre avec conscience, vû le mal qui en arriveroit au Public. Ent'autres raisons on ne craignoit point de lui dire que si cela arrivoit, la France étoit perduë, parce que son arrivée contraindroit de mettre Mr. le Prince en liberté pour la contrecarrer, & que de cette oposition naîtroit la ruïne de l'Etat. Ils la menacent de pire traitement : on parle de la chasser hors de France, enfin on l'intimide de sorte que sa bouche fut contrainte de proferer ce dont son cœur étoit bien éloigné, & de promettre par serment sur les Saints Evangiles, qui à cet effet lui furent presentez par le Pere Arnoux, qu'elle n'iroit jamais vers le Roi si on ne l'envoyoit querir, premiérement, & en cas qu'elle y vint, ne lui donneroit point de conseils, ni ne se mêleroit point d'aucune affaire.

Bien que ces choses outrepassassent tout devoir & tout exemple, & que ces assurances fussent telles, que, joint à la force qu'ils avoient en main, il semblât qu'il

fût

fût superflu d'en demander davantage, néanmoins la connoissance de leur crime, qui est toûjours craintive & ne peut trouver de sûreté, les fit passer plus avant, & desirer d'elle la déclaration suivante, qu'elle donna au Pere Arnoux, écrite & signée de sa main en un autre voyage qu'il y fit exprès pour ce sujet.

„ Marie, par la grace de Dieu, Reine „ de France & de Navarre, Mere du Roi. „ Dieu qui sçait l'intérieur de nos pensées, „ ayant par sa divine providence voulu, „ pour faire voir à un chacun la pureté „ des nôtres, & pour nous relever du „ doute auquel nous étions, que des Gens „ mal affectionnez n'eussent rendu par „ leurs calomnies ordinaires le Roi mal „ satisfait de nous, qu'il plût au Roi „ nôtredit Sr. & fils touché de son bon „ naturel, nous faire pleinement entendre „ & confirmer par ses lettres & de la bou- „ che du Révérend Pere Arnoux de la „ Compagnie de Jesus & son Confesseur „ ordinaire, la pureté de son ame, sa pru- „ dente conduite au Gouvernement de „ son Etat, & son amour singulier en „ nôtre endroit : nous qui conforme- „ ment à nos souhaits, avons ressenti par „ sa venuë des preuves de cette affection, „ qui nous fait espérer toute sorte de bon

„ traitement, le Roi nôtre Sieur & fils
„ étant inviolable en ses promesses, pour
„ reconnoissance de la joye que nous en
„ avons, & pour en rendre un chacun bien
„ informé, & de nos bonnes & sinceres
„ intentions à y correspondre par une
„ bonne conscience & union de volonté,
„ avons fait & faisons au Roi nôtredit
„ Sieur & fils devant Dieu & ses Anges,
„ les soumissions, protestations, & pro-
„ messes ci-après déclarées. De n'avoir
„ point maintenant ni pour l'avenir, non
„ plus que j'ai eû par le passé, desir ni
„ pensée qui ne tendent à la prospérité &
„ avancement de ses affaires, au bien, re-
„ pos, & grandeur de son Etat, & de
„ lui vouloir rendre les devoirs & obéïs-
„ sances qui lui sont dûs, comme à nôtre
„ Roi & souverain Seigneur, résignant
„ toutes nos volontez en ses mains. De
„ n'avoir aucune correspondance dedans
„ ni dehors le Royaume en chose quel-
„ conque qui puisse préjudicier à son ser-
„ vice, désavoüant toutes personnes de
„ quelque état & qualité qu'ils soient,
„ qui sous nôtre nom & autorité se vou-
„ droient ingérer d'aucunes pratiques &
„ menées, ou feroient aucune chose con-
„ tre la volonté du Roi nôtredit Sieur &
„ fils & la nôtre. D'avertir aussi nôtredit

„ Sr. & fils des raports & ouvertures con-
„ traires à ſon ſervice, & de ceux qui
„ nous les auroient faits, au cas qu'il y
„ en eût de ſi téméraires; de déférer &
„ faire connoître ceux qui ſeront ainſi
„ mal affectionnez, même de ſe joindre ſi
„ beſoin eſt à la pourſuite qui ſera faite
„ contre eux, pour en donner enſuite la
„ punition exemplaire. De n'avoir aucune
„ volonté de retourner à la Cour, que
„ lorſque le Roi nôtredit Sr. & fils nous
„ l'ordonnera, deſirant non-ſeulement en
„ cela, mais en toutes autres choſes, ob-
„ ſerver religieuſement ſes commande-
„ mens. Que ſi nous avons ſouhaité avec
„ paſſion ce voyage, ç'a été pour avoir
„ l'honneur de le voir, & pour lui faire
„ connoître par nos déportemens pleins de
„ reſpect & d'obéïſſance que l'on nous
„ avoit blâmée ſans ſujet, n'ayant eû au-
„ cun deſir de nous mêler d'affaire, com-
„ me l'on avoit voulu faire accroire au
„ Roi nôtredit Sr. & fils, qui doit régner
„ ſeul, & qui peut par ſa prudence mieux
„ que par l'entremiſe de qui que ce ſoit,
„ gouverner ſon Etat avec la juſtice &
„ réputation qui y eſt requiſe, reconnoiſ-
„ ſant que les bonnes qualitez, & incli-
„ nations qu'il y avoit dès ſon jeune âge,
„ nous avoient été autant de promeſſes

„ des effets qu'il y fait reluire de sa pru-
„ dente conduite. Nous finirons par une
„ vérité tirée de nôtre cœur, qui est que
„ si la conservation du Roi nôtredit Sr. &
„ fils dépendoit de nôtre perte, nous y
„ consentirions, pour lui témoigner que
„ nous l'honorons plus que nous ne nous
„ aimons nous-mêmes. Et afin que cette
„ déclaration puisse être notoire à un cha-
„ cun, nous avons convenu qu'il en soit
„ expédié plusieurs copies, pour être pu-
„ bliées si nôtredit Sieur & fils le desire.
„ Fait à Blois le 3. jour de Novembre
„ 1618."

Tout cela ne suffit pas encore, ils la veu-
lent resserrer davantage, & font dessein de
la mettre dans le Château d'Amboise. Ils
demandent le Gouvernement de Norman-
die dont elle étoit pourvûë, on parle mê-
me de la faire entrer dans un Monastére,
& le Sieur de Villesavin qui étoit un des
siens, mais afidé à la faveur, lui propose
d'y entrer de son mouvement.

Tant de mauvais traitemens qu'elle
n'eût jamais pensé, lui en font encore at-
tendre d'autres pires qu'elle ne se pouvoit
imaginer, croyant que leur malice trou-
veroit tous les jours de nouveaux moyens
de lui faire du mal, puisqu'ils lui en
avoient déja tant fait, dont il n'y en avoit

point d'exemple en perſonne devant elle. En ces triſtes attentes, ſans eſpoir de mieux, elle paſſa le reſte de l'année ſans autre compagnie que de ſes larmes & ſoupirs.

Sur la fin de l'année, le Cardinal de Savoye vint en France, pour remercier le Roi de l'aſſiſtance Royale que le Duc ſon Pere avoit reçuë de Sa Majeſté, & lui demander Madame ſa ſeconde ſœur en mariage pour le Prince de Piémont, laquelle lui fut accordée, ſans qu'on en envoyât demander le conſentement à la Reine ſa mere, qui tint ce traitement le plus cruel qu'aucun qu'elle eût reçu juſqu'alors, lui étant fait en une choſe ſi intime comme lui étoit Madame ſa fille.

Durant cette année, l'Empereur Mathias, qui avoit il y avoit un an fait élire l'Archiduc Ferdinand Roi de Bohème, à la charge qu'il ne ſe mêleroit des affaires du Royaume qu'après ſa mort, fit le même du Royaume de Hongrie en ſa faveur. Mais incontinent après, Ferdinand ſe ſaiſit de la perſonne du Cardinal Cleſel, Chef du Conſeil dudit Empereur, en haine, ce diſoit-on, de ce qu'il s'étoit opoſé tant qu'il avoit pu aux ſuſdites démiſſions de l'Empereur; mais ſous prétexte qu'il fomentoit un ſoulévem ent très - grand qui

étoit furvenu en Bohême, où tout le Peuple s'étoit révolté contre l'Empereur fous la conduite du Comte de la Tour, à raifon de quelques Temples que ceux qu'ils apellent Evangeliftes, c'eft-à-dire, Communians fous les deux Efpéces, avoient voulu faire bâtir en quelques terres Ecclé-fiaftiques qui ne les avoient pas voulu fouffrir, & avoient été foutenuës de l'Empereur.

Ce foulévement vint fi avant, qu'ils tinrent en Mai les Etats contre la volonté de Sa Majefté Impériale, jettérent fes Confeillers du haut en bas par les fenêtres du Château de Prague, enfuite prirent les armes, firent une armée, fe défendirent contre celle que l'Empereur envoya contre eux, fe rendirent maîtres de la Bohême, Silefie, & Moravie, reçurent promeffe d'affiftance des Proteftans d'Allemagne & des Etats de Hollande.

Le Roi Ferdinand & l'Archiduc Maximilien fupofant que le Cardinal Clezel, comme nous avons dit, connivoit avec eux, le firent arrêter à Vienne le 20. de Juillet, au retour de Prefbourg, où il avoit fervi ledit Roi en fon affomption au Royaume de Hongrie. Et, afin de conferver au moins en aparence, felon ce qui fe pouvoit en telles rencontres, l'honneur

dû à sa dignité, en l'arrêtant ils lui firent prendre un bonnet & un vêtement noir, le firent monter en un carosse, & l'envoyérent par relais de carosses jusqu'en Tirol. De ce pas, ils allérent trouver l'Empereur, qui ne sçavoit rien de ce dessein, & aimoit uniquement ledit Cardinal, & lui dirent qu'ils l'avoient fait arrêter, parce qu'il vouloit troubler l'union qui étoit entr'eux : ce qu'il reçut avec autant de déplaisir, que la foiblesse & la maladie en laquelle il se trouvoit, l'obligérent à témoigner le contraire. Ce lui fut un bien petit échange des maux qu'il avoit faits à l'Empereur Rodolphe son frere, du ressentiment desquels il étoit mort.

La mort du Cardinal du Perron qui arriva en Septembre, est bien digne de clôre cette année, & sa mort & sa vie méritent d'être remarquées. Il étoit d'une Maison noble de la basse Normandie, né toutefois en Suisse, dont il se glorifioit à cause de la fidélité de la Nation. Son Pere fut Ministre, & mourut le laissant jeune. Il vint à la connoissance de la vérité peu de tems après, & eut cette bénédiction de ramener sa Mere au giron de l'Eglise. Dès l'âge de 20. ans il parut comme un prodige d'esprit & de science, & fut choisi par le Roi Henry III. pour

un de ses Lecteurs, & de ceux qui faisoient devant lui des discours sur les matieres qu'il leur proposoit, où il excella tellement, qu'il n'y avoit personne qui osât se comparer à lui. Après sa mort, le Roi Henry IV. venant à la Couronne, & l'Hérésie tenant le dessus, il la confondit en une conférence qu'il eut à Mantes l'an 1592. avec le Ministre Rotan, qui est un homme insigne entre les Hérétiques; depuis lequel tems ils fuïrent toûjours la lice avec lui, & n'osérent comparoître où il étoit, ce qui ne donna pas peu de branle à l'esprit du Roi, pour l'incliner à se ranger à la Religion Catholique. Il fut depuis envoyé à Rome par Sa Majesté, pour obtenir de Sa Sainteté l'absolution de son hérésie. A son retour, il fut fait Evêque d'Evreux, l'an 1601. fit la célébre conférence de Fontainebleau, en laquelle il emporta une telle victoire contre l'hérésie, que le Roi qui jusqu'alors étoit chancelant se confirma en sa foi, & le pernicieux livre de du Plessis Mornay contre la Messe, perdit toute créance même envers les Hérétiques. Peu après il fut fait Cardinal, & envoyé à Rome pour y servir le Roi, où étant, il fut fait Archevêque de Sens & Grand Aumônier de France. De là, reve-

nant en France l'an 1607. il composa les œuvres que depuis sa mort nous avons vus en lumiere. C'étoit un homme doux & sans fiel, facile, bienfaisant, & libéral, froid de son naturel, & difficile de mettre en train de parler; mais quand il étoit échaufé, il ne pouvoit être épuisé ni se taire; tenant en cela, ce semble, de la France de laquelle il avoit tiré sa premiere origine, & de la Suisse en laquelle il etoit né. Il mourut très-chrétiennement d'une supression d'urine, assisté de l'Evêque de Nantes & du Pere Bérule, Supérieur Général des Prêtres de l'Oratoire, n'ayant autre regret en sa mort que de n'avoirpas résidé en son Archevêché.

ANNÉE 1619.

La continuation des maux, qui non-seulement rompt les chaînes les plus fortes de la patience, mais donne du sentiment aux plus insensibles, força enfin la Reine, nonobstant la résolution qu'elle avoit prise de suprimer ses maux par la soûfrance, à chercher les moyens les plus puissans de sortir hors de la servitude en laquelle elle étoit injustement détenuë, après avoir tenté en vain tous les autres plus doux.

Elle ne vouloit pas croire au commencement toutes les menaces qui lui étoient faites, de l'envoyer hors du Royaume, ou l'enferrer dans un Monaſtére, croyant que ſon éloignement étoit un aſſez fâcheux exil ; & le Château de Blois, dans lequel elle étoit arrêtée, non-ſeulement au milieu des Gens de guerre qui étoient autour d'elle, mais de ceux qui ſe diſoient être ſes ſerviteurs & étoient ſes ennemis, lui ſembloit une priſon aſſez étroite, pour aſſouvir la mauvaiſe volonté de ceux qui la haïſſoient. Mais enfin, conſidérant par l'expérience du paſſé que ceux qui lui en vouloient, ne trouvoient aucune violence difficile pour ſe maintenir en l'état où ils s'étoient établis par la même voye, elle n'en fait plus de doute, & ſe réſout de ſortir de la miſére en laquelle elle étoit, qu'elle eût volontiers ſuportée, ſelon que je lui ai oüi dire pluſieurs fois, ſi elle n'en eût apréhendé une plus grande.

Chanteloupe, qui étoit venu auprès d'elle 15. jours après que je fus parti de Blois, commença à travailler à cette fin. Tous les Grands de la Cour, qui étoient mécontens, ne manquoient pas de faire diverſes propoſitions à ces fins : tous parloient ſelon leur paſſion, & peu faiſoient des ouvertures raiſonnables ; beaucoup

échauffoient l'eſprit de la Reine & des Siens, & peu lui donnoient des remédes. Enfin, après que l'on eut long-tems écouté ceux qui parloient ſur ce ſujet, entr'autres le Duc de Mayenne, le Prince de Joinville, le Cardinal de Guiſe, le Duc de Bellegarde, & autres Particuliers, après même qu'on eut conſulté le Duc de Boüillon qui étoit tenu pour un oracle en telles affaires, on eſtima que le plus propre pour ſervir la Reine en cette occaſion étoit le Duc d'Epernon, tant à cauſe de ſon Gouvernement qui étoit en lieu où il la pouvoit retirer aiſément, qu'à cauſe de ſon humeur audacieuſe plus tenante que celle de tous les autres.

Chanteloupe faiſoit de Blois à Paris pluſieurs voyages inconnus, pour conférer avec tous ceux qui étoient plus propres à animer la Reine qu'à la ſecourir. Rucelay, qui quelque-tems après la mort du Maréchal d'Ancre, avoit obtenu permiſſion de demeurer à la Cour ſur la découverte qu'il fit à Luines des deniers que le feu Maréchal avoit à Rome ſous ſon nom, & le ſervice qu'il promit lui rendre pour les lui faire toucher, travailloit auſſi de ſon côté, quoique ſans commiſſion & ſans aveu, & avec ſi peu de diſcrétion, que les Favoris outrez de ſon inſolence le firent chaſ-

ser de la Cour. Ce qui l'anima, non-seulement à travailler plus que jamais à cette fin, mais lui donna commodité de le faire, vû qu'il se retira dans une Abbaye qu'il avoit en Champagne, assez proche des Ducs d'Epernon qui étoit à Metz, & de Boüillon qui étoit à Sedan, pour avoir communication avec eux.

Le Duc de Boüillon estima toûjours que personne ne pouvoit mieux servir la Reine en cette occasion que le Duc d'Epernon, que comme il pouvoit plus commodément que personne la retirer de Blois pour la recevoir à Loches, qui n'en est qu'à 13 lieuës, & de là la conduire à Angoulême, personne ne pouvoit aussi mieux que lui faire une puissante diversion du côté de Champagne, à cause de l'excellente place qu'il avoit, & la commodité qu'il avoit d'avoir des Etrangers, soit de Hollande, soit d'Allemagne, où il avoit l'alliance qu'on sçait qu'il a avec l'Electeur Palatin & le Prince d'Orange, soit de Liége, dont les terres sont contiguës à celles de sa Principauté.

Mais il se rencontroit de grands obstacles en ce projet, qui se faisoit pour la liberté de la Reine. Les Ducs d'Epernon & de Boüillon étoient si mal ensemble, qu'ils ne pouvoient prendre confiance l'un

à l'autre : ils avoient si mauvaise opinion de Rucelay, tant parce qu'il étoit étranger, qu'à cause de sa legereté, variété & mauvaise conduite qu'il avoit témoignées en tous les lieux & en toutes sortes d'occasions, qu'ils ne vouloient prendre aucune confiance en lui. D'autre part le Duc de Boüillon ne faisoit jamais rien sans argent, & qui plus est, le Duc d'Epernon & lui, en avoient besoin pour une telle entreprise: la Reine n'en avoit point, tant parce que pendant sa Régence elle n'avoit pas été fort soigneuse d'en amasser, que pour ce qu'elle avoit confié ce qu'elle en avoit mis à part entre les mains de la Grande-Duchesse de Florence, qui gouvernoit lors l'Etat de son Fils qui étoit mineur, qu'elle, bien éloignée de la secourir du sien en une telle occasion, ne voulut jamais lui rendre 200000 écus qu'elle lui gardoit pour s'en servir à tems.

Si les Ducs de Boüillon & d'Epernon étoient en défiance de Rucelay, la Reine l'étoit encore davantage : ce qui l'obligea à les faire avertir qu'ils n'eussent aucune créance en ce Personnage. Sa Majesté en usa ainsi, non-seulement pour éviter le dégoût de ces Seigneurs, mais en outre, parce que le Duc de Bellegarde qui étoit à la Cour, lui avoit écrit que cet homme se

gouvernoit si imprudemment dans la Cour, & se faisoit de fête si indiscrettement ès affaires de la Reine, que s'il continuoit il les perdroit tous : ce qui donna lieu à Sa Majesté de faire dire au Prince de Joinville & à ceux à qui elle avoit confiance dans Paris, de n'en prendre aucune en cet esprit chaud & boüillant.

Nonobstant l'aversion que le Duc d'Epernon avoit de cet esprit, & les avis qu'il en avoit reçus de la Reine, il n'eut pas plûtôt vû ce Personnage dans Metz où il l'alla trouver de son mouvement, que passant d'une extrêmité à l'autre, il s'ouvrit entiérement à lui du dessein qu'il avoit de servir la Reine, au desir qu'elle avoit de sortir de Blois. Au bout de quelques jours il fit un voyage en secret à Sedan, avec aussi peu de commission que celle qu'il avoit quand il fut à Metz, où il gagna aussi sinon la confiance du Duc de Boüillon qui n'étoit pas aisée à avoir, au moins la souffrance qu'il s'entremît en toutes ces affaires, qui enfin, par d'autres négociations, & entr'autres d'un nommé Vincence, Secretaire du feu Maréchal d'Ancre que la Reine envoya au Duc d'Epernon, réüssirent au contentement de Sa Majesté.

Il arriva beaucoup de traverses en cette négociation. Ce Vincence, allant trouver

Duc d'Epernon chargé d'une lettre
avoit desirée, par laquelle la Reine
onjuroit par la mémoire du feu Roi
'affister en sa sortie, lettre qui conte-
tous les motifs qu'on pouvoit pren-
oour colorer son action, fut arrêté à
yes, & étant reconnu, foüillé si exac-
ent qu'on décousit tout son habit, hor-
au lieu où il l'avoit cachée, après
oir rien trouvé, la fermeté avec la-
le il soûtint qu'il s'en alloit en Alle-
ne par les Grisons, fit qu'en lui don-
la liberté, on lui donna lieu d'achever
voyage.
arriva ensuite que, lorsque le Duc d'E-
on fut résolu à partir de Metz pour
trouver la Reine, Rucelay fut si im-
lent, que de dépêcher un Page qu'il
t, au Comte de Bresne qui étoit à Blois,
: lui donner avis par une lettre, du jour
oartement du Duc d'Epernon, & as-
r la Reine de la résolution qu'il avoit
tirer du lieu où elle étoit. Ce Page
lelle & traître, sçachant bien qu'il por-
quelque chose d'important, fut ex-
sément à Paris pour rendre la dépêche
Duc de Luines; mais le Sieur Villier
seiller de la Cour, qui étoit serviteur
a Reine, étant averti de son arrivée,
i ayant tiré les vers du nez, lui donna

na 300 écus pour tirer sa dépêche, & le tint quelque tems à couvert chez lui.

Le Duc de Bellegarde sçachant obscurément qu'il se faisoit quelque dessein pour la sortie de la Reine, & que le Duc d'Epernon y étoit mêlé, écrivit une lettre de six feüilles à Sa Majesté, par laquelle, après avoir dépeint le Duc d'Epernon de vives couleurs, il concluoit que si elle se mettoit entre ses mains, elle seroit plus prisonniere, qu'elle n'étoit au lieu où elle étoit; que son humeur tirannique lui devoit assez faire connoître la vérité de son avis, sans qu'il fallût de grandes raisons pour le prouver, pour la détourner même de ce dessein. Il lui offrit de la retirer en Bourgogne, dont Sa Majesté ne fit pas de cas: elle reconnoissoit trop la jalousie en laquelle ce Personnage s'est nouri toute sa vie, & l'envie qu'il a de la gloire d'autrui voire même de celle à laquelle il n'est pas capable d'aspirer, pour ajoûter foi à ses avis. Il est bien vrai qu'elle apréhendoit l'humeur du Duc d'Epernon, mais elle étoit en un tel état, que tout autre lui seroit meilleur: elle sçavoit en outre, très-bien qu'encore que le Duc de Bellegarde fût capable de lui offrir retraite, il ne l'étoit pas de se résoudre à la lui donner, beaucoup moins de soûtenir une

telle action quand même il la voudroit faire.

Comme rien ne la détourna du traité qu'elle avoit fait pour se retirer à Angoulême, rien ne put divertir aussi le Duc d'Epernon de partir de Metz pour la venir servir en cette occasion. Il y étoit allé dès l'année précédente sur des mécontentemens imaginaires, mais en effet, par la seule inquiétude de son naturel qui ne peut suporter de voir personne au-dessus de lui, comme il témoigna assez, en ce que peu auparavant son partement rencontrant Luines sur le degré du Louvre, il lui dit: *vous autres Mrs. vous montez, & nous descendons.*

Il ne fut pas plûtôt à Metz, qu'il y fit des siennes, & se comporta si violemment envers la Justice, que le Président même fut contraint de s'en absenter. Le Sr. Favier Maître des Requêtes fut envoyé pour remédier à ces desordres, & quant & quant porter au Duc d'Epernon commandement de ne point sortir de Metz jusqu'à ce qu'il eût ordre exprès de Sa Majesté, qui prenoit le sujet des mouvemens de Bohême, pour prétexte d'avoir besoin de sa presence sur cette frontiere pour son service.

Ledit Duc écrivit à Sa Majesté, & la

suplia de trouver bon qu'il s'en allât chez lui, où la nécessité de ses affaires le rapelloit; disant, qu'il ne s'estimoit pas être si misérable, ni si peu estimé de Sa Majesté, qu'elle voulût se servir de lui en son âge pour faire passer plus surement des paquets en Allemagne. D'abord on lui accorda sa demande, puis on la lui refusa, puis après il obtint par l'entremise de quelqu'un de ses Amis puissant à la Cour, qu'on le lui accorderoit après un mois de délai.

Ce tems expiré, après avoir pourvû la Citadelle de Metz de tout ce qui y étoit nécessaire, il y laissa le Duc de la Valette en sa place, & en partit ayant fait tenir quelques jours auparavant les portes de la Ville fermées, & semblablement aussi quelques jours après qu'il en fut sorti. De sorte qu'on n'en eut point avis à la Cour, que par la lettre qu'il en écrivit au Roi, du Pont de Vichy, le 7. de Février, ayant déja traversé la Lorraine & la Bourgogne, passé la Loire entre Desize & Roane, & la riviere d'Allier audit Pont de Vichy.

Son partement de Metz étonna grandement les Favoris, qui ne se rassurérent aucunement quand ils sçurent qu'au lieu d'aller à Blois, comme ils le croyoient, il tira

droit à Angoulême. Ce que le Duc fit expressément pour ôter l'imagination de ce qu'il vouloit faire & l'exécuter plus surement, ainsi qu'il fit, en ce que comme il fut à l'entrée de l'Angoumois, il retourna droit à Loches pour y recevoir la Reine que Mr. de Toulouze, maintenant Cardinal de la Vallette, & le Sr. du Plessis Sergent de bataille, Domestique & confident du Duc d'Epernon, étoient allez querir à Blois, pour la rendre à Loches au même tems que ledit Duc y arriveroit.

Etant résoluë à sa sortie, & considérant que d'un côté on avoit mis des forces à l'entour de Blois, qui servoient de remparts contre sa liberté, que le Comte de Chiverny Gouverneur du Blaisois, avoit promis de s'oposer à tous ses justes desseins, que quelques-uns même de ses Domestiques étoient gagnez à cet effet, elle se trouve contrainte de se servir de la nuit pour couvrir sa retraite, & de ne point rechercher d'autres portes que des fenêtres, d'autres degrez qu'une échelle. Elle descend donc de la hauteur de plus de six vingt pieds, & passant seule avec une de ses Femmes, le Comte de Brennes son Premier Ecuyer, deux Exemts de ses Gardes, elle gagne un carosse qui étoit au

delà du Pont, avec lequel accompagnée de huit Personnes elle se rendit à Montrichard à six grandes lieuës delà, où elle rencontra le Cardinal de la Valette lors Archevêque de Toulouze, avec 30 ou 40 Gentilshommes qui l'accompagnérent jusqu'à Loches, sur le chemin duquel elle fut reçuë du Duc d'Epernon assisté de 200 Chevaux.

Le Sr. de Luines, après avoir reçu les lettres du Duc d'Epernon par lesquelles il sçut son partement de Metz, ne tarda guére à recevoir celles que la Reine lui écrivit de Loches, par lesquelles il aprit la sortie de Sa Majesté hors de Blois. Ce qui lui fut une nouvelle qui tempéra bien la joye qu'il recevoit du mariage du Prince de Piémont, qui avoit été accompli le 10 de Février, avec Madame Christine, & lequel il avoit traité sans en donner aucune part à la Reine-Mere, esperant par cette alliance se fortifier contr'elle.

La lettre que la Reine écrivit au Roi, étoit dattée de Loches du 23. de Février, par laquelle elle lui representoit premiérement, la néceſſité qui l'avoit obligée à ce qu'elle avoit fait, laquelle elle disoit être la longue opreſſion de son honneur & de sa liberté, & la raisonnable apréhension de sa vie : mais plus que tout encore la mau-

vaise conduite de ses affaires, & le péril auquel se trouvoit son Etat dont elle le vouloit informer, se mettant premiérement en lieu sûr, afin d'en avoir plus de liberté, le péril étant si present, que le délai eût aporté de l'impossibilité aux remédes qui étoient encore lors sûrs & honorables. En quoi elle avoit choisi le Duc d'Epernon pour l'assister, suivant ce que le feu Roi sur ses derniers jours, lui avoit commandé de se confier entiérement en sa probité ès plus importantes affaires: supliant Sa Majesté de lui prescrire le moyen & la forme qu'il lui plaît qu'elle tienne pour l'informer des choses dont elle a à l'avertir, ce qu'elle veut faire sans haine & sans ambition, protestant ne vouloir prendre aucune part au Gouvernement auquel elle a éprouvé trop de péril & de déplaisir, lorsqu'en son bas âge elle s'en est mêlée selon l'obligation qu'elle y avoit, & n'en desiroit aucune autre que la gloire de le bien voir gouverner son Royaume par lui même, & entendre un chacun content de son régne, loüer ses vertus en tel lieu qu'il voudra qu'elle achéve ses jours.

Elle en écrivit une autre à peu près de pareil stile au Prince de Piémont.

Le Duc de Luines & ses Adhérans, sçurent par ses lettres la sortie de la Reine

avec un grand étonnement, ſur les divers avis que l'on leur avoit donnez, de ce dont ils virent l'événement.

Ils avoient pris réſolution, à ce que le Duc de Chaulnes m'a dit plusieurs fois depuis, de mener le Roi à Blois, sous prétexte de viſiter la Reine, pour en effet la mener honnêtement au Château d'Amboiſe, où il étoit arrêté qu'elle demeureroit à l'avenir ſous bonne & ſure garde, ou l'envoyer à Moulins s'ils n'euſſent pu ſe garantir des jalouſies que Loches & l'Angoumois leur donnoient, quelque ſoin qu'ils puſſent avoir de ſa perſonne.

La Reine ne fut pas ſi-tôt ſortie de Blois, que le Conſeil du Roi étonné, ne ſongeât à tous les expédiens par leſquels ils pouroient ſe garantir de l'orage qu'ils prévoyoient devoir être beaucoup plus grand qu'il ne fut pas. Deſlors les Favoris commencérent à jetter feu & flamme contre Rucelay, qu'ils eſtimérent auteur de la négociation qui avoit produit la délivrance de la Reine, envoyérent ſous le nom du Roi par toutes les Provinces, commander aux Gouverneurs & aux Villes, de ſe tenir ſur leurs gardes, donnérent force commiſſions pour lever des Gens de guerre, & ſe réſolurent de terminer cette affaire par la voye des armes.

Le Roi cependant, pour découvrir les ſentimens du Duc de Boüillon & l'obliger en quelque façon, lui écrivit pour lui demander ſon conſeil en cette occurence : lequel avec dextérité, lui manda d'aſſoupir ce mécontentement par remédes doux & benins, & ne troubler la paix de ſon Royaume en un tems où elle étoit ſi bien établie & chérie de ſes Sujets, ſçachant qu'il y en a qui offrent leurs ſervices pour avoir de quoi deſſervir ; qu'il vid paiſiblement ce que la Reine a à lui remontrer pour le bien de ſon Etat, qu'il ſeroit juge & de la ſincérité & de l'importance de ſes avis, & départiroit la récompenſe ou la punition ſelon qu'un chacun l'auroit méritée. Après avoir gardé la lettre de la Reine 15. jours entiers pour la tenir d'autant plus long-tems en ſuſpens & en incertitude de la volonté du Roi, & bien concerté ce qui étoit à propos d'y répondre, le Roi lui manda le 12. de Mars qu'il étoit ſur le point de partir pour l'aller voir quand ſes lettres lui arrivérent, qu'il châtieroit l'injure qui avoit été faite à Leurs Majeſtez en l'action de ſon enlévement de Blois, par ceux qui cherchent leur avantage dans la ruïne des Peuples & dans la diminution de ſon autorité, qu'il voit bien que la lettre qu'elle lui a écrite, lui a été dictée

par le Duc d'Epernon, & que ce qu'elle lui mande de l'opinion en laquelle l'avoit confirmée le feu Roi, est tout contraire à ce qu'elle lui en avoit dit plusieurs fois, & qu'elle avoit sûrement éprouvé elle même. Au reste, que blâmer ceux qui sont auprès de lui, c'est le blâmer lui-même, pour ce que les résolutions de son Conseil partent de son jugement, après avoir oüi ceux-là mêmes qui conseilloient le feu Roi : qu'aussi lui avoit-elle souvent mandé qu'elle loüoit Dieu de la sage & heureuse conduite de son Etat, & qu'elle étoit même contente du traitement qu'elle recevoit : que si pour quelque occasion que ce fût, elle n'avoit point la demeure de Blois agréable, elle choisit quelqu'autre de ses maisons ou de celles de Sa Majesté qu'il lui plairoit, & que delà tous les avis qu'elle lui voudroit donner seroient bien reçus, mais non du lieu où elle étoit qui lui étoit suspect. Le Sr. de Bethunes fut porteur de cette lettre, avec charge d'assoupir son esprit & essayer de la ramener à la volonté du Roi.

Le Prince de Piémont lui écrivit le même jour du même stile, ajoûtant que le Duc son pere & lui serviroient le Roi de toutes leurs forces, pour ranger à la raison les Ennemis du repos de sa Couronne, &

redonner à Sa Majesté la liberté qu'on lui avoit ôtée en la retirant de Blois.

Auparavant que ces lettres lui fussent arrivées, elle écrivit le 10 de Mars au Roi, se plaignant de l'incertitude en laquelle on la tenoit si long-tems de sa volonté, & protestant qu'elle feroit retentir ses plaintes par toute l'Europe, qu'elle n'avoit commis aucune action qui pût être blâmée, n'y ayant loi au monde qui défend aux Personnes de chercher leur liberté & d'assurer leur vie, & principalement encore, n'ayant fait cette action que pour le bien de l'Etat & pour faire entendre au Roi des choses qu'il étoit nécessaire qu'il sçût : néanmoins qu'elle voyoit de toutes parts des préparatifs de Gens de guerre contre elle, & qu'elle étoit marrie de se voir réduite à la nécessité de la défense.

Cette lettre fut accompagnée de trois autres, au Chancelier, au Garde des Sceaux, & au Président Jeannin. Le Roi lui répondit le 16. que, comme il avoit mandé par sa précédente, elle n'étoit pas en lieu d'où elle lui pût écrire les vrais sentimens de son ame touchant le Gouvernement de son Etat, qu'on ne peut accuser que le blâme n'en tombe sur lui; qu'on ne s'est pas contenté d'avoir tâché de lui imprimer

une mauvaise créance de ses affaires, on s'efforce même de lui donner apréhension de ses armes, qu'il ne veut employer que pour maintenir son autorité & la tranquillité publique, & pour s'oposer aux desseins de ceux qui, sous le nom de la Reine, ont levé des Gens de guerre, tant dedans que dehors le Royaume; qu'il sçaura distinguer l'intérêt de la Reine d'avec le leur, n'ayant autre résolution que de l'aimer & l'honorer comme sa mere, & de les punir comme Sujets rebelles & ennemis de son Etat; que les services que ceux qui aprochent de sa personne lui ont rendus & continuent de lui rendre sont si signalez, qu'ils l'obligent à les protéger avec raison & justice; que si elle croit qu'il y ait quelque chose à desirer en son Royaume, elle lui peut dire quand elle voudra ce qu'elle en croit en son ame, sans en faire éclater les plaintes en public, parce que cette voye n'a jamais été pratiquée que par ceux qui ont plus desiré de décrier le Gouvernement que d'en procurer la réformation, qu'il lui a écrit & fait dire par le Sr. de Bethunes qu'elle peut choisir telle qu'il lui plaira de ses maisons, ou celles du Roi, pour y vivre avec une entiere liberté.

M. le Chancelier, le Garde des Sceaux,

& le Président Jeannin accompagnérent cette lettre des leurs, tendantes à même fin, & lui conseillérent de se mettre entre les mains de Sa Majesté, & qu'elle recevroit tout le bon traitement qu'elle pouroit desirer.

Pendant ces allées & venuës, un des Bouthillier, simple Ecclésiastique pour lors, qui est depuis mort Evêque d'Aire, homme de cœur & d'esprit tout ensemble, dont l'adresse & la fidélité étoient égales, & le Pere Josef Capucin, qui avoient beaucoup de déplaisir de mon exil, & grande passion au rétablissement de mes affaires dans le service de la Reine, parlant avec Deagen de tous les maux qui étoient arrivez, firent ensorte que tous d'un commun accord, estimérent qu'un des meilleurs moyens que le Roi pouroit pratiquer, ce seroit de m'envoyer vers Sa Majesté, pour adoucir son esprit, & le retirer des violences où ils craignoient que celui de Rucelay & quelques autres ne la portassent.

Cet avis étant goûté du Sr. de Luines & de Sa Majesté, le Sr. du Tremblay me fut dépêché avec ordre de Sadite Majesté d'aller trouver la Reine, sur l'assurance qu'elle prenoit qu'en la servant fidélement, je ne voudrois pas lui donner aucun con-

ſeil contre le bien public & ſon ſervice particulier.

Auſſi-tôt que j'eus reçu la dépêche de Sa Majeſté, bien que le tems fût extraordinairement mauvais, que les neiges fuſſent grandes & le froid extrême, je partis en poſte d'Avignon pour obéïr à ce qui m'étoit preſcrit, & ce à quoi j'étois porté par mon inclination & mon devoir. Mais ma diligence fut bien-tôt interrompuë, en ce qu'étant auprès de Vienne, je trouvai dans un petit bois trente Gardes du Sieur d'Alincour, conduits par ſon Capitaine des Gardes, qui viennent à moi les armes baſſes, & me dirent avoir commandement de m'arrêter. Je priai ce Capitaine de me faire voir le pouvoir qu'il en avoit, ce dont il ſe trouva dégarni : il me répondit qu'il exécutoit les ordres du Sieur d'Alincour qui avoit ceux du Roi ; je lui dis que j'obéïſſois volontiers, parce qu'ils avoient la force en main, & non par aucune connoiſſance que j'euſſe qu'il eût juſte pouvoir d'entreprendre ce que ſon Maître lui avoit commandé.

Au même-tems le Sieur du Tremblay partit pour aller trouver le Sr. d'Alincour, & lui juſtifier qu'il étoit venu par l'ordre de Sa Majeſté me querir, voir ceux qu'il diſoit avoir reçus de la Cour pour m'arrê-

ter, & voir ceux qui étoient les plus récens. Il se trouva en effet que le Sr. d'Alincour n'en avoit aucun, mais que son Fils lui avoit mandé, au premier instant que la nouvelle de la sortie de la Reine arriva à Paris, que le Sieur de Luines étant auprès du Roi, lui avoit dit, si vôtre Pere pouvoit arrêter l'Evêque de Luçon il nous feroit grand plaisir, & sur cette parole, il avoit envoyé dans Avignon des Espions pour sçavoir quand j'en partirois, & faire une entreprise qui n'étoit pas dificile, puisqu'il n'étoit question que d'arrêter un homme qui venoit seul en poste.

Aussi-tôt que ledit Sr. d'Alincour eut vu les ordres du Roi que ledit Sr. du Tremblay m'avoit aportez, il changea ses rigueurs en civilitez, & fut bien fâché de s'être trop hâté en cette occasion, où sa passion avoit bien plus paru que son obéïssance, puisqu'il n'avoit point d'ordre. Il m'envoya un carosse qui me rencontra à trois lieuës de Lyon, écrivant à son Capitaine des Gardes, qui fut bien honteux de la façon avec laquelle il m'avoit traité dans Vienne, faisant voir à tout le monde, & la mauvaise volonté de son Maître, & sa malice, & son peu d'esprit tout ensemble, en ce que non content de m'avoir

fait entrer dans Vienne comme un criminel, avec tant d'aparence qu'il le devoit éviter s'il eût été habile homme, je vis sur les dix heures du soir étant à l'hôtellerie prêt à me coucher, l'effet d'une partie qu'il avoit dressée auparavant lorsqu'il me vint arrêter.

Vingt ou trente hommes apostez vinrent devant ma porte, où ils mirent l'épée à la main, & firent semblant de se battre contre les Gardes dudit Sr. d'Alincour : le chamaillis des épées étoit si grand, & le nombre des coups de carabines que tirérent lesdits Gardes sel, que je croyois qu'il y en eut vingt ou trente morts sur la place. Je fis apeller le Capitaine, & le priai de me dire ce que c'étoit : à quoi d'abord il me répondit que je le devois mieux sçavoir que lui-même, & que c'étoient des Gens qui me vouloient sauver. Je lui dis qu'il en auroit bien aisément connoissance, puisque dans une Ville obéïssante au Roi, comme étoit celle où j'étois, il ne se pouvoit que tous ceux qui restoient d'un si grand combat ne fussent pris, que je le priois d'envoyer promptement querir les Chefs de la Justice, pour informer d'une telle action en laquelle moi-même je me rendois Partie. Il me dit qu'il n'étoit point besoin de faire cette information,

qu'il lui suffisoit de connoître le dessein qu'on avoit eu, & l'avoir empêché. Je le priai alors qu'au moins en sa presence je pusse parler aux blessez, afin que tous deux ensemble nous découvrissions l'origine de cette affaire : il me répondit qu'il n'y avoit personne de blessé, parce que ses Compagnons avoient eu cette discretion, qu'ils avoient tiré haut pour faire peur seulement. Je repliquai, „ & tant de coups „ d'épée que nous avons entendus ont-ils „ été sans effet „ ? Il me dit que par la grace de Dieu il n'y avoit personne de blessé. Alors, je confessai que l'état auquel j'étois ne me put empêcher de lui dire, „ je pensois lorsque vous m'avez arrêté „ sans pouvoir que vous fissiez vôtre „ charge avec ignorance, mais je recon„nois qu'il y a bien autant de malice „ pour le moins „.

La nuit se passa, & le lendemain cet homme fut bien étonné quand il vid que son Maître s'étoit mécompté. Lors, au lieu de recevoir de moi des paroles qui lui pussent déplaire, je lui parlai avec toute la civilité qu'il me fut possible, & ne pensai qu'à me retirer de ses mains & de celles de son Maître.

Le Sr. d'Alincour me fit force excuses que je reçus en payement, & aussi-tôt que

j'eus dîné avec lui, je partis pour continuer mon voyage en poste comme j'avois commencé. J'allai jusqu'à Limoges avec toute liberté, mais le Sr. de Schomberg y arrivant le même jour que j'y passai, j'eusse été au hazard d'un pareil accident, si l'apréhension que j'en eus ne m'eût fait changer mon chemin, ce qui fut si à propos que ledit Sieur de Schomberg m'a dit plusieurs fois depuis qu'il m'avoit fait courre toute la nuit, pensant que je fusse Monsieur de Toulouze.

J'arrivai le lendemain à Angoulême, le Mercredi de la Semaine-Sainte. Comme je pensois être arrivé à bon port, c'est là où je trouvai plus de tempête : le Duc d'Epernon, Rucelay, Chanteloupe, & plusieurs autres peu unis, s'accordérent tous en ce point de s'oposer à moi, je ne trouvai quasi personne en la maison qui m'osât regarder de bon œil que Madame de Guercheville.

D'abord je trouvai la Reine en Conseil, où, bien qu'elle sçût que je fusse en sa chambre, elle étoit tellement obsédée des esprits qui étoient lors auprès d'elle, qu'elle n'osa me faire entrer. Ces Messieurs enfin, avertirent la Reine de mon arrivée qu'elle sçavoit mieux qu'eux, lui

donnérent avis que j'étois venu par l'ordre du Roi ſur des lettres du Sieur de Luines, ce qu'elle n'ignoroit pas auſſi, vû que le Sieur Bouthillier étoit parti de Paris pour la venir trouver, au même-tems que les ordres du Roi me furent envoyez par le Sr. du Tremblay, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé. Ils tâchérent de découvrir en quel état j'étois en l'eſprit de Sa Majeſté, mais ſans effet, ſçachant parfaitement diſſimuler quand elle croit qu'il y va de ſon ſervice.

La retenuë avec laquelle elle agiſſoit ſur mon ſujet, leur faiſant croire que je n'avois pas grande part en ſa bienveillance, leur donna l'audace de lui dire qu'elle devoit ſe garder de moi, ce qu'elle écouta ſans les croire. Ils ajoûtérent qu'il ſeroit très-dangereux que j'entraſſe dans ſon Conſeil preſentement, parce que s'il s'y faiſoit quelque accommodement, ceux de la Cour croiroient que j'en ſerois auteur.

A cette propoſition, Sa Majeſté témoigna de la répugnance, juſqu'à ce que m'ayant fait l'honneur de me dire tout ce qui s'étoit paſſé, je la ſupliai de leur dire le lendemain qu'en me demandant la façon avec laquelle je deſirois la ſervir, je lui avois témoigné que je n'avois autre volonté que les ſiennes : mais ſi elle me per-

mettoit de lui dire mes pensées, je ne devois point me mêler des affaires qui étoient sur le tapis, parce qu'il étoit raisonnable que ceux qui les avoient commencées les missent en leur perfection.

Aussi-tôt que cette cabale entendit cette réponse, jamais Gens ne furent si étonnez. Après avoir tenu Conseil entr'eux, ils dirent à la Reine qu'il paroissoit bien que j'avois mauvaise opinion de ses affaires, puisque je n'avois pas desir d'entrer dans leurs Conseils. Sa Majesté répartit qu'ils se trompoient, que je ferois volontiers ce qu'elle desireroit, mais qu'elle avoit connu que je ne voulois donner ombrage à personne. Lors, ils supliérent la Reine de me donner le lendemain entrée en son Conseil, & me commander de dire mon avis sur les affaires : ils estimoient que la crainte de la Cour m'empêcheroit de parler hardiment à l'avantage de la Reine, & qu'ainsi ils me décréditeroient auprès d'elle.

La Reine m'ayant fait l'honneur de m'avertir du changement de leur desir, je résolus avec elle de suivre le lendemain leur intention. Je parle ainsi, parce que comme alors j'avois l'honneur de servir la Reine en ses affaires, elle prenoit telle part en mes intérêts, qu'elle trouvoit bon de m'y donner conseil.

Le lendemain l'heure du Conseil étant venuë, j'y entrai comme les autres, & pour montrer ma modestie, je faisois état d'y parler fort peu. Enfin, ces Mrs. faisant trop connoître l'extrême desir qu'ils avoient de sçavoir mes sentimens sur les affaires qui étoient sur le bureau, je pris la parole, & leur dis qu'ils ne devoient point trouver étrange si j'opinois mal en l'affaire presente, parce que je ne sçavois ni les particularitez de ce qui s'étoit passé, ni quelles intelligences Sa Majesté avoit au dedans & au dehors du Royaume, mais que je leur ferois voir ingénuëment ma franchise, en leur disant que je pensois avoir assez de connoissance pour leur dire que pour bien faire aller les affaires de Sa Majesté, je voudrois faire tout le contraire de ce qu'ils avoient fait jusqu'alors, que j'avois vû diverses lettres que la Reine avoit écrites à la Cour fort piquantes & fort aigres, & que je voyois autour d'elle fort peu de Gens de guerre pour la défendre, & aprenois qu'on n'avoit pas fait grand préparatifs pour en avoir davantage, qu'à mon avis il falloit écrire civilement sans bassesse pour adoucir les esprits de la Cour, & s'armer puissamment pour se mettre en état de se garantir de quelque mauvaise humeur qu'ils pussent prendre.

P 6

Cet avis, qu'ils ne pouvoient condamner avec raison, leur ôta tout moyen de me contredire, mais non pas la volonté de me mal faire. Deux jours après, le Duc d'Epernon vint trouver la Reine, pour lui dire que Rucelay ayant sçû que Sa Majesté m'avoit donné les Sceaux, (ce qui n'étoit pas vrai, bien qu'elle me les eût destinez dès Blois) étoit résolu de la quitter si elle continuoit en cette volonté. La Reine lui répondit que cette pensée qu'elle avoit euë n'étoit point nouvelle, puisqu'elle avoit pris cette résolution dès Blois, à laquelle Rucelay n'avoit aucun intérêt, parce qu'aussi-bien ne vouloit-elle pas les lui donner, sçachant ce qui s'étoit passé en ce sujet. Je supliai la Reine de ne découvrir pas encore tant la bonne volonté qu'elle avoit pour moi, & dire à ces Mrs. qu'ayant sçu ce qui s'étoit passé sur le sujet des Sceaux, je l'avois supliée de n'en disposer point en ma faveur.

Aussi-tôt qu'ils sçurent cette réponse, ils crurent que j'avois quelque apréhension, & le Duc d'Epernon par personnes interposées me fit dire que je serois bien mieux en mon Evêché que de demeurer auprès de la Reine, pour m'y attirer tant d'ennemis comme je faisois.

Je répondis à celui qui me faisoit ce discours, avec autant de civilité comme en aparence il en avoit assaisonné le sien, que je croyois qu'en quelque lieu que seroit la Reine elle seroit la maîtresse, qu'il étoit important au Duc d'Epernon de le faire voir, que j'étois venu à Angoulême sans autre aveu que le sien, que je prétendois y demeurer de la sorte si elle l'avoit agréable, sans vouloir contraindre ceux qui ne me voudroient pas aimer à forcer leur humeur, que j'estimois pouvoir n'être pas inutile à ceux qui me départiroient leur bienveillance.

Deux jours se passent sans que j'entendisse aucune nouvelle des nouveaux complots qui se faisoient ; mais le troisiéme ne s'écoula pas sans que la Reine reçût une nouvelle proposition de m'exclure de son Conseil. Elle s'en défendit fortement, témoignant trouver d'autant plus mauvais cette ouverture que je n'y étois entré qu'à leur priere : mais j'estimai qu'il falloit encore suivre le nouveau changement de leur humeur ; à quoi Sa Majesté condescendit enfin, quoiqu'avec grande peine.

Pendant ces divisions de cabinet, le Comte de Schomberg, qui étoit arrivé comme j'ai dit ci-dessus à Limoges, se

préparoit puissamment, assemblant tout ce qu'il pouvoit de Gens de guerre pour aller attaquer Userche, où le Duc d'Epernon avoit mis garnison. Il estimoit lui-même que ce poste étoit si nécessaire à Angoulême qu'il le falloit conserver assurément: il conseilla à la Reine d'écrire au Roi, ce qu'elle fit, pour le suplier de ne point faire attaquer cette place qui lui étoit nécessaire pour sa sureté, jusqu'à ce qu'elle lui eût pu faire entendre les choses qu'elle avoit à lui representer, ainsi qu'elle lui avoit mandé auparavant.

Le Breüil, Capitaine du Régiment de Piémont, homme de grand cœur & de fidélité égale, étoit dans l'Abaye qui tient lieu de Château avec 30 ou 40 hommes seulement. Plusieurs s'offrirent à se jetter dans la Ville. Chambret entr'autres, Huguenot assez connu par les bonnes actions qu'il avoit faites du tems du feu Roi, homme déterminé, & qui sçavoit le métier de la guerre parfaitement, demande 500 hommes de pied & 100 chevaux pour se jetter dans cette place, & la garder contre de bien plus grands efforts que ceux du Comte de Schomberg.

Le Duc d'Epernon, aussi jaloux qu'irrésolu en ce qu'il vouloit faire, ne put se résoudre ni à laisser faire cette action ni

aussi à y aller lui-même assez à tems pour faire l'effet qui y étoit desiré. Il différa tant, que le jour qu'il partit avec 500 chevaux & 2000 hommes de pied en résolution de combattre le Comte de Schomberg, le même jour le Comte étoit arrivé à Userche, avoit emporté la Ville par l'intelligence des habitans, & l'Abaye par la hardiesse d'un Curé voisin, qui lui donna l'invention de l'écheler par un côté par où ledit Curé passa lui-même, & faire joüer une mine par un autre qui fit ouverture dans une cave, par laquelle trois hommes de front entroient dans la cour.

Le Breüil fit merveille en cette occasion, & se défendit jusqu'à ce point que tous les ennemis étant dans la place, il se retira dans une petite voute avec onze de ses Compagnons, où sans autres armes que des piques & leurs épées, ils firent leur capitulation la vie sauve le 11. jour d'Avril.

Par ce moyen, le Duc d'Epernon s'aprochant d'Userche n'eut autre conseil à prendre que de s'en revenir, & ramener le Breüil avec autant d'honneur comme il avoit de déplaisir d'avoir manqué son entreprise.

En même tems, on reçut la nouvelle de la réduction de la haute Ville de Boulogne

en l'obéïssance du Roi, ceux de la basse Ville ayant contraint le Lieutenant de Monsieur d'Epernon & les Gens de guerre qui y étoient de se retirer, dont ils firent encore écrire à la Reine l'onziéme d'Avril, pour se plaindre de ce que, pendant que Mr. de Bethunes lui donnoit de bonnes paroles, on procédoit par voye de fait contre les Villes qu'elle tenoit.

Le Roi répondit à l'une & à l'autre de ses lettres le 23 d'Avril, lui mandant qu'il reconnoissoit bien que ce qu'elle écrivoit n'étoit pas d'elle, à la sincérité & vérité qu'il sçavoit bien être en elle, & qui n'étoient pas dans ses lettres, attendu qu'elles étoient pleines d'assurances de son affection au bien de son Etat & conservation de son autorité, & qu'elle vouloit être la premiere à recevoir & observer ses volontez, & néanmoins on avoit sous son nom dès long-tems auparavant son partement de Blois commencé, & on continuoit encore à faire soulever tout ce que l'on pouvoit contre lui, tant dedans que dehors le Royaume, y ayant non-seulement armé & levé force Gens de guerre, mais mis la main sur ses Finances, imposé sur ses Sujets, fait entreprises sur ses places pour courir sus au Comte de Schomberg son Lieutenant Général en Limosin;

que la ville d'Userche n'apartenoit point au Duc d'Epernon, qu'il s'en étoit emparé sur l'Eglise & les habitans & contre son autorité & la justice.

Pour le regard de la Ville de Boulogne, que les habitans voyans qu'il y apelloit nombre de Gens de guerre s'y étoient justement oposez, & que ces places ni aucune autre n'avoient été destinées pour sa sûreté, n'en ayant point besoin dans son Etat où elle seroit toûjours assurée. Qu'au reste, il étoit prêt d'entendre les avis qu'elle lui vouloit donner, que le Sr. de Bethunes étoit tout exprès auprès d'elle pour les recevoir & les lui mander, mais qu'il n'en avoit pu tirer un seul mot, quelque soin qu'il y eût aporté, ce qui lui étoit une assez évidente preuve du mauvais dessein de ceux qui lui dictoient les lettres qu'elle lui écrivoit.

Cependant la Reine est avertie d'une entreprise sur la Citadelle d'Angoulême, où le Sr. Danton qui y commandoit, avoit ouvert les oreilles à quelque pourparler de la part du Comte de la Rochefoucault, sans toutefois avoir dessein de rien exécuter.

On évente encore une conspiration formée par le Comte de Schomberg, qui gagna le poudrier d'Angoulême, pour faire

sauter les poudres de la Citadelle d'Angoulême, ce qui lui étoit fort aisé, parce qu'il entroit quand il vouloit dans les magasins, pour voir si les poudres étoient en bon état : ce qui ne se pouvoit exécuter sans la perte de sa personne pour la proximité du lieu de sa demeure.

La Reine se plaignant de ce procédé, demande, mais en vain avec quelle justice, lorsqu'on traite ouvertement d'accord avec elle, on agit par force à couvert contre la foi des paroles qui lui sont données.

D'autre part, le Duc d'Epernon n'avoit pas été plûtôt de retour d'Userche à Angoulême, qu'il aprit que du côté de la Guyenne, le Duc de Mayenne étoit arrivé à Châteauneuf, gros Bourg à trois lieuës d'Angoulême, qu'au commencement ledit Duc avoit fait dessein de défendre.

Ainsi, le Traité de la Reine n'étant point fait avec le Roi, chacun commençoit à connoître que les affaires de la Reine étoient fort mal conduites. Rucelay parloit ouvertement contre le Duc, ce qui émut tellement de nouveau la bile dudit Duc, qu'ils vinrent à telle extrêmité, que Rucelay un jour mettant la main sur le côté, lui presenta le coude comme il entroit dans le cabinet de la Reine. Je ne croirois pas cette insolence, si le Duc ne me l'avoit

dit ; n'y ayant personne qui pût entreprendre une telle effronterie sans être fol ou se vouloir perdre en même-tems, vû que le Duc étoit dans son Gouvernement, avoit la plus grande partie des forces qui étoient à sa dévotion, & que toute sa vie étoit une preuve bien autentique qu'il n'étoit pas bien endurant.

Cependant cet étranger étoit si présomptueux, qu'il se fondoit en ce que la principale Noblesse qui accompagnoit la Reine pour l'amour d'elle étoit de son parti, & en ce que le Marquis de Mosny son ami intime, commandoit le Régiment de la Reine, dont quelques Compagnies étoient dans la Ville. Il est vrai, soit qu'il fît cétte action ou non, qu'il tenoit des discours fort offensans contre le Duc d'Epernon.

Cette division & la connoissance qu'un chacun avoit, que les affaires de la Reine alloient fort mal, firent que le Duc d'Epernon proposa de nouveau à la Reine de me rapeller dans ses Conseils, & prendre confiance en moi en ses affaires, disant que, quand on verroit qu'un homme qui avoit réputation, en prendroit le soin au lieu de Rucelay homme peu avisé qui les avoit conduites jusqu'alors, on croiroit qu'elles changeroient de face.

Lors Mr. le Cardinal de la Rochefoucault, qui étoit arrivé quelques jours auparavant à Angoulême, pour voir s'il pourroit conclure l'accommodement que le Sr. de Bethunes avoit commencé auparavant, trouva plus de facilité en cette affaire qu'il n'avoit fait jusqu'alors, ce qui fit qu'en trois jours on conclut le Traité, pour lequel le Sr. de Bérule avoit fait divers voyages en poste, sur les difficultez qui se presentoient de part & d'autre.

La substance de ce Traité, consistoit premiérement, en l'oubli de tout le passé, & la sûreté que le Roi donnoit & pour les Personnes, & pour les Charges de ceux qui avoient servi la Reine; en 150000 liv. de récompense, qui furent accordez au Duc d'Epernon pour Boulogne, en l'échange du Gouvernement de Normandie que la Reine avoit en celui d'Anjou, Château d'Angers, le Pont de Cé & Chinon; & en 180000 liv. qui furent accordez par Sa Majesté pour les frais qu'elle avoit faits en cette occasion.

Ce Traité fut conclu le dernier d'Avril, le Roi le reçut à S. Germain-en-Laye le 2 de May, & cinq jours après partit pour aller en Touraine, afin d'être plus proche d'Angoulême, & faciliter l'exécution de ce qui avoit été promis.

Le Gouvernement de Normandie qu'avoit la Reine fut absolument desiré, parce que le Sr. de Luines avoit dessein de le faire donner au Duc de Guise pour celui de Provence; mais ne le pouvant, il tâcha de l'échanger pour celui de Bretagne, dont ne pouvant encore venir à bout, enfin, il en eut la Picardie où il avoit déja quantité de places : & ce grand établissement ne sémblera étrange, quand on sçaura qu'en même-tems il offrit de tirer plus d'un million & demi des coffres du Roi, pour avoir certaines places de telle considération, qu'on les peut dire les portes de la France à tous les Etrangers.

Jamais accord ne fut conclu plus à propos, car Annibal étoit aux portes, puisque les troupes du Roi étoient déja proche d'elle, & que s'il eût passé outre, la Reine eût été contrainte, pour éviter de s'enfermer dans une Ville dont on devoit prévoir le Siége, de se retirer à Xaintes ou pour y demeurer, ou au moins pour passer de là en Broüage. Ce qui eût causé sa perte indubitable, ayant sçû depuis certainement qu'un avis qui deslors lui fut donné de l'infidélité du Gouverneur de Xaintes étoit très-véritable : il y avoit si peu d'aparence de le croire, vû que ledit Gouverneur avoit été nouri du Duc d'Epernon, qu'il

étoit neveu du Sr. du Plessis son confident, que par sa seule faveur il avoit trouvé un mariage très-avantageux, qu'il n'étoit dans cette place, au respect du Duc d'Epernon, que comme une créature pour son maître, que quelque avis qu'on eût pu avoir, on n'eût pas évité ce piége, lequel cependant étoit si certain, que le Sr. de Bethunes avoit les ordres nécessaires pour lui faire exécuter la promesse qu'il avoit faite, d'arrêter la Reine & le Duc d'Epernon s'ils alloient à Xaintes, moyennant ce dont on étoit convenu avec lui pour son intérêt, & que les Adhérans du Sr. de Luines qui avoient machiné ce complot ne me l'ont pas nié depuis.

Pendant cette négociation, Rucelay traversoit en ce qu'il lui étoit possible le Traité qui se faisoit, mais, comme il étoit sans crédit, ses efforts étoient vains. Il fit diverses propositions à la Reine fort extravagantes, & qui n'avoient autre fin que sa vengeance & sa passion. Un jour après lui avoir fort exagéré ses services, & exigé d'elle plusieurs sermens de secret, il lui dit qu'il sçavoit un moyen fort avantageux, pour la tirer du mauvais état où elle étoit : ensuite, il lui representa qu'elle n'étoit pas trop contente du Duc d'Epernon, & que la haine que le Roi & les

Favoris lui portoient étoit telle, que si elle vouloit leur donner lieu de se venger de lui, il n'y a rien qu'ils ne fissent en sa faveur, qu'il lui feroit deshonorable de le faire, ensorte qu'on pût apercevoir qu'elle contribuât à son malheur, mais qu'il lui donneroit un expédient où les plus clairvoyans ne verroient goute, & où elle trouveroit son compte.

Cet expédient étoit, que la Reine fit semblant de vouloir aller voir faire la montre à une lieuë d'Angoulême, au Régiment des Gardes qui étoit commandé par le Marquis de Mosny, là se trouveroient 3 ou 4 Compagnies de Chevaux-Legers qui étoient assurez à Rucelay, pour être vûës de la Reine, qui au même tems prieroit le Duc d'Epernon de ne point trouver mauvais si elle se retiroit d'Angoulême pour s'en aller à Brouage, où le Sr. de St. Luc la devoit retirer; qu'incontinent après la retraite de la Reine, le Roi s'avanceroit avec ses forces & dépossederoit sans dificulté le Duc d'Epernon, d'Angoulême & de Xaintes, & traiteroit d'autant mieux la Reine qu'il sçauroit qu'elle auroit favorisé le châtiment d'une personne qui avoit desservi Sa Majesté.

Cette proposition sembla non-seulement si extravagante, mais si méchante à la Rei-

ne : qu'elle la rejetta de ſon propre mouvement. Ce en quoi je la fortifiai autant qu'il me fut poſſible, après qu'elle m'eut fait l'honneur de me le communiquer, lui faiſant voir que toute la malice d'enfer n'eût ſçu lui en ſuggérer une plus propre de la perdre en toutes façons. Cet eſprit deſeſpéré ſe voyant débouté de ſes prétentions, corrigea ſa propoſition, ſupliant ſeulement la Reine de ſe tirer des mains du Duc d'Epernon, avec ſon conſentement pour ſe mettre à Broüage. La Reine prit tems de penſer à cette ouverture, laquelle on lui fit voir très-mauvaiſe. Premiérement, pour ce que Broüage étoit lors en ſi mauvais état, que la place n'eût ſçu ſoûtenir quinze jours l'effort de la puiſſance du Roi. Secondement, pour ce que la fidélité du Sr. de S. Luc lui étoit fort peu aſſurée, Comminges étant déja venu en divers voyages vers lui pour le regagner pour la faveur, ce qui fit telle impreſſion dans ſon eſprit, que peu de tems après il fit ſon accord ſans la Reine, moyennant 20000 écus & quelqu'autres conditions, qui, à mon avis, n'euſſent produit autre éfet que de lui faire éviter de recevoir la Reine en ſa place, mais non pas la tromper au cas qu'elle y eût été. Troiſiémement, parce que ſi la Reine entendoit à

ce

ce conseil, quoiqu'elle ne fût pas d'accord avec les Favoris de la perte du Duc d'Epernon, ainsi que Rucelay la desiroit par sa premiere proposition, elle s'ensuivroit indubitablement, étant certain que sa personne & le respect de la Reine ne seroient pas plûtôt séparez d'Angoulême que la Ville ne fût en proye & prise dans quinze jours. Enfin, parce que si elle étoit pressée dans Broüage, il ne lui resteroit plus que de se mettre à la merci des vents dans quelque méchante barque, n'ayant point de vaisseau de considération. Sa Majesté goûta tout-à-fait ces raisons, & representant à Rucelay la derniere ci-dessus exprimée, il fut si impudent que de dire que Rome lui resteroit pour retraite, & qu'il se tiendroit fort heureux de la loger dans le Palais qu'il y avoit.

Ces extravagances qui faisoient, de plus, connoître & la folie de cet esprit & sa malice tout ensemble, furent suivies d'une autre non moins impertinente. Il proposa à la Reine d'épouser le Roi d'Angleterre, qu'il feroit la négociation de ce mariage pendant qu'elle seroit à Broüage, que de là on pouroit faire venir des vaisseaux prêts à la faire passer sans péril le trajet qu'il falloit faire, qu'il sçavoit bien qu'il y avoit quelque chose à dire pour la Religion,

mais qu'en matiere si importante, il ne falloit pas regarder de si près, vû principalement qu'elle ne seroit pas forcée en sa créance, & auroit la liberté de la Religion Catholique en son particulier.

Par cette derniere proposition, la Reine se trouve si importunée des impertinences de cet homme, que lui étant insuportable elle se résout de la chasser, ce dont je la détournai non sans peine. Je lui representai qu'elle sçavoit bien que je n'aimois pas Rucelay, que je connoissois son extravagance & le préjudice qu'elle pouvoit recevoir de l'avoir auprès d'elle, qu'il n'étoit pas question de sçavoir s'il l'en falloit ôter, mais seulement des moyens qu'il falloit tenir pour parvenir à cette fin.

Que si elle le chassoit, beaucoup blâmeroient Sa Majesté, & l'accuseroient d'ingratitude, parce qu'au lieu qu'il l'avoit desservie, les aparences feroient croire qu'il lui avoit rendu des services fort signalez, que cet homme étoit en des termes où il ne pouvoit demeurer, qu'il étoit si immodéré, qu'il ne demeureroit jamais auprès d'elle s'il ne croyoit y avoir la principale confiance, & que partant si la Reine continuoit à lui témoigner qu'elle se méfioit de lui, indubitablement il s'en iroit de lui-même; auquel cas mon avis

étoit qu'il lui falloit faire un pont d'or, lui donnant récompense de ses services prétendus, afin que Sa Majesté eût autant les aparences d'un bon procédé de son côté comme elle en avoit l'effet.

Le Duc d'Epernon étoit fort contraire à cet avis, qui disoit souvent à la Reine qu'il ne falloit point nourir un serpent dans son sein, & qu'il n'y avoit rien tel que de s'en défaire le plus promptement qu'on pouroit. Au même-tems il s'anime jusqu'à ce point qu'il veut battre Rucelay, je l'en détournai autant qu'il me fut possible, mais enfin, les langages que Rucelay tenoit de lui, étoient si insolens, qu'un jour il m'envoya Mr. de Toulouze pour me dire qu'il ne demandoit plus que j'aprouvasse l'action qu'il vouloit faire contre Rucelay, mais seulement qu'après qu'elle seroit faite, j'adouçisse la Reine, & portasse son esprit à ne le condamner pas.

Je representai audit Sieur de Toulouze que si le Duc d'Epernon commettoit cette violence, il étoit perdu, que les Favoris qui le haïssoient au dernier point, ne demandoient pas mieux que de prendre ce prétexte de le maltraiter, faisant croire au monde que les intérêts de la Reine les y porteroit autant que ceux du

Roi, qu'ils publieroient qu'elle ne seroit pas libre entre ses mains, & le prouveroient en l'imagination de ceux qui ne sçauroient pas l'état auquel Rucelay étoit auprès d'elle, par la violence dont il auroit usé en son endroit contre son gré, qu'ils refuseroient peut-être sur ce sujet d'achever le Traité qui étoit commencé, ou au moins de l'y comprendre, qu'il acquéreroit la réputation d'être incompatible, avec d'autant plus de facilité que déja beaucoup croyoient sa société un peu épineuse, qu'ainsi il perdroit les affaires de la Reine & les siennes tout ensemble, sans autre fruit que de précipiter la sortie de Rucelay qui arriveroit indubitablement dans peu de jours.

Ces raisons furent si bien representées au Duc par le Sieur Archevêque de Toulouze son fils, qu'il y déféra par son avis & celui du Sr. du Plessis en qui il n'avoit pas peu de confiance. Cependant Rucelay continuoit toûjours à parler, non-seulement mal à propos dudit Duc, mais de la Reine. Il veut pratiquer une de ses Femmes plus confidentes contre son service, & lui offre 30000 liv. pour être averti par elle de toutes les paroles & actions de la Reine qu'elle jugeroit dignes de remarque. Il l'accuse d'ingratitude en son endroit, re-

presente que sans lui elle seroit encore à Blois, que le Duc de Boüillon, le Cardinal de Guise, le Prince de Joinville n'étoient ses serviteurs qu'en sa considération. Il se laisse aller jusqu'à cet excès d'insolence, parlant à Chanteloupe, que de lui dire qu'autrefois le domaine de Toscane possedé par ceux de la Maison de la Reine étoit à ses Prédécesseurs.

Chanteloupe fait ce raport à la Reine, les mécontentemens croissent de toutes parts, enfin Rucelay étant assuré d'être bien reçu à la Cour par les négociations qu'il y avoit fait faire, un jour comme j'étois à une lieuë d'Angoulême, on me vint dire que Rucelay avoit demandé son congé, & que la Reine le lui avoit accordé. Je vins aussi-tôt à Angoulême, & n'y fus pas plûtôt arrivé, que je trouvai Sardiny en mon logis, qui me vint proposer de raccommoder Rucelay avec la Reine, par le moyen de quoi je l'acquérerois ami pour jamais, au lieu que jusqu'à present il avoit été mon ennemi. Je lui répondis que je tiendrois à faveur de le servir, mais non pas aux dépens de mon Maître, que pour son amitié, j'avois bien connu que je n'étois pas assez heureux pour la pouvoir avoir à conditions raisonnables, & que je n'étois pas aussi assez fol pour la vouloir

acheter à un prix injuſte ; comme celui de la perte des bonnes graces de la Reine, mais que je m'employerois auprès d'elle pour qu'elle le traitât, enſorte que chacun reconnût qu'il auroit ſujet de ſe loüer d'elle.

Et de fait, je m'en allai de ce pas propoſer à la Reine de lui donner 100000 liv. pour récompenſe de ce qu'il penſoit avoir contribué à ſon ſervice : ce que Sa Majeſté trouva bon, & lui envoya le Sieur de Sardiny, pour l'aſſurer qu'à Paris il les toucheroit. Rucelay ſe trouva ſi ſurpris de cette libéralité qu'il n'attendoit pas, que ſur le champ il ne put ſe réſoudre, ni à l'accepter ni à la refuſer : mais je priai Sardiny & quelques autres qui lui en parlérent, qu'il lui fût libre de faire l'un ou l'autre quand il ſeroit à Paris.

Incontinent que ſa réponſe fut ſçûë, nous jugeâmes bien qu'il en uſoit ainſi pour ne rien faire que ce qui lui ſeroit conſeillé en ce ſujet par le Sr. de Luines, vers lequel il apréhendoit que cette gratification de la Reine ne lui pût nuire. Ainſi Rucelay ſe ſépara de la Reine, & au lieu de ſe retirer chez lui, ce qu'il devoit faire s'il eût eu de l'honneur, il ſe retira à la Cour, comme s'il eût voulu juſtifier à tout le monde l'intelligence

qu'il avoit euë de tout tems avec Luines, qui lors étoit ennemi de la Reine.

Sa retraite, qui avoit été précédée du Marquis de Mosny, qui quinze jours auparavant s'étoit retiré par complot fait avec lui, sous prétexte du refus que la Reine lui fit du Gouvernement d'Angers, fut suivie de quelques autres personnes de peu de considération.

Jamais esprit n'eut tant de divers desseins tous mal fondez dans la tête, que ce pauvre homme témoigna en cette occasion. Il exerça la Charge de Secretaire de la Reine, il eut dessein d'être son Chancelier, depuis convertissant sa plume en une épée, il voulut être son Chevalier d'honneur, ce qui l'exposa à la risée de tous ceux qui en eurent connoissance. Il n'oublia rien de ce qu'il put, pour faire que la Ville & Gouvernement d'Angers tombassent entre les mains du Marquis de Mosny, qui étoit un corps dont il étoit l'ame, afin que la Reine y faisant son séjour, il eût les principales forces du lieu de sa demeure, pour s'autoriser davantage en sa maison, & disposer de la conduite de cette Princesse, ensorte qu'en lui faisant faire tout ce que desireroient les Favoris, il pût recevoir d'eux ce qu'il desireroit de leur puissance.

La Reine connut trop clairement son dessein, pour le pouvoir souffrir davantage : & en effet, s'il n'eût pris son congé comme il fit, on n'eût pu l'empêcher en aucune façon de la divertir davantage de le lui donner.

Comme Rucelay emmena quelques-uns de ceux qui étoient de sa cabale, pour nuire à la Reine en lui soustrayant des Serviteurs, il en laissa d'autres à Angoulême pour la même fin. Entr'autres, la confiance qu'il avoit en la Dame de Montandre, & à un certain Abbé de Moreilles qui dans la confusion des occasions passées, s'étoit donné à la Reine sans qu'on le reçût, lui donna lieu d'établir entr'eux une correspondance pour découvrir tout ce qu'ils pouroient, & lui faire sçavoir soigneusement ; ce qu'ils firent, mais non pas long-tems sans être découverts par la surprise de quelques lettres de cet Abbé, si détestables, qu'outre qu'elles étoient pleines de médisances de la Reine, elles contenoient des paroles qui violoient au moins le respect dû aux Sacremens, si elles ne contenoient un manifeste abus de celui de la Confession, vû que ce Personnage étoit si éfronté, qu'il lui écrivoit qu'il ne pouvoit qu'il ne lui donnât beaucoup de nouvelles, puisqu'il confessoit la plûpart des Femmes de la Reine.

Le Marquis de Thémines, Capitaine des Gardes de la Reine, imbu des humeurs & des impreſſions de Rucelay, ne vid pas plûtôt le Marquis de Moſny qui s'en étoit allé, hors de la prétention du Gouvernement d'Angers, qu'il ne ſe le mît en tête. Ce qui fit que, la Reine ayant donné ledit Gouvernement à feu mon Frere, celui de Chinon à Chanteloupe, celui du Pont de Cé à Betancourt, la paſſion lui fit mal parler de ce choix, & dire qu'il méritoit mieux que ceux qui l'avoient eû, ce qui produiſit pluſieurs querelles. La premiere fut de Chanteloupe, qui fit apeller ledit Marquis, & furent ſéparez ſur le pré. Cette querelle ayant apris à mon Frere les mauvais diſcours dudit Marquis, *il lui* fit ſçavoir qu'il le vouloit voir l'épée à la main, ils ſe retirent tous deux hors de la Ville à cette fin, mais ſans effet, à cauſe de la pluralité des ſeconds qui ſe trouvérent de part & d'autre; ce qui donna lieu de remettre la partie à une autre fois.

La Reine ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé, prit grand ſoin de les faire accorder, mais, comme il y a peu de maladies dont on ſort bien nettement, l'accord de cette querelle ne fut pas ſi net qu'il n'en reſtât des ſemences qui donnérent lieu à mon

Frere de le chercher autant qu'il put. Il alloit pour cet effet toûjours seul avec un petit Page, avec lequel trois jours ne se passérent pas qu'il ne le rencontrât devant la Citadelle : aussi-tôt qu'ils se virent, ils mirent pied à terre, & après s'être tiré trois ou quatre estocades, le Marquis de Thémines recula, jusqu'à ce que se couvrant de son cheval il en avança une qui coupant le nœud de la queuë de son cheval lui donna dans le cœur, ce qui n'empêcha pas qu'avec le reste de la vie qui demeure à un homme blessé à mort, il ne se jettât à son collet, d'où il fut dépris par quelques personnes qui y arrivérent & par la mort qui le surprit, mais non si subitement que le Sr. de Bérulle qui se trouva par cas fortuit en cette occasion, n'eut loisir de lui donner l'absolution sur les signes de douleur qu'il put tirer de lui.

Je ne voudrois ni ne sçaurois dire que ce combat se fût passé avec aucune supercherie, & ne crois pas en vérité que Thémines en eût voulu user ainsi. Mais il est vrai que tandis que mon Frere & lui furent aux mains, deux Gentilshommes qui le suivoient eurent toûjours l'épée haute dans le foureau, ce qui ne laisse pas d'être un très-grand avantage. Je ne sçaurois re-

presenter l'état auquel me mit cet accident, & l'extrême affliction que j'en reçus, qui fut telle qu'elle surpasse la portée de ma plume, & que dèslors j'eusse quitté la partie, si je n'eusse autant considéré les intérêts de la Reine que les miens m'étoient indifférens.

Ceux qui restoient dans la maison de la Reine de plus grande considération, voyant mon Frere mort, & le Marquis de Thémines éloigné de Sa Majesté par cet accident, se mirent en tête d'avoir le Gouvernement d'Angers. Mais la Reine jugeant bien que si dans la malice du siécle elle ne m'autorisoit auprès d'elle, non-seulement par son crédit, mais par la force du lieu de sa demeure & par celle qu'elle pouvoit donner en sa maison, je ne pouvois lui rendre le service que je devois, elle voulut de son mouvement donner le Gouvernement d'Angers à mon Oncle le Commandeur de la Porte, & quelque tems après la Charge de Capitaine de ses Gardes au Marquis de Brézé mon beau-frere, moyennant 30000 écus que je payai au Marquis de Thémines qui avoit été fort bien reçu du Roi.

Tous ces malheurs passez, la Reine envoya à Tours, pour préparer son entrée avec le Roi. Elle n'eut pas peu de peine

à se résoudre à ce voyage, le traitement qu'elle avoit reçu, la continuation qu'il lui sembloit voir de mauvaise volonté envers elle, la crainte de s'aller mettre en la puissance de ses Ennemis, la tenoient en une grande irrésolution si elle devoit aller trouver le Roi.

Luines, incontinent que le Roi fut arrivé à Tours, lui écrivit par le Prince de Piémont qui l'alloit trouver à Angoulême, que sur la parole du Pere Bérulle, il hazardoit sa très-humble suplication qu'il lui faisoit de vouloir prendre assurance en son très-humble service, & en recevoir les offres qui lui étoient dûës, & que le Roi lui avoit non-seulement permis, mais commandé de lui faire; & que si elle les avoit agréables, il exposeroit sa vie pour elle, tant à raison de ce qu'elle est, que pour avoir commencé & beaucoup avancé sa fortune, qui l'obligent à ne l'oublier jamais, laissant le plus important à ce bon Pere pour le lui faire entendre.

La Reine ne manqua pas de correspondre à ces honnêtes offres, lui mandant qu'elle recevoit d'autant plus volontiers les assurances qu'il lui donnoit de son affection, qu'il les lui faisoit en intention de les confirmer par effet auprès du Roi; qu'elle étoit bien aise qu'il reconnut l'in-

clination qu'elle avoit euë dès long-tems à son bien, de laquelle il se pouvoit promettre la continuation, & faire état de sa bienveillance qu'elle lui promettoit de nouveau; qu'il devoit vivre en cette croyance très-véritable, puisqu'elle lui étoit assurée par une Princesse dont la parole est inviolable, & qu'elle faisoit état d'aimer toûjours ce que le Roi honorera de son affection.

Quelque-tems après le Roi lui écrivit, la priant de le venir voir, & lui envoye le Duc de Montbason pour ce sujet. Le Sr. de Luines l'assure qu'elle sera très-bien traitée. Elle remercie le Roi de la faveur qu'il lui plaisoit lui faire de desirer la voir, & lui mande le desir qu'elle a aussi de joüir de sa vûë, mais le suplie de trouver bonne la priere qu'elle a faite à Mr. de Montbason, qu'auparavant que de penser à ses mécontentemens, elle procure qu'il plaise au Roi pourvoir à ce qui concerne ceux qui l'ont assistée, ainsi qu'il lui a plu lui promettre, & que sa conscience & son honneur l'y obligent.

Cette réponse, est non-seulement jugée équitable, mais loüée d'un chacun. Le Sr. de Luines lui témoigne l'extrême contentement qu'il a d'avoir reçu de Mr. de Montbason, nouvelles assurances de la con-

fiance qu'elle veut avoir en lui, & de l'honneur qu'elle lui fait de prendre créance aux protestations qu'il lui a faites de la servir : la joïe que lui aporte la résolution qu'elle a prise d'aller à la Cour, sur la parole qu'il lui a donnée, qu'elle y recevra toute satisfaction, qu'outre l'aise du Roi & le bien général, il y considere encore le sien particulier, en l'honneur qu'il se promet de la bienveillance de Sa Majesté, & en celui qu'il aura de la servir fidellement, ce qu'il fera en l'exécution de ce qui lui a été promis par l'intervention de Mr. le Cardinal de la Rochefoucault, & de Mr. de Bethunes, touchant le bon traitement de ceux qui l'ont servie en ces dernieres occasions : la libre disposition de sa maison & de sa demeure qui lui sera conservée, sçachant si bien les intentions du Roi, qu'il ne craint point de l'assurer au péril de son honneur de tout ce que dessus, & que tant au voyage qu'elle vient faire à la Cour, qu'aux autres qu'elle y poura faire à l'avenir, elle n'y demeurera que tant & si peu qu'elle voudra, qu'il lui en donne sa parole comme aussi de la servir en toute autre occurrence : qu'elle n'apréhende point, comme Mr. de Montbason lui a dit qu'elle le faisoit, qu'on lui puisse rendre de mauvais offices auprès du Roi, lui jurant que

si quelqu'un lui fait quelque mauvais raport, il en avérera la fausseté avec elle.

Et afin de lui faire avoir davantage de foi à ses paroles, il lui fait confirmer par le Pere Arnoux, tout ce qu'il lui avoit mandé, & la convier efficacement d'aller à la Cour, l'assurant qu'elle y recevra tout contentement, qu'il lui donne d'autant plus volontiers cette assurance, qu'il reconnoît qu'on ne sçauroit manquer à ce qui lui a été promis en tout cela, & à ce qu'elle desire, sans un notable préjudice de conscience, & engage sa foi, son honneur, & son ame, qu'en cela & en toute autre chose elle aura contentement.

Enfin, ils s'obligérent à toutes ces choses par toutes sortes de sermens, & le donnérent même par écrit. Sur cela, la Reine leur promet son amitié inviolable, elle dépose cette parole entre les mains de Mr. de Montbason.

On ne laisse pas nonobstant tout cela, de traiter pour surprendre les places qui sont en la puissance des Serviteurs de la Reine. On voit à Metz du jour pour en chasser le Marquis de la Valette, par la mauvaise volonté des Habitans, qui ont bien le courage d'oser entreprendre de se rendre maîtres de lui; on agrée leur entreprise, quoique de mauvais exemple, &

on fait acheminer quelques troupes vers eux pour leur prêter main-forte : mais le Marquis de la Valette les prévient, fait entrer dans la Ville des Gens de guerre qui sont à la dévotion de son Pere, desarme les Habitans, & les met en état de ne lui pouvoir faire de mal.

On sollicite le Gouverneur de Xaintes, on fait des offres à celui de Loches, on trâme des menées pour Angers avant même qu'on l'ait livré, on donne absolution de plusieurs crimes aux Huguenots, en récompense d'une infidélité imaginaire, en vertu de laquelle on suposoit qu'ils avoient refusé de servir la Reine, qui bien loin de les en avoir sollicitez, avoit aussi généreusement refusé l'offre qu'ils lui avoient faite de l'assister, qu'infidellement & pour s'avantager au desavantage du Roi, ils lui avoient fait sans en être requis. Il n'y eût pas même jusqu'à Deagen, qui étoit un de leurs plus afidez Ministres, qui ne ressentît les effets de la mauvaise volonté qu'ils avoient encore contre la Reine, car ils l'éloignérent sur l'imagination qu'ils eûrent, qu'il se repentoit de sa faute.

Tandis qu'ils étoient si attentifs à ôter à la Reine toute l'autorité auprès du Roi que la qualité qu'elle avoit lui donne,

ils avoient peu de ſouci ou peu de moyens de maintenir l'autorité Royale envers ſes Alliez.

Barneveld le plus ancien Officier des Etats des Provinces-Unies, celui qui avoit le plus travaillé à l'établiſſement de leur République, & qui, avec plus d'affection, s'étoit toûjours porté à maintenir la bonne intelligence entre Sa Majeſté très-Chrétienne & leſdits Etats, fut condamné à mort, & exécuté au mépris des offices que Sa Majeſté fit pluſieurs fois par ſes Ambaſſadeurs pour le ſauver. La premiere cauſe aparente de ſa diſgrace, fut une diviſion qui commença à éclater l'an 1611. en Hollande entre les Miniſtres, ſur le fait de la Prédeſtination, de laquelle un Miniſtre nommé Arminius, qui étoit mort quelques années auparavant, avoit commencé à prêcher une doctrine qui n'étoit pas conforme à ce que Luther & Calvin en avoient tenu, & aprochoit davantage de la vérité qui eſt enſeignée en l'Egliſe Catholique.

Un Miniſtre nommé Vorſtius commença ladite année 1611. de prêcher ſuivant cette nouvelle doctrine avec grande chaleur. La nouveauté qui eſt amie des Peuples, fit qu'il eut dans peu de tems grand nombre de Sectateurs. Le Roi d'Angleterre qui prétend par le titre de

Défenseur de la Foi, & par celui qu'il se donne de Chef de l'Eglise Anglicane, devoir être comme un sentinelle qui donne avis des erreurs naissantes parmi les Protestans, écrivit incontinent à Messieurs les Etats, leur remontre l'importance de cette nouveauté, qui séparera les cœurs de leurs Peuples aussi-bien que leur créance. Mais nonobstant tous ses efforts, la négligence que Mrs. les Etats aportérent en ce sujet, fit que cette opinion gagna en peu de tems presque toute la Hollande, Utrecht, West-Frise, & Over-Issel, & ce par l'autorité de Barneveld Avocat Général des Etats de Hollande & West-frise, qui avoit été imbu de cette opinion à Heidelberg, il y avoit plus de trente ans. Sous son autorité ils prirent tel courage, qu'ils levérent des Gens de guerre dans les Villes pour leur sûreté, lesquels ils apellent *Attendans*, comme étans en atente pour les défendre si on les vouloit ataquer.

Leurs Ennemis firent trouver cette action mauvaise, particuliérement au Comte Maurice, comme étant un attentat contre son autorité qui devoit être absoluë au fait des armes, prenant un de leurs prétextes sur ce qu'ils ne portoient pas ses livrées, qui étoient l'orangé. Le Comte

Maurice, qui jusqu'alors n'avoit point eu la puissance de Barneveld suspecte, ni n'en avoit point eu de jalousie, dautant qu'il l'employoit toute à maintenir & à augmenter son crédit & autorité dans les Etats, commença à l'envier dès qu'il vid qu'elle se soustrayoit de sa dépendance, & agissoit à part, non-seulement sans son avis, mais contre son autorité.

Des libelles commencérent à courir parmi le peuple contre Barneveld, qu'on accusoit d'être étranger de la Province d'Hollande, & de s'être enrichi dans sa Charge, ce qui ne pouvoit être que par mauvais moyens. Il fait son apologie, mais elle n'est pas reçuë avec la même grace que son accusation, tant la faveur du peuple est prompte à changer envers celui qu'il a plus estimé, dès que la fortune commence à lui être moins favorable. Les Etats Généraux & le Comte Maurice, commandent aux Villes de casser ces Gens de guerre, qu'elles apellent *Attendans*: elles refusent de le faire, le Comte y va courageusement en personne, non sans péril, parle aux Soldats, les gagne, leur fait poser les armes, & dépose tous les Magistrats. Les Arminiens se plaignent, presentent requête, pour vuider devant les Magistrats le diférend de leur Religion:

les autres demandent un Synode, & soûtiennent que le Magistrat ne se doit mêler de ce fait.

Barneveld, déchu d'autorité avec son parti, est averti qu'on veut mettre la main sur sa personne, il ne se retire pas néanmoins, mais assuré sur ses longs services & sur son innocence, paroît toûjours en public, & va au Conseil comme il a accoûtumé. Enfin, on l'arrête le 24 d'Août 1618. & on le met en prison. On convoque un Synode, qui se termina sans qu'ils prissent aucune résolution sur le fait de leur créance, & tôt après ils donnérent des Juges à Barneveld pour lui faire son procès.

C'étoit une chose pitoyable de voir un Vieillard de 71 ans, le plus ancien Ministre de leur République, qui avoit été 33 ans Avocat Général de leurs principales Provinces, qui avoit la principale part à leur établissement; & ce qui est le plus à remarquer, avoit par son adresse renvoyé en Angleterre le Comte de Leycester établi en 1585. Gouverneur Général des Provinces-Unies, & avoit mis en avant le Prince Maurice, & avoit été la principale cause de sa grandeur, le maintenant toûjours bien avec Mrs. les Etats en toutes rencontres, esquelles il y avoit

eu entr'eux quelque mésintelligence, ayant été jusqu'à 32 fois Député de leur part vers lui dans leurs armées : après tant de services rendus, & y avoir employé tout le tems de sa vie, être pour récompense mis prisonnier par celui qui lui étoit plus redevable, au milieu de l'Etat qui lui étoit obligé de la meilleure partie de sa prospérité.

Le Roi s'y intéressa, & pour l'honneur des Etats & pour l'amour de Barneveld, & pour ce aussi qu'entre les crimes qu'on lui mettoit à sus celui d'avoir eu quelque intelligence avec les Ambassadeurs de Sa Majesté, en étoit un. Le Sr. de Boissise fut envoyé Ambassadeur Extraordinaire pour ce sujet, & exposa aux Etats le 12 de Décembre, le motif & les raisons de son envoi, leur représentant que si Barneveld & les autres Prisonniers étoient véritablement coupables du crime de trahison & d'intelligence avec les Ennemis, il étoit raisonnable qu'ils fussent punis selon la rigueur des loix; mais qu'il étoit juste aussi de considerer que ces crimes étoient si atroces en eux-mêmes, que les Etats bien policez les jugeoient réduits à certains faits, outre lesquels on ne les devoit pas étendre, ni les tirer par des conséquences à d'autres

actes qui ne sont pas de cette qualité-là ; & partant les contentions, les jalousies, & l'ambition entre les personnes d'autorité, desquelles naissent souvent plusieurs inconvéniens aux Etats, ne sont néanmoins pas imputez à crime de trahison contre l'Etat, pour ce qu'on le doit juger par la volonté, non par l'événement : que Barneveld avoit rendu tant de témoignages de sa fidélité, qu'il étoit difficile de croire qu'après cela, il eût conspiré la ruïne de sa Patrie : qu'il étoit important qu'on lui donnât des Juges non suspects, & qu'ils ne le jugeassent pas sur de simples conjectures, étant chose certaine qu'il y a beaucoup de choses aparentes qui ne sont pas véritables, & beaucoup de véritables qui n'ont pas de vraisemblance : enfin, que le conseil de Sa Majesté étoit, qu'on le traitât favorablement selon la bonne coûtume des Républiques libres, qui même ès plus grands méfaits ont fait difficulté d'épandre le sang des Citoyens, conservant pour une des principales marques de liberté, de ne toucher pas facilement à leur vie : que si les Etats choisissoient la voïe de la douceur en ce fait, Sa Majesté leur en sçauroit un gré particulier, comme elle tiendroit à offense le peu de respect qu'ils lui auroient rendu s'ils faisoient le contraire.

Les Etats firent réponse le 19 de Décembre, qu'ils suivroient en ce jugement la voye de la douceur & de la clémence, à laquelle la condition de leur République les porte, tant que la sûreté de leur Etat leur poura permettre; ne croyant pas néanmoins que, quel que pût être l'événement de ce procès, Sa Majesté en puisse être offensée, préférant les sollicitations de quelques Particuliers, à la conservation de leurs Provinces. Ils y ajoûtérent une plainte non legere, que Sa Majesté avoit défendu aux Huguenots de leur Etat, de se trouver au Synode qu'ils avoient assemblé, & sans perdre de tems, ils continuérent à la Haye, à faire le procès audit Barneveld, & des autres prisonniers qui étoient avec lui, & ce par 26 Juges qu'ils choisirent dans les sept Provinces-Unies, & le condamnérent à mort au commencement de Mai de la presente année.

L'Ambassadeur du Roi ayant eu avis de ce jugement, & qu'il devoit être exécuté le 13; demanda audience aux Etats; & ne l'ayant pu obtenir, leur manda par écrit qu'il avoit charge de Sa Majesté de leur représenter que Sa Majesté, sans entrer plus avant en connoissance des causes motives de ce jugement, persistoit à les exhorter encore pour le bien qu'elle tenoit

entre leurs amis & alliez, d'épargner la vie du plus ancien Officier de leur République, attendu que s'il défaut quelque chose à la sûreté de leur Etat, il ne sera pas suplée par le peu de sang qui reste à un pauvre Vieillard, qui sans violence ne peut éviter de mourir bien-tôt par le cours de la nature, & ils recevroient de l'honneur d'user de clémence pour celui qui a usé sa vie en les servant, que s'ils ont volonté de lui faire souffrir quelque sorte de peine, il leur est aisé de commuer celle de la vie en une moindre, le confinant à demeurer le reste de ses jours en une de ses maisons.

Ces remontrances ne servirent de rien, tant ce peuple étoit animé contre lui, donnant une preuve certaine que dans les Etats qui sont sujets aux loix populaires, la grandeur & l'autorité est le plus souvent dommageable à celui qui la posséde, & nourit d'ordinaire son propre malheur, dautant que, comme ils ne reçoivent leurs Charges qu'en faisant la cour au peuple, l'envie de ceux qui les ont données les souléve contr'eux, & ce avec tant d'iniquité qu'ils ne sont pas contens de les abaisser & les remettre dans l'état auquel ils étoient quand ils les ont élevez en la Magistrature; mais usant crüellement de la

la puissance qu'ils ont, ils les condamnent aux peines les plus griéves qu'ils peuvent dès que la mauvaise fortune leur en presente l'occasion. Les obligations qu'ils avoient au Roi furent peu considérées par eux, dont le Prince Maurice fut la principale cause, dautant que cette querelle étant en quelque maniere particuliere entre lui & Barneveld, il se sentit offensé que le Roi entreprit sa défense.

Mrs. de Luines qui gouvernoient eurent peu d'égard à ce mauvais procédé, ne pensant qu'à se conserver en leur particulier, & tenir par tous les artifices qu'ils pouvoient la Reine éloignée, de peur que la splendeur de Sa Majesté n'obscurcît la fausse lumiere dont ils éclatoient à la Cour.

Quoique toutes leurs actions lui donnassent lieu de douter de la sincérité des promesses qu'ils lui faisoient, elle ferme les yeux à ses justes pensées, & attribuë la chaleur de ces cendres au feu qui y avoit été un peu auparavant, & qu'elle veut croire qui n'y est plus : & ainsi elle me commande de m'avancer vers Tours pour préparer son entrevuë avec le Roi, où je ne manquai pas d'assurer le Sr. de Luines que pour conserver la bienveillance de la Reine qu'il trouvera sincére en son endroit,

il n'étoit queſtion qu'à lui donner des effets de ſon affection aux occaſions qui ſe preſenteront, que je ſçavois certainement ſes intentions être entieres pour le Roi, & que ſes deſirs n'avoient autre but que la paix & le repos de cet Etat, qu'il pouvoit être certain d'avoir une vraye part en ſon affection, & que ſi d'autres lui perſuadoient le contraire, c'étoient artifices de Perſonnes, qui, ſous couleur, lui vouloient porter préjudice.

Cinq jours après que je fus parti, la Reine ſuivit, & vint trouver le Roi. Toute la France eſt ravie de voir la réünion de deux perſonnes, qui unies par nature ne peuvent être ſéparées que par des horribles artifices. Couziers ôte à Tours le bonheur de cette entrevuë, la Reine y étant arrivée le ſoir, le Roi s'y rendit le matin, ſi grande affluence de peuple s'y rencontre, que le logis ne la pouvant contenir, le jardin fut le lieu de cette premiere vûë. Une joye paroît très-grande au viſage du Roi, les larmes de la Reine parlent à ſon Fils, elle l'embraſſe tant de fois qu'elle lui baigna le viſage, peu de perſonnes purent contraindre les leurs, tout eſt en allegreſſe, vraye cauſe de ces larmes: la Reine arrive peu après avec les Princeſſes vers la Reine-Mere, l'après-dîner on

va à Tours, où quelques jours se passent avec grand témoignage d'amour entre la Mere & le Fils. Cela ne plaît pas trop aux Favoris, qui pour leur intérêt particulier, estiment à propos de rompre cette intelligence nécessaire au bien de l'Etat: ils ont l'œil au Roi autant qu'ils peuvent, s'il va chez la Reine, un d'entr'eux y est toûjours present, s'il s'aproche d'elle, ils y accourent incontinent sous quelque prétexte qu'ils forment sur le champ. Toute la Cour remarque cette procédure, s'en offense & la blâme, chacun connoissant bien qu'elle n'avoit autre but que d'empècher les effets de la nature. On tâche de la séparer des intérêts du Duc d'Epernon, on lui propose force conditions avantageuses à cette fin, mais l'intérêt de l'honneur l'arrête, & les lui fait rejetter avec courage.

Leurs Majestez se séparent, le Roi va à Compiegne, & la Reine sa Mere va passer à Chinon, pour delà aller à Angers prendre possession de son Gouvernement, avec intention de rejoindre le Roi à son arrivée à Paris. Mais elle n'est pas si-tôt éloignée, qu'elle voit de nouveaux effets de mauvaise volonté contre elle, ceux qui l'ont assistée & servie ne sont point remis dans les Charges dont ils avoient été dé-

possedez à son sujet, & davantage le Comte du Lude étant mort de pourpre à Tours, incontinent après son départ on donne la Charge qu'il avoit de Gouverneur de Monsieur, au Maréchal d'Ornano sans lui en donner avis. Elle se tient offensée, & du choix de la personne & de la forme qu'on y a tenuë, mais ce qui la fâche davantage, est que l'on résout de la délivrance de Mr. le Prince, dont on lui avoit parlé de loin comme d'une chose non arrêtée.

Toutes ces choses l'arrêtent à Chinon, & lui donnent sujet d'écrire au Roi pour se plaindre. On la presse d'aller à Angers, ne s'assurant pas que les troubles dont on venoit de sortir soient pacifiez, si elle ne prend possession de son Gouvernement. Elle s'excuse, & n'osant mettre en avant les causes qui l'offensent le plus, elle dit que la principale raison qui l'arrête, est que ceux qui l'ont servie ne sont point rétablis dans leurs Charges, & que son honneur & sa conscience l'obligent de ne partir du lieu où elle est jusqu'à ce que cela soit, étant obligée de penser à leur repos premierement qu'au sien. Néanmoins enfin, le Sr. de Brantes l'étant venu trouver de la part du Roi, elle se résolut de partir, ce qu'elle fit le 14. & arriva

le 16. à Angers, non contente des raisons que Brantes lui avoit aportées de la liberté qu'ils avoient résolu de donner à Mr. le Prince.

Car elle sçavoit bien qu'ils ne la rendroient que pour le lui oposer, & que leur premier dessein avoit été de les arrêter tous deux, espérant que les tenans l'un & l'autre en leur puissance, il n'y avoit personne dans le Royaume qui osât entreprendre quelque chose contre leur contentement : & dès qu'ils eurent nouvelle de sa sortie de Blois, & qu'ils perdirent espérance de la pouvoir tenir arrêtée ainsi qu'ils eussent desiré, lors craignant que les Partisans de Mr. le Prince se missent du côté d'elle, pour éviter ce péril, ils l'envoyérent incontinent assurer qu'aussi-tôt que les affaires seroient accommodées avec elle, ils l'ôteroient de prison, & firent publier ce dessein par tout le Royaume, ce qui étoit proprement armer Mr. le Prince de haine contre elle, & sembler l'obliger, non-seulement à les aimer, mais à les servir avec animosité en tous leurs injustes intérêts contre elle. Elle ne témoigna néanmoins pas avoir désagréable cette action-là, mais se remit à eux & au Conseil qui étoit auprès du Roi de juger de cette affaire, reconnoissant que ce n'étoit pas aux person-

nes éloignées comme elle étoit à donner son avis en une chose si importante, pour laquelle délibérer, il falloit être averti ponctuellement de l'état de toutes les affaires du dedans & du dehors du Royaume, ce qu'elle n'étoit pas.

Au reste, qu'elle ne fait point de doute qu'on ne puisse en un tems changer avec prudence les conseils qu'on a pris en un autre avec juste considération.

Mr. le Prince est ensuite délivré le 20 d'Octobre, & vient saluer le Roi à Chantilly. Si Mrs. de Luines lui procurérent avec affection la liberté, la Reine la sollicita non moins justement pour Barbin, que depuis un an ils avoient resserré dans la Bastille avec des rigueurs incroyables, nonobstant l'Arrêt donné contre lui un an auparavant à leur poursuite, par lequel il avoit été condamné à être banni. Ils reconnoissoient en cet homme une si forte passion au service de la Reine, une si grande intégrité en son procédé durant le tems de son administration, un courage si ferme & une si grande liberté de parler, avec un si vif ressentiment des injustices qui lui avoient été faites, qu'ils avoient résolu de le laisser mourir en la Bastille: mais la Reine fit tant d'instance pour lui, qu'ils ne s'en purent enfin dégager, &

commandérent qu'après lui avoir encore une fois lû son Arrêt, on lui ouvrît les portes de la Bastille.

Barbin se plaignant du mauvais traitement qu'il avoit reçu, Maillac Lieutenant de la Bastille lui montrant une lettre du Sr. de Brantes, par laquelle il lui donnoit charge de lui faire ses recommandations, & lui dire que c'étoit tout ce que le Sr. de Luines & lui avoient pû faire jusqu'alors en sa faveur, & que bien-tôt il ressentiroit les effets de leur amitié.

Cette lâcheté emporta Barbin à lui dire, sans considération du lieu où il étoit encore, que, quelque misérable qu'il fût, il renonçoit à leur amitié, qui ne pouvoit être guére grande en une cruauté si barbare qu'étoit la leur; que c'étoit agir avec bien peu de courage de flâter de paroles celui dont ils machinoient la mort, qu'ils l'avoient ainsi traité, & que tandis qu'ils faisoient solliciter tous les Juges contre lui, ledit Brantes lui disoit plusieurs fois qu'il n'auroit point de mal, & qu'on ne l'interrogeoit & faisoit son procès que pour avoir des lumieres pour les procès qu'on vouloit parfaire aux autres.

On le mena le jour même chez le Chevalier du Guet, chez lequel il demeura deux jours seulement, durant lesquels il

reçut plusieurs Couriers du Sr. de Luines, qui le pressoient de le faire sortir sans délai hors du Royaume, tant ils étoient & de peu de courage & de peu de connoissance, qu'ils avoient peur de lui en ce misérable état où il étoit. J'avois donné ordre à un homme de lui bailler de la part de la Reine l'argent qui lui étoit nécessaire pour faire son voyage, mais son départ fut si pressé, qu'il fut contraint d'emprunter de l'argent, lequel fut rendu incontinent après.

La Reine cependant se prépare à satisfaire au desir qu'elle avoit dès long-tems de se voir avec le Roi son fils : elle l'avertit du dessein de son voyage, & convie le Sr. de Montbason qui la devoit venir quérir de s'avancer. Luines de sa part la sollicite en aparence de venir, & lui dépêche au nom du Roi le Sr. de Montbason pour la prier de se trouver à Paris au retour du voyage du Roi à Compiegne, pour renoüer une étroite & entiere intelligence. Mais ce n'étoit rien au prix de la croyance & des lettres que le Sr. Evêque d'Aire lui portoit pleines d'amour & d'impatience de la voir. Ces deux Ambassadeurs aussi diférens dans le cœur que semblables en langage, & dont l'un trompoit autant que l'autre étoit trom-

pé, firent ce qu'ils purent, l'un en aparence, l'autre en effet, pour y diſpoſer ſon eſprit.

L'Evêque de Luçon, prévoyant bien que Luines promettoit ce qu'il ne vouloit pas tenir, & que ſur le refus, il vouloit tirer avantage de ſes offres, porta la Reine à recevoir les prieres de ſon Fils pour de très-agréables commandemens: mais comme elle ſe diſpoſoit, on lui témoigne ſous main qu'elle feroit choſe déſagréable au Roi, & qu'elle en devoit perdre le deſir.

Mais en même-tems, Mr. le Prince délivré tient des langages qui lui ſont dèsavantageux, lui écrit quelques lettres dont les termes ſont du tout éloignez du reſpect qu'il doit au Roi & à elle. Il fait paſſer une Déclaration du 9. de Novembre, auſſi avantageuſe pour lui comme elle étoit contraire à l'honneur de ceux qui ont conſeillé ſon empriſonnement, & dèsavantageuſe à l'honneur & au ſervice de Sa Majeſté. Car par icelle le Roi attribuoit la détention faite dud. Prince à ceux, leſquels, pour l'honneur qu'ils avoient lors d'aprocher Sa Majeſté & de tenir de grandes Charges & pouvoirs en ſon Royaume, avoient tellement abuſé de ſon nom & autorité, que, ſi Dieu ne lui eût donné la

force & le courage de les châtier, ils eussent enfin porté toutes choses en une grande & déplorable confusion : & Sa Majesté disoit que, s'étant soigneusement informée des raisons sur lesquelles on avoit prétexté sadite détention, elle avoit trouvé qu'il n'y en avoit eu d'autres que les mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruïne de cet Etat celle dudit Sr. Prince, les actions & déportemens duquel avoient toûjours tendu à l'affermissement de son autorité & sa grandeur. Pour raison de quoi, Sa Majesté le déclaroit innocent des choses qu'on lui avoit imposées, & dont on avoit voulu charger son honneur & sa réputation, & sur lesquelles on avoit pris prétexte de le faire arrêter : & Sa Majesté, ce faisant, cassoit, révoquoit, & annulloit toutes Lettres, Déclarations, Edits, Arrêts, Sentences & Jugemens, si aucuns se trouvoient à son préjudice, depuis sa détention jusqu'alors.

Cette Déclaration ne fut pas plûtôt expédiée, que par surprise on la fait vérifier au Parlement, les Chambres non assemblées, on l'envoye par les Provinces.

La Reine en écrivit au Roi, lui representant avec modestie le préjudice qu'il recevoit de cette Déclaration, non-seule-

ment par la part qu'il prend dans ses intérêts par son bon naturel, mais principalement en ce que la continuation de la détention de Mr. le Prince qu'il avoit fait faire par l'espace de deux ans, ne pouvoit être qu'injuste si le premier Arrêt de sa personne étoit digne de blâme: que même on ne pouvoit condamner cette action sans le condamner lui-même, puisqu'elle avoit été faite avec sa connoissance peu auparavant qu'il prit le maniement de ses affaires.

Le Roi lui mande qu'il est fâché du déplaisir qu'elle a reçuë des termes qui lui ont déplu de ladite Déclaration, qu'elle doit être fort éloignée de s'en croire offensée, puisque lui étant obligé comme il est du soin & des peines qu'elle a prises en l'administration de ses affaires, & en faisant profession publique de le reconnoître, l'ayant toûjours loüée & la loüant encore aux occasions de son affection au bien de son Etat, il est certain qu'il n'y a personne en ce Royaume qui ne puisse avoir autre impression; ce qui lui donne juste sujet de croire que Mr. le Prince n'a nul dessein de lui déplaire, qu'il sçait trop bien l'honneur & le respect qui lui est dû, & combien il aura toûjours agréa-

ble de le voir dans les mêmes ſentimens que les ſiens.

En cette réponſe, les intentions du Roi lui ſont ſi favorablement repreſentées, qu'il ne lui reſtoit rien à ſouhaiter, ſinon qu'elles fuſſent auſſi publiques qu'elles lui étoient particulieres. Mais bien que la réparation ne fût pas égale à l'offenſe, elle ne laiſſe pas de voir que le cœur du Roi eſt bon pour elle.

De ce déplaiſir, je pris occaſion de lui faire connoître combien ſa preſence étoit néceſſaire dans la Cour, les avantages que tiroient ſes Ennemis de ſon éloignement, & que les inclinations du Roi étant bonnes pour elle, ſi elle avoit liberté de le voir, ceux qui lui veulent mal, ſeroient contraints de céder aux efforts de la nature. Mais bien que cette opinion fût la meilleure, elle ne fut point ſuivie.

Chanteloupe, qui ne m'étoit pas ami, & qui étoit ennemi découvert de ce conſeil, ne perdit point de tems à me donner de l'exercice. Chez lui étoit le bureau des nouvelles, dont les moindres figuroient à la Reine le Roi irréconciliable, mettoient ſa liberté en compromis, & ne lui faiſoient voir que mépris pour elle dans ſa Cour, & ſalut dans les armes.

Ces raiſons qui ne manquoient pas d'aparences n'eûrent pas faute d'apui, elles furent ſoûtenuës des Grands qui eſpéroient profiter des diviſions publiques, & de mes Ennemis qui penſoient par ce moyen me dérober la confiance de Sa Majeſté: ſi bien que je fus par prudence contraint de revenir à leurs penſées, & à l'imitation des ſages Pilotes, de céder à la tempête; n'y ayant point de conſeil ſi judicieux qui ne puiſſe avoir une mauvaiſe iſſuë, on eſt ſouvent obligé de ſuivre les opinions qu'on aprouve le moins. Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à eſperer pour la Reine dans la Cour, & rien dehors; mais, parce qu'il y avoit beaucoup à craindre dans la puiſſance des Favoris, j'aimai mieux ſuivre les ſentimens de ceux qui la détournoient d'aller trouver le Roi, que de faire valoir mes raiſons; ce que je fis cependant avec ce tempérament, que je ſupliai la Reine d'envoyer recevoir les avis des Perſonnes affectionnées à ſon ſervice, avant que de prendre une derniere réſolution.

Au même-tems, on fait des Chevaliers du St. Eſprit, ſans lui en donner aucune communication que le nombre n'en ſoit arrêté: on lui envoye Mr. de Tarajet le 7 de Décembre, pour lui en porter les

noms, non-ſeulement n'en reçoit-on aucun à ſa recommandation, mais ceux qui n'ont pas perdu entiérement le reſpect dû à la Mere de leur Maître, en ſont éloignez ; on en rejette même qui ont été nommez du feu Roi, parce qu'on ne les croit pas ſes ennemis : avoir juré ſa ruïne, c'eſt la meilleure preuve de Nobleſſe, c'eſt avoir les conditions requiſes.

A l'inſtant qu'on a commis cette action de mépris, on lui en fait des excuſes ; mais il parut incontinent qu'elles étoient faites avec plus d'artifice que de regret, car deux de ceux qui étoient nommez s'étant trouvez malades, on en choiſit deux autres, ſçavoir eſt le Sr. de Valencey & le Sr. de St. Chaumont, ſans lui en donner avis ni liberté de remplir leur place.

Elle ſe plaint de ce traitement, à ceux qui ont la meilleure part au maniment des affaires, ſe fâche qu'après leur avoir promis amitié, ils ne lui donnent pas ſujet de la continuer. Elle leur repreſente par diverſes fois ſes mécontentemens, afin qu'ils y aportent des remédes : elle leur remontre qu'on ne ſe ſouvient point de l'argent qui lui a été promis pour le payement de ſes dettes ; que pour vivre elle eſt réduite aux emprunts ; que ceux qui l'ont ſuivie ſont

maltraitez, que Mignieux est dépoüillé de la place de Montreüil pour être affectionné à son service, que le Marquis de la Valette est troublé ès fonctions de son Gouvernement, sa place investie de Gens de guerre, que l'on n'effectuë point ce qu'on lui a promis en sa faveur, qui ne consiste qu'au rétablissement de sa Charge & au payement de ses états & pensions; qu'il suffit de l'avoir mal en la bouche, pour être bien en leur cœur & en ses affaires; qu'on a donné un Gouverneur à son Fils à son désu, qu'elle aprouve la personne, mais improuve la forme de son établissement; que la Déclaration faite pour l'élargissement de Mr. le Prince lui est d'autant plus sensible, que l'honneur du Roi y est intéressé: qu'il est en ses mains de lui faire donner contentement par une Déclaration nouvelle, qui sans préjudicier à personne, fasse connoître à tout le monde que par la Déclaration faite en faveur de Mr. le Prince, le Roi n'avoit pas entendu donner lieu de blâmer ses actions en l'administration de ses affaires, en étant très-content, & reconnoissant combien elle lui avoit été utile & avantageuse.

Au lieu de pourvoir à son contentement par ce moyen si raisonnable, on lui

fait connoître clairement par le refus qu'on veut agrandir pour sa ruïne, celui qu'elle avoit abaissé pour la grandeur de l'Etat. On lui envoye le Sr. de Brantes, pour l'avertir que le Roi veut achever le mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier, & faire celui de Madame Henriette avec Mr. le Comte de Soissons.

La Reine répond qu'elle n'avoit rien à dire aux volontez du Roi, mais que puisqu'il étoit question du mariage de ses Enfans, où la nature lui donnoit un notable intérêt, elle sçavoit qu'il ne voudroit rien conclure qu'elle ne fût presente.

Il l'avertit encore de trois Mariages qu'on propose, de Mademoiselle de Bourbon avec le Fils aîné du Duc de Guise, de Mademoiselle de Luines avec son second, & de Mr. de Mercœur fils du Duc de Vandôme avec la Fille du Duc de Guise.

La Reine écoute toutes ces propositions avec patience, & se porte volontairement à souffrir ce qu'elle ne peut empêcher.

Elle le prie à son tour, de tenir la main à ce qu'elle touche le payement des deniers qui lui ont été promis, à ce que les pensions que le Roi a accordées à sa recommandation à ses Domestiques, soient acquitées, à ce qu'au Gouvernement de

Metz, il ne ſoit rien innové au préjudice du Marquis de la Valette & la création de la juſtice; mais ſur tout, à ce qu'on lui accorde une Déclaration qui faſſe voir que pour celle qui a été faite ſur la délivrance de Mr. le Prince, on n'a point entendu blâmer ſa conduite.

Parmi tant de preuves de mauvaiſe volonté, Mr. de Luines ne laiſſe pas de lui continuer ſes ſermens de fidélité & proteſtation de ſervice.

En ce tems, arriva à Paris le Comte de Furſtemberg, Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur Ferdinand, de nouveau élu à cette dignité, pour ſuplier Sa Majeſté, de l'aſſiſter au ſoulévement de la plûpart de ſes Sujets, non tant contre lui que contre la Religion Catholique.

Après le décès de l'Empereur Mathias, qui mourut le 10. de Mars, ledit Ferdinand prit l'adminiſtration des deux Royaumes de Bohême & de Hongrie, dont il avoit été les deux années précédentes élu Roi, & ſemblablement auſſi de l'Autriche au nom & ſous l'autorité de l'Archiduc Albert, qui en étoit héritier & lui en donna le pouvoir.

Incontinent, pour apaiſer les mouvemens qui étoient en Bohême, il fit publier une ſuſpenſion d'armes en ſon armée, comman-

dée par le Comte de Buquoy, & tôt après leur envoya la confirmation de leurs priviléges, promettant de faire obſerver tous les Edits qui avoient été faits en Bohême touchant la Religion. Mais tout cela n'adoucit point leurs eſprits, ni ne les perſuada de ſe mettre à la raiſon, mais au contraire, continuant toûjours à lui faire la guerre, ils envoyérent ſolliciter le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, de les aſſiſter. Ceux de la haute Autriche s'y mirent avec eux, autant en firent les Etats de Sileſie & de Moravie qui prirent priſonnier le Cardinal Diefriſtein qui en étoit Gouverneur, & en chaſſérent tous les Jeſuites, pillérent les biens des Eccléſiaſtiques, & maltraitérent tous les Catholiques.

Le Comte de la Tour fut ſi hardi, qu'il vint juſqu'à Vienne le 2 de Juin, pour donner courage aux Luthériens qui y ſont en grand nombre de ſe révolter, à quoi l'Empereur remédia les deſarmant, & peu de jours après, le Comte de la Tour fut contraint de ſe retirer & s'en retourner à Prague, ſur la nouvelle qu'il eut de la défaite de quelques troupes de Cavalerie que conduiſoit Mansfeld.

Cependant, l'Electeur de Mayence convoqua l'Aſſemblée des Electeurs à Franc-

fort au 23 de Juillet, pour élire un Empereur. Les Bohêmes y envoyérent des Ambassadeurs pour empêcher que le Roi Ferdinand fût élu, se plaignant de ce qu'on l'avoit cité à l'Assemblée, attendu qu'il n'y avoit point de droit, vû qu'il n'étoit pas en l'actuelle possession de l'Electorat de Bohême. Mais nonobstant toutes leurs opositions, il fut élu le 8 d'Août selon le stile ancien, & couronné le 30, nonobstant que d'autres pour les Etats de Bohême eussent conclu le 19 d'Août, de ne le reconnoître jamais, & de procéder à l'élection d'un nouveau Roi, & ensuite le 26. élurent l'Electeur Palatin, Frédéric V.

En ces entrefaites, Gabriël-Bethléem Gabor, Prince de Transilvanie, voyant le jeu trop beau pour n'en être point, se rendit maître de tout ce que la Maison d'Autriche possédoit en Hongrie, depuis la riviere du Tibisque jusqu'à Presbourg, qu'il prit le 26 d'Octobre.

L'Electeur Palatin ayant été élu Roi de Bohême, comme nous avons dit, ne voulut pas accepter la dignité qui lui étoit offerte, sans en prendre l'avis des Princes & Etats Protestans d'Allemagne, qu'il pria de se rendre pour ce sujet en personnes, ou par leurs Ambassadeurs à Rotembourg,

où il en délibéreroit avec eux. Saxe lui déconseilla cette entreprise, mais il crut les autres qui la conseillérent tous, & partit de Heidelberg avec sa Femme le 17 d'Octobre, fit son entrée à Prague le 31, & fut couronné le 4 de Novembre.

Le nouveau Roi de Bohême, les Princes & les Etats Protestans d'Allemagne tinrent en ce mois, une assemblée à Nuremberg, en laquelle ils liérent une plus étroite union entr'eux, renvoyérent le Comte de Hohenzolern que l'Empereur leur avoit député avec peu de satisfaction, & députérent au Duc de Baviere, le priérent de desarmer & faire faire le semblable aux Princes & Etats Catholiques, de faire qu'on leur accordât une Chambre mipartie en l'Empire, & plusieurs autres choses déraisonnables qu'ils mêloient avec des menaces, ausquelles le Duc de Baviere répondit courageusement, & leur manda qu'ils s'adressassent à l'Assemblée des Princes Catholiques qui se tenoit au même-tems à Wirsbourg.

L'Empereur se trouvant en ces alertes, envoya au Roi le Comte de Furstemberg, en Ambassade Extraordinaire, lui demander assistance contre tant d'Ennemis.

Le Duc de Boüillon, qui étoit intéressé

en cette affaire, & par les conseils trop hâtez qu'il avoit donnez au Palatin, & par l'alliance qui étoit entr'eux, écrivit incontinent à Sa Majesté, que selon qu'elle lui a commandé de lui donner ses avis sur les affaires importantes qui se presenteroient en son Royaume, il se sentoit obligé de la suplier de ne pas ajoûter foi à ce que lui diroit l'Ambassadeur de l'Empereur, qui voudroit bien convertir l'intérêt particulier de son Maître en une cause publique de Religion, pour obliger Sa Majesté à l'assister contre le bien de son Etat, qui a toûjours été & est encore de maintenir tous ceux que la Maison d'Autriche veut oprimer, comme elle veut faire maintenant les Etats de Bohême & le Roi Frédéric, & que Sa Majesté prendra un sage conseil s'il lui plaît moyenner la tenuë d'une Diéte, où les Rois & Etats non intéressez, soyent conviez d'intervenir par leurs Ambassadeurs, pour d'un commun consentement juger les moyens qui seront les plus convenables pour ôter tous les prétextes des armes.

Mais Sa Majesté, ayant pitié de la Religion qui couroit fortune de se perdre en toute l'Allemagne, ne jugea pas à propos d'user d'un si long circuit en cette affaire, mais trouva bon d'envoyer promptement

une Ambaſſade ſolemnelle, pour par ſon entremiſe & autorité envers les Princes & Etats intéreſſez, acheminer plus facilement toutes choſes à un juſte accommodement.

En cette année, mourut la Reine de la Grande-Bretagne, qui faiſoit profeſſion ſecrette de la Religion Catholique, entendoit ſouvent la Meſſe & fréquentoit les Sacremens, ſans que le Roi ſon mari, qui en étoit bien averti, y aportât aucun empêchement. Dieu ne lui fit pas néanmoins la grace d'avoir un Prêtre pour ſe réconcilier avec lui en cette heure derniere, bien qu'elle en fût avertie, & en eût la commodité; mais s'eſtimant aſſez forte pour aller dans quelques jours à Londres de Greenwich où elle étoit, la mort la prévint. Elle étoit Princeſſe courageuſe, ſi elle eût vécu, elle eût reçu un grand contentement de la nouvelle de l'aſſomption de ſa Fille à la dignité Royale, mais avec un bien plus vif reſſentiment de douleur, celle de la mauvaiſe iſſuë de ſa prétenduë Royauté.

Fin du ſecond & dernier Tome.



TABLE DES MATIERES

Contenuës dans le Tome second.

mis

G.

H.

M.

N.

Fin de la Table des Matiéres du Tome second.

